هكذا في الأصل

TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — Nº 10 069 — 42 PAGES — MERCREDI 15 JUIN 1977

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,50 F

Algérie, 1,20 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 1,20 m.; Allemagne, 1 DM; Autriche, 11 sch.; Belgique, 13 fr.; Canada, $ 0,65; Danemark, 3,50 kr.; Espagne, 30 pes.; Grande-Bretagne, 20 p.; Grèce, 20 dr.; Iran, 45 ris; Italie, 350 l.; Liban, 175 p.; Luxembourg, 13 fr.; Norvège, 2,75 kr.; Pays-Bas, 1 fl.; Portugal, 15 esc.; Suède, 2,25 kr.; Suisse, 1 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnements page 24

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris nº 650572
Tél. : 246-72-23

L'enlèvement de M. Revelli-Beaumont

Un ami de la famille est arrêté

LIRE PAGE 42

...de M. Revelli-Beaumont ... délai de 24 heures ... de la rançon

LE P.C.F. ET LE ... METTENT EN ... UNE COMMISSION ... COMMUNE

...a conférence de Belgrade sur les droits de l'homme

...ne nouvelle pomme de discorde

...première vue, la réunion des ...résentants des trente-cinq ...s signataires de l'acte final ...elsinki, qui s'ouvre mercredi ...elgrade, ne devrait pas consti...r un événement marquant. Les ...gués, recrutés parmi des ...ctionnaires de rang très moyen ... ministères des affaires étran...s des pays d'Europe, des ...ts-Unis et du Canada, vont ...ser de longues semaines à ...tre au point les détails de ...cédure d'une autre réunion ...vue pour l'automne, et qui ...le abordera les questions de ...d.

...es fastidieux débats de diplo...tes spécialisés n'auraient rien ...r retenir l'attention si un pro...me beaucoup plus actuel, celui ... droits de l'homme, n'était ...n au premier plan de la ...férence d'Helsinki.

...eux facteurs expliquent ce ...ouveau d'intérêt pour un pro...me pourtant aussi vieux que ...stoire humaine. Le premier ... l'utilisation qui a été faite ... l'acte final d'Helsinki par les ...lissidents » d'Europe de l'Est, ...x-là mêmes qui voyaient d'un ... méfiant les exercices diplo...iques centrés sur la détente ... la conférence sur la sécurité ...a coopération en Europe, orga...e à l'initiative de M. Brejnev. ...tre facteur est l'arrivée à la ...son Blanche du président ...my Carter, un homme qui a ... du respect des droits de ...mme et des principes démo...iques un leitmotiv de son ...on.

...es propos tenus par le prési...t américain lundi 13 juin ...tribueront à faire encore mon... le ton entre Washington et ...scou sur cette question contro...sée. M. Carter maintiendra ses ...itions en faveur des droits de ...omme à l'Est, même si elles ...ent le Kremlin, simplement ...rce que cette attitude est « celle ... s'impose ». Il se laissera d'au...t moins dévier de sa route qu'il ...irme être en « rivalité dyna...que » avec l'U.R.S.S. dans divers ...nts du globe et que sa campa...e pour les droits de l'homme ...veut « tous azimuts ». Les ...tes faits notamment en direc...n des opinions publiques ...mérique latine démontrent la ...cérité de ses convictions, même ...'on souhaite des interventions ...s vigoureuses encore dans une ...ion qui reste la « chasse gar... » des Etats-Unis.

...ans ces conditions, il est vain ...spéculer sur le fait de savoir si ... admonestations adressées aux ...geants soviétiques ont manqué ...non leur but. Les ont-elles ...ssés dans la voie de la répres...n, comme l'affirment des criti...s américains et le dissident ...iétique Roy Medvedev, ou bien ...-elles au contraire limité les ...âts et encouragé les contesta...es, comme l'estiment la plu...t des récents émigrés ...R.S.S. ? La réponse est que ... Carter souhaitait redonner ...leur à la diplomatie améri...ne en réaffirmant les valeurs ...ales sur lesquelles se fonde ... système politique. De ce point ...ue, son action est une réussite, ...qu'il a ressoudé le « front ...rieur » gravement affaibli par ...faire du Watergate et la diplo...tie de M. Kissinger, et placé ...ival soviétique sur la défensive. ...l reste à savoir combien de ...ps les dirigeants du Kremlin ...commoderont de cette situa...n et accepteront de jouer le ... à la conférence de Belgrade. ... tâche de la diplomatie amé...ine, qui vise à les maintenir ... permanence « sous pression », ...is en deçà du « point de ...ture, y sera délicate.

Le ton monte entre Washington et Moscou

Les représentants des trente-cinq pays (les Etats-Unis, le Canada et tous les pays européens, à l'exception de l'Albanie) signataires de l'acte final de la conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe se réunissent mercredi 15 juin à Belgrade. Mais, à la veille de cette conférence, le ton monte dans la polémique engagée entre Washington et Moscou sur les droits de l'homme.

Au cours d'une conférence de presse tenue lundi 13 juin, le président Carter s'est dit décidé à maintenir une attitude « dynamique » à ce sujet, même si les dirigeants soviétiques en prennent ombrage.

De son côté, le chef de la délégation soviétique à Belgrade a dénoncé toute tentative d'exercer « une pression sur des pays particuliers ». On sait que la presse soviétique, ces derniers jours, s'en est prise nommément au président Carter, accusé de s'opposer à la détente.

● A WASHINGTON, le président Carter s'est déclaré décidé au cours d'une conférence de presse tenue lundi 13 juin, à poursuivre sa campagne pour la défense des droits de l'homme, quelles que soient les critiques soviétiques. « *Les droits de l'homme doivent être respectés* » partout dans le monde, a-t-il dit, et « *nous devons poursuivre avec dynamisme* » notre politique « *car c'est celle qui s'impose* ». Tous les dirigeants ayant des responsabilités mondiales se préoccupent des droits de l'homme, a-t-il ajouté, et dans la plupart des pays, chacun admet « *qu'il vaut mieux donner une bonne image au monde* », ainsi, si la politique américaine en matière de droits de l'homme oblige à l'autocritique, « *qu'il en soit ainsi, si elle gêne les Soviétiques et s'ils l'interprètent comme une ingérence, eh bien ! qu'il en soit ainsi.* »

« Aucune haine »

« *Je n'ai aucune haine envers le peuple soviétique* », a encore dit M. Carter en observant qu'il n'avait jamais attaqué personnellement M. Brejnev. La pression de l'opinion mondiale se fait peut-être sentir en U.R.S.S. et « *peut-être m'en fait-on grief* », a dit M. Carter à propos des attaques dont il est l'objet dans la presse soviétique, mais il a remarqué que ces dissensions n'avaient pas affecté les conversations sur les armements stratégiques (SALT) et que les relations soviéto-américaines ont « *en général progressé dans la bonne direction* ».

D'autre part, le président a déclaré qu'il n'envisageait pas à l'heure actuelle de recevoir la femme du dissident soviétique Analoly Chtcharanski inculpé et détenu en U.R.S.S. pour « *espionnage* ». Ce dernier, a-t-il affirmé, n'a, au terme de l'enquête approfondie qu'il a ordonnée à ce sujet jamais travaillé pour la C.I.A. ou pour tout autre service secret américain.

● A MOSCOU, l'ambassadeur Vorontsov, chef de la délégation soviétique à la conférence de Belgrade, a déclaré à l'agence Tass que l'U.R.S.S. « *s'élèvera vigoureusement contre toute tentative à compromettre les principes de raffermissement de la sécurité et de la coopération en Europe, tels qu'ils ont été définis à Helsinki en août 1975.* »

Evoquant « *certaines forces* » qui essayent de se servir de la conférence de Belgrade « *pour atteindre des objectifs qui ne sont pas conformes à l'esprit ou à la lettre de l'Acte final d'Helsinki* », il ajoute : « *Nous devons, une fois encore, mentionner le tohu-bohu soulevé dans certains pays occidentaux, et visant à transformer le forum de Belgrade en une réunion au cours de laquelle certains pays jugeraient d'autres et « examineraient » la façon dont ont été appliqués, dans les différents Etats, des dispositions précises sorties du contexte des accords d'Helsinki. (...)*

» *Il est évident que des efforts de ce type ne contribuent pas à une discussion constructive sur les questions de sécurité et de coopération en Europe, mais visent à exercer une pression politique sur des pays particuliers. Cet objectif est incompatible avec le processus d'approfondissement et de raffermissement de la détente. (...) Accepter la direction dans laquelle certaines forces réactionnaires, aux Etats-Unis et dans certains pays d'Europe occidentale, orientent actuellement la réunion de Belgrade signifierait un pas en arrière par rapport au degré de coopération déjà atteint entre les Etats et les peuples sur les problèmes de la sécurité et de la détente en Europe.* »

En Chine

STALINE ...ST PLUS QUE JAMAIS DONNÉ EN EXEMPLE

(Lire page 8 l'article d'ALAIN JACOB.)

La Cour de sûreté est indirectement ... de la situation des deux ingénieurs ... condamnés à Alger

NOUVELLES BRÈVES

Le débat sur l'élection du Parlement européen

M. Barre est autorisé à engager la responsabilité du gouvernement

Le conseil des ministres extraordinaire, qui s'est réuni mardi matin 14 juin, a autorisé le premier ministre a engager la responsabilité du gouvernement dans le débat sur l'élection de l'Assemblée européenne au suffrage universel, qui devait s'ouvrir dans l'après-midi au Palais-Bourbon.

Toutefois, M. Barre ne prendra l'initiative d'une telle mesure, qui débouche sur la procédure de la censure, que s'il se heurte au maintien de la demande d'ajournement déposé par le R.P.R.

M. Giscard d'Estaing a fait devant les membres du gouvernement la déclaration suivante :

« Attentif à la dignité de l'Assemblée nationale et du Sénat, le gouvernement estime que, sur une question d'intérêt national liée à la ratification d'un accord européen dont le principe a été posé publiquement en décembre 1974 et qui a été négocié pendant trois ans avec nos partenaires puis approuvé à l'unanimité le 15 juillet 1976 par le gouvernement de l'époque, il est souhaitable que les députés et les sénateurs puissent examiner le fond du problème et se prononcer publiquement et personnellement par un vote. C'est pourquoi le gouvernement ne prendra aucune initiative qui puisse contrarier le déroulement normal du débat.

» Si des moyens de procédure étaient utilisés pour différer ce débat et ce vote, le conseil des ministres a autorisé le premier ministre à engager la responsabilité du gouvernement, en application de l'article 49, paragraphe 3, sur un texte de dimension nationale et qui engage la raison et la réputation de la France. »

Avant l'ouverture de la discussion, le bureau de l'Assemblée nationale a reconnu la validité de la décision de son président, M. Edgar Faure, qui a jugé réglementairement irrecevables les amendements proposés au projet de loi de ratification.

Dans le rapport qu'il a présenté au nom de la commission des affaires étrangères, M. René Feït (rép) a conclu que l'on pouvait donner « un fondement démocratique à la construction européenne sans engager une transformation de l'édifice originel ».

Le débat parlementaire est retransmis par TF 1 de 16 heures à 19 heures.

En convoquant, mardi, un conseil des ministres extraordinaire, avant l'ouverture du débat sur l'élection du Parlement européen au suffrage universel, le *président de la République* a précipité les choses et a mis fin à la confusion et à l'attentisme qui préludaient à la discussion parlementaire.

Confusion due à l'ambiguïté des motivations du R.P.R. et de M. Chirac, qui se présentaient comme des défenseurs intransigeants de la souveraineté nationale sans aller jusqu'à *prendre le risque d'une crise*, et qui paraissaient surtout soucieux de préserver la cohésion du mouvement tout en soulignant ce qui le distingue des autres formations de la *majorité*.

Confusion née, aussi, de la complexité des procédures, à telle enseigne que le bureau de l'Assemblée nationale était appelé à débattre, mardi *matin*, de l'interdiction ou de la possibilité d'amender le projet de loi de ratification ! Il s'en est, d'ailleurs, tenu à l'avis déjà donné par M. Edgar Faure et suivant lequel l'article 128 du règlement de l'*Assemblée écarte*, en la circonstance, la possibilité de modifier le projet de loi par voie d'amendement.

Le bureau a reconnu, à l'unanimité, que seul le *président* de l'Assemblée *nationale pouvait statuer sur la* recevabilité des amendements et sur l'application de cet article conformément à la compétence qu'il tient de la Constitution.

Jusqu'au conseil des ministres extraordinaires, M. Giscard d'Estaing et M. Barre s'étaient réfugiés dans un attentisme optimiste, qui ne pouvait cependant durer. Le chef de *l'Etat ne pouvait prendre le risque* d'un ajournement du débat à la veille de sa rencontre, les 16 et 17 juin, à Bonn, avec le chancelier allemand Helmut Schmidt, et à deux semaines du « sommet » européen du 29 juin à Londres.

L'espoir d'un arrangement possible au sein de la majorité et la répulsion à imposer une solution de force et quelque peu artificielle (parce que sans risque) expliquent les atermoiements du pouvoir : la décision sur la mise en cause de la responsabilité du gouvernement aurait pu être prise, en effet, dès le conseil des ministres du 8 juin. Il n'en a rien été. Elle aurait aussi pu l'être au conseil des ministres ordinaire du 15 juin, mais le débat se serait alors ouvert, le 14, dans une incertitude entâchée d'irresponsabilité. En écoutant M. Barre, mardi après-midi, les députés savaient au moins qu'ils avaient en face d'eux un interlocuteur armé de toutes ses prérogatives.

Le rapport de M. Feït

Dans son rapport, M. René Feït (Rép.) écrit notamment : « *Ce que certains considèrent comme un geste révolutionnaire n'est, en réalité, qu'un développement naturel ; il ne s'agit pas d'ue porte ouverte sur l'aventure mais mais de l'arrivée à maturité d'une évolution.*

(Lire la suite page 11.)

L'Irlande entre « socialistes » et « républicains »

Deux millions d'électeurs irlandais vont voter le 16 juin pour élire les cent quarante-huit député du Dail (Assemblée nationale) dissous le 25 mai par le premier ministre, M. Liam Cosgrave, un an avant la date normale des élections législatives. La lutte électorale se déroule entre la coalition gouvernementale sortante (formée par le parti centriste Fine Gael et les travaillistes) et le parti de l'opposition, le Fianna Fail, fondé en 1926 par Eamon de Valera et battu aux législatives de 1973 après quarante et un ans de pouvoir presque ininterrompu.

Etant donnée la complexité du mode de scrutin, les résultats définitifs pourraient ne pas être connus avant samedi matin 18 juin.

I. — Pain, beurre et vaches sacrées

De notre envoyée spéciale NICOLE BERNHEIM

Dublin. — « *C'est l'une des campagnes électorales les plus dures de notre histoire. L'issue se décidera au « finish » !* »

C'est en ces termes lyriques que les Irlandais définissent la lutte qui se déroule entre la coalition gouvernementale Fine Gael-travailliste sortante et l'opposition du Fianna Fail. Bien qu'il n'y ait guère d'empoignades publiques — l'essentiel de la campagne ayant lieu à la radio, à la télévision et par le « porte-à-porte », — les candidats ne se font pas de cadeaux.

La coalition gouvernementale attaque sans désemparer le « manifeste » du Fianna Fail dans lequel le vieux parti d'Eamon de Valera promet, entre autres choses, la création de vingt mille emplois en un an, une substantielle diminution des impôts et une réduction du taux d'inflation à 7 %.

« *Voilà la plus belle preuve de l'irresponsabilité de l'opposition !* » tonne M. Garret Fitzgerald, le ministre des affaires étrangères, qui est, aussi, un économiste averti.

Au Fianna Fail, on s'indigne que la majorité ressorte, à la moindre occasion, le « scandale » de 1970, au cours duquel M. Charles Haughey, alors ministre des finances, avait été compromis dans une affaire de trafic d'armes avec l'Ulster. Expulsé du parti, M. Haughey avait été triomphalement réélu sous la même étiquette en 1973. Il fait, aujourd'hui, figure de dauphin du leader de F.F., M. Lynch.

Comme il y a quatre ans, mais avec une vigueur aiguisée par la crise économique, ce sont les « *bread and butter issues* » (les questions de pain et de beurre) qui ont dominé la campagne électorale. Ce « pain » *et ce* « *beurre* » s'appellent aujourd'hui inflation et chômage, comme dans toute l'Europe occidentale. Mais l'Irlande, qui détenait déjà la peu flatteuse position de « lanterne rouge » de la Communauté européenne depuis qu'en 1972 elle y avait adhéré par un référendum enthousiaste — plus de 83 % de « oui », — a vu sa situation se dégrader encore : 12 % de la population active en chômage, une inflation de 13,5 %, 11 % du P.N.B. absorbé par les emprunts extérieurs.

Circonstance aggravante en cette période de sous-emploi, l'immigration, qui pourtant fut longtemps la plaie de l'Irlande, a cessé. Les jeunes qui, autrefois, s'embarquaient par milliers pour Liverpool et Glasgow sont d'autant plus décidés à rester au pays que les débouchés sont devenus rares, aussi, de l'autre côté de la « mer celtique ».

(Lire la suite page 3.)

AU JOUR LE JOUR

PRÉRETRAITE

Il est clair que le gouvernement ne souhaite pas utiliser l'occasion que lui fournit le conflit de sa majorité sur le Parlement européen pour prendre sa retraite anticipée avant la date limite que fixe la Constitution.

Mais peut-être, dans les mois qui viennent, sera-t-il tenté par la préretraite. Quand on est menacé de licenciement, la garantie de 70 % des voix dont on bénéficiait antérieurement n'est pas à négliger.

ROBERT ESCARPIT.

UNE RECHERCHE COLLECTIVE

Qui a peur de la philosophie ?

Dans un remarquable article, « la Philosophie refoulée », paru dans « le Monde de l'éducation », (mars 1975, nº 4), Jacques Derrida posait une question qui devient un problème national : pourquoi l'enseignement de la philosophie est-il réservé aux classes terminales ? Il inspire tout un groupe de recherches (G.R.E.P.H.), exposées dans un ouvrage collectif, qui a au moins le mérite d'éclairer, sinon de résoudre, la crise actuelle et générale de la philosophie et de son enseignement.

Deux questions, nettement posées par Bernadette Gromer et Jean-Luc Nancy, dominent tout : celle du déplacement de la philosophie à l'école, en ne la réservant plus aux classes terminales ; celle des conséquences de cette réforme qui entraînerait nécessairement la philosophie dans une dérive imprévisible de ses structures, de ses pratiques et de sa « notion même ».

Comme celui de toute autre discipline, l'enseignement de la philosophie doit devenir « progressif ». Le G.R.E.P.H. n'attaque pas la philosophie de l'extérieur, il veut la transformer de l'intérieur : installer un ailleurs dans le dedans même. La réforme souhaitée consiste à commencer l'enseignement philosophique dès la 6e. On invoque la maturité — une maturité sans maturation — pour ne la dévoiler que vers dix-sept, dix-huit ans, comme si cette maturité, lentement acquise dans les autres disciplines, naissait tardivement et subitement pour la philosophie.

JEAN LACROIX.

(Lire la suite page 25.)

AFRIQUE

Tunisie

Le procès du Mouvement de l'unité populaire s'est ouvert devant la Cour de sûreté de l'État

Tunis. — Le procès intenté à trente-trois personnes accusées d'appartenir au Mouvement de l'unité populaire (MUP), dirigé par M. Ahmed Ben Salah, ancien ministre de l'économie, s'est ouvert lundi 13 juin devant la Cour de sûreté de l'Etat.

De notre envoyé spécial

Vingt-sept des inculpés étaient présents, parmi lesquels MM. Tahar Kacem, ancien président de l'Union des coopératives, condamné en 1970 à cinq ans de prison et libéré en 1973, Brahim Hayder, ancien chef de cabinet de M. Ben Salah, Mongi Fekih, ancien gouverneur de Kairouan, condamné en 1970 à cinq ans de prison avec sursis, Abderrazak Keffi, ancien gouverneur de Beja et ancien chef de cabinet de M. Ben Salah, Tijani Harcha, directeur de société, Mounir Kachoukh et Mohamed Daoud, professeurs à l'Ecole normale supérieure de Tunis, Abbes Hakima, directeur adjoint de l'Office des œuvres universitaires, et Mohamed Bel Hadj Amor, ingénieur agronome.

Deux des accusés, MM. Mongi et Lazhar Madani, agriculteurs, bénéficient de la liberté provisoire. Six autres sont jugés par contumace. Il s'agit de M. Ben Salah lui-même, de MM. Slimane Doggi, Hichem Moussa, Kamel Smaoui, et Abdellatif Ghorbal, auxquels il est reproché d'avoir fondé une cellule à Paris et d'animer le mouvement de l'extérieur, et de M. Abdel Zouari, qui serait responsable d'un réseau du MUP en Allemagne fédérale.

C'est au mois de mars qu'ont eu lieu les premières arrestations. A la liste des noms publiés alors (*le Monde* du 23 mars et du 1er avril), on doit ajouter ceux de MM. Ahmed Ben Hamida, directeur adjoint de société, et Moustapha Kouki, ingénieur agronome.

Le « dossier de chacun »

L'audience s'est ouverte peu après 9 heures dans un climat relativement détendu. L'appareil policier était discret et les familles avaient été autorisées à pénétrer dans la salle, ainsi que plusieurs avocats envoyés par des organisations internationales.

Le président du tribunal, M. Mohamed Salah El Ayari, premier président de la cour d'appel de Tunis, assisté, comme le prévoit la loi, de deux magistrats et deux députés, a souligné qu'il entendait assurer la sérénité des débats et respecter de la façon la plus stricte les droits de la défense. « *La Cour de sûreté de l'Etat*, a-t-il dit, *est certes une juridiction d'exception, mais, dans ce procès, l'aspect judiciaire prendra le pas sur toute autre considération et les accusés seront jugés en fonction du dossier de chacun. Leur droit à l'expression sera totalement respecté.* »

Le président a donné lecture pendant plus de deux heures de l'acte d'accusation. Divers chefs d'inculpation sont retenus : tentative d'attentat contre la sûreté de l'Etat, atteinte à la dignité du président de la République et de membres du gouvernement, propagation de fausses nouvelles, distribution de tracts, appartenance à une organisation clandestine. Ils encourent des sactions pouvant aller jusqu'à la peine de mort.

Intimider l'opposition

Plusieurs des inculpés, parmi lesquels MM. Tahar Kacem, Mongi Fekih et Tijani Harcha, se voient ainsi reprocher d'avoir participé à la rédaction du « manifeste » du MUP, publié en juin 1975, et qui demandait la « *décolonisation totale du pays* ». Ce texte préconisait une voie tunisienne vers le socialisme. « *Il s'agissait alors*, dit l'acte d'accusation, *d'asseoir les bases du mouvement et de réunir les conditions pour le déclenchement d'une vaste action tendant à transformer radicalement la société tunisienne et à renverser le régime en place.* »

Selon les autorités, l'organisation disposait de fonds importants grâce aux collectes auprès des membres du mouvement ou de sympathisants. Les comptes étaient tenus, d'après l'acte d'accusation, par MM. Mongi Fekih et Abbes Hakima, et la « *cellule de Paris* » contribuait au financement des actions du mouvement en Tunisie. C'est de Paris également que serait venu un duplicateur destiné à imprimer les tracts. La machine aurait été cachée dans l'entreprise dirigée par M. Youssef Nasri. Parmi les animateurs les plus actifs du mouvement figureraient MM. Mounir Cachoukh et Mohamed Daoud, qui auraient fondé à l'école d'aviation civile une cellule composée d'étudiants et de fonctionnaires.

En vérité, rien dans le dossier ne permet de croire que les accusés avaient l'intention de renverser le régime par la violence. En s'en prenant à M. Ben Salah, dont les méthodes n'ont pas laissé de bons souvenir, le gouvernement ne prenait guère de risques. Il pouvait même espérer intimider d'autres groupes d'opposition, comme celui des libéraux, dont il est plus difficile de réprimer brutalement les activités. Les arrestations ne semblent pas avoir eu cet effet. Elles ont fourni, au contraire, des arguments supplémentaires, aux amis de M. Mestiri, qui ont poursuivi leur action en faveur des libertés publiques.

Plusieurs membres du groupe des libéraux, tels Mes Caïd Es Sebsi, ancien ministre de l'intérieur, et Dali Jazi, l'un des fondateurs de la Ligue tunisienne des droits de l'homme, assurent d'ailleurs la défense de certains accusés.

Le procès devrait se prolonger durant une dizaine de jours. Lundi, les inculpés ont chanté le poing levé l'hymne national, tandis que leurs familles poussaient les « yius yous » traditionnels.

DANIEL JUNQUA.

République Sud-Africaine

Après l'attentat de Johannesburg

LE GOUVERNEMENT DEMANDE A LA POPULATION DE NE PAS CÉDER A LA PANIQUE

(De notre correspondante.)

Johannesburg. — « *Je voudrais vous demander de rester calmes de ne pas écouter les rumeurs, car c'est justement ce que les ennemis de l'Afrique du Sud souhaitent : que la panique s'installe* », a déclaré lundi soir 13 juin à la télévision M. Jimmy Kruger, ministre de la police, de la justice et des prisons. Il a ensuite donné plusieurs consignes de sécurité : éviter d'employer des travailleurs étrangers dont les papiers ne sont pas en règle, garder toujours près de son téléphone le numéro de la station de police la plus proche, signaler la moindre activité anormale.

Tous ces conseils faisaient suite à l'attentat perpétré lundi en fin de matinée dans la ville blanche de Johannesburg *(nos dernières éditions du 14 juin)*, à quelques mètres de John Vorster Square, immeuble qui abrite le siège de la police.

A 11 h. 45, lundi, trois jeunes Africains munis d'armes automatiques et de grenades sortent en courant d'une voiture, tirent des coups de feu en l'air et pénètrent dans le dépôt d'un magasin où quatre Blancs prennent le thé. Deux d'entre eux sont tués, un autre est grièvement blessé, le quatrième, un retraité, parvient à échapper aux balles et à assommer un de ses assaillants. Un des attaquants parvient à s'enfuir, le troisième est capturé par la police, arrivée presque aussitôt sur les lieux.

On se demande quel pouvait être le but du commando. Chacun s'accorde à déclarer que l'attaque du dépôt ne devait pas faire partie du plan initial. Selon un témoin, la voiture des jeunes gens était déjà traquée par la police quand ceux-ci ont commis leur attentat.

Selon les responsables de la police, les armes confisquées sont de la même marque et de la même origine (pays de l'Est) que les pistolets automatiques et la grenade brandis en janvier 1977 devant le Parlement par M. Jimmy Kruger. Ce dernier a affirmé lundi soir que les jeunes étaient « *sans aucun doute des terroristes* ». « *Nous vivons une période très difficile, et nous devons nous attendre à ce que, à un certain stade, des gens passent à travers les mailles de la police... Mais celle-ci a le contrôle de la situation* ».

L'attentat de lundi est le deuxième commis dans la ville blanche. Le premier remonte à la fin de 1976. Un jeune Africain avait fait exploser des bombes artisanales en plein centre de Johannesburg, dans un restaurant du « Carlton Center ». Il avait été le seul blessé.

D'autre part, à Soweto, les étudiants se réorganisent après l'arrestation, samedi, de vingt responsables du conseil représentatif des étudiants (S.S.R.C.). Un nouveau président a été élu, M. Jabu Mazibuko, élève à Orlando-School, où nous l'avions rencontré vendredi dernier *(le Monde* du 14 juin). Les mots d'ordre de grève et de prière pour le 16 juin ont été maintenus.

CHRISTIANE CHOMBEAU.

PROCHE-ORIENT

Israël

La rupture des négociations entre le Dash et le Likoud pourrait ne pas être définitive

Un membre du Herouth présidera le Parlement

Jérusalem. — M. Menahem Begin devra renoncer à son espoir d'appuyer sur une large majorité parlementaire le gouvernement qu'il est chargé de constituer. Dans la nuit du 13 au 14 juin, le comité central du parti Dash a décidé, par 79 voix contre 2, de ne pas poursuivre les négociations avec le Likoud en vue d'une coalition gouvernementale.

De notre correspondant

Les négociateurs du Dash ont exposé devant le comité central les raisons qui les avaient amenés à recommander la rupture des pourparlers. Ces négociateurs étaient unanimes à juger inacceptables les conditions que le Likoud voulait leur « *imposer* » en les mettant devant une série de « *faits accomplis* ». M. Ygal Yadin et les autres leaders du Dash ont estimé qu'une coopération avec *la majorité* n'était pas possible dès lors que le Dash ne servait que d'appoint. M. Begin, *ont-ils* déclaré, ne s'est montré disposé à aucune concession, tant sur des points de principe politique que sur la répartition des portefeuilles. Le Likoud, selon les dirigeants du Dash, a refusé d'inclure dans le programme du prochain gouvernement la moindre allusion à une possibilité de concession territoriale en Cisjordanie et n'a offert à ses éventuels partenaires aucune charge qui leur aurait permis d'exercer une influence quelconque sur l'action gouvernementale.

Le texte de la résolution adoptée la nuit dernière précise que le Dash ne peut participer à la coalition gouvernementale « *dans les conditions actuelles* » et laisse au secrétariat et à la fraction parlementaire le soin de décider de reprendre éventuellement les pourparlers.

Le Likoud « à gauche »

La porte n'est donc pas fermée à la négociation, et M. Begin peut encore, s'il le désire vraiment, faire de nouvelles propositions aux amis de M. Yadin. On estime à Jérusalem que le président du Likoud se contentera de sa majorité de trois voix (dont celle de M. Flatto-Sharon) afin de présenter son gouvernement le 20 de ce mois, la veille des élections de la centrale syndicale Histadrout.

Il estimerait que la mise en place du gouvernement à cette date pourrait exercer une influence favorable sur le vote des électeurs, au nombre d'un million trois cent mille, qui éliront le 21 les dirigeants de la centrale syndicale.

Après ces élections, disait-on lundi dans les couloirs de la Knesset, le Dash se joindra sans doute au gouvernement. Mais au comité central de ce parti on affirmait la nuit dernière que le gouvernement Begin, avec la seule alliance des religieux, n'aurait qu'une existence éphémère et, « *comme le Maarakh, s'effondrera tel un château de cartes* ».

Dans l'après-midi, la neuvième Knesset, qui a été élue le 17 mai, avait ouvert ses travaux avec solennité. Trois trompettes ont salué l'arrivée et le départ du président de l'Etat dans l'hémicycle du somptueux bâtiment offert par la branche anglaise des Rothschild. Entre les travées des députés, on avait ajouté des chaises pour les anciens parlementaires invités à la cérémonie. La galerie du public était archicomble, celle de la presse et des invités officiels n'avait jamais connu une telle affluence.

On faisait grise mine dans les travées du parti travailliste qui, pour la première fois depuis qu'Israël existe, n'est pas majoritaire. Le Likoud n'a pas seulement fait basculer les travaillistes dans l'opposition, il les a aussi délogés des rangées qu'ils ont toujours occupées, à la gauche du président, pour s'y installer. Le parti de M. Begin n'a jamais aimé être situé « *à droite* » et, de surcroît, en se plaçant « *à gauche* », il se trouve enfin face aux caméras de télévision.

C'est le doyen d'âge, un député du parti national religieux, qui a ouvert la séance. Il a lu le serment de fidélité à l'Etat que devaient prêter les nouveaux députés et a demandé à chacun de prononcer, à l'appel de son nom, la formule : « *Je m'engage* ». Les trois députés arabes du parti communiste ont prononcé la formule en arabe. Les cameramen et les photographes avaient braqué leurs objectifs sur M. Samuel Flatto-Sharon. Quand le « *député solitaire* » a prêté serment, un cri s'est élevé des travées du parti Dash : « *C'est une honte !* »

M. Flatto-Sharon, qui fait l'objet de plusieurs plaintes pour des irrégularités qu'il aurait commises dans son élection et même pour les conditions dans lesquelles il a obtenu la nationalité israélienne, a demandé à prendre part malgré tout aux débats. Les seules langues admises étant l'hébreu et l'arabe, qu'il ignore, il a demandé qu'il lui soit permis de parler en français ou en yiddish.

C'est un député du Likoud, bien entendu, qui a été porté à la présidence de la Knesset. M. Itzhak Schamir appartient à la fraction Hérouth, le parti de M. Begin.

ANDRÉ SCEMAMA.

PORTRAIT

M. ITZHAK SHAMIR

Un « terroriste » à la Knesset

Né en 1915, dans un village juif de Pologne, M. Itzhak Shamir a eu une existence mouvementée. Après ses études secondaires au lycée hébraïque de Bielistok, il s'inscrit à la faculté de droit de Varsovie et adhère au Mouvement de jeunesse sioniste révisionniste (nationaliste) : le Bétar. Il arrive en Palestine en 1936 et s'enrôle dans les rangs de l'Irgoun Tsvaï Léoumi (l'organisation militaire nationale).

En 1940, avec Abraham Stern, il quitte l'Irgoun, trop modérée à ses yeux, pour fonder l'organisation des combattants de la liberté d'Israël (LEHI), plus connue sous le nom de « groupe Stern ». Les Anglais le capturent en 1941, mais il leur échappe un an plus tard. L'armée et la police britanniques traquent impitoyablement les membres du LEHI et abattent Abraham Stern. Le groupe, démantelé, est reconstitué par M. Itzhak Shamir, qui en prend le commandement avec Nathan Yelin-Mor, aujourd'hui journaliste, et le docteur Israël Sheib. Commandé par ce triumvirat, le « groupe Stern » lance un raid spectaculaire contre un camp de l'armée britannique à Latroum et libère les membres de l'organisation qui y étaient internés.

En 1946, Itzhak Shamir, déguisé en rabbin polonais, est reconnu par un officier de police. Il est arrêté et déporté en Erythrée (alors sous mandat britannique). Il réussit à s'échapper du camp de l'armée anglaise et vient à Djibouti, où il demande l'asile politique aux autorités françaises. Il est condamné à deux mois de prison pour avoir « pénétré illégalement » dans la colonie. Une fois la peine accomplie, il est autorisé à aller en France. A la fin du mandat britannique, il regagne Israël et retrouve ses compagnons du LEHI, devenu un parti politique représenté à la première Knesset par M. Yelin-Mor.

Mais le « parti » LEHI est soupçonné de n'avoir pas complètement renoncé aux méthodes de l' « organisation ». Après l'assassinat, à Jérusalem, du comte Bernadotte, médiateur des Nations unies, la police israélienne se lance aux trousses des chefs du « groupe Stern ». M. Yelin-Mor est arrêté et M. Shamir retourne à la clandestinité.

Le chef du fameux service secret Mossad, M. Isser Harel, ne parvient à le découvrir qu'en 1955... et lui propose de l'enrôler dans ses services. Pendant dix ans, il y occupe d'importantes fonctions qui l'amènent à faire des séjours prolongés dans différentes capitales d'Europe occidentale.

Il adhère en 1969 au parti Hérouth et, en 1973, est élu à la huitième Knesset, où il est membre de la commission des affaires étrangères et de la défense. Ce « dangereux terroriste », ainsi que l'appelaient les britanniques, va présider aux destinées d'un Parlement où, selon un amateur de statistiques, les têtes mises à prix par les Anglais représentent, si on les additionne, un bon million de livres sterling... — A. Sc.

Le vice-président égyptien à Paris

M. MOUBARAK A ÉVOQUÉ AVEC M. GISCARD D'ESTAING L'ACHAT DE MATÉRIEL MILITAIRE FRANÇAIS

M. Hosni Moubarak, vice-président de la République arabe d'Egypte, a été reçu le lundi 13 juin au palais de l'Elysée par M. Giscard d'Estaing Après cette entrevue, qui a duré trois quarts heure, M. Moubarak a indiqué que les conversations avaient porté sur la coopération entre la France et l'Egypte — notamment l'achat par son pays de matériel militaire français — et sur la situation au Proche-Orient. Sur ce point, le vice-président égyptien a affirmé que MM. Giscard d'Estaing et Sadate considèrent que l'établissement d'un Etat palestinien à l'ouest du Jourdain et à Gaza, séparé par un corridor intermédiaire, était la condition du retour à la paix dans cette région.

M. Jean-Philippe Lecat, porte-parole de l'Elysée, a toutefois précisé, après M. Moubarak, que le point de vue de la France sur les conditions d'un règlement au Proche-Orient reste inchangé.

Répondant d'autre part à une question relative à la politique de l'Egypte depuis le changement de gouvernement en Israël, M. Moubarak a précisé que cette question avait été abordée lors des entretiens que M. Ismaïl Fahmi, ministre égyptien des affaires étrangères a eus la semaine dernière à Moscou avec les dirigeants soviétiques.

Liban

La situation dans le Sud préoccupe les dirigeants de Beyrouth et de Damas

Des échanges de tir se sont poursuivis lundi 13 juin dans la région de Bint-Jbeil, bourg frontalier du Sud-Liban, tenu par les forces palestino-progressistes, et autour des positions contrôlées par les forces conservatrices libanaises. La ville de Nabatieh (à une dizaine de kilomètres de la frontière), où se trouve le quartier général palestino - progressiste pour le Sud, a également reçu quelques obus. Selon la résistance palestinienne, les bombardements que subit cette ville, quasi déserte aujourd'hui, sont en grande partie le fait de l'artillerie israélienne.

Des témoins venant du Sud-Liban rapportent que les forces israéliennes ont entrepris des travaux de génie civil à l'intérieur du territoire libanais afin de faciliter leur déplacement et leur intervention le long de la frontière. Après avoir percé des routes, les unités de génie de l'armée israélienne auraient commencé, samedi, à revêtir de goudron les pistes reliant les villages frontaliers libanais, notamment Chebaa et Kfar-Chouba, aux kibboutzim de Haute-Galilée.

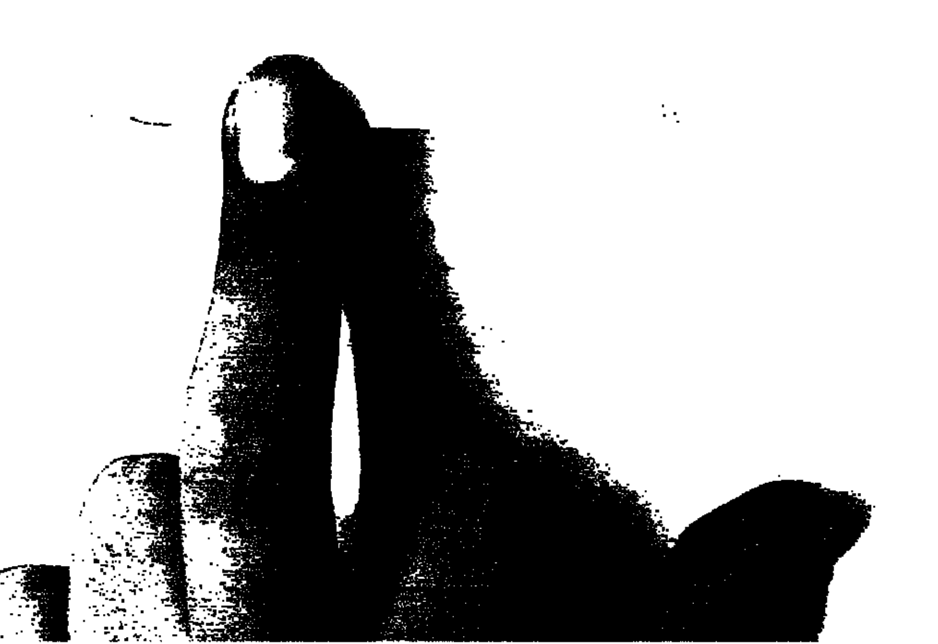
A Beyrouth, comme à Damas, on se montre préoccupé, bien que les incidents du Sud-Liban restent limités. Dans les deux capitales, on redoute qu'Israël ne cherche, à plus ou moins long terme, à exploiter la situation pour intervenir au Sud-Liban, ou même contre la Syrie.

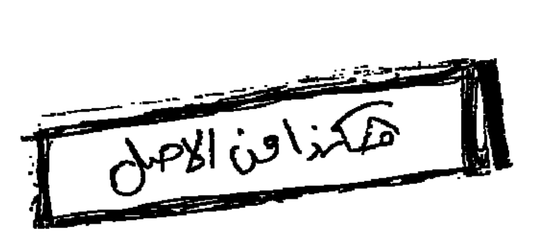
Le quotidien syrien *Al Baas* du 13 juin estime qu'Israël, à la faveur de la situation, « *prépare une attaque afin de faire exploser la situation au Proche-Orient* ».

Selon les observateurs de Beyrouth, cités par l'A.F.P., la Syrie tenterait actuellement d'imposer un contrôle sur les mouvements palestiniens les plus radicaux, en envoyant progressivement sur la région frontalière des unités de la Saïka pro-syrienne. Parallèlement, elle aurait de nouveau autorisé les palestiniens modérés à utiliser la « piste Arafat » qui permet d'acheminer, à travers la montagne, des renforts et des munitions au Sud-Liban. — *(A.F.P.)*

M. Ecevit cherche à obtenir l'abstention de treize députés

L'Irlande entre





EUROPE

Turquie

POUR FORMER UN GOUVERNEMENT DE MINORITÉ

M. Ecevit cherche à obtenir l'abstention de treize députés

De notre correspondant

Ankara. — La nouvelle législature turque s'est ouverte le lundi 13 juin par la prestation de serment des députés élus le 5 juin, mais le problème de la formation d'une majorité cohérente demeure posé. Le président de la République a chargé M. Bülent Ecevit, leader du parti républicain, le principal groupe à l'Assemblée nationale, de former le gouvernement.

La tâche de M. Ecevit n'est pas aisée. Les trois partis de la droite sont théoriquement majoritaires et M. Demirel, premier ministre sortant, chef du Parti de la justice, déclare qu'il *« fera tout son possible pour ne pas laisser le pays aux mains de la gauche »*.

Il paraît en tout cas prêt à collaborer de nouveau avec M. Erbakan, président du Parti du salut national, formation-clé de toute majorité, qui a d'ores et déjà établi des contacts avec le parti républicain et avec le Parti de la justice, qui sollicitent également ses faveurs.

L'appui des milieux économiques

M. Ecevit souhaite former un gouvernement de minorité afin de faire face aux problèmes de politique étrangère, ce qui serait difficile s'il partageait le pouvoir avec le Parti du salut national. Il espère donc obtenir au moins le soutien indirect d'un minimum de *treize élus* » d'autres partis lors du vote d'investiture (étant donné que le chiffre de deux cent vingt-six voix n'est pas nécessaire pour l'investiture, il suffirait que ceux-ci s'abstiennent le jour du vote ; la majorité de deux cent vingt-six voix n'est nécessaire que pour censurer un gouvernement).

M. Demirel dénonce les efforts que le parti républicain aurait déployés en vue de « transférer » ces treize élus. M. Ecevit dément énergiquement que des millions de livres turques aient été mis à sa disposition par les grands capitalistes, comme le laisse entendre le quotidien *Hergun*, organe officiel du Parti du mouvement nationaliste.

Le 10 juin, M. Ecevit était à Istanbul pour féliciter les responsables de l'organisation locale du parti républicain de leur succès électoral. Le chef social-démocrate en aurait surtout profité pour charger certains de ses conseillers économiques de rassurer les milieux d'affaires. M. Ecevit a d'ailleurs insisté sur le fait que le pays n'a donné à son parti qu'un « *mandat limité* » pour concrétiser son programme. Dès lors, devait-il ajouter, il ne pourrait complètement réaliser les transformations radicales inscrites dans son programme, notamment la suspension du droit de lock-out.

Les dirigeants du secteur privé, déçus par le gouvernement sortant, estiment qu'un gouvernement homogène devrait être formé. M. Koç, le plus important homme d'affaires turc, a pris position en faveur d'un gouvernement Ecevit. La majorité des industriels pensent que la présence de M. Erbakan dans le nouveau gouvernement rendrait encore plus difficile le règlement de la question chypriote. M. Feyyaz Berker, président de l'Association des industriels et hommes d'affaires turcs, important groupe de pression, nous a déclaré qu'un gouvernement Ecevit lui apparaît comme étant « *le plus apte à résoudre les problèmes extérieurs et intérieurs en suspens en Turquie* ».

Assez représentatif du patronat, M. Berker estime qu'un gouvernement, même minoritaire, de M. Ecevit, pour une durée provisoire de deux à trois ans environ, saurait se montrer assez habile pour sortir le pays de l'immobilisme « *dans les domaines prioritaires* » de la politique intérieure, d'abord en s'entendant avec les Grecs et les Américains, et ensuite en restaurant l'ordre et la sécurité dans les campus universitaires et dans la rue. « *Lorsque le tour des questions d'ordre économique sera venu, on jugera de nouveau* », a-t-il ajouté.

ARTUN UNSAL.

Pays-Bas

LES CORPS DES TERRORISTES SUD-MOLUQUOIS SONT RENDUS AUX FAMILLES

Assen (*A.F.P., P., Reuter*). — Les autorités néerlandaises ont remis, lundi 13 juin, aux familles d'Assen et de Smilde les corps des six terroristes sud-moluquois tués samedi dans l'assaut du train de Glimmen. A Smilde, les cercueils recouverts d'un drapeau de la « République sud-moluquoise » ont défilé à travers les rues. A Assen, plusieurs centaines de personnes s'étaient rassemblées à l'arrivée des dépouilles mortelles. Les obsèques ont lieu ce mardi après-midi. D'importantes mesures de sécurité ont été prises par les autorités.

Mercredi matin, six des sept hommes arrêtés — deux dans le train et quatre dans l'école de Smilde — seront présentés au procureur de la reine, M. Carolus van Oldebeek. M. Oldebeek avait déjà instruit l'affaire du train de Beilen en 1976. Le septième terroriste arrêté, grièvement blessé, est toujours à l'hôpital.

Le chef du groupe a été identifié par des personnalités moluquoises comme étant Max Papilaya, vingt-quatre ans, fonctionnaire dans l'administration provinciale. Papilaya aurait fait, l'année dernière, une période d'entraînement au Sud-Yémen. La seule femme des commandos, Hansina Autosia, vingt-deux ans, était assistante de chirurgie dentaire. Parmi les autres hommes du commando de Glimmen figureraient les frères de deux des terroristes emprisonnés après l'affaire de Beil--

Selon l'hebdomadaire ouest-allemand *Stern*, les Sud-Moluquois projetaient de se rendre à Hanoï pour y demander l'asile politique. Des contacts auraient été établis en 1976 entre des militants sud-moluquois aux Pays-Bas et des représentants du gouvernement vietnamien en vue d'amorcer une coopération favorisant l'accession des Moluques à l'indépendance. Selon *Stern*, l'affaire de Glimmen et de Smilde aurait eu pour but de contraindre le Vietnam à rendre public son soutien au mouvement sud-moluquois.

Tchécoslovaquie

Dirigeant du parti communiste en 1968

M. Mlynar s'est installé à Vienne

De notre correspondant en Europe centrale

Vienne. — La politique des dirigeants de Prague visant à contraindre à l'exil les contestataires les plus encombrants est en train de marquer ses premiers points. Lundi 13 juin, M. Zdenek Mlynar, l'un des animateurs les plus connus de l'opposition socialiste et signataire de la Charte 77, est arrivé à Vienne avec sa femme. Les autorités tchécoslovaques avaient annoncé, le 20 mai dernier, qu'elles avaient remis à M. Mlynar un passeport d'émigration « à sa demande ».

Il y a quelques jours, un premier signataire de la Charte 77, M. Anton Binar, écrivain originaire d'Ostrava, avait été accueilli dans la capitale autrichienne où d'autres émigrants sont attendus dans les jours et les semaines à venir. Une quinzaine de demandes seraient actuellement en attente au consulat d'Autriche à Prague. Dès le mois de janvier, le chancelier Kreisky avait déclaré que son pays était prêt à offrir l'asile à tous les contestataires tchécoslovaques qui en feraient la demande de leur plein gré. A l'époque, les principaux membres de l'opposition tchèque avaient rejeté cette éventualité, en dépit des pressions des autorités.

Si certains opposants, tel M. Mlynar, ont aujourd'hui changé d'avis, c'est en raison de l'attitude du pouvoir, qui a multiplié ces derniers mois les tracasseries, notamment en les privant d'emploi. M. Mlynar a été licencié sans préavis de son poste d'entomologiste au Musée national de Prague, quelques jours seulement après la publication de la Charte 77. Il avait fait appel devant un tribunal du travail qui l'avait débouté, jugeant que la Charte menaçait la sécurité du pays.

Le départ de M. Mlynar représente un affaiblissement de l'opposition en Tchécoslovaquie. Juriste de formation, ancien secrétaire du comité central du P.C. après janvier 1968, membre du présidium d'août à novembre 1968, M. Mlynar est l'un des analystes les plus perspicaces du système politique de son pays. Pendant le « printemps de Prague » il avait participé de près à l'élaboration du « programme d'action » de la nouvelle équipe dirigeante. Considéré, même après l'invasion, comme une personnalité marquante, il fut l'un des tout premiers à se retirer de la vie politique lorsqu'il prit conscience que les Soviétiques interprétaient les accords de Moscou d'une façon qui ne laissait plus aucune marge de manœuvre.

Cent vingt-cinq nouvelles adhésions à la Charte 77

Affaiblie par l'émigration, la Charte 77 n'en continue pas moins de recevoir des adhésions. Selon les dernières informations, cent vingt-cinq nouvelles signatures auraient été recueillies. Elles s'ajoutent aux six cents précédentes. D'autre part, apprenons-nous, M. Willy Brandt, président du S.P.D. et de l'Internationale socialiste, a fait récemment remettre un message personnel à M. Jiri Hajek, porte-parole de la Charte.

Le hasard a voulu que l'exil de M. Mlynar coïncide presque exactement avec la visite en Autriche de M. Vasil Bilak, l'un des membres les plus influents du bureau politique et du secrétariat du P.C. tchécoslovaque. Attendu mardi 14 juin à Vienne, M. Bilak doit avoir des discussions avec les dirigeants du P.C. autrichien. On attribue généralement à sa mission un double objectif : s'informer auprès de ses amis autrichiens, connus pour leur prosoviétisme, de l'état actuel des discussions sur l'eurocommunisme dans les P.C. occidentaux, et revaloriser le rôle de ses interlocuteurs dans la lutte contre le révisionnisme. La semaine dernière M. Bilak avait affirmé, dans un article paru dans un journal soviétique et repris dans *Rude Pravo*, organe du P.C.T., que l'eurocommunisme était une « *arme utilisée par la bourgeoisie* » pour tenter de diviser le mouvement communiste.

MANUEL LUCBERT.

Italie

Aux élections partielles

LE PARTI COMMUNISTE PROGRESSE AU NORD ET RECULE AU SUD

(De notre correspondant.)

Rome. — Trois cent mille Italiens étaient appelés, les 12 et 13 juin, à renouveler certains conseils municipaux et à élire des conseils de quartiers. Malgré le caractère partiel et administratif de cette consultation, les résultats sont analysés en détail. Ils montrent un maintien des grands partis, mais selon une distribution géographique assez précise : si les communistes progressent dans le centre-nord, par rapport aux élections législatives de juin 1976 (gagnant jusqu'à trois points à Livourne), ils enregistrent une perte sensible dans le sud au profit de la démocratie chrétienne qui se défend bien partout.

L'Unita consacre, ce mardi 14 juin, près de la moitié de sa première page à l'analyse du vote. Selon l'organe officiel du P.C.I., c'est un démenti cinglant à ceux qui parlaient d'un affaiblissement des positions communistes dans le pays. Les articles de *l'Unita* cherchent visiblement à rassurer la base du parti, qui avait été très impressionnée en avril par les pertes de celui-ci à Castellamare di Stabbia, banlieue de Naples.

R. S.

Union soviétique

CORRESPONDANCE

A propos de M. Chtcharanski

A la suite de la publication dans le Monde *du 11 juin de sa déclaration sur Chtcharanski, Mᵉ Roland Rappaport souligne que sa démarche est indépendante de l'action du CRIF et lui est antérieure. Il a ajouté :* « Mon communiqué est intervenu en raison des obstacles rencontrés pour l'exercice normal de ma mission de défense, et non en considération de la visite effectuée en France par M. Brejnev dans le cadre d'une politique d'échange et de détente qui ne peut apparaître que positive à tous. »

L'Irlande entre « socialistes » et « républicains »

(Suite de la première page.)

A la surprise générale, pourtant, M. Fitzgerald a publié il a quelques jours un bulletin de victoire. Il a annoncé, chiffres à l'appui, que l'Irlande sortait de la récession *« plus vite que ses partenaires de la C.E.E. »*. Arpentant à grandes enjambées son bureau de Stephen's Green, au centre de Dublin, il nous a longuement expliqué pourquoi cette information étonnante n'était pas de simple tactique électorale. Selon lui, le « miracle » est dû à la hausse et à la stabilisation de la livre sterling, à laquelle la livre irlandaise est étroitement liée, à la limitation des hausses de salaires après l'accord de l'automne dernier avec les syndicats, à la fin de l'ajustement des prix agricoles irlandais à ceux de la C.E.E. et, surtout, à une croissance remarquable de la production industrielle (11 %) et des exportations (17 %). Il faut ajouter une excellente récolte de pommes de terre, base de l'alimentation nationale. Bref, estime M. Fitzgerald, *« s'il n'y a pas de nouvelle crise du pétrole »*, l'Irlande est tirée d'affaire...

Un surprenant « miracle »

C'est un langage qui étonnera l'électeur moyen, lequel a vu le prix du « panier de la ménagère » doubler en trois ans et le chômage augmenter d'un quart. Mais il est vrai que le rythme de l'inflation diminue et que — l'O.C.D.E. le confirme — le niveau de vie des Irlandais s'élève lentement : le Marché commun a profité à l'agriculture et à l'élevage, les *firmes étrangères* commencent à investir dans un pays où la main-d'œuvre est abondante et les avantages fiscaux libéralement accordés, le tourisme s'accroît régulièrement et, chaque année, l'aéroport de Shannon accueille des cohortes grossissantes d'Américains émus à la perspective de découvrir le pays de leurs pauvres ancêtres. Enfin, d'importantes ressources minérales — en particulier un vaste gisement de zinc et de plomb à Navan, près de Dublin — commencent à être exploitées.

A Dublin, les quais de la Liffey, avec leurs petites maisons rouges aux façades décrépites et leurs échoppes vieillottes, offrent toujours un spectacle — déprimant ou poétique, selon les visiteurs — qui évoque les débuts de la révolution industrielle. Mais la foule du samedi soir, sur O'Connell Street, est plus soignée, d'impressionnants immeubles de bureau ont surgi un peu partout dans le centre de la capitale, comme les maisons neuves dans la campagne. Ce n'est certes pas encore la société de consommation à l'américaine ou à l'allemande, mais il est évident que l'Irlande sort petit à petit du sous-développement.

Après avoir joué la carte du sérieux et du « sens des responsabilités », la coalition s'est décidé, devant le succès remporté par le « manifeste » du Fianna Fail, à sortir de sa réserve. Elle a annoncé à la fin de la semaine dernière qu'elle serait en mesure de créer treize mille emplois dans les dix-huit mois à venir, de construire quarante mille logements en quatre ans, six hôpitaux totalisant cinq cents lits, etc.

La République n'est plus un sanctuaire

Par-delà les querelles d'économistes, communes à tous les pays industrialisés en cette période de récession, il y a, dans la République, un certain nombre de sujets « tabous » que les candidats affectent de ne pas considérer comme de « *véritables questions électorales* ». Ces « *sacred cows* » (vaches sacrées), comme disent les Anglais, influencés par une longue pratique de l'Inde, sont liées au tumultueux passé de l'île et à l'influence que l'Eglise catholique y conserve. Elles s'appellent « Ulster » et « politique familiale ». Personne ne les aborde de front, mais tout le monde y pense.

Tous les partis jurent qu'ils sont opposés à la violence aveugle de l'IRA provisoire, mais ils diffèrent notablement dans les moyens d'y mettre fin. La coalition gouvernementale a fait voter des lois sévères destinées à empêcher les « provos » de trouver refuge dans la République. Mais ces mesures ont d'abord été appliquées avec prudence, c'est le moins qu'on puisse dire. La plus rigoureuse est celle qui permet, désormais, au gouvernement irlandais d'inculper et de condamner un individu coupable d'action terroriste dans le nord de l'île. Il n'empêche que, pendant longtemps, les « provos » ont pu considérer la République comme un sanctuaire, et la prison de Portaloise, près de Dublin, où on les enferme, comme une passoire...

Les hésitations du gouvernement de M. Cosgrave sont compréhensibles étant donnée l'attitude pour le moins équivoque du Fianna Fail qui se veut fidèle à son passé « républicain ». Les remous provoqués, à l'automne dernier, par la démission du président de la République, M. Cearbyall O Dalaigh, en font foi. Insulté par le ministre de la défense, M. Patrick Donegan, pour avoir, aux yeux de ce dernier, hésité à entériner les nouvelles lois anti-IRA, M. O Dalaigh a abandonné son mandat. En fait, le président, juriste scrupuleux, avait seulement insisté pour faire vérifier la constitutionnalité des nouvelles mesures. Les mauvais esprits ajoutent que si M. O Dalaigh n'avait pas appartenu au Fianna Fail, M. Cosgrave aurait peut-être fait plus d'efforts pour qu'il reste à son poste...

Le retour éventuel du Fianna Fail au pouvoir, avec ses « faiblesses » réelles ou supposées pour l'action « républicaine » dans le Nord, aurait-il une influence sur la situation en Ulster ? C'est une question que se posent plus ou moins ouvertement nombre de candidats. On peut évidemment supposer que, revenu aux affaires, le Fianna Fail serait, sur ce chapitre comme sur d'autres, plus prudent que lorsqu'il était dans l'opposition. Mais, quand on les interroge, ses candidats se bornent généralement à rappeler que leur parti avait fait voter une loi sur *« la sécurité de l'Etat »* qu'il suffirait d'appliquer sérieusement...

Si la question de l'Ulster est abordée avec précaution, celle de la « politique familiale » est à peine chuchotée. Pour parler clairement, il s'agit des lois sur la contraception et le divorce. La première a failli provoquer une rupture de la coalition gouvernementale en 1974. Un projet de loi légalisant la vente des contraceptifs dans la République, et prévoyant l'ouverture de centres officiels de planning familial avait été chaudement approuvé par les travaillistes et accepté par leurs alliés du Fine Gael. Le Fianna Fail y était opposé. La majorité allait faire voter son projet... quand le premier ministre en personne, M. Liam Cosgrave, annonça qu'il voterait contre. Le projet fut repoussé.

Les mauvais tours de Mme Hussey

On peut certes acheter divers produits contraceptifs dans les pharmacies de la *République*, mais sur ordonnance médicale. Encore faut-il trouver un médecin favorable à l'ugénisme. Une fois de plus, c'est la population la plus défavorisée qui peut le plus difficilement se permettre la limitation des naissances et les familles de dix ou douze enfants restent nombreuses en milieu populaire. Il reste, il est vrai, la possibilité pour les citoyens de la République d'aller faire leurs emplettes en Irlande du Nord, qui est régie par la très libérale loi britannique...

Si la question de la contraception est difficilement abordée, il va de soi que celle de l'avortement n'est pas même évoquée... Il en est presque de même pour celle du divorce. C'est pourtant un problème aigu, si on en juge par le nombre de femmes — une dizaine de mille, dit-on — abandonnées avec leurs enfants, sans ressources, par un mari généralement parti en Angleterre. L'influence toujours prépondérante de l'Eglise catholique — toutes les écoles sont *confessionnelles*, à l'exception de quelques rares établissements privés et très dispendieux — rend les trois principaux partis plus que prudents sur ce sujet. Au Fianna Fail, par exemple, on envisage tout au plus de reconnaître une « nullité civile » du mariage.

Une bouillante jeune femme, Mme Gemma Hussey, mariée à un responsable du Fine Gael, et elle-même candidate au Sénat, a joué un mauvais tour aux partis politiques : elle a créé une « Association politique des femmes », qui regroupe les vingt-six candidates à l'élection du 16 juin, et elle a adressé à tous les membres du Parlement un questionnaire très détaillé concernant le rôle qu'ils souhaitent voir jouer aux *femmes dans la vie publique*, familiale et professionnelle. Avec précision, elle a dressé des tableaux de réponses avec des cases noires pour les « non », rouges pour les « oui ». 51 % des députés et 45 % des sénateurs seulement ont répondu. Les réponses du Fianna Fail sont, à la fois, les moins nombreuses et les plus « noires ». Celles du Labour, les plus « rouges ». Mme Hussey a publié ces résultats dans la presse nationale et a envoyé à toutes les électrices un manifeste en trois points : 1) Si vous vous intéressez à la politique, faites-en ; 2) sinon, soutenez les femmes qui en font ; 3) pensez que vous constituez la majorité du corps électoral : 51 %.

Mme Hussey se donne beaucoup de mal pour ne pas faire acte de « féminisme », ce qui serait, pense-t-elle, la fin de toute ses chances au Sénat, où il n'y a que quatre femmes sur soixante élus. Au Dail, elles sont cinq sur cent quarante-quatre députés. Toutes sont les veuves ou les filles des précédents détenteurs de leurs sièges...

« Un petit quelque chose pour les femmes »

Mme Hussey sait qu'elle ne peut compter sur le soutien actif d'aucun parti, même pas le Labour. Mais elle est confiante que, un jour ou l'autre, toutes les formations politiques se trouveront dans l'obligation de « faire la cour » à leur électorat féminin. Le fait que chaque parti inclue *« un petit quelque chose pour les femmes »* dans son programme lui paraît de bon augure. Après tout, il n'y avait que seize candidates aux élections de 1973 !

Elle adopte, elle-même, des vues très modérées : elle souhaite seulement que la loi sur la contraception, réservée aux « couples mariés », soit déclarée inconstitutionnelle par la Cour suprême. Les partis pourront alors voter une loi plus libérale sans avoir peur de leurs électeurs traditionalistes. Pour ce qui concerne le divorce, qui n'est pas prévu par la Constitution, Mme Hussey redoute un référendum qui aurait, juge-t-elle, toutes les chances d'être négatif.

Quand on évoque devant Mme Hussey le cas de l'Italie, où la « politique familiale » a été passablement bousculée depuis trois ans, elle soupire : *« L'Irlande n'a pas de vrai parti de gauche ! »*

NICOLE BERNHEIM.

Prochain article :

LES SIRÈNES DE L'ATHÉISME

UNE « PROPORTIONNELLE » MODIFIÉE

Le mode de scrutin irlandais est une proportionnelle modifiée avec répartition des restes selon l'ordre des préférences indiquées par les électeurs. Pour être élu, un candidat doit obtenir au minimum un nombre de voix égal à un quotient déterminé de la façon suivante : le nombre de voix exprimées divisé par le nombre de sièges, plus un. On ajoute un au résultat. S'il y a, par exemple, trente mille voix exprimées dans une circonscription qui compte cinq sièges, chaque candidat devra obtenir au moins cinq mille une voix pour être élu.

L'ÉVÉNEMENT

LES ÉLECTIONS EN ESPAGNE

POUR *la première fois depuis quarante et un ans, les Espagnols sont appelés à désigner librement leurs représentants dans un Parlement. Le mercredi 15 juin, vingt-trois millions et demi d'électeurs vont choisir trois cent cinquante députés et deux cent sept sénateurs. Le roi a le droit de nommer quarante et un sénateurs supplémentaires.*

La campagne électorale s'est achevée le 13 juin sur quelques incidents. L'affluence a été considérable dans les milliers de meetings et réunions organisés par les partis légalisés. Mais une grande partie de l'électorat a paru indécise jusqu'à la veille du scrutin, sans doute parce que le choix est difficile : il y a six mille candidats dans l'ensemble du pays. A Madrid, qui aura trente-deux députés, et où les principales formations présentent leurs leaders, on compte vingt-six listes. A Barcelone, avec trente-trois députés à élire, on relève vingt-trois listes.

Cependant, malgré la complexité du labyrinthe espagnol, les grandes options sont assez claires.

Les grandes options de l'extrême droite à l'extrême gauche

LA grande majorité des candidats au Congrès des députés et au Sénat se présentent dans des coalitions. Les principaux partis qui ont *décidé d'aller seuls à la bataille* électorale sont le parti communiste, la Réforme sociale espagnole, de tendance social-démocrate, la Phalange « authentique », qui se situe à gauche, le parti socialiste populaire et le parti socialiste ouvrier, rénové, encore que ces deux dernières formations aient conclu, chacune de son côté, des alliances tactiques avec des groupes régionaux, en Catalogne pour le P.S.O.E. de M. Gonzalez, en Andalousie pour le P.S.P. de M. Galvan.

Coalitions et regroupements varient selon les circonscriptions électorales *qui correspondent* exactement aux provinces. Le parti national basque (P.N.B.), conservateur et hostile au centralisme castillan, est dominant dans les quatre provinces du nord. En Catalogne, l'unité n'a pu se réaliser sur le thème de la défense du statut d'autonomie de 1932, alors que la résistance des Catalans au régime franquiste avait réuni la plupart des groupes démocratiques, du P.S.U.C. à la droite libérale. Communistes, socialistes de gauche de M. Rabentos, démocrates catalans de M. *Pujol* et démocrates-chrétiens de M. Canyennan se présentent en ordre dispersé. En Galice, de petites mais *dynamiques formations nationalistes*, l'Union du peuple galicien et les partis socialistes galiciens, ont naturellement refusé toute espèce de *compromis avec les partis centralistes* de gauche. Elles font entendre la voix d'un peuple qui se considère colonisé par le capitalisme espagnol.

A Madrid, à Barcelone, au Pays basque et dans certaines provinces, les listes de candidats sont donc très nombreuses. Mais de l'extrême droite à l'extrême gauche, les grandes options politiques sont les suivantes :

1) L'Alliance nationale du 18 juillet

Elle regroupe les ultras de droite de Fuerza Nueva, de la Phalange traditionnelle, du Parti d'action nationale et de la Confédération des anciens combattants franquistes. Elle fait appel aux nostalgiques du Caudillo qui refusent toute évolution réellement démocratique et dénoncent la trahison des « idéaux » du soulèvement de juillet 1936 contre la République. Elle a fait campagne pour le « non » au référendum du 15 décembre 1976 sur la réforme politique (moins de 5 % des voix) :

2) L'Alliance populaire

Elle est dirigée par d'anciens ministres de Franco influents au plan *national* : MM. *Lopez Rodo*, Silva Munoz, Cruz Esteruelas, Licinio de la Fuente ; elle a sollicité le ralliement de l'ancien chef du gouvernement, M. Arias Navarro. Le secrétaire général de l'Alliance est M. Fraga Iribarne, bouillant et colérique Galicien, ancien ministre de l'information, ancien ambassadeur à Londres, champion de la « *réforme* » démocratique en 1975.

L'Alliance n'est pas une coalition, mais une fédération des partis suivants : Démocratie sociale, Union du peuple espagnol, Action régionale, Réforme démocratique, Union sociale populaire, Action démocratique espagnole, Union nationale espagnole. Un thème de choc : seule l'Espagne est importante. L'Alliance, conservatrice, se situe elle-même au centre droit et préconise une amélioration des institutions franquistes : conserver ce qui est bien, réformer ce qui peut l'être. Monarchiste, européenne, préconisant une économie de marché, l'Alliance se prononce contre des Cortès constituantes, souhaite rejeter les groupes « totalitaires » de la communauté. Elle est contre toute tentative de séparatisme

3) L'Union du Centre démocratique

Présidée et cautionnée par M. Adolfo Suarez, chef du gouvernement, l'Union *a été constituée au dernier moment* par plusieurs formations libérales, indépendantes, social-démocrates et démocrates - chrétiennes. Son grand *atout est d'apparaître comme le parti* du gouvernement et elle a fondé toute sa campagne sur la grande popularité personnelle de M. Suarez, l'homme du roi.

Un slogan : l'Union du centre est la voie la plus sûre vers la démocratie. Un objectif immédiat : une *nouvelle Constitution « brève mais claire »*, pour éviter les affrontements entre les deux extrêmes. Les amis de M. Suarez admettent l'importance des *nationalités et semblent* favorables à un régime d'autonomie prudent et progressif pour les régions qui le souhaitent.

4) La démocratie chrétienne

Les équipes de la démocratie chrétienne de l'Etat espagnol ont renoncé à rallier l'Union du centre et *présentent* leurs *candidats sur des* listes dont la tonalité, plus à gauche ou plus à droite, varie beaucoup selon les *provinces*. A *Madrid*, la gauche démocratique de M. Ruiz Gimenez est alliée à la Fédération des partis démocrates-chrétiens dirigée par M. José-Maria Gil Robles, fils de l'ancien ministre de la République et ancien leader du bloc des droites, la CEDA avant la guerre civile.

Un vœu : liberté, justice et solidarité. La reconnaissance et la protection des droits de l'homme doivent figurer d'une manière expresse et détaillée dans la prochaine Constitution. *La démocratie chrétienne est* pour une monarchie arbitre, un gouvernement responsable devant les Cortès, la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Elle *souhaite* que la reconnaissance du droit à l'autonomie des régions soit inscrite dans la Constitution.

5) Le parti socialiste populaire

Parti d'universitaires et de jeunes intellectuels, luttant contre le franquisme depuis de longues années, le P.S.P. est né officiellement en 1974. Son but ultime et théorique est la création d'une société sans classes, autogestionnaire, fondée sur une conception marxiste de l'histoire. Son président est M. Tierno Galvan, *professeur à l'université de Salamanque*, chassé de sa chaire par Franco. Le P.S.P. réclame la rupture totale avec le franquisme, une Constitution démocratique et un Etat fédéral. M. Tierno Galvan s'est *révélé* comme l'un des meilleurs orateurs de la campagne. Idéologue ferme, mais *politicien modéré*, il *a été* reçu à plusieurs reprises par le roi. M. Raul Morodo, secrétaire général du P.S.P., résume ainsi les *principales divergences* avec le P.S.O.E. de M. Gonzalez : *le* P.S.P. est neutraliste, fédéraliste et pour l'indépendance des syndicats à l'égard des partis. Une militante célèbre du P.S.P. : Mlle *Carmen* Diez de Ribera, ancien chef de cabinet de M. Adolfo Suarez. Le P.S.P. estime que le maintien des bases américaines en Espagne devrait être soumis à un référendum populaire.

6) Le parti socialiste ouvrier espagnol

Héritier du vieux parti socialiste de Pablo Iglesias, le P.S.O.E., rénové, *depuis le congrès de Suresnes d'octobre* 1974, a deux atouts importants : le soutien de l'Internationale socialiste, et en particulier l'appui *résolu* de la social-démocratie allemande ; un leader jeune, habile, qui a rapidement conquis ses galons de politicien : M. Felipe Gonzalez.

Le P.S.O.E., dont les prises de position pendant la campagne ont été bien plus dures que celles du parti communiste, a choisi la rose comme emblème et un slogan connu : le socialisme, c'est la liberté. Il se présente déjà comme un parti de gouvernement prêt à assumer ses responsabilités. Son objectif théorique est la conquête du pouvoir politique par la classe ouvrière et la transformation radicale de la société capitaliste en société socialiste. Dans l'immédiat, il veut « changer la vie » des Espagnols. Il demande une nouvelle Constitution qui fasse droit aux nationalités ; se prononce pour la coexistence pacifique de tous les citoyens. Républicain en principe, le P.S.O.E. accepte la monarchie si la majorité du peuple *le désire. Il réclame une réforme* fiscale rigoureuse, une révision de la sécurité sociale, une politique du logement plus rationnelle et, au *plan international, une Espagne qui* ait « *la place qu'elle mérite* ».

7) Le parti communiste

Un slogan : « Voter communiste, c'est voter pour la démocratie. » Un leader habile, modéré, d'une grande expérience politique, M. Santiago Carrillo, qui a réussi en quelques semaines à donner à l'opinion espagnole une nouvelle image rassurante, raisonnable, d'un parti poursuivi *sans pitié et calomnié pendant les* quatre décennies du régime franquiste. Le secrétaire général du P.C.E. a conquis pendant la campagne un surnom révélateur. On l'appelle le Révérend Père Carrillo.

Le P.C.E. s'accommode de la monarchie, il s'est prononcé pour le drapeau sang et or, pour le pluralisme politique, l'alternance au pouvoir et l'alliance avec toutes les forces — y compris celles du capital — intéressées à la construction d'une *authentique démocratie* : Cortès constituantes, libertés des peuples et des nationalités de l'Espagne, pacte social permettant, après le 15 juin, d'affronter la très grave crise économique. L'Espagne, pour le P.C.E., doit avoir une *politique* extérieure rigoureusement indépendante de tous les blocs, du pacte atlantique *comme du pacte de Varsovie*.

8) Les fronts d'extrême gauche

Quatre groupements principaux qui n'ont pas réussi à présenter de candidats dans toutes les circons*criptions, mais ont largement défendu* leurs options pendant la campagne : le Front démocratique des gauches, présent dans quarante-sept provinces ; le Front uni des travailleurs ; le Congrès des travailleurs et la Candidature d'unité populaire.

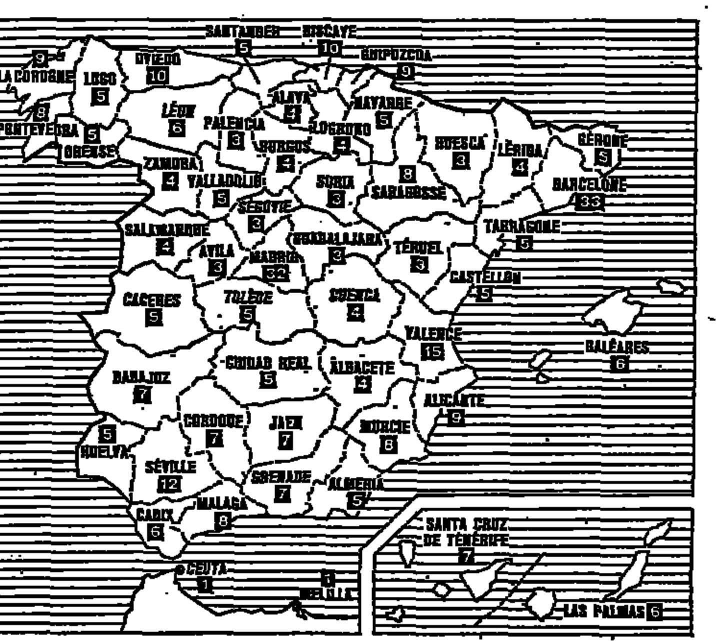
Page rédigée par Marcel Niedergang

> **UN SCRUTIN COMPLEXE**
>
> Les Espagnols majeurs (vingt et un ans) vont voter au suffrage universel, direct et secret. Les trois cent cinquante députés sont élus à la proportionnelle, mais des correctifs sont appliqués pour éviter une fragmentation excessive du Congrès.
>
> Chaque électeur choisit une des listes de candidats à la députation présentées dans sa circonscription. Les deux cent sept sénateurs, élus au scrutin majoritaire, représentent les collectivités *locales* à raison de quatre par province du continent.
>
> Chaque électeur choisit trois noms sur la liste des candidats au Sénat. *Les quatre candidats* qui ont obtenu le plus grand nombre de voix sont élus (sauf aux Baléares, aux Canaries, à Ceuta et Melilla, où les cir*conscriptions* respectives *désignent* moins de quatre sénateurs).

Un labyrinthe

UN labyrinthe : c'est l'image utilisée par les Espagnols pour définir le tableau politique de leur pays au moment où il s'apprête à faire un pas décisif vers l'instauration d'un régime réellement démocratique en élisant de nouvelles Cortès destinées à remplacer les Cortès de Franco, simple Chambre d'enregistrement au service du régime depuis la fin de la guerre civile.

Plus de deux cent cinquante partis politiques ont été en effet officiellement reconnus depuis un an. *Cette* prolifération est déconcertante, mais explicable. Après *quatre décennies de dictature* et de parti unique — le Mouvement, — le retour des libertés, même s'il n'est pas encore complet, a favorisé cette explosion qui ressemble à *celle que le Portugal* a connue en avril 1974, après la chute du régime caetaniste.



Les circonscriptions électorales

Les circonscriptions électorales correspondent aux provinces. La carte indique dans chacune d'entre elles le nombre de députés à élire.

De 1931 à 1936, la Seconde République espagnole n'a pas été non plus un modèle de clarté politique. Bien que l'Espagne de 1977 soit, du point de vue social et économique, radicalement différente de celle d'avant la guerre civile, il est naturel que les prises de position, les alliances ou les regroupements se soient, dans un premier temps, réalisés dans l'improvisation et une certaine confusion.

Toutes les tensions, toutes les frustrations, toutes les contradictions, accumulées pendant quatre décennies, apparaissent au grand *jour*. L'Espagnol moyen, peu politisé, accoutumé à l'apparent immobilisme de la façade franquiste, avoue son embarras et parfois son agacement à l'heure du choix. Ni la droite ni la gauche n'échappent à ce tourbillon. La vieille Phalange, l'un des piliers du régime pendant la guerre civile, est divisée en au moins quatre courants rivaux. Ceux qui se proclament aujourd'hui de gauche disent qu'ils sont fidèles à l'attitude « authentique » de Jose-Antonio Primo de Rivera, trahi selon eux par Franco ; ils présentent un programme de tendance nettement socialiste sous l'emblème du joug et des flèches. Les autres courants de la Phalange se situent dans une extrême droite atomisée en une multitude de groupuscules, dont certains rêvent encore d'instaurer un régime hitlérien en Espagne.

Pendant la campagne électorale, de violents incidents ont opposé des militants d'extrême droite de Fuerza Nueva à des phalangistes *« authentiques »*. Il y eut alors des remous au sein de la Confédération des combattants franquistes de la guerre civile, dont le leader est M. José-Antonio Giron, ancien ministre du travail de Franco. Signe de désarroi ou d'évolution : de nombreux anciens combattants franquistes ont réclamé la mise hors la loi de Fuerza Nueva et demandé la formation d'une nouvelle association regroupant vainqueurs et vaincus de la guerre civile.

Les partisans d'un « Etat fort »

La droite conservatrice, néo-franquiste ou simplement hostile à un nouveau régime qui accepterait totalement les règles démocratiques, s'est divisée en de nombreux groupes ou formations, parfois réduits à quelques notables, qui ont profité de la loi des « associations politiques » de 1974, révisée en 1976, pour se lancer les premiers dans l'arène. Ils avaient naturellement accepté de respecter les principes du Mouvement, charte de base du franquisme. L'accélération imprimée à la réforme politique par le gouvernement Suarez à partir de juillet 1976, la dissolution *de jure* sinon *de facto* du Mouvement, les ont contraints à adopter des sigles et des appellations plus proches de ceux de l'Europe occidentale.

Toutes ces formations sont aujourd'hui, sans exception, « populaires », « démocratiques », à la *rigueur* « réformistes », et souhaitent en général une adap*tation prudente des institutions* mises en place par Franco mais non par leur disparition. Elles *s'opposent* également avec plus ou moins de résolution à une remise en cause d'un *Etat fort*, centralisé, héritage du Caudillo. Comme dans le Portugal d'après Salazar, la gauche est très à la mode dans l'Espagne de 1977. Mais la droite classique n'entend pas aller au-delà d'une certaine frontière, tout en faisant des concessions pour s'adapter aux circonstances.

Le centre est un marais où l'on retrouve des franquistes intelligents et repentis et des libéraux, des sociaux-démocrates, des démocrates-chrétiens et des indépendants plus ou moins liés au monde des affaires et à la grande banque. C'est le lieu géométrique où se rejoignent des notables de l'ancien régime et des opposants de *droite au franquisme* qui souhaitent, ensemble, construire un *régime* démocratique en adoptant des mesures prudentes, progressives, raisonnables, de nature à séduire à la fois l'électorat resté attaché sentimentalement au franquisme et celui qui est favorable à une libéralisation sans rupture. Aussi la solidité des regroupements centristes constitués dans une perspective électorale ne résistera peut-être pas très longtemps aux choix qui s'imposeront rapidement, après le 15 juin, en matière économique, sociale, politique et constitutionnelle.

De multiples groupes sociaux-démocrates qui n'ont pas encore réussi à conquérir un espace politique bien déterminé, ont évolué depuis plusieurs mois au gré des regroupements et des antagonismes personnels. L'un d'entre eux a fait alliance avec le parti socialiste ouvrier espagnol, historique, que le gouvernement avait légalisé au printemps avec une certaine hâte, dans l'espoir d'aggraver les difficultés du parti socialiste ouvrier, rénové, de M. Felipe Gonzalez, soutenu fermement par l'Internationale socialiste. D'autres sociaux-démocrates venus des eaux franquistes vont seuls à la bataille ou se sont ralliés aux bannières du centre.

Déchirements socialistes

Les démocrates-chrétiens n'ont pas davantage pu constituer une grande formation présentant un front uni. Les souvenirs de l'avant-guerre civile, l'engagement excessif de la hiérarchie catholique aux côtés du franquisme pendant la guerre, puis un *aggiornamento* de l'Eglise aujourd'hui sérieusement mis en cause, des rivalités personnelles, la nécessité de composer avec des formations démocrates-chrétiennes régionales puissantes, au Pays basque, en Catalogne, à Valence, en Andalousie, expliquent le morcellement d'un courant démocrate-chrétien rénové dont le cœur est à gauche mais la raison à droite.

C'est de déchirements qu'il faut parler à propos des socialistes. Leurs querelles de préséance, leurs divergences politiques, leurs recherches d'alliances électorales avec les formations socialistes de la « périphérie » ont empêché jusqu'à présent la constitution d'un grand parti socialiste, de *type français ou portugais, qui* contribuerait à une clarification rapide du panorama politique espagnol. C'est d'autant plus regretté, dans les rangs démocra*tes, que M. Felipe Gonzalez* a mené une campagne très spectaculaire et que les sondages ont indiqué une sensible remontée de la gauche dans le pays à la veille du scrutin. *Le P.S.O.E.* rénové de M. Gonzalez, le Parti socialiste populaire de M. Tierno Galvan, les partis socialistes valencien, basque, andalou ou galicien, attendent sans doute de connaître leur représentativité relative avant de s'engager, peut-être, dans un processus unitaire réclamé avec insistance par le Parti socialiste populaire. Dans l'immédiat, c'est la dispersion.

Le parti communiste n'échappe pas complètement aux remous provoqués par la *question* des nationalités. En apparence, le P.C.E., qui va seul à la bataille, est un bloc homogène. Mais il est significatif que le parti socialiste unifié de Catalogne (P.S.U.C.), branche communiste du P.C.E., ait conservé son sigle et une certaine originalité, bien moindre pourtant qu'à l'époque des luttes entre le bureau politique et la « section » catalane, alors dirigée par Comorera. Le parti communiste d'Euzkadi (Pays basque) et le *parti communiste* galicien, très liés, eux aussi, à la centrale madrilène, arborent malgré tout leurs bannières régionales.

Trop-plein à l'extrême gauche

A gauche du P.C.E. ce n'est pas le vide mais le trop-plein. Communistes révolutionnaires, trotskistes, maoïstes de plusieurs chapelles : la gauche révolutionnaire n'a pas été légalisée et ne peut participer aux élections sous ses drapeaux. Mais elle a tourné la difficulté en formant des fronts électoraux « indépendants » qui lui ont permis de faire entendre sa voix pendant la campagne. Les carlistes, qui suivent le prince Charles-Hugues de Bourbon-Parme, partisans d'un socialisme autogestionnaire et maintenus dans le ghetto pour des raisons diverses, ont adopté la même attitude.

Les quatre courants d'extrême gauche les plus représentatifs sont : le Mouvement communiste (M.C.), le Parti du travail (P.T.E.), l'Organisation révolutionnaire des travailleurs (O.R.T.) et la Ligue communiste révolutionnaire (L.C.R.). Associés à d'autres groupuscules ou mouvements de section, ils ont, sans trop d'illusions sur leur résultats électoraux, organisé meetings et manifestations suivis par des foules imposantes.

Il faut enfin signaler la présence au grand jour et en force des anarchistes, héritiers de l'ancienne F.A.I. (Fédération anarchiste ibérique) et de la vieille et puissante C.N.T. (Confédération nationale des travailleurs, dont le nombre d'adhérents, à la veille de la guerre civile, était plus important que celui de l'Union générale des travailleurs, le syndicat socialiste. Le retour à Barcelone de Mme Federica Montseny, dirigeante anarchiste et ancien membre du gouvernement de la République, a été l'occasion de rassemblements spectaculaires. Les anarchistes ne croient pas à la valeur des élections organisées par le gouvernement, mais ils mettent eux aussi à profit le retour progressif des libertés et la C.N.T. a présenté et obtenu sa légalisation. Un signe qui illustre, entre beaucoup d'autres, l'ampleur et la profondeur des ambiguïtés de la situation actuelle.

● *L'Etat participe au financement de la campagne* : il verse 1 million de pesetas par siège obtenu, 45 pesetas par vote pour le Congrès et 15 pesetas par vote pour le Sénat.

A LA VEILLE DU SCRUTIN EN ESPAGNE

Les dirigeants des principaux partis ont lancé à la télévision un ultime appel

La campagne électorale espagnole s'est achevée lundi soir 13 juin par une intervention télévisée des dirigeants des principales formations politiques. M. Adolfo Suarez, chef de gouvernement, a déclaré *que l'Union du centre* démocratique, qu'il dirige, entendait « réviser la Constitution franquiste afin de faire du pays une véritable démocratie ». *Il a estimé* que voter pour sa formation éviterait à l'Espagne « de devenir la proie de l'extrémisme ».

M. Santiago Carrillo, secrétaire *général* du parti communiste, a assuré de son côté : « Nous ne voulons pas d'une nouvelle dictature pour l'Espagne, pas même de la nôtre. » M. Felipe Gonzalez, secrétaire général du parti socialiste *(P.S.O.E.)*, *a estimé que sa formation pourrait* reconquérir au Parlement la première place, qui fut la sienne avant la guerre civile (les derniers sondages d'opinion attribuent environ 24 % des intentions de vote au P.S.O.E., contre quelque 30 % aux amis de M. Suarez). Au cours d'un meeting à *Madrid*, M. *Gonzalez* avait d'autre part déclaré : « Le centre, qui a été réduit à un seul homme — le président Suarez, — est devenu nerveux parce qu'il a dans le dos une force offrant un véritable programme d'alter*native démocratique.* »

Quant à M. Fraga Iribarne, dirigeant de l'Alliance populaire (qui regroupe huit mouvements néo-franquistes), il a *assuré* que *son* parti était « une organisation modérée souhaitant le changement, mais non sans préserver la solidité de l'Etat ».

La fin de la campagne a été marquée par quelques nouveaux incidents. Des unités militaires ont pris position, lundi, en différents points importants du territoire, et certaines *forces spéciales* ont été *placées* en *état d'alerte*. Au Pays basque, l'ETA a fait savoir que M. Javier de Ybarra, l'industriel enlevé le *20 mai dernier à Bilbao, serait exécuté* le 15 juin à 0 heure (soit neuf heures avant l'ouverture des bureaux de vote) si les négociations n'avaient pas abouti d'ici-là.

La question de l'autonomie a dominé la campagne électorale en Catalogne

De notre envoyé spécial

Barcelone. — « *Volem l'estatut* » (nous voulons le statut) proclamaient quelque trois cent mille personnes le 23 avril dernier, lors de la manifestation la plus pacifique qu'ait connue Barcelone. Le statut d'autonomie que la République avait accordé à la Catalogne en 1932 est l'une des principales revendications de la grande majorité des partis catalans. Il accordait à cette région un Parlement, un gouvernement (la Généralité) et un président, qui est actuellement M. Josef Tarradellas, exilé en France. Le président était assisté de « *consellers* » (ministres). En réalité, le rôle de la Généralité était relativement modeste. Son président représentait en Catalogne le président de la République. Le Parlement pouvait légiférer, mais à condition que les lois adoptées ne soient pas en contradiction avec celles de l'Etat espagnol. La Généralité avait la haute main sur l'enseignement, la gestion des ressources économiques et les services de l'ordre public. Le catalan était déclaré langue officielle au même titre que le castillan.

Le 5 janvier 1938, le général Franco annulait purement et simplement l'« estatut ».

La campagne électorale a mis en évidence trois options : 1) Le régionalisme ou la décentralisation administrative que proposent les groupes de droite et le gouvernement ; 2) L'autonomie fondée sur la revendication du statut de 1932 ; 3) Le projet d'indépendance, dont les partisans ont effectué leur liaison avec l'extrême gauche.

Chez les autonomistes catalans, on trouve d'un côté des gens qui défendent les intérêts d'une moyenne bourgeoisie assez importante, de l'autre les militants des luttes d'un peuple qui se sent opprimé dans ses traditions historiques.

Il ne faut pas oublier, cependant, que l'électorat local est composé pour 33 % de non-Catalans, en particulier d'ouvriers qui sont venus d'autres régions espagnoles, telle que l'Andalousie.

L'« Alliance impopulaire »

L'opinion la plus modérée est celle que propose l'Alliance populaire, qui a ici pour leader M. Laureano Lopez Rodo. Cet homme élégant et timide, ministre de Franco à deux reprises, membre de l'Opus Dei, créateur du plan de développement économique espagnol, fut en fait l'éminence grise de la dictature. Père des « technocrates », il corrigea la liste de candidatures élaborée à Barcelone pour y mettre en bonne place quelques-uns de ses amis, ce qui eut pour conséquence presque immédiate le retrait de l'Alliance d'importantes personnalités catalanes.

Mauvais psychologue, anticommuniste « viscéral », M. Lopez Rodo a monté sa campagne électorale comme il aurait pu le faire à l'époque du franquisme. L'une de ses dernières déclarations : « *Nous rejetons le statut aussi bien dans sa lettre que dans son esprit* » a fait que l'Alliance populaire est appelée ici, comme cela s'est déjà produit dans d'autres régions espagnoles, l'« *Alliance impopulaire* ».

Au sein de l'Union du centre, le parti de M. Suarez, les candidatures élaborées à Barcelone ont été également « retouchées » à Madrid. M. Antoni de Senillosa, bien connu dans la métropole catalane, a été invité à quitter le parti gouvernemental. Monarchiste libéral, ami personnel du comte de Barcelone, antifranquiste notoire, M. Antoni de Senillosa « gênait » M. Suarez. Malgré cette subordination des provinces à Madrid, l'Union du centre peut escompter de bons résultats à Barcelone. Après quarante années de dictature peut-on en trois semaines de campagne électorale effacer l'habitude de se prononcer pour ceux qui sont au pouvoir ?

L'émiettement des partis autonomistes

Malgré les efforts de M. Jordi Pujol, secrétaire de la Convergence démocratique pour la Catalogne, les autonomistes ne sont pas parvenus à former un groupe homogène. Il existe une coalition de centre droit présidée par M. Antoni Canyellas, et une coalition nationaliste de centre gauche qui comprend la Convergence démocratique de M. Jordi Pujol, les libéraux d'Ezquerra Catalana, les sociaux-démocrates issus d'une scission du parti socialiste catalan et les membres du Front national de Catalogne, parti non légalisé.

Le parti socialiste catalan, qui est présidé par un industriel, M. Joan Revento, s'est associé avec le parti socialiste ouvrier espagnol. Le P.S.C. est un parti de *cadres*, formé d'universitaires, qui recrute ses membres dans la moyenne et la haute bourgeoisie. Le P.S.O.E., parti des non-Catalans, lui apportera ainsi ses voix.

A leur gauche, le parti socialiste unifié de Catalogne (P.S.U.C., communiste), tend encore plus vers l'eurocommunisme que le P.C.E. lui-même, et a su mettre en avant des intellectuels renommés, tels que M. Alfonso C. Comin, membre du comité exécutif. Le secrétaire général du P.S.U.C., M. Gregorio Lopez Raimundo, est un Aragonais qui a vécu pendant *vingt ans dans la clandestinité* à Barcelone, organisant le parti et échappant presque miraculeusement à la police. Le P.S.U.C. a fait une campagne électorale massive qui devrait lui permettre d'apparaître comme un parti catalan à part entière. Un meeting, auquel participaient MM. Santiago Carrillo et Gregorio Lopez Raimundo, a réussi à rassembler à Barcelone quelque deux cent mille personnes.

La « *Lliga de Catalunya* » (la Ligue de la Catalogne), le parti historique de la droite catalane, s'est jugée suffisamment forte pour se présenter seule. Elle se situe à droite de la démocratie chrétienne, nous a déclaré M. Josef Figueras, son secrétaire général. Il nous explique : « *Sans vouloir tomber dans un optimisme exagéré, nous croyons, en bons réalistes, que la Catalogne, en raison de sa condition de* « *pays qui peut servir d'exemple* » *grâce à sa bonne préparation culturelle et civique, laisse peu d'espace électoral à la pseudo-droite récalcitrante, qui mise politiquement sur la peur. Les classes conservatrices de Catalogne, importantes par le nombre et la valeur, ont une attitude plus européenne, plus cultivée, plus civilisée, que ne le souhaitent les porte-parole de l'autoritarisme. Ces classes conservatrices feront sans aucun doute pencher la balance vers des options ouvertes et européennes propres à la* « *droite civilisée* ».

Il est difficile de prévoir quel sera l'avenir de la Catalogne après les élections du 15 juin. Le gouvernement a promis la création d'un « conseil général » formé de tous les députés et sénateurs élus de la région, et qui serait chargé de rédiger un « statut ».

Le rôle de M. Pujol

Plus déterminante pour l'avenir paraît être la personnalité de M. Jordi Pujol, dirigeant de la Convergence démocratique. Jeune étudiant, il fut arrêté par la police et torturé. On l'accusait d'avoir distribué avec quelques amis des tracts en faveur de la culture catalane pendant l'entracte d'un spectacle d'opéra que présidait le général Franco. Agé d'une quarantaine d'années, très actif, M. Pujol a des idées claires sur l'autonomie.

« *Si les Catalans, qu'ils appartiennent à un parti ou à un autre, gagnent les élections, nous devrons constituer une Assemblée et ouvrir des négociations avec le gouvernement espagnol*, explique-t-il. *Le président Tarradellas doit revenir à Barcelone et présenter sa démission jusqu'à ce que l'Assemblée termine ses négociations avec le gouvernement, afin que les nouvelles Cortès* [Parlement] *nous reconnaissent les mêmes pouvoirs que ceux que nous avions en 1932.* » Il ajoute : « *Tarradellas n'est en fait qu'un symbole de continuité. Tarradellas est une illusion... Je crois que les négociations peuvent s'étirer au moins sur deux années, temps nécessaire pour que l'on comprenne enfin qu'autonomie n'est pas synonyme de séparatisme.*

JOSÉ-ANTONIO NOVAIS.

DIPLOMATIE

AVANT LES RENCONTRES DE BELGRADE SUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION

L'U.R.S.S. : peu d'enthousiasme

De notre correspondant

Moscou. — C'est avec une certaine appréhension que l'Union soviétique envoie une délégation à Belgrade. Il y a deux ans pourtant, au « sommet » d'Helsinki, Moscou était favorable sans restriction à l'organisation d'une telle rencontre. Mais bien des choses ont changé depuis que certaines forces, aussi bien en Occident que dans les pays de l'Est, se sont rendu compte que l'acte final de la C.S.C.E. leur fournissait des arguments non négligeables dans la lutte pour la libéralisation des régimes est-européens.

Malgré leur manque d'enthousiasme pour un exercice périlleux, il était difficile aux dirigeants soviétiques de faire marche arrière. N'ayant même pas réussi à abréger la rencontre de Belgrade — leurs suggestions dans ce sens n'ont rencontré aucun écho — ils sont aujourd'hui condamnés à faire bonne figure. Mais le cœur, manifestement, n'y est pas. Tous les commentaires que la presse soviétique consacre à la prochaine réunion, toutes les déclarations des dirigeants, sont empreints d'une agressivité nettement défensive.

A commencer par les récentes déclarations de M. Brejnev à la télévision française selon lesquelles Belgrade doit constituer *« un prolongement et un développement de l'esprit d'Helsinki, un nouveau maillon dans le processus de la détente (...), une action de coopération et non pas de discorde »*, faute de quoi *« ceux qui tenteraient d'orienter la conférence dans une autre direction endosseraient une lourde responsabilité »*.

Les Soviétiques n'ont jamais caché qu'ils accordaient de l'importance surtout aux deux premières « corbeilles » d'Helsinki, c'est-à-dire aux questions de sécurité et de coopération économique et commerciale. Les problèmes humanitaires de la troisième corbeille relèvent d'ailleurs, selon eux, de la souveraineté de chaque Etat signataire, c'est-à-dire de son bon vouloir. Seul, aiment-ils répéter, un renforcement de la détente — qu'ils conçoivent essentiellement comme un processus affectant les relations entre Etats et non entre populations — pourrait permettre d'apporter une solution aux questions humanitaires, d'accentuer les échanges d'idées.

Nul doute donc que l'U.R.S.S. profitera de la conférence de Belgrade pour relancer des idées déjà connues sur la coopération politique et économique, ainsi que sur la réduction des armements. Il sera beaucoup question dans les interventions des représentants soviétiques de la proposition faite par les pays du pacte de Varsovie d'un traité dont les signataires renonceraient à l'emploi en premier des armes nucléaires, du déblocage des négociations de Vienne sur la réduction des troupes et des armements en Europe centrale, d'un projet d'accord entre le pacte de Varsovie et l'OTAN sur le non-recrutement de nouveaux membres, etc. La plupart de ces propositions ont déjà été repoussées par les pays occidentaux et n'ont guère de chances d'aboutir.

L'U.R.S.S. pourrait avoir un peu plus de succès avec les problèmes de la deuxième corbeille puisqu'elle s'apprête à relancer un projet déjà présenté par M. Brejnev tendant à organiser des conférences paneuropéennes sur trois problèmes : énergie, transports et protection de l'environnement. Une conférence sur l'environnement en particulier apparaît comme relevant du domaine du possible.

M. Carter attaqué

Ce serait toutefois une bien médiocre consolation pour Moscou si l'U.R.S.S. se retrouvait, à Belgrade, sur le banc d'accusation à propos des droits de l'homme. Il y a quelques semaines encore, les experts soviétiques espéraient éviter une telle situation : certes, l'alerte avait été chaude dans les semaines suivant l'arrivée au pouvoir de M. Carter, mais, après l'échec des pourparlers que M. Vance avait eus à Moscou, la Maison Blanche avait paru vouloir limiter ses interventions en faveur des dissidents soviétiques.

Mais deux événements viennent de faire rebondir le dossier : l'annonce qu'Anatoli Chtcharanski, un militant juif, risquerait peut-être sa vie dans le procès qu'on menace de lui intenter pour espionnage au profit de la C.I.A., et la publication à Washington d'un rapport présidentiel consacré à l'application des accords d'Helsinki.

La Maison Blanche et le département d'Etat ont exprimé leur inquiétude sur le sort de M. Anatoli Chtcharanski. Les deux faits ont donné lieu à toute une série de commentaires soviétiques extrêmement vifs, le dernier en date figurant dans la *Pravda* du samedi 11 juin et qualifiant le rapport de M. Carter de *« nouveau maillon dans la chaîne des actions anticommunistes et antisoviétiques auxquelles se livre la propagande occidentale et auxquelles s'associent avec zèle les milieux officiels de Washington à l'échelon le plus élevé »*.

Un commentaire de Tass, publié le 8 juin, allait encore plus loin puisqu'il traitait le président des Etats-Unis d'*« ennemi de la détente »* et lui reprochait *« de faire passer pour des combattants des droits de l'homme une poignée de renégats, d'agents et de complices des services de renseignements américains »*.

On voit mal, dans ces conditions, comment un affrontement américano-soviétique pourrait être évité à Belgrade. Certes, dit-on à Moscou, la première partie de la conférence (les cinq ou six semaines à venir) devrait être davantage consacrée aux questions d'organisation et de procédure qu'aux débats de fond, et d'ici la reprise des travaux de la conférence, le 3 octobre, bien des choses peuvent encore se produire. Le climat actuel qui règne en U.R.S.S. ne permet cependant pas de prédire que les dirigeants soviétiques accompliront, d'ici à octobre, les quelques gestes de bonne volonté qui permettraient d'éviter un trop grand éclat. Pour l'instant, en tout cas, la tendance est toujours au durcissement à l'égard des *« mal-pensants »*, à la dénonciation forcenée des sociétés occidentales, accusées de ne respecter pratiquement aucun des droits de l'homme, et à l'exaltation de la société soviétique et de la nouvelle Constitution dont le pays sera doté au moment du soixantième anniversaire de la révolution d'Octobre.

JACQUES AMALRIC.

Les démocraties populaires : ni affrontement ni dérobade

De notre correspondant en Europe centrale

Vienne. — On aurait tort de penser que la polémique Est-Ouest sur la réalisation de l'acte final d'Helsinki a commencé au début de cette année, en liaison avec le développement des mouvements de contestation dans les pays communistes. Elle n'a en réalité jamais cessé : trois semaines à peine après la signature de l'acte final, un journal polonais lançait contre « *certains cercles anti-Helsinki ouest-européens et américains* » l'accusation de « *révisionnisme* » territorial. A la fin du même mois d'août 1975, *Rude Pravo*, l'organe du parti communiste tchécoslovaque, estimait déjà que les adversaires de la détente étaient en train d'« *interpréter unilatéralement* » les principes adoptés dans la capitale finlandaise.

La bataille idéologique qui se développa par la suite devait porter surtout — mais pas uniquement — sur les atteintes aux droits de l'homme. Ces derniers figurent dans le « code » des dix principes régissant les relations mutuelles des Etats participants placé en tête de l'acte final. De leur côté, les pays de l'Est ont mis en valeur un autre principe figurant dans le « code », celui de la non-intervention dans les affaires intérieures. Autrefois limitée aux forces armées, l'application de ce principe a été élargie ces dernières années aux domaines politique et économique, principalement sous l'impulsion des pays communistes.

Même si l'on fait abstraction du mauvais exemple donné par Moscou avec l'intervention de 1968 en Tchécoslovaquie, l'argumentation des pays communistes sur la non-ingérence n'est pas, sur le plan juridique, d'une solidité à toute épreuve. En premier lieu, le principe de la non-intervention, tel qu'il est formulé dans l'acte final, s'applique aux Etats et non aux personnes. Il est donc particulièrement mal venu d'y faire appel pour critiquer l'activité de la presse. Cette constatation, entre autres, a amené l'Est à développer la thèse de la responsabilité des Etats pour le contenu des informations. Thèse éminemment dangereuse qui aboutirait, si elle était acceptée dans ses implications ultimes, à instaurer, comme c'est le cas en Europe de l'Est, la censure d'Etat sur l'ensemble de la presse.

En second lieu, la notion de non-ingérence, même élargie, ne paraît pas devoir s'appliquer, selon la rédaction de l'acte final, au domaine idéologique. Les pays communistes se trouvent en l'occurrence devant une contradiction, puisqu'ils ont de tout temps proclamé que la coexistence pacifique ne peut pas s'appliquer à la lutte des idées.

Ces considérations expliquent en partie que les pays de l'Est ne paraissent pas donner aux prochains débats de Belgrade l'importance qu'ils avaient attachée au « sommet » d'Helsinki. Mais d'autres facteurs jouent aussi. Il ne s'agit pas cette fois, fait-on remarquer dans les capitales est-européennes, d'une conférence, mais ainsi qu'il est dit dans l'acte final d'une simple « rencontre ». Le niveau de représentation des Etats participants est, en outre, plus modeste qu'en Finlande. L'écho des débats sera donc moins grand que pour Helsinki.

On souligne aussi que le délai de deux ans écoulé depuis Helsinki est très court. La rencontre de Belgrade ne représente qu'une étape sur la voie d'une œuvre de longue haleine. L'acte final, remarque-t-on par exemple à Budapest, comprend quelque trois cents recommandations, alors que ces deux dernières années la polémique s'est concentrée sur quatre ou cinq points.

D'une façon générale, l'appréciation globale portée sur les résultats d'Helsinki est moins négative qu'on ne pourrait le croire en première analyse. Mises à part les ambiguïtés liées aux principes de souveraineté, de non-intervention et de respect des droits de l'homme, la réalisation des dix principes est jugée de façon encourageante. La mise en œuvre de l'acte final, estime-t-on, est à l'ordre du jour dans chaque pays, et c'est un fait positif.

Pessimisme de la Roumanie

Souhaitant que la rencontre de Belgrade se déroule dans un esprit constructif, les pays de l'Est seront enclins à présenter principalement les éléments positifs du bilan. Ils affirment qu'ils ne seront pas les premiers à se lancer dans un affrontement, mais qu'ils ne le refuseront pas si d'autres le cherchent. Ils estiment que dans le domaine de la détente militaire en particulier les Occidentaux, surtout les pays de l'OTAN, n'ont guère montré de bonne volonté. Cette insatisfaction est nourrie de l'inquiétude que suscite la dégradation des relations soviéto-américaines depuis l'arrivée à la Maison Blanche de M. Carter.

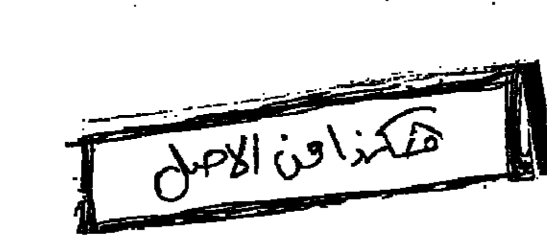
Pour ce qui est de la deuxième corbeille, les pays de l'Est se réjouissent de la signature d'un certain nombre [illegible] de coopération industrielle. Mais ils déplorent le maintien d'obstacles discriminatoires au commerce, la décision de la Communauté européenne concernant les limitations imposées à la pêche et le peu d'empressement de Bruxelles à engager le dialogue avec le COMECON.

Dans la troisième corbeille, l'Est met surtout l'accent sur le déséquilibre quantitatif dans la diffusion des livres, des films, des pièces de théâtre. Les pratiques restrictives de certains Etats occidentaux, comme les Etats-Unis en matière de délivrance de visas, sont également critiquées.

La Roumanie se distingue de ses partenaires par un jugement sensiblement plus pessimiste sur l'évolution de la détente. C'est une façon comme une autre d'inciter les Etats européens à redoubler d'efforts pour approfondir ce processus. Les Roumains insistent, en particulier, sur la nécessité de réaliser des mesures effectives de désarmement (suppression des bases étrangères, réduction des effectifs nationaux, etc.). Ils proposent la conclusion d'un pacte européen de non-recours à la force, domaine dans lequel ils avaient déjà déployé une grande activité lors de la conférence de sécurité. Ils suggèrent, enfin, la création de groupes de travail ayant des mandats précis et ouverts à tous les pays qui le désireront. Selon le point de vue roumain, ces groupes permettraient d'examiner concrètement les différents aspects de la coopération Est-Ouest.

MANUEL LUCBERT.





DIPLOMATIE

SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE

Les pays occidentaux : pour une attitude « constructive »

Il n'a guère été de rencontres au cours des derniers mois entre les Etats-Unis et les pays de l'Europe de l'Ouest qui n'aient donné lieu à des échanges de vues sur l'application des accords d'Helsinki et sur l'attitude que les pays occidentaux devront observer à Belgrade. En particulier la rencontre au « sommet » des pays industrialisés, qui a réuni, les 7 et 8 mai dernier à Londres, six signataires de l'acte final d'Helsinki (Etats-Unis, Canada, France, Grande-Bretagne, Allemagne de l'Ouest, Italie) et le Japon, a donné lieu à une explication du président américain sur ses prises de position en faveur des contestataires des pays de l'Est. Les participants sont tombés d'accord, selon le premier ministre britannique, M. Callaghan, *« pour faire ce que (M. Carter) a fait, chacun à notre façon, afin que les droits de l'homme soient respectés et pour qu'ils progressent le plus possible »*, mais aussi pour adopter à Belgrade une attitude « constructive » et ne pas faire du problème des droits de l'homme l'objet de polémiques entre l'Est et l'Ouest.

Cependant, l'attitude qu'observeront les Etats-Unis à Belgrade reste encore largement une inconnue. Il semble peu probable que M. Carter, très soucieux d'agir en étroit accord avec ses alliés (or ceux-ci ont saisi toutes les occasions de lui communiquer, à lui et à son secrétaire d'Etat M. Vance, leur désir que rien ne vienne compromettre le climat relativement satisfaisant de leurs relations avec l'U.R.S.S. et les autres pays de l'Est), fasse exercer, à Belgrade, une pression si vive sur les Soviétiques qu'elle provoque un drame : son objectif n'est certainement pas de compromettre la détente, même si beaucoup de ses compatriotes nourrissent depuis toujours un grand scepticisme et parfois même une vive irritation contre l'esprit et les accords d'Helsinki. Plus vraisemblablement, il sera amené à allier à des convictions morales et religieuses sincères des habiletés tant de politique intérieure que de politique extérieure. Comme l'a dit M. Vance le 6 juin devant une commission du Congrès : *« Nous verrons sur place quelle est la meilleure manière d'être efficace et convaincant dans la poursuite de nos objectifs. Entre la diplomatie publique et la diplomatie tranquille, nous rechercherons l'impact pratique maximal. »* Les représentants américains *« éviteront les nouvelles et grandioses propositions qui ont peu de chances d'être acceptées »* ; ils affirmeront leurs buts et leurs jugements *« clairement, sans polémique (...), d'une manière sérieuse et directe »*.

Les Neuf : pas d'initiatives intempestives

Les membres de la Communauté européenne, pour leur part, sont bien décidés à éviter toute dramatisation. Le 1er février dernier, à Londres, les Neuf sont tombés d'accord pour estimer que la signature de l'acte final avait déjà eu des résultats appréciables, que la dynamique d'Helsinki jouait d'elle-même et qu'il serait maladroit, par des initiatives intempestives, de donner des prétextes aux Soviétiques pour raidir leur position. Les Allemands de l'Ouest eux-mêmes, du moins les sociaux-démocrates, ne sont pas les moins fermes en faveur d'une telle attitude. *« Les accords d'Helsinki,* déclarait le 16 avril, à Amsterdam, le chancelier Schmidt, *représentent un progrès gigantesque par rapport à la situation d'il y a trente ans. Si leur mise en œuvre n'a pas encore donné de résultats satisfaisants, elle a déjà eu des conséquences positives sur l'Europe dans les domaines de la coopération économique et de la réunification des familles... Il est indispensable de maintenir le dialogue de la détente, de l'approfondir et de l'élargir sur le plan géographique. »*

Pour sa part, M. Giscard d'Estaing a expliqué, le 12 avril, à la télévision, pourquoi la France, tout en cherchant à promouvoir les libertés, n'interviendra pas à l'intérieur des autres Etats pour des cas particuliers. *« Je ne suis pas sûr,* a-t-il dit, *que ce soit la manière la plus efficace de faire progresser effectivement le respect des droits et de la liberté des personnes (...). Ceux qui connaissent l'Union soviétique savent que ce n'est pas par de tels procédés, qui représenteraient pour ce pays un recul ou une humiliation, que l'on résoudra des problèmes qui se posent. »*

Des deux conférences de Belgrade, les Neuf attendent d'abord un bilan précis des accords d'Helsinki. Celui-ci devra, selon eux, être établi sans aucune acrimonie d'aucune part. Ils réclameront ensuite un plus grand respect des engagements pris à Helsinki et une meilleure application des recommandations de l'acte final. Ils ne demanderont ni le renforcement ni l'extension de ces recommandations dans la crainte de provoquer une remise en cause de certaines d'entres elles. Toujours hostiles à l'institutionnalisation de la conférence, aussi longtemps du moins que les Soviétiques n'auront pas renoncé à leur propagande subversive, ils ne refuseront pas, en revanche, d'envisager de nouvelles conférences périodiques chargées, comme on va s'y efforcer à Belgrade, d'apprécier et de perfectionner l'application des accords d'Helsinki.

JEAN SCHWŒBEL.

Les neutres et non-alignés : maintenir l'« esprit d'Helsinki »

De notre correspondante

Vienne. — Le groupe des « neutres et non-alignés » (1) ne forme pas un bloc au sens où on l'entend habituellement. Néanmoins, les points de vue convergent suffisamment pour que le groupe soit un facteur non négligeable dans la concertation entre les « trente-cinq ». Déjà actifs dans la préparation de la conférence d'Helsinki, ces pays se sont réunis à Belgrade à la fin du mois de janvier dernier, les neutres pour leur part se rencontrant de nouveau à Berne les 9 et 10 mai.

Maintenir l'*« esprit d'Helsinki »* et garantir la continuité du processus entamé il y a deux ans, tel est le but essentiel que se sont fixé les neutres et les non-alignés pour la réunion de Belgrade.

Le processus, selon eux, ne contribue pas seulement à renforcer la sécurité de tous. Il a aussi pour résultat de démocratiser les relations intereuropéennes, en donnant aux puissances les moins grandes la possibilité de s'exprimer et de participer à un nombre croissant d'affaires européennes.

Les neutres et les non-alignés veilleront donc, à Belgrade, à prévenir toute polémique qui chercherait à faire perdre la face à un groupe quelconque d'Etats et créerait de la sorte un climat de tension. Ils sont, en revanche, bien décidés, indique-t-on du côté autrichien, *« à dire les choses et à les appeler par leur nom »*. Ils ne se contenteront pas en particulier de l'examen de *« listes positives »* de réalisation, car s'ils reconnaissent que des progrès ont été accomplis par certains pays, il leur paraît évident que beaucoup de dispositions contenues dans l'acte final sont restés sur le papier.

C'est un bilan détaillé de l'ensemble de la situation que veulent pouvoir dresser ces pays. A cette fin ils souhaitent obtenir que des structures soient mises en place pour permettre des discussions approfondies et estiment qu'il serait regrettable de fixer un butoir à la durée des conférences de Belgrade : la tentation serait trop grande, en cas de désaccord, de rentrer chacun chez soi sans qu'aucune décision soit prise pour l'avenir. Ils souhaitent d'autre part que les conclusions de cette réunion soient inscrites dans un document final relativement précis reflétant les points de vue et les objectifs des différentes parties et fixant la date de la prochaine réunion.

Il semble que Malte veuille soumettre une nouvelle fois le problème de la sécurité en Méditerranée à la discussion. La Suisse, soutenue par les autres pays neutres, proposera de tenir une réunion d'experts chargés d'étudier son *« projet de convention instituant un système européen de règlement pacifique des différends »*. Le groupe tout entier, et particulièrement la Yougoslavie, estime, d'autre part, urgent de parvenir à des résultats concrets dans le domaine de la limitation des armements et en tout cas d'améliorer l'application des mesures destinées à accroître la confiance (à propos surtout des manœuvres militaires) et recommandées par l'Acte final.

Pour sa part, l'Autriche soutient la proposition soviétique d'organiser des conférences européennes dans les domaines de l'énergie, des transports et de l'environnement. Enfin, tout en respectant le caractère nécessairement discret des prochaines réunions, les neutres et les non-alignés souhaiteraient donner au débat de Belgrade une publicité plus large que celle qui avait accompagné les discussions de Genève pendant la préparation de la conférence d'Helsinki. Ils font valoir que l'opinion publique est en droit de savoir où en est l'application de l'Acte final.

ANITA RIND.

(1) Ce groupe comprend des pays neutres, des pays non alignés et de petits Etats : Autriche, Finlande, Suède, Suisse, Yougoslavie, Chypre, Malte, le Saint-Siège, San-Marino et le Liechtenstein.

DIPLOMATIE

SELON LE « NEW YORK TIMES »

Washington aurait proposé de réduire de 10 % le plafond d'armes stratégiques fixé à Vladivostok

Un article du « New York Times », reproduit dans l' « International Herald Tribune » du 14 juin, donne des précisions sur les propositions que M. Vance, secrétaire d'Etat américain, a faites à M. Gromyko, lors de sa rencontre avec le ministre soviétique le mois dernier à Genève, sur la réduction des armements stratégiques. Selon le journal, les Etats-Unis ont suggéré de réduire de 10 %, soit de 2 400 à 2 160, le nombre total des vecteurs stratégiques (fusées intercontinentales basées à terre, missiles sous-marins et bombardiers lourds) autorisés pour chaque partie par l'accord de Vladivostok en 1974. Dans sa première proposition, présentée en mars à Moscou, M. Vance avait suggéré des coupes plus profondes, allant jusqu'à 25 % du même « plafond ». Les Soviétiques avaient rejeté cette suggestion, mais ils avaient parlé, en janvier 1976, à M. Kissinger, d'une réduction possible de « cent vecteurs ou plus » des limites de Vladivostok.

Toujours selon le « New York Times », les Etats-Unis auraient dernièrement proposé aux Soviétiques les limitations suivantes au système des missiles de croisière (Cruise missiles) actuellement développé par les Américains : les essais de missiles lancés du sol ou d'un bateau ne devraient pas dépasser une portée de 600 kilomètres, mais les engins lancés d'avion pourraient atteindre 2 500 kilomètres. En échange, l'U.R.S.S. devrait arrêter le remplacement de ses fusées SS 9 par le SS 18, plus puissant, et accepter des limitations sur le bombardier Backfire, auquel les Etats-Unis attribuent une portée intercontinentale. Toutes ces restrictions devraient figurer dans un protocole de trois ans, annexé au traité SALT 2 sur les armements offensifs, valable jusqu'en 1985.

LA CONFÉRENCE SUR LE DROIT DE LA MER

Les États-Unis précisent leur position sur l'exploitation des grands fonds marins

Nations unies (A.F.P.). — A la conférence des Nations unies sur le droit de la mer, réuni à New-York depuis le 23 mai pour sa sixième session, les Etats-Unis ont rejeté un projet de texte sur les grands fonds marins mis au point par le groupe de travail dirigé par M. Jens Evensen, ministre norvégien du droit de la mer. Toutefois, en annonçant ce refus au cours d'une conférence de presse, le 13 juin, M. Elliot Richardson, chef de la délégation américaine, a indiqué que le groupe de M. Evensen présenterait prochainement un nouveau projet et que, *« sur cette base, les discussions allaient reprendre à bref délai »*.

Le projet, non encore publié, porte sur l'exploitation des grands fonds marins, en particulier sur le régime permettant l'accès aux ressources minérales. M. Richardson a précisé quelques points sur lesquels portent les objections américaines :

— Les garanties d'accès seraient insuffisantes ;

— Les charges financières imposées aux exploitants seraient excessives, et cela pourrait entraver ou décourager la prospection de l'exploitation des fonds marins ;

— Les limitations imposées à l'extraction des minéraux sous-marins iraient au-delà de ce qui est nécessaire pour protéger les producteurs terrestres de ces minéraux ;

— L'*« autorité »* qui régirait les fonds marins aurait des pouvoirs tels qu'elle pourrait attribuer les concessions selon des critères politiques plutôt qu'économiques.

M. Richardson a distribué aux journalistes le texte des propositions américaines soumises le 3 juin dernier au groupe Evensen : l'accès à l'exploitation doit être facilité pour les parties parrainées par les Etats, et il faut éviter toute stipulation qui restreindrait l'attrait des fonds marins pour les investisseurs. Le système de financement doit faire de l' *entreprise* » (l'organe opérationnel de l' *« autorité »*) un organisme minier viable et stimuler le transfert de l' *« entreprise »* des connaissances technologiques.

● LE MARECHAL TITO pourrait être le premier chef d'Etat à visiter le Cambodge à l'occasion du voyage qu'il effectuera en août prochain à Pékin et à Pyongyang, indique-t-on de source diplomatique à Bangkok.

De son côté la radio cambodgienne a annoncé récemment que l'ambassadeur de Yougoslavie à Phnom-Penh avait été reçu « longuement » le 8 juin par M. Ieng Sary, vice-premier ministre chargé des affaires étrangères. — (A.F.P.)

[La Yougoslavie a été l'un des premiers pays à apporter son soutien aux révolutionnaires khmers après le coup d'Etat contre le prince Sihanouk, en mars 1970. Elle est aujourd'hui, avec la Chine populaire, le seul pays dont les nouveaux dirigeants cambodgiens acceptent une aide limitée. D'autre part, le prince Sihanouk, qui a disparu de la scène politique cambodgienne, est un ami personnel de longue date du maréchal Tito.]

M. CARTER ESPÈRE ÉTABLIR DES RELATIONS DIPLOMATIQUES AVEC TOUS LES PAYS DU MONDE

Au cours de sa conférence de presse du 13 juin, le président Carter a encore abordé les points suivants :

— Le chef de l'Etat estime qu'il n'y a pas de *« perspective immédiate »* de reconnaissance diplomatique de Cuba par les Etats-Unis ni d'un échange d'ambassadeurs entre les deux pays. Evoquant les étapes déjà franchies sur la voie de la normalisation bilatérale, le président a indiqué qu'une reprise complète des relations diplomatiques ne pourrait intervenir que lorsque le régime cubain aura libéré ses détenus politiques et retiré ses contingents militaires d'Afrique ;

— M. Carter a d'autre part déclaré qu'il espérait qu'à la fin de son mandat les Etats-Unis entretiendraient des relations diplomatiques avec tous les pays du monde. Il a souligné qu'il existe *des difficultés pour y parvenir* avec certains d'entre eux (1), mais il a affirmé sa volonté de faire de son mieux pour atteindre cet objectif ;

— Enfin, le président a fait l'éloge de son ambassadeur aux Nations unies, M. Andrew Young, qui, a-t-il dit, est *« un représentant superbe de notre pays et a réalisé de grandes choses pour les relations entre les Etats-Unis et les pays du tiers-monde »*. M. Carter a cependant jugé *« malheureuse »* une remarque sur la Suède, qualifiée de *« raciste »* par M. Young.

« Son utilisation du mot racisme a masqué le sujet et a peut-être suscité des critiques imméritées », a poursuivi M. Carter. Le président et son ambassadeur ont convenu qu'il était temps pour M. Young de porter son intérêt sur d'autres pays en voie de développement que ceux d'Afrique.

(1) Les Etats-Unis n'ont pas, ou n'ont plus, de relations diplomatiques normales avec le Vietnam, la Somalie, l'Ethiopie, l'Irak, ainsi qu'avec neuf autres pays.

● *M. Averoff*, ministre grec de la défense, reçu lundi 13 juin par M. Giscard d'Estaing, s'est déclaré convaincu, en quittant l'Elysée, que la Grèce entrerait prochainement dans le Marché commun.

● *M. Hans-Dietrich Genscher*, ministre des affaires étrangères de la R.F.A., est arrivé lundi 13 juin à Moscou, où il a eu un premier entretien avec son collègue soviétique, M. Gromyko. La conversation a notamment porté sur la conférence de Belgrade et le statut de Berlin. — (A.F.P., A.P.)

ASIE

Chine

Staline est plus que jamais donné en exemple par les dirigeants

De notre correspondant

Pékin. — De surprenants éloges de Joseph Staline apparaissent depuis quelques jours dans la presse chinoise, auxquels font écho les propos dithyrambiques tenus sur le même personnage, dans des conversations privées, par de hauts responsables du régime.

Certes, Staline n'a jamais été condamné en Chine ; son portrait figure toujours, place Tien-An-Men, aux côtés de ceux de Marx, Engels et Lénine, et la qualité de « grand marxiste » ne lui a jamais été déniée. Toutefois, parallèlement à cette attitude de principe — maintenue avec d'autant plus de fermeté qu'elle était en opposition avec celle des « révisionnistes » soviétiques, — on ne se privait pas d'évoquer, à Pékin, les « erreurs » de Staline, ou plus simplement on passait son œuvre sous silence.

Au début de 1975, par exemple, lorsque fut lancée la campagne pour l'étude de la théorie de la dictature du prolétariat, plusieurs dizaines de citations de Marx, Engels et Lénine furent proposées à la réflexion des masses chinoises. Aucun texte de Staline, en revanche, ne figurait dans cette anthologie.

« Digne élève » de Lénine

Plus récemment, en décembre 1976, les journaux pékinois ont publié pour la première fois un texte de Mao Tse-toung — *« Sur les dix grands rapports »* — datant de 1956 et qui, bien qu'édulcoré, semble-t-il, sur ce chapitre, contient divers jugements critiques sur Staline. Non seulement certaines critiques de l'expérience menée en U.R.S.S. — où l'on a *« mis l'accent unilatéralement sur l'industrie lourde »*, où l'on *« pressure les paysans à l'excès »* — étaient en fait des critiques du stalinisme, mais encore on y lisait que les *« dogmatiques »* chinois s'étaient perdus parce qu'ils avaient adopté *« ce qu'il y avait de mauvais dans les pratiques de Staline »*.

Toutes ces réserves tendent à disparaître aujourd'hui. Commentant le projet de nouvelle Constitution soviétique (*le Monde* du 14 juin), l'agence Chine nouvelle cite à l'appui de ses critiques le rapport de Staline sur la Constitution de 1936, sur le sujet particulièrement délicat des *« droits et libertés démocratiques »*.

Surtout, *le Quotidien du peuple* a publié lundi 13 juin un long article de première page, émanant des services du comité central chargés de la traduction et de la rédaction des œuvres marxistes-léninistes étrangères, et dans lequel le personnage de Staline est présenté sans la moindre nuance comme le fidèle successeur de *Lénine*. *La crise de la* collectivisation agricole à la fin des années 20 est évoquée en des termes d'autant plus surprenants qu'elle avait été présentée jusqu'alors comme le type d'erreur à éviter dans la construction du socialisme. *Le Quotidien du peuple* affirme maintenant que Staline a dû lutter contre *« un courant anti-léniniste »*, animé notamment par Boukharine, et vante la manière dont il a *« dirigé les paysans de l'Union soviétique pour qu'ils prennent la voie socialiste »*.

Le fait qu'il ne s'agit pas là de jugements isolés est confirmé par des conversations où l'on prétend ignorer les contradictions internes qui marquèrent la période stalinienne en U.R.S.S. pour affirmer tranquillement que, à la différence d'aujourd'hui, l'harmonie était totale entre les masses soviétiques et leurs dirigeants du temps de Staline.

Pourquoi tous ces hommages et pourquoi maintenant ? Une première explication serait que Pékin, comme de règle, s'applique à prendre le contre-pied de Moscou. Au moment où va être abrogée en U.R.S.S. une Constitution adoptée du temps de Staline, où les paroles de l'hymne national soviétique sont modifiées pour que le nom de Staline n'y figure plus (*le Monde* du 14 juin), le même Staline est au contraire systématiquement honoré en Chine. Il est cependant possible que l'opération corresponde également à des préoccupations intérieures.

Le *Quotidien du peuple*, à la fin de son article de lundi, en suggère l'idée lorsqu'il établit explicitement un parallèle entre Staline, *« digne élève »* de Lénine, d'une part, et le président Hua Kuo-feng, fidèle successeur de Mao Tse-toung, d'autre part. On verra jusqu'où peut se développer cette comparaison lourde de sous-entendus en ce qui concerne la manière de traiter les oppositions qualifiées de *« révisionnistes »* ou *« anti-parti »* au sein du régime. Mais elle explique déjà assez bien l'insistance à soutenir que le premier successeur du fondateur de la révolution bolchevique disposait dans son propre pays du plus entier soutien populaire.

ALAIN JACOB.

L'accord entre Séoul et Tokyo sur l'exploitation du plateau continental est condamné avec « véhémence »

De notre correspondant

Pékin. — Le ministère chinois des affaires étrangères a rendu public lundi 13 juin le texte d'une déclaration protestant contre la ratification de l'*« accord nippo-sud-coréen sur l'exploitation conjointe du plateau continental »* en mer de Chine orientale (*le Monde* du 10 juin).

« Le gouvernement chinois, dit ce texte, *élève une protestation véhémente contre cette violation flagrante de la souveraineté de la Chine commise par le gouvernement japonais »*, qualifiant de *« tout à fait illégal, nul et non avenu »* l'accord en question. Le ministère chinois déclare que *« le plateau continental de la mer de Chine orientale est le prolongement naturel du territoire continental de la Chine »* et rejette sur le gouvernement japonais *« l'entière responsabilité de toutes les conséquences »* pouvant découler de ses actes.

Cette protestation était attendue, Pékin ayant déjà exprimé ses vues sur la question avant la ratification de l'accord par le Parlement japonais.

La nouvelle démarche chinoise vise surtout à rappeler que la République populaire — qui, à la *différence de certains de ses voisins*, n'a pas encore procédé à une revendication formelle de souveraineté sur la zone des 200 milles au large de ses côtes et le plateau continental adjacent — entend réserver ses droits en la matière. L'avertissement ne s'adresse pas *seulement au Japon et à la Corée* du Sud — qui n'a pas de relations diplomatiques avec Pékin — mais aussi à d'autres pays, par exemple le Vietnam, qui a justement défini, le 12 mai dernier, une *« zone économique exclusive »* prêtant d'autant plus à contestation qu'elle s'étend autour d'archipels revendiqués à la fois par Pékin et par Hanoï.

La protestation chinoise s'inscrit, d'autre part, dans le contexte très fluctuant, ces derniers temps, des relations sino-japonaises. Au début du mois d'avril, ces relations paraissaient au beau fixe, et des perspectives nouvelles, sur la base de propositions chinoises, s'ouvraient à la coopération économique entre les deux pays (*le Monde* du 7 avril). Fin mai encore, le premier ministre japonais, M. Fukuda, faisait savoir que les négociations pour la conclusion du traité de paix et d'amitié sino-japonais allaient enfin pouvoir entrer dans une phase active, et l'on annonçait même à Tokyo que la signature du traité pourrait avoir lieu le 29 septembre prochain, date du cinquième anniversaire du rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays. Le premier pas sur cette voie devait être le voyage à Pékin d'une des principales personnalités du parti gouvernemental japonais, M. Hori, speaker de la Chambre basse. Huit jours plus tard, M. Hori annonçait qu'une telle visite lui paraissait difficile en raison de l'opposition qu'elle rencontrait au sein de son propre parti, et M. Fukuda lui-même revenait sur ses projets.

Erreur de calcul, fausse manœuvre à Tokyo ? A Pékin, on ne semble avoir été qu'à moitié surpris. A l'heure où les jeux étaient en train de se faire du côté japonais, un haut responsable chinois constatait devant nous qu'il n'existait pas encore d'accord sur le *futur traité sino-japonais* et en rendait responsable à Tokyo *« une petite poignée de gens, un lobby pro-taïwanais »*.

Cette absence apparente d'illusions n'exclut pas qu'il y ait eu tout de même déception du côté chinois, où la manière brutale dont l'U.R.S.S. a conduit ses négociations sur les droits de pêche avec le Japon avait pu faire espérer que celui-ci allait enfin se tourner pour de bon vers Pékin. On retombe dans un jeu de relations triangulaires qui se prolonge depuis des années. La protestation chinoise marque la mauvaise humeur du gouvernement de Pékin devant les changements successifs d'intention et les hésitations des dirigeants japonais. — A. J.

A travers le monde

Cuba

● UNE DIZAINE D'AMERICAINS, qui étaient détenus à Cuba pour infraction aux lois sur les stupéfiants, ont été libérés et sont arrivés lundi 13 juin au Mexique. Ils devaient ensuite être rapatriés aux Etats-Unis. — (A.P.)

Ethiopie

● *UNE QUARANTAINE D'ETUDIANTS ETHIOPIENS ONT MANIFESTE* le 13 juin près de l'université Patrice-Lumumba à Moscou pour protester contre les *« massacres d'étudiants »* à Addis-Abeba.

Les manifestants qui se réclamaient, pour la plupart, du parti révolutionnaire du peuple (P.R.P.E clandestin) ont affirmé, d'autre part, que les autorités soviétiques avaient été priées par le gouvernement éthiopien de renvoyer à Addis-Abeba une étudiante de vingt ans qui a refusé de partir et se cache dans Moscou. Dans une déclaration remise à des journalistes occidentaux, les étudiants affirment que cette jeune fille *« irait à une mort certaine si elle retournait dans son pays »*. — (A.F.P.)

[Plusieurs dizaines d'étudiants éthiopiens avaient déjà manifesté leur hostilité au régime militaire le 6 mai dernier en envahissant brièvement leur ambassade à Moscou, lors de la visite officielle en U.R.S.S. du lieutenant-colonel Menguistu Haïle Mariam, chef de l'Etat.]

Inde

● LE PREMIER MINISTRE INDIEN, M. MORARJI DESAI, qui a assisté à Londres à la conférence du Commonwealth, est attendu à Paris mercredi 15 juin pour une visite privée de deux jours. Il aura un entretien mercredi avec M. Giscard d'Estaing, dont il sera l'hôte à dîner, puis rencontrera jeudi M. Barre. Il tiendra ensuite une conférence de presse.

Laos

● M. KAYSONE PHOMVIHANE, en visite en Corée du Nord, a déclaré que son gouvernement devait faire face à des *« complots réactionnaires »*, a indiqué, mardi 14 juin, la radio de Pyongyang en rendant compte d'un banquet offert par M. Kim Il Sung en l'honneur du premier ministre laotien. — (A.F.P.)

Rhodésie

● LA POLICE a arrêté le 13 juin un missionnaire américain, le docteur Selwyn Spray, administrateur de l'hôpital de l'Eglise unie du Christ, de Mount Selinda, près de la frontière avec le Mozambique. Sept Noirs de la mission, dont un directeur d'école et des infirmières, ont également été arrêtés. Le missionnaire serait accusé d'être en contact avec les guérilleros nationalistes noirs. — (A.F.P.)

Seychelles

● LA GRANDE-BRETAGNE a *officiellement reconnu le nouveau régime seychellois*, dirigé par M. Albert René, a annoncé lundi 13 juin le Foreign Office. D'autre part, l'ex-président, M. James Mancham, a déclaré, lundi, qu'il comptait demander l'asile politique à la Grande-Bretagne. — (A.F.P.)

Suisse

● PRES D'UNE CENTAINE d'universitaires, de chercheurs et d'écrivains ont signé une demande de réintégration à son poste à l'université de Genève, d'où il a été récemment exclu, d'un Iranien exilé en Suisse, M. Kasem Radjavi, spécialiste du marxisme, et dont le frère, Massoude Radjavi, prisonnier politique en Iran, a été condamné à la réclusion à perpétuité en 1972.

[Ont notamment signé ce texte : Mme Marie-Josée Chombart de Lauwe ; MM. Paul-Henri Chombart de Lauwe, François Châtelet, Gilles Deleuze, Jean-Marie Domenach, Jean-Pierre Faye, Victor Leduc, Henri Lefebvre, Jean-François Lyotard ;

Thaïlande

● TROIS COMMERÇANTS ont été *fusillés* sans procès pour contrebande et complicité avec les Khmers rouges dans le massacre de trente villageois thaïlandais en janvier dernier, a annoncé mardi 14 juin le premier ministre, M. Thanin Kraivichien. — (A.F.P.)

Vietnam

● TRENTE-TROIS PERSONNES qui avaient fui leur pays à bord d'une embarcation de pêche ont fait naufrage dans la nuit du samedi 11 juin au large des côtes orientales de la Malaisie, a annoncé lundi la police malaisienne. Quatre réfugiés ont été sauvés par des pêcheurs, les autres sont portés disparus. — (A.F.P., A.P.)

AMÉRIQUES

Argentine

LE TRIBUNAL ORDONNE LA LIBÉRATION DE L'ANCIEN PRÉSIDENT LANUSSE

Buenos-Aires (A.F.P., A.P.). — La Chambre fédérale argentine de justice a ordonné lundi 13 juin à Buenos-Aires la remise en liberté de trois anciens officiers supérieurs des forces armées argentines.

Il s'agit de l'ancien commandant en chef de l'armée et ex-président de l'Argentine, le général Alejandro Lanusse, de l'ancien ministre de l'armée de l'air, le général de brigade Carlos Alberto Rey, et de l'ancien commandant en chef de la marine, l'amiral Pedro Gnavi.

Les trois officiers, de même que l'ancien ministre de la défense, M. José Rafael Cacceres Monie, avaient été incarcérés le 4 mai. Ils étaient soupçonnés de corruption lors de l'exercice de leur mandat, et notamment de collusion avec l'entreprise ALUAR (Aluminium argentin). *Toutefois*, la Chambre fédérale de justice ne suspend pas l'enquête sur les agissements des trois officiers.

[Le général Lanusse, qui était devenu président en 1971, avait cédé le pouvoir aux civils deux ans plus tard. Récemment, il s'est déclaré favorable au retour à un régime constitutionnel.]

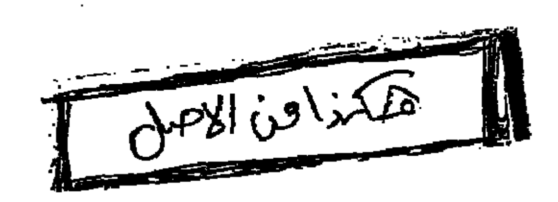
NATIONS UNIES

A propos des Nouvelles-Hébrides

LA FRANCE INTERVIENT POUR LA PREMIÈRE FOIS AU COMITÉ DE DÉCOLONISATION

New-York (Nations unies) (A.F.P.). — Pour la première fois, lundi 13 juin, un représentant français a pris part aux travaux du comité de décolonisation de l'ONU. La position française avait consisté jusque-là à faire valoir que ce comité était une émanation de l'Assemblée générale des Nations unies, qui, selon la thèse française, n'avait pas de compétence en matière de décolonisation, celle-ci relevant de la seule puissance administrante.

Ce changement d'attitude, au moins en apparence, s'est manifesté sous la forme d'un exposé sur la situation politique dans les Nouvelles-Hébrides par un membre de la délégation française aux Nations unies, M. Richard Duque, au nom des puissances coadministrantes de ces îles, la France et le Royaume-Uni. M. Duque a indiqué qu'une réunion se tiendrait en juillet en Europe, à laquelle participeront les représentants de tous les partis de l'Assemblée représentative des Nouvelles-Hébrides. Elle aura pour objet de définir les étapes devant conduire les Nouvelles-Hébrides à l'indépendance.



Chine

...mais donné en exemple par les dirige...

L'accord entre Seoul et Tokyo sur l'exploitation du plateau contin... est condamné avec véhémence

C'est sans la moindre inquiétude, mais au contraire avec une véritable joie que je quittai la maison, un matin d'octobre, pour la rentrée au lycée, où j'étais admis en cinquième A2. Personne ne m'accompagnait : le cartable au dos, les mains dans les poches, je n'avais pas besoin de lever la tête pour regarder le nom des rues. Je n'allais pas vers une prison inconnue, pleine d'une foule d'étrangers : je marchais au contraire vers mille rendez-vous, vers d'autres garçons de mon âge, des couloirs familiers, une horloge amicale, des platanes et des secrets. J'enfermai dans mon casier la blouse neuve que ma mère avait préparée, et je revêtis la loque de l'année précédente, que j'avais rapportée «en cachette» : ses accrocs, et la silencieuse mollesse du tissu devenu pelucheux marquaient mon grade. Mon entrée dans la cour fut triomphale : je n'étais plus le «nouveau» dépaysé, immobile et solitaire, qui tourne la tête de tous côtés, à la recherche d'un sourire, et peut-être d'une amitié : je m'avançai dans ma blouse en loques et, aussitôt, Lagneau, Nelps et Vigilanti s'élancèrent vers moi en poussant des cris : je leur répondis par des éclats de rire, et Lagneau se mit à danser de joie ; puis nous courûmes tous ensemble à la rencontre de Berlaudier ; il rapportait de la montagne des joues énormes sous des yeux à peine fendus ; et les manches de sa blouse n'arrivaient plus qu'au milieu de ses avant-bras. Pour commencer l'année scolaire, il tira de sa poche une bombe japonaise et la lança adroitement entre les pieds d'un «nouveau» qui lui tournait le dos : celui-ci fit un bond de cabri, comme soulevé par l'explosion, et prit la fuite, sans oser regarder en arrière avant d'avoir atteint le fond de la cour... Alors, nous allâmes nous asseoir sur le banc du préau, et nous commençâmes nos bavardages...

POLITIQUE

L'ÉLECTION DU PARLEMENT

Dans la presse hebdomadaire

Les lézardes européennes

Une fois encore, l'Europe divise les coalitions politiques, à l'occasion du projet d'élection au suffrage universel de l'Assemblée européenne. Si un consensus existe sur le choix du suffrage universel, le désaccord règne sur le rôle de ce futur Parlement. La décision du R.P.R. de demander l'ajournement du texte est motivée par la crainte de voir cette Assemblée européenne accroître ses compétences et porter ainsi atteinte à l'indépendance nationale.

Christian Fauvet constate dans *L'EXPRESS* que le débat sur ce thème *« a provoqué une nouvelle épreuve de force entre le gouvernement et le R.P.R. »*. Il poursuit : *« Comment interpréter le revirement soudain du R.P.R. ? Beaucoup ont vu, dans la décision des amis de M. Chirac, un nouveau défi lancé au gouvernement, une nouvelle attaque directe contre le chef de l'Etat. Pour une fois, les apparences sont trompeuses : le président du R.P.R. se serait bien passé de ce cactus européen. S'il a choisi de contrarier les desseins du gouvernement, c'est parce qu'il veut à tout prix éviter la cassure de son groupe. »*

Soulignant que M. Chirac *« mesure le danger qui menace le R.P.R. : l'écartèlement »*, Claude Jacquemart constate, à propos de l'ancien ministre, dans *VALEURS ACTUELLES* : *« Toute sa stratégie politique n'a de sens qu'appuyée sur un mouvement puissant et uni. A neuf mois des élections législatives, une faille au sein du R.P.R., sur un sujet aussi peu « public » que l'Europe, serait une absurdité. D'autant que cette faille est guettée par les adversaires de M. Chirac. »*

En tout état de cause, *LE NOUVEL ECONOMISTE* constate que la *« volte-face du groupe R.P.R. »* montre que *« la guérilla au sein de la majorité est moins apaisée qu'on ne le croyait »*.

Cette volte-face, que Gérard Streiff relève que, entre les inten- *FRANCE NOUVELLE*, hebdomadaire du parti communiste, *« masque difficilement la démission de ce parti devant la lutte indispensable pour défendre l'indépendance française »*. Gérard Streiff relève qu'entre les intentions proclamées de M. Giscard d'Estaing et le projet de loi lui-même, le pouvoir a reculé : *« La lutte des communistes y est pour beaucoup. »*

Evoquant la position de la gauche, Georges Mamy écrit dans *LE NOUVEL OBSERVATEUR* qu'elle *« n'est pas en très bonne situation pour livrer bataille sur un tel sujet »*. Il ajoute : *« Le parti socialiste est plutôt favorable à ce projet, mais des réticences subsistent en son sein. Le parti communiste, au contraire, a longtemps combattu cette Europe, mais Marchais a récemment envisagé de ratifier le traité, sous certaines réserves cependant, proches de celles que fait le R.P.R. Les deux formations ont d'ailleurs eu pour premier et légitime réflexe de se refuser à jouer les « roues de secours » pour pallier la défaillance chiraquienne : que la majorité, après tout, prenne d'abord ses responsabilités ! (...). Aucune chance, de toute façon, pour la droite de pouvoir faire diversion et masquer la seule vérité de cette affaire : son extravagant désordre et son impuissance à conduire une politique cohérente... »*

Jacques Mallet revient dans *DEMOCRATIE MODERNE*, hebdomadaire du C.D.S., sur l'enjeu du débat, qu'il définit ainsi :

« L'avenir de la Communauté européenne, que l'intérêt national et l'attachement à nos valeurs communes de civilisation nous commandent de renforcer et de développer. » Il poursuit : *« Au regard de ces raisons très fortes, les craintes exprimées ici ou là nous paraissent d'un faible poids. Elles expriment une sorte de peur de l'avenir, un défaitisme que rien ne justifie. Elles sont stériles, car le repli sur l'Hexagone, le retour au protectionnisme ne constituent pas une alternative. La stratégie de la ligne Maginot conduit toujours à la défaite. »*

De son côté, *L'ETINCELLE*, hebdomadaire communiste révolutionnaire, estime qu' *« il est absurde de dire aujourd'hui que la mise en place de l'Europe bourgeoise ne concerne pas les travailleurs. L'impérialisme U.S., aidé en cela par la R.F.A., ne pourra qu'y trouver des appuis supplémentaires pour rétablir son ordre dans une Europe du Sud qui vacille »*. *« C'est cela que nous refusons*, explique cet hebdomadaire, *et c'est le sens de la lutte des révolutionnaires contre le projet de l'élection au suffrage universel du Parlement européen. »*

Mettant l'accent sur la nécessité de garantir la souveraineté de la France, Pierre Pujo indique dans *ASPECTS DE LA FRANCE*, royaliste : *« Si M. Giscard d'Estaing et son gouvernement avaient tant soit peu le souci de l'avenir de la nation française, ils susciteraient une nouvelle négociation sur les conditions de fonctionnement de l'Assemblée européenne. Il est fort probable que les Anglais, pour ne citer qu'eux, n'en seraient pas fâchés. »* — A. CH.

(Dessin de BONNAFFÉ.)

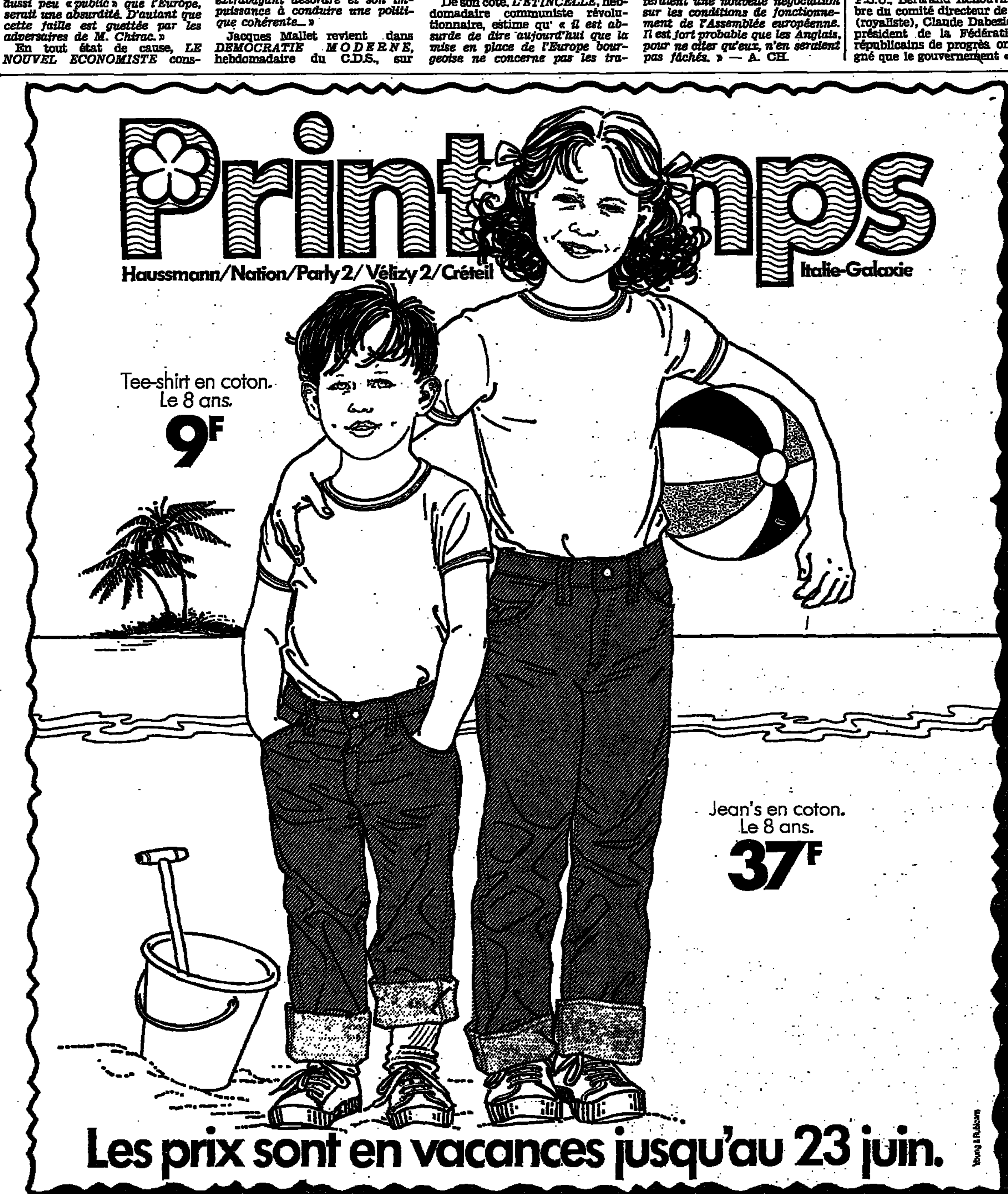
Plusieurs personnalités dénoncent un texte qui « aboutirait à une Europe supranationale »

Les orateurs qui ont participé, lundi soir 13 juin à Paris, à la réunion organisée par le Centre d'études pour l'indépendance nationale, ont affirmé que la ratification du projet d'élection du Parlement européen au suffrage universel aboutirait à une *« Europe supranationale sur laquelle s'exercerait l'hégémonie américaine »*.

Tour à tour, MM. Bernard Fournier, président de l'U.J.P. (Jeunes Gaullistes), Claude Bourdet, membre du secrétariat national du P.S.U., Bertrand Renouvin, membre du comité directeur de la NAF (royaliste), Claude Dabezies, vice-président de la Fédération des républicains de progrès ont souligné que le gouvernement *« se sert du nom du général de Gaulle pour faire aboutir un projet que jamais le général n'aurait eu l'idée d'accepter »*. Ils ont reproché aux parlementaires gaullistes de *« s'incliner devant l'astuce de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution qui permet l'adoption d'un texte sans qu'il soit procédé à un vote »*. De plus M. Claude Bourdet a fait observer que *« ce projet correspond à l'intérêt des dirigeants allemands qui, par ce biais, rendront politiquement efficace leur écrasante supériorité économique »*.

Enfin, à l'issue de cette réunion, diverses personnalités, parmi lesquelles MM. Claude Bourdet, Bernard Fournier, Paul Noirot (rédacteur en chef de *Politique Hebdo*) et le vice-amiral Antoine Sanguinetti, ont demandé que *« des garanties de caractère absolument clair et contraignant soient inscrites dans la loi sur le Parlement européen »*. De son côté, l'Organisation communiste des travailleurs a condamné l'initiative du Centre d'études pour l'indépendance nationale car elle estime que *« la lutte contre l'Europe du capital ne peut en aucun cas être menée aux côtés d'éléments et de forces qui ont toujours combattu les travailleurs »*.

La Ligue communiste révolutionnaire *« souscrit aux principe énoncés par l'O.C.T. »* et relève que *« le P.S.U., par M. Claude Bourdet interposé, est partie prenante de la réunion dénoncé par l'O.C.T. »*. M. Bourdet avait fait savoir, au cours du débat, lundi soir, qu'il parlait en son nom personnel.



M. MONOD (R.P.R.) : une évolution dangereuse.

M. Jérôme Monod, secrétaire général du R.P.R., a déclaré lundi 13 juin à France-Inter :

« A la suite d'une évolution, qui ne correspond pas à ce qui avait été décidé en décembre 1975 à la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement, il y a eu une évolution dangereuse dans les esprits vers la supranationalité. Ce sont les déclarations de Willy Brandt à l'Internationale socialiste, ce sont les conversations, les déclarations de M. Colombo, qui est le président de l'Assemblée européenne, et d'un certain nombre de premiers ministres ou leaders, tel que M. Thorn, par exemple. Je pense qu'il y a là un fait nouveau qui est grave. (...)

» La procédure de l'article 49 n'a jamais été utilisée par un gouvernement pour des affaires qui concernent la souveraineté ou l'indépendance nationales. Il est extrêmement délicat de faire prendre des engagements par un Parlement sans que ce Parlement puisse voter. Et l'application de l'article 49, c'est-à-dire ce vote de confiance indirect, aboutit à faire qu'un traité international sera ratifié par la France et par les représentants de la France sans que les représentants de la France aient pu voter. »

M. DEBRÉ : un méli-mélo.

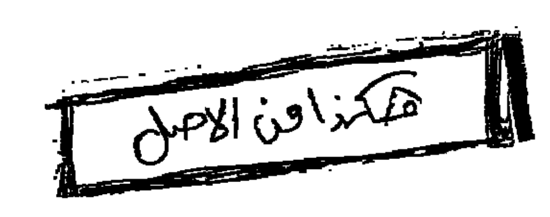
M. Michel Debré, dans sa lettre mensuelle de mai 1977, écrit sous le titre : *« La nation, idée moderne »* :

« Une association d'Etats, en fonction d'objectifs correspondant à des intérêts communs, est la route de la réalité et de l'efficacité. Mais, au nom d'un « peuple européen » qui n'existe pas, nous jeter dans un « méli-mélo » où la France perd la maîtrise de son destin, c'est renoncer à notre identité nationale au profit d'un ensemble menacé par deux tendances profondes : la domination de l'Allemagne et l'obéissance aux directives américaines... »

● *M. Jacques Bouchacourt*, ancien député U.D.R. de la Nièvre, membre de l'amicale Présence et Action du gaullisme, écrit dans des « réflexions » adressées aux députés R.P.R. :

« Dans le pays, une nette majorité est décidée à voter « contre Giscard ». Pour autant, aucune majorité n'existe réellement en faveur du programme collectiviste. Dès lors, tout dépendra de l'existence d'une force gaulliste opposée à la fois au collectivisme et au giscardisme. Cette force pourrait être le R.P.R. à la condition que ses députés écartent le projet supranational giscardien. Sinon, le R.P.R. cessant d'être gaulliste cessera du même coup de compter dans la vie politique française. »

● *M. André Morice*, sénateur de la Loire-Atlantique, membre du bureau du parti radical, a publié lundi 13 juin une déclaration dans laquelle on lit : *« Comment ne pas ressentir qu'un texte qu'on laisse passer avec une indulgence hautaine et glacée ne peut servir la cause européenne, alors qu'on lui porte après tant de retard un coup funeste ? Comment ne pas comprendre qu'un tel comportement porte une grave [illegible] à une majorité qu'on dit [illegible]solider ? »*



POLITIQUE

DES « NEUF »

Libres opinions

LÉGALITÉ ET LÉGITIMITÉ

par PIERRE DABEZIES (*)

LA mise en cause de la responsabilité du gouvernement intervient, selon l'article 49 de notre Constitution, de trois façons :

— Engagement de la responsabilité du gouvernement (art. 49, alinéa premier) sur son programme ou éventuellement sur une déclaration de politique générale. Dans ce cas, faute d'indication contraire dans le texte, c'est la majorité simple qui joue pour le résultat, cette procédure n'étant guère favorable, on le voit, au pouvoir en place ;

— Motion de censure spontanée déposée par les députés pour manifester, en une occasion quelconque, leur hostilité. Seuls sont recensés, dans cette circonstance, les votes défavorables dûment exprimés : pour que la motion de censure passe, il faut donc que se prononcent pour elle la majorité, non pas des votants, mais des membres composant l'Assemblée ;

— Motion de censure provoquée, procédure que le gouvernement envisage précisément d'utiliser pour faire aboutir son projet de loi sur l'élection de l'Assemblée européenne au suffrage universel. Il est dit dans ce cas (art. 49, alinéa 3) que le premier ministre engageant la responsabilité du gouvernement sur le vote d'un texte, celui-ci est considéré comme accepté, sauf si une motion de censure, déposée dans les vingt-quatre heures qui suivent, est adoptée. Fait exceptionnel : si personne ne prend l'initiative de la censure, voilà un texte considéré comme adopté alors que nul ne l'a voté.

Inutile de dire que cette procédure n'a pas manqué de soulever des critiques. Citons Paul Reynaud au Comité consultatif constitutionnel en 1958 : « *Il n'est pas un parlement au monde qui soit — comme le Parlement français le sera — privé du droit de voter la loi !... L'acte qui sera publié pourra bien être appelé loi, quelle sera, dans un tel contexte, son autorité ?* » Ce à quoi le professeur François Luchaire devait répondre : « *A partir du moment où le gouvernement engage sa responsabilité sur un texte, c'est le point de savoir s'il va rester ou partir qui compte !* »

Voilà bien le problème ! Il faut savoir que cette procédure de rationalisation du parlementarisme, si elle a été mise en œuvre dans la Constitution de la cinquième République, a été imaginée sous la quatrième pour limiter le nombre des crises ministérielles. Plus précisément encore, elle correspond à l'époque où les présidents du conseil posaient, pour faire passer leurs textes, ce que l'on appelait « des questions de confiance en rafales », lesquelles ont, par ailleurs, conduit au « vote bloqué ». Qui ne dit mot consent : forcer les parlementaires, en nombre suffisant, à prendre l'initiative d'une censure, c'est accroître la difficulté et tirer parti de tous les abstentionnistes qui, pour une raison quelconque, hésitent à se marquer.

C'est dire si cette procédure, dont l'objectif initial était de pure politique interne, est mal adaptée au vote d'un projet autorisant l'approbation d'un accord international. Surtout lorsqu'il s'agit d'un accord fort discuté ! D'autant que, pour faire pression sur les députés, c'est abusivement que le président de la République met en avant « la parole de la France ». Qu'on se souvienne de la CED ! Le président négocie les traités, mais jusqu'à nouvel ordre il ne peut les ratifier, dans un cas pareil, qu'en vertu d'une loi votée par les assemblées.

* * *

Ne revenons pas sur les nombreux arguments invoqués contre l'accord du 20 septembre dernier. Tout au plus, soulignons-en un, au passage, qui a généralement été oublié. Cet accord, dans son article 4, note que « les représentants votent individuellement et personnellement et ne peuvent être liés par des instructions ni recevoir de mandat impératif ». Or, tout accord régulièrement approuvé a, dès sa publication, une autorité supérieure à celle des lois. On voit donc, à l'avance, ce que valent les clauses de sauvegarde que certains ont pu imaginer !

Quoi qu'il en soit, si le premier ministre utilise la voie de l'article 49, alinéa 3 pour l'emporter, force est de constater qu'un tel accord risque d'être approuvé sans vote si aucune motion de censure n'est déposée. Or, non seulement n'importe qui ne peut, à cet égard, intervenir puisqu'une motion de cet ordre, pour être recevable, doit être signée par un dixième au moins des membres de l'Assemblée, mais il est clair que, pour des raisons internes, un certain nombre de partis sont poussés à s'abstenir. Tel est, semble-t-il, le cas du R.P.R. ; tel pourrait être celui des socialistes. Encore n'est-il même pas évident que les communistes prennent l'initiative contre le gouvernement !

Ainsi l'avenir de la France peut être scellé par une procédure de vote implicite contre le vœu profond de la majorité des députés. Il peut être mis en cause sans que ceux-ci se soient réellement prononcé. La légalité sans doute aura été respectée. Mais qu'on n'attende pas que l'adoption dans ces conditions d'un projet d'une telle importance soit considérée comme légitime par un certain nombre de Français.

(*) Professeur à l'université de Paris-I, conseiller de Paris, vice-président de la Fédération des républicains de progrès.

● *Les locaux parisiens du bureau d'information du Parlement européen*, 63, boulevard Malesherbes (8e), ont été occupés, lundi 13 juin, par une quinzaine de manifestants appartenant au comité royaliste pour l'indépendance nationale. Les manifestants entendent protester contre « *la prétention à élire une Assemblée européenne sans en modifier les pouvoirs* ».

● *M. Thèves*, président de la chambre de commerce et d'industrie de Paris : « *Il serait regrettable que le débat sur l'élection du Parlement européen au suffrage universel n'aille pas à son terme et ne débouche pas sur un accord qui permette la poursuite de la construction de l'Europe qui est l'un des grands desseins de notre temps.* »

M. LECANUET : éviter une division dont les conséquences seraient graves.

M. Jean Lecanuet, président du C.D.S., a lancé lundi 13 juin « *un appel à tous les partis de la majorité pour qu'ils rétablissent leur union autour du gouvernement* » au sujet de l'élection au suffrage universel de l'Assemblée européenne.

Dans une déclaration remise à la presse, M. Lecanuet estime, au nom du C.D.S., qu'il est essentiel pour les partis de la majorité d'« *éviter une division dont les conséquences seraient graves* ».

Selon le président du Centre des démocrates sociaux, les raisons qui commandent l'adoption du projet sont : la « *continuité* » dans laquelle celui-ci s'inscrit, les précautions effectivement prises pour limiter les compétences de l'Assemblée européenne, le devoir qu'a la France d'« *honorer sa signature* » et les « *conséquences désastreuses* » que la non-ratification aurait pour la Communauté tout entière.

M. DILIGENT : gouverner ce n'est pas ajourner.

M. André Diligent, vice-président du C.D.S., écrit dans le numéro du 16 juin de l'organe interne de ce parti :

» *On ne sauve pas la cohésion d'un parti en évitant une discussion sur le fond. Le R.P.R., qui voulait se donner l'image de marque du parti de l'action (...) risque de ne pas sortir à son avantage de cet épisode. Gouverner c'est choisir et non pas ajourner.* »

● *M. Jacques Barrot*, secrétaire général du Centre des démocrates sociaux : « *Nous n'avons fait aucune surenchère, cela nous donne d'autant plus de force pour regretter que les responsables du parti socialiste et une minorité du R.P.R. fassent prévaloir des considérations électorales sur l'intérêt supérieur que représente la démocratisation des institutions de la Communauté.* »

La responsabilité du gouvernement

(Suite de la première page.)

» *L'élection au suffrage direct ne change pas la nature de la Communauté ; elle en consacre l'achèvement. Elle ne modifie pas les plans de l'édifice ; elle signifie, au contraire, que chacune de ses parties es tdésormais en place. L'Assemblée élue faillirait à sa vocation et sortirait de ses devoirs si elle prétendait bouleverser l'équilibre qu'elle a pour fonction de parfaire. Comme sa devancière, elle restera l'assemblée de la Communauté, tenant des traités son existence, ses prérogatives, sa légitimité.*

» *Mais elle trouvera dans son mode de désignation renouvelé à la fois la consécration de la place qu'elle tient dans la Communauté et les moyens d'y remplir plus efficacement sa mission ; comme elle se distinguera désormais sans ambiguïté des parlements nationaux, la clarté y gagnera ; comme ses membres ne cumuleront plus automatiquement leur fonction avec celle de député ou sénateur national, ils auront la possibilité de consacrer plus de temps à leur mission européenne, comme les citoyens concourront à leur choix, ils s'intéresserom de plus près aux débats européens et contribueront à garder la Communauté contre le risque de la déviation technocratique.* »

Après avoir observé que ce projet « *a le mérite d'avoir contribué à dissiper la confusion intellectuelle entretenue autour de la nature et des finalités de la construction européenne, en montrant que l'Europe sera confédérale ou ne sera pas* », le rapporteur conclut : « *On peut donner un fondement démocratique à la construction européenne longue de vingt années sans engager une transformation de l'édifice juridique originel. Cet acte nous engage autant à l'égard de nos partenaires qu'à l'égard de nous-mêmes. Il pose certes des interrogations : seules la volonté de nos gouvernants et la conviction de nos représentants décideront de notre devenir européen.*

» *Les parlementaires que nous sommes ont donc l'immense responsabilité d'expliquer à leurs compatriotes que le débat d'aujourd'hui porte sur la mise en place du fondement démocratique de l'Europe. Nécessaire à l'achèvement de la Communauté dont elle est le symbole et l'instrument, l'élection directe est en même temps d'une des conditions de son progrès politique. (...) Le moment est venu de voir que la prudence des uns et le rêve des autres peuvent aujourd'hui se rencontrr à condition que la prudence ne se transforme pas en timidité excessive et le rêve en chimère inaccessible.* »

Souns le bénéfice de ces observations, M. Feït avait conclu en faveur de l'adoption du texte, mais la commission des affaires étrangères s'était néanmoins prononcée à l'initiative du groupe du R.P.R. pour l'ajournement du projet de loi, par 13 voix contre 5, les commissaires de l'opposition ne participant pas au vote.

L'HUMANITÉ : dérisoire et indécent.

« *Dure journée aujourd'hui pour les leaders de la droite. La discussion sur l'élection du Parlement européen au suffrage universel s'engage en effet devant l'Assemblée nationale dans des conditions politiques fort différentes de celles qu'ils avaient prévues. (...) Le gouvernement prétend empêcher la discussion des garanties et l'amendement de son projet, avec des arguties de procédure. Chirac en tire argument pour demander l'ajournement. Le gouvernement prétexterait cette « menace » pour poser une question de confiance qui assurerait, sans vote, l'adoption du projet... donnant ainsi champ libre à la démagogie du R.P.R.*

» *Tout cela est dérisoire, indécent.* »

(FRANCETTE LAZARD.)

L'AURORE : de l'angoisse...

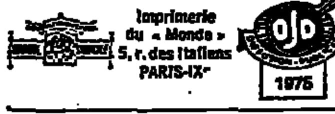
« *L'utilisation de l'article 49 de la Constitution (procédure de confiance) arrachera au silence de l'Assemblée nationale la ratification de l'accord de Rome.*

» *Nous disons bien « au silence », car cette exorbitante procédure, conçue en 1958 pour écraser les velléités de retour au « régime d'Assemblée », est la négation de ce qu'on appelle usuellement un scrutin. (...) Il est peu concevable qu'une telle décision soit imposée par le gouvernement, qui a la France en charge, à un Parlement requis seulement de se taire. En plus clair : d'abdiquer sa mission. (...) Au seuil de cette journée, ceux que hante le souvenir des périls auxquels la France fut tant de fois exposée ne peuvent éprouver que de l'angoisse.* »

(J. VAN DEN ESCH.)

POLITIQUE

Edité par la S.A.R.L. *le Monde.*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe
1975

Commission paritaire des journaux et publications : n° 57437.

La visite du premier ministre en Poitou-Charentes

M. Barre a rencontré une population et des élus sceptiques

De notre envoyé spécial

La Rochelle. — M. Raymond Barre était venu, lundi 13 juin, en Poitou-Charentes pour s'informer et pour dialoguer.

Informé, le premier ministre l'a été. Qu'il s'agisse des difficultés de la pêche, des équipements régionaux ou des affaires agricoles, les parlementaires, les *représentants* des *organisations* professionnelles et les fonctionnaires participant aux différentes séances de travail à La Rochelle, à Niort et à Celles-sur-Belle, n'ont pas laissé passer l'occasion de présenter leurs doléances au chef du gouvernement. M. Raymond Barre en a pris note en déclarant qu'il en tiendrait *« le plus large compte », dans son projet de budget pour* l'année prochaine.

Outre la mise à l'étude d'un plan national de restructuration des chantiers navals, M. Barre a annoncé plusieurs décisions intéressant directement la région : le tronçon de l'autoroute A 10 Poitiers-Bordeaux sera achevé fin 1981 — deux ans plus tôt qu'il était prévu — et l'Etat accordera une subvention de 10 % aux chantiers navals de La Rochelle, pour les aider à enlever une commande algérienne que se disputent actuellement plu*sieurs pays.*

Un dialogue difficile

Dans l'ensemble cependant les *réponses* du *premier ministre* n'ont pas satisfait ses interlocuteurs qui attendaient autre chose que des assurances données d'ailleurs sur un ton fort prudent. Les plus déçus, semble-t-il, ont été les paysans. Le président de la chambre régionale d'agriculture, M. André Boutteaud, déclarait notamment que cette rencontre avec le chef du gouvernement s'était révélée *« très décevante ».*

La seconde partie de la visite de M. Raymond Barre en Poitou-Charentes, le 11 juillet à Angoulême et à Poitiers, permettra peut-être aux élus et aux professionnels de la région d'obtenir *davantage.*

Quant au dialogue du premier ministre avec la population il a été, lundi, encore plus difficile. Dans les rues piétonnes de La Rochelle où son programme prévoyait un *« bain de foule »*, M. Barre n'a rencontré presque personne. Il est vrai que c'était l'heure du déjeuner. Les seuls spectateurs passionnés furent les quelques manifestants en colère qui, leur défilé terminé, attendaient le chef du gouvernement devant l'hôtel de ville, pour le conspuer.

Parmi ceux-ci figuraient, notamment, deux maires venus de communes voisines pour démontrer qu'au sein de l'union de la gauche charentaise l'attitude du maire de La Rochelle, M. Michel Crépeau (radical de gauche), qui avait décidé de recevoir M. Barre, était diversement appréciée. Le conseil municipal rochelais au grand complet, élus communistes compris, a fait pour sa part très bon accueil au premier ministre. En son nom, M. Michel Crépeau a insisté néanmoins sur le bien-fondé des revendications exprimées par les *manifestants dont le* cortège — 7 000 à 8 000 personnes — avait auparavant traversé la ville sans chercher à rencontrer le chef du gouvernement.

A Niort, au contraire, la *manifestation* réunie devant l'hôtel de ville, à l'appel de la C.G.T., de la C.F.D.T., de la FEN, du MODEF et des partis de gauche a recherché volontairement le contact avec le premier ministre. Quinze cents manifestants environ, entourant un cercueil noir portant l'inscription *« Ci-gît le plan Barre »*, ont longuement crié leur mécontentement : *« Barre I, Barre II, Barre toi ! », « Giscard-Barre, y'en a marre ! », « Augmentez nos salaires ! ».* A plusieurs reprises, le cortège a demandé également la dissolution de la C.F.T.

Imperturbable, M. Raymond Barre a ignoré les manifestants et s'est dirigé pour serrer quelques mains vers les badauds — deux cents personnes environ — qui se tenaient à l'écart de la manifestation.

Les applaudissements d'une vingtaine d'admirateurs arborant le badge du parti républicain ne purent cependant couvrir les slogans et les invectives hostiles qui retentirent pendant plus de deux heures jusque dans les salons de l'hôtel de ville. Seuls, le maire, M. René Gaillard (P.S.), et ses adjoints socialistes et communistes, ont reçu M. Raymond Barre. La plupart des autres conseillers municipaux se trouvaient avec les manifestants.

Dans son allocution, se félicitant néanmoins d'avoir eu, au cours de cette journée un dialogue *« loyal et constructif »* avec les élus de l'opposition, le premier ministre a appelé une fois encore les Français à l'union, à la discipline et à l'effort collectif. *« Je ne suis pas à la recherche de suffrages électoraux. Je ne raconterai pas d'histoires aux Français. Je leur dirai toujours la vérité. »* En conclusion, M. Raymond Barre a exprimé sa confiance *« en tous les Français, quelles que soient leurs opinions politiques ».*

Ce voyage du premier ministre en province a montré que la réciprocité n'était pas une évidence...

ALAIN ROLLAT.

En Alsace

M. MARCHAIS LANCE UN NOUVEL APPEL AUX CHRÉTIENS

M. Georges Marchais, qui poursuit son séjour en Alsace, a déclaré dimanche 12 juin :

« Il y a des différences de formation, de conditions, de culture, de tempérament, il y a ceux qui croient au ciel — (c'est l'immense majorité d'entre vous, les travailleurs de cette région) — et il y a ceux qui n'y croient pas.

» Nous ne nions pas les différences qui existent entre eux. Mais que constatons-nous ? Qu'ils sont les fils d'une même histoire, d'une même civilisation. Qu'ils subissent les mêmes injustices. Qu'ils partagent les mêmes espoirs : vivre dans une société plus juste, plus fraternelle, une société où l'homme serait le frère de l'homme, où il serait enfin possible de parler de solidarité, de respect d'autrui, de pudeur, de parler de bonté. C'est ensemble que chrétiens et communistes ont fait l'Alsace. Comment ne pourraient-ils pas ensemble bâtir son avenir ? »

Le secrétaire général du P.C.F., qui souhaitait rencontrer Mgr Léon-Arthur Elchinger, évêque de Strasbourg, ne sera pas reçu par le prélat. Il dialoguera avec des chrétiens, vendredi soir, dans un quartier populaire de Strasbourg.

Lundi 13 juin, M. Marchais s'est rendu à Merlebach. Il a expliqué que *« le recours à l'énergie nucléaire est une nécessité »* et que *« ce serait faire de la démagogie que de prétendre le contraire ».*

LE MARS RELANCE SON ACTION DANS LE CADRE DU M.R.G.

Le Mouvement d'action et de réflexion pour les réformes socialistes (MARS) a décidé de relancer son action dans le cadre du Mouvement des radicaux de gauche. Né en octobre 1973, ce club entendait alors constituer une tendance « de gauche » au sein du parti radical de la place de Valois et avait l'ambition de fournir dossiers et idées au centre gauche. *En juin 1974, la plupart* des dirigeants du MARS ont adhéré au M.R.G., d'autres rejoignant le P.S.

Au début du mois, MM. Michel Porta, président du MARS, Serge Mathieu, vice-président, Thierry Jeantet, secrétaire général, ont, à l'occasion d'une assemblée générale du club, décidé de relancer ses activités. Ils se défendent toutefois de vouloir constituer une tendance au sein du M.R.G., même s'ils se déclarent décidés à appuyer les efforts de « l'aile gauche » du parti de M. Fabre, *dont* se réclament, par exemple, MM. Bredin, Loncle, Crépeau et Schwartzenberg. Le MARS, qui réclame la création au sein du M.R.G. d'un secrétariat national, estime d'autre part que cette formation a vocation de regrouper l'ensemble du courant réformiste au sein de l'union de la gauche.

★ MARS, 45, rue de Sèvres, 75007 Paris.

L'ÉLECTION MUNICIPALE DU CREUSOT EST ANNULÉE

(De notre correspondant.)

Dijon. — Le tribunal administratif de Dijon a annulé, lundi 13 juin, l'élection municipale du *Creusot (Saône-et-Loire)* à la suite d'une protestation de M. Henri Lacagne, député R.P.R., maire sortant. La liste d'union de la gauche l'avait emporté dès le premier tour, mais elle comptait parmi ses membres un prothésiste dentaire, M. Roger Chifflot, qui se trouvait en règlement judiciaire. Celui-ci a fait valoir devant le tribunal que le règlement judiciaire avait été prononcé le 9 octobre 1975 et que la juridiction consulaire avait constaté l'extinction du passif.

En revanche, le tribunal a estimé que la clôture du règlement judiciaire avait été prononcée le 12 mai 1977, donc après les élections. Les électeurs creusotins devront retourner aux urnes si *M. Chifflot ne fait pas appel de*vant le Conseil d'Etat.

Le 13 mars dernier, trois listes étaient en présence : celle d'union de la gauche, conduite par M. Du*four*, P.S., composée de seize P.S. et de quinze P.C., qui avait recueilli 8 016 voix contre 4 210 à celle de la majorité conduite par le maire sortant (M. Lacagne) et 3 378 à celle que conduisait M. Combier, rad., adjoint au maire sortant et qui se réclamait également de la majorité.

CHARLES MARQUÈS.

UNE ÉLECTION CANTONALE

SEINE-MARITIME : canton de Blangy-sur-Bresle (1er tour).

Inscr., 7 435 ; votants, 5 274 ; *suffr. expr.*, 5 223. *MM.* Claude Vialaret, P.S., 2 627 voix, ELU ; Henri Desenclos, sans étiq., 1 335 ; Moïse Sauteur, maj. prés., 775 ; Daniel Noël, P.C., 486.

[Il s'agissait de pourvoir au remplacement de Roger Thiebault, P.S., récemment décédé, qui avait été réélu au premier tour des élections cantonales de septembre 1973 avec 3 603 voix contre 414 à M. Jacques Levillain, P.C. Il y avait eu 4 617 suffrages exprimés et 4 266 votants sur 6 818 inscrits.]

Le double mandat de M. Chirac

LE MAIRE DE PARIS PRÉSIDERA LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CORRÈZE EN ATTENDANT LA DÉCISION DES JURIDICTIONS SAISIES.

(De nos correspondants.)

Tulle. — Le conseil général de la Corrèze a estimé, lundi 13 juin, par seize voix sur trente, et en l'absence des *représentants* de l'opposition, que M. Jacques Chirac, maire de Paris, pouvait continuer à siéger dans cette assemblée et à en présider les travaux, *« en attendant*, a précisé l'intéressé lui-même, *la décision des juridictions compétentes saisies ».*

Auparavant, alors que l'ancien premier *ministre ouvrait* à la préfecture les débats de la session de l'assemblée départementale, les quatorze conseillers de l'opposition (neuf communistes, quatre socialistes et un républicain de progrès, M. Jean Charbonnel) tenaient une conférence de presse à l'hôtel de ville. *« M. Jacques Chirac,* devait notamment déclarer le maire de Brive, *a fait ce que le général Boulanger n'avait pas osé faire : il avait cumulé les candidatures ; M. Chirac est allé plus loin, il cumule les mandats. »* A l'issue de *cette conférence, M. Chirac* avait été invité à choisir entre les deux présidences qu'il occupe actuellement.

Après avoir regagné la salle des délibération, l'opposition a déposé une motion demandant au Conseil de constater l'incompatibilité entre la présidence de l'assemblée départementale et celle du Conseil de Paris et invitant M. Chirac à exercer son choix dans un délai qui ne saurait excéder huit jours.

Après un exposé de M. Laroche, *avocat briviste, qui, au nom* de la majorité, réfutait les arguments de la gauche en indiquant que le Conseil de Paris était un conseil municipal et qu'il n'y avait donc pas incompatibilité, les membres de l'opposition devaient décider de ne pas participer au vote, tout en prenant acte de la déclaration du préfet indiquant que la juridiction compétente — le Conseil d'Etat — avait été saisie de l'affaire.

En bref...

● *Mme Giscard d'Estaing* fera, les 16 et 17 juin, en Corse, un voyage au cours duquel elle inaugurera le jardin d'enfants et l'école maternelle d'un centre pour enfants handicapés, et visitera un village pour personnes âgées à Ajaccio, puis se rendra au parc régional et sur le site préhistorique de Filitoja, dans le sud de l'île.

● *M. Joseph Ortiz, ancien leader du Front national français (F.N.F.)* — qui fut l'une des principales figures de « l'Algérie française » — a annoncé, lundi 13 juin à Marseille, la création de deux mouvements politiques opposés au programme commun de la gauche : l'Union pour la défense des libertés et des traditions (U.D.L.T.) et Unité rapatriés.

● ERRATUM. — Dans la motion adoptée par la fédération du Nord du P.S. et publiée dans *le Monde* du 14 juin, il fallait lire que le P.S. est le parti de « *la diversité dans l'unité* ». D'autre part, c'est M. Pierre Mauroy qui se montra le pourfendeur intraitable du fractionnisme, et non M. Pierre Bérégovoy comme une erreur de transmission nous l'a fait écrire.

Au comité central du R.P.R.

LES VEDETTES ONT EU LA VEDETTE

Les membres du congrès extraordinaire du R.P.R., réunis dimanche 12 juin, à Paris, ont complété le comité central du mouvement en élisant cent membres présentés sur une « liste nationale » comportant cent quarante-deux candidats.

Les neuf cent trente et un votants sur *mille neuf membres* qui étaient porteurs de mandats des fédérations ont dans leur choix donné la vedette à des vedettes déjà consacrées dans d'autres domaines que la politique. Ainsi le mieux élu avec 12 807 voix a été l'ancien coureur cycliste Louison Bobet, suivi du chanteur Philippe Clay, d'Alexandre Sanguinetti particulièrement populaire auprès des publics gaullistes, du pilote d'essai de Concorde André Turcat, de l'administrateur général de la Comédie-Française Pierre Dux, de l'ancien champion Alain Mimoun.

Deux ministres candidats ont eu moins de succès : M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, membre de l'Académie française, arrive en quatre-vingt-septième position, et M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement, en quatre-vingt-treizième.

Le nouveau comité central, qui comprend aussi soixante parlementaires élus par les groupes de l'Assemblée nationale et du Sénat, soixante-dix élus par les régions et, en tant que membres de droit, vingt-sept membres du conseil politique, compte au total deux cent cinquante-sept membres.

L'actualisation du programme commun

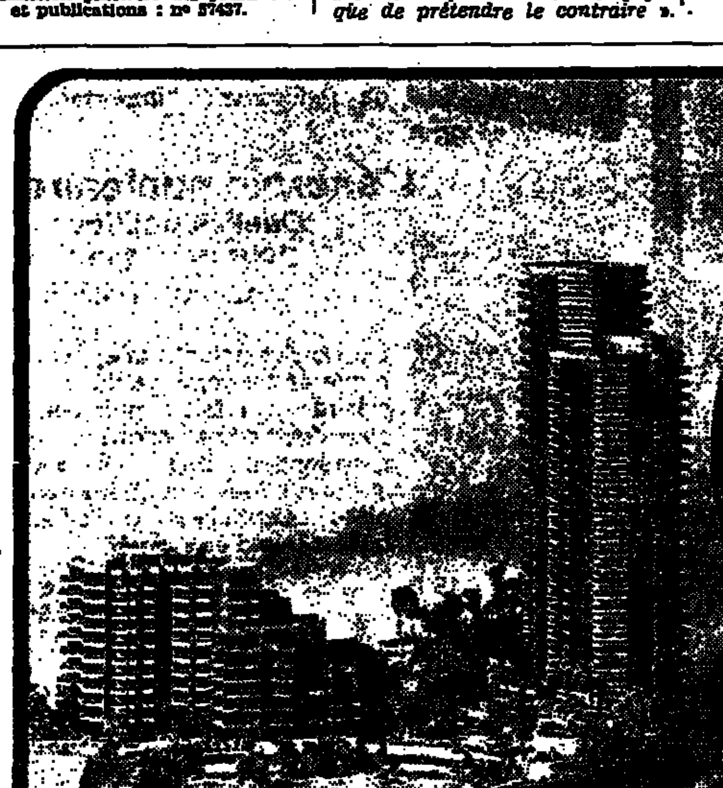
M. LÉO HAMON : toute baisse de la production amènerait le renversement de la majorité de gauche.

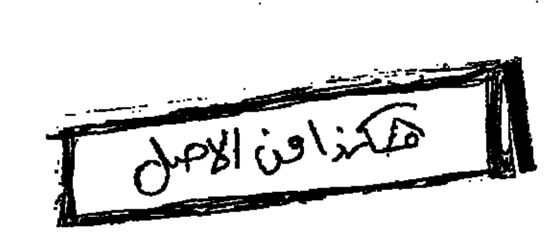
M. Léo Hamon, ancien ministre, président d'Initiative républicaine et socialiste, a publié, dans le bulletin *Notre présence*, une longue analyse du programme commun. Dans ce texte, il insiste sur le fait que toute baisse de la production entraînée par la gestion éventuelle de la gauche, provoquerait une baisse du niveau de vie *« qui amènerait à son tour le renversement de la majorité elle-même, pour autant que l'opinion resterait libre de s'exprimer ». « Tout comme l'économie de demain demeurera une économie de marché, elle restera liée aux marchés internationaux »*, ajoute-t-il.

Au sujet des nationalisations, M. Léo Hamon note : *« La frontière entre le secteur nationalisé et le secteur qui demeure privé doit être tracée et respectée et, une fois tracée, avoir la stabilité nécessaire. Dès lors, laisser entendre qu'elle peut être déplacée à la volonté des travailleurs d'une entreprise déterminée serait générateur d'inquiétude pour ceux qui demeurent à la tête de ces entreprises privées, et d'illusions pour leur personnel. »*

L'ancien ministre traite aussi, dans son texte, des rapports de l'enseignement public et de l'enseignement privé. Il écrit : *« Il faut certainement poursuivre la constitution d'un service qui inclue tous les enseignements, y compris ceux qui garderont leur spécificité — naturellement, — à la manière de ce qui est aujourd'hui assuré par le contrat d'association : mais il est superflu et même inopportun de donner la priorité à une action unificatrice brutale qui substitue le combat religieux au combat social. »*

★ *Notre présence*, n° 8, 5 bis, rue Félix-Faure, 94300 Vincennes.





POLITIQUE

Le rassemblement royaliste des Baux-de-Provence

DÉFENSE

La religion du cardinal Marty

POLITIQUE

Le rassemblement royaliste des Baux-de-Provence

De notre correspondant régional

Marseille. — Une partie champêtre, une cérémonie un peu druidique — les pins du val d'Enfer remplaçant ici les sombres forêts du pays des Carnutes, — une fête politique avec stands, discours et appel au peuple : le rassemblement royaliste des Baux-de-Provence présente d'année en année les mêmes caractères : on y vient en famille avec ses provisions ou par petits groupes de militants, jeunes et moins jeunes au coude à coude, y retremper sa foi monarchique et apporter sa contribution à l'effort de propagande de l'Action française. On flâne, on écoute, on se documente, on applaudit et on repart après avoir entonné *la Royale* et assisté à la messe traditionnelle.

Le soleil aidant, le rendez-vous des Baux — le quatrième après les rassemblements de Montmajour de 1969 à 1971 et celui de Saint-Martin-de-Crau, en 1972 — avait attiré, le dimanche 12 juin, plus de mille cinq cents personnes venues de toute la Provence et du Languedoc-Roussillon, auxquelles s'était jointe une délégation de Catalogne.

La nouveauté, cette année, était la parution du mensuel *Je suis Français* (regroupant les éditions des unions royalistes de Provence, du Languedoc-Roussillon, de Midi-Pyrénées et du centre régional d'Action française Drôme-Ardèche), dont les deux premiers numéros ont été tirés à huit mille exemplaires.

A la foire aux livres, on ne saurait dire qui remporta le plus de succès : Charles Maurras, dont le classique *Mes idées politiques*, écrit en 1937, n'a jamais cessé d'être demandé, Michel-de Saint-Pierre, présent à l'étalage avec son *Monsieur de Charette*, Gustave Thibon, sollicité pour signer *l'Ignorance étoilée* ou *l'Equilibre et l'Harmonie*, ou encore Mgr Lefebvre et l'abbé Ducaud-Bourget, dont la campagne anticonciliaire a inspiré plusieurs biographes et éditeurs...

Les défections de Jacques Maurras, président d'honneur de la réunion d'Action française, et de l'écrivain Jacques Ploncard-d'Assac, le renoncement, par suite de l'opposition de la hiérarchie ecclésiastique, de l'abbé Yves Salem, avaient quelque peu éclairci la tribune. Un avocat parisien, Mᵉ Georges-Paul Wagner, fustigea les « *idées folles* » de l'auteur du « Mal français », l'actuel garde des sceaux, M. Alain Peyrefitte, puis l'un de ses collègues du barreau de Versailles, Mᵉ Renaud Werken, défendit le concept de la « *famille-souche* » en reprenant à son compte les idées des natalistes.

Après que M. Philippe Legrand, un enseignant vendéen, eut exalté le régionalisme et le nationalisme, il revenait enfin au philosophe et érudit Gustave Thibon d'évoquer, avec la fougue et la couleur qui lui ont acquis l'admiration de ses auditoires, « *une société selon l'éthique du génie français* ». Ce que veulent les royalistes ? « *Le retour à la grande tradition, la résurrection du sens du sacré qui lie le trône à la patrie, en un mot la vie* ». Ce qu'ils récusent : « *Les deux sociétés, la libérale et la collectiviste entre lesquelles on leur offre le choix aujourd'hui.* » Pour M. Gustave Thibon, « *l'une répugne par sa décomposition et l'autre par sa rigidité cadavérique* ». Ce qu'il faut, c'est « *improviser dans l'ordre* » ; comme on le chante dans la Royale : « *Si tu veux la délivrance, pense clair et marche droit.* »

GUY PORTE.

A l'extrême gauche

POLÉMIQUE APRÈS LES ÉVÉNEMENTS DE REIMS

La manifestation organisée, mercredi 8 juin, par la Ligue communiste révolutionnaire (trotskiste), l'Organisation communiste des travailleurs, le parti socialiste unifié et les comités communistes pour l'autogestion pour protester contre les événements de Reims suscite une polémique entre la L.C.R. et le mouvement Lutte ouvrière. Mlle Huguette Chevireau (L.O.) estime en effet : « *Il est dérisoire de penser qu'une manifestation aura plus d'impact qu'une grève. Certes, la protestation des sndicyats était insuffisante, mais pas dans le choix qu'ils avaient fait d'une grève symbolique, mais dans les objectifs qu'ils définissaient à cette grève.* » Elle ajoute : « *La manifestation de l'extrême gauche juxtaposait la surenchère dans la protestation par rapport aux revendications réformistes les plus plates ; et cela ne représente pas la politique la plus responsable de la part d'organisations qui se disent révolutionnaires.* »

La L.C.R. répond à ces accusations en affirmant que « *le radicalisme verbal de L.O. masque mal l'opportunisme le plus plat sur les problèmes de la violence ouvrière* ». Enfin, la L.C.R. s'interroge : « *Si Lutte ouvrière est aussi assurée de la pureté de classes de sa position, pourquoi cherche-t-elle moins à convaincre qu'à insulter les autres organisations révolutionnaires et à travestir leurs positions ? Ne s'agit-il pas en fait pour Lutte ouvrière de « sectariser » ses militants dans la perspective des prochaines campagnes législatives où elle ne souhaite pas renouveler l'expérience unitaire des municipales ?* »

DÉFENSE

« L'HUMANITÉ » S'INQUIÈTE DES DÉCLARATIONS DU GÉNÉRAL MÉRY

L'Humanité du mardi 14 juin commente les dernières déclarations du général Méry, chef d'état-major des armées, publiées dans la revue *Défense* (*le Monde* du 11 juin). Après avoir affirmé que « *la bataille de l'avant* » est surtout destinée à « *placer sur le sol de la R.F.A. des armes nucléaires menaçant directement la sécurité des pays socialistes* » le quotidien communiste ajoute : « *Plus inquiétant encore est le passage consacré par le général Méry à l'utilisation des armes nucléaires tactiques en dehors du théâtre d'opération européen. Il évoque l'hypothèse « d'un théâtre » maritime éloigné, par exemple » l'océan Indien » où « il pourrait » s'agir d'utiliser des armes tac- » tiques...* »

» *C'est là une menace à peine voilée brandie contre les peuples de l'océan Indien. Est-ce un hasard si nombre d'entre eux ont choisi la voie de l'indépendance économique et politique ? Qui vise-t-on exactement ? Quel rôle veut-on faire jouer à l'armée ? Va-t-on croiser dans l'océan Indien avec des armes atomiques à bord ?* »

D'autre part, répondant à la question d'un lecteur sur la nouvelle position du parti communiste à l'égard de l'arme nucléaire, M. Laurent Sauerwein écrit notamment : « *La France a un rôle à jouer et, dans le cadre de la mise en œuvre du programme commun par un gouvernement démocratique, des possibilités nouvelles s'offrent à elle. Avec une politique de défense nationale réaliste et responsable, elle se donne les moyens de peser dans la balance. Elle ne restera pas « sur la touche », mais devra contrairement au pouvoir giscardien, explorer sérieusement les possibilités de parvenir à l'accord, proposé par les pays du traité de Varsovie à tous les pays ayant participé à la conférence d'Helsinki, visant au non-emploi les premiers des armes nucléaires. Notre pays pourra, entre autres initiatives, demander également à être associé aux négociations sur les SALT.* »

RELIGION

L'assemblée plénière de la Fédération luthérienne mondiale

La force et la faiblesse de la cohésion interne

De notre envoyé spécial

Dar-Es-Salaam. — La sixième assemblée plénière de la Fédération luthérienne mondiale (F.L.M.) vient de s'ouvrir à Dar-Es-Salaam (Port de la Paix), en Tanzanie. Les deux cent soixante-dix délégués présents ou à venir appartiennent à la même confession, encore qu'ils soient originaires de soixante-six pays. Les tensions internes ne revêtent donc pas la même acuité qu'au sein d'une réunion œcuménique. Mais cette cohésion est en un sens une faiblesse, car l'assemblée est fatalement quelque peu refermée sur elle-même. A telle enseigne que certains se demandent s'il ne serait pas plus opportun de trouver une formule de réunion interconfessionnelle ou, à la limite, de renoncer à de telles assises — fort onéreuses, — ainsi que l'a fait pour sa part l'Alliance réformée mondiale.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, en procédant pendant une petite semaine à des travaux de groupe, l'assemblée a entériné l'entrée dans la Fédération mondiale de dix-sept nouvelles Eglises luthériennes : Cameroun, Malaisie, Corée du Sud, République Centrafricaine, Nigeria, Hongkong, Indonésie, Japon, Papouasie... La Fédération comporte à ce jour quatre-vingt-quinze Eglises, soit l'immense majorité du luthéranisme.

Une ombre au tableau. Elle a provoqué la protestation du comité exécutif : la Tanzanie a refusé d'accorder des visas aux délégués des Eglises de Taiwan et de Corée du Sud. Aucune explication officielle n'a été donnée à cette attitude. Après l'assemblée de Tanzanie, les représentants de ces pays seront invités au siège, à Genève. Entre-temps, ils auront pu prendre connaissance des travaux par télex.

Autre sujet de préoccupation : le gouvernement militaire provisoire d'Ethiopie a confisqué purement et simplement, le 12 mars dernier (*le Monde* daté du 13-14 mars), la station de radiodiffusion « *Voix de l'Evangile* », créée voici quatorze ans par la Fédération luthérienne mondiale. Ce poste, qui assurait des émissions en treize langues, dont 70 % ne revêtaient pas de caractère religieux, employait cent quatre-vingts collaborateurs, en majorité éthiopiens. Aujourd'hui, l'émetteur ne fonctionne plus qu'au ralenti (quatre heures par jour contre trente). Les 16 et 17 juin, le comité des *mass media* étudiera cette situation et proposera des solutions de remplacement.

Un socialisme à l'africaine

L'Assemblée n'éprouvera aucune difficulté à se montrer unanime dans la réprobation devant cette atteinte à la liberté d'expression que l'on qualifie ici de « *radicalisation marxiste* ». En revanche, elle pourrait être secouée par les conséquences de l'apartheid. En principe, toutes les Eglises membres se prononcent contre le racisme et contre le régime sud-africain de M. Vorster. Mais, en fait, certaines Eglises noires de l'Afrique australe refusent catégoriquement l'attitude, pour le moins ambiguë, de la plupart des Eglises blanches luthériennes qui refusent la présence des Noirs. Elles envisageraient, dit-on, de demander l'exclusion de la Fédération de ces Eglises blanches.

Pour l'instant, les contestations sont encore feutrées. A la séance d'ouverture, l'évêque Sebastien Kolowa, chef de l'Eglise luthérienne de Tanzanie, a fait mention de la communauté musulmane pour signaler que les chrétiens vivaient en bonne intelligence avec elle. Les musulmans représentent un tiers des habitants, les chrétiens un quart. Parmi eux, les catholiques sont les plus nombreux, les luthériens n'étant que huit cent mille environ, les anglicans moins encore.

Parmi les hôtes de marque figuraient le cardinal Laurean Rugambwa, archevêque de Dar-E-Salaam. Sacré évêque en 1952 et élevé à la pourpre en 1960, il était alors le premier cardinal noir africain. Catholique aussi, et considéré comme fervent, le Dr Julius Nyerere, chef de l'Etat tanzanien, a participé à la séance d'ouverture. Strictement habillé à la chinoise, son bâton de chef à la main, le président n'a prononcé aucune allocution malgré l'attente de certains délégués. Toutefois, il a organisé une réception au palais présidentiel à l'intention des membres de l'assemblée.

La position du président Nyerere est loin d'être neutre à l'égard des Eglises chrétiennes. Certes, les chrétiens n'ont pas boudé son socialisme à l'africaine ni son expérience des villages communautaires (ujamaa), qui tiennent à la fois de la commune chinoise, du kibboutz et du kolkoze. Plusieurs centaines de médecins ou d'ingénieurs « aux pieds nus » sont à la disposition des ruraux. Les évêques catholiques ont évoqué à ce propos, dès les débuts, l'« *enthousiasme des premiers chrétiens* » et les Actes des Apôtres. Mais il y a loin de la théorie à la pratique et des paroles aux actes. Des réserves d'ordre divers se sont manifestées depuis, devant certains échecs et certaines distorsions que le président est le premier à reconnaître et à déplorer, ainsi qu'il vient de le faire dans un bilan très récent.

Il se peut aussi que plusieurs prêtres ou pasteurs aient renâclé devant des formules communautaires qu'ils considéraient comme nuisibles à leur prestige de notables. Toujours est-il que le président Nyerere — légèrement agacé ? — a pu déclarer un jour : « *Je redonne aux Eglises chrétiennes la chance de pouvoir d'identifier au peuple de Dieu.* »

HENRI FESQUET.

SPORTS

Après les Vingt-Quatre Heures du Mans

LES FRONTIÈRES DU SUCCÈS

Où commence l'échec aux Vingt-Quatre Heures du Mans ? Où sont les frontières du succès ? Pour Porsche, aucun point d'interrogation. La marque allemande a remporté une nouvelle victoire, qui a été d'autant mieux accueillie qu'elle a mis longtemps à se dessiner et qu'elle n'a tenu, en définitive, qu'à un fil, après bien des péripéties. L'ovation reçue par les vainqueurs — une voiture allemande, trois pilotes, un Belge, un Allemand et un Américain — montre qu'aucun chauvinisme ne résiste lorsque le mérite, le courage, le talent et la chance sont à ce point réunis. Il en va tout autrement pour la régie Renault, et c'est au sujet du constructeur français, battu avec les honneurs de la course, que l'on peut se poser ces deux questions : Où commence l'échec ? Où sont les frontières du succès ?

La réponse est affaire de chacun. Mais il semble que, pour beaucoup, Renault a remporté, à défaut d'une victoire, un bon succès d'estime. D'abord, parce que l'adversaire à battre, Porsche, bénéficie d'un prestige dont peu de constructeurs peuvent se prévaloir. Ensuite, parce que Renault a tenu tête, avec panache, presque jusqu'au terme des vingt-quatre heures. De ce point de vue, la Régie a touché les frontières du succès, et, si échec il y a, il se tient dans le seul résultat brutal de la course et dans l'impossibilité, plus importante, d'exploiter commercialement les retombées d'une victoire. En fin de compte, la Régie a démontré qu'elle avait su constituer rapidement une équipe compétente, ambitieuse, à qui il ne manque pour l'instant que l'expérience.

Pour l'heure, la direction générale de Renault n'a rien dévoilé de ses projets pour l'avenir à propos des Vingt-Quatre Heures du Mans. Passé la réflexion, il ne fait guère de doute que Renault reviendra au Mans en 1978. Tous les grands constructeurs qui ont, dans le passé, inscrit les Vingt-Quatre Heures dans leur programme n'ont renoncé que victoire acquise, et la plupart du temps à plusieurs reprises. Renault ne peut échapper à cette contrainte morale, et c'est d'ailleurs dans le cas contraire qu'apparaîtrait la reconnaissance d'un échec.

Dans les mois à venir, le constructeur français aura d'autres préoccupations sportives. A la gageure de gagner Le Mans va succéder celle de faire bonne figure en formule 1 dans le championnat du monde des conducteurs. C'est un autre défi, plus hardi encore que celui du Mans, que Renault va essayer de relever, et il est peut-être dommage que l'aventure n'ait pu reposer, au départ, sur la bonne base psychologique qu'aurait été une victoire aux Vingt-Quatre Heures.

FRANÇOIS JANIN.

D'UNE REGION A L'AUTRE

Ile-de-France

2 MILLIARDS DE FRANCS EN 1978

Le prochain budget sera un « budget de stabilisation »

Le conseil régional d'Ile-de-France va, au cours de sa séance du 21 juin, débattre des orientations budgétaires pour 1978 ; sa réunion du lundi 13 juin était également consacrée à ce même sujet.

Le budget régional pour l'année en cours s'élève à 1 milliard 800 millions de francs. *Il concerne* pour l'essentiel (1 400 millions) l'exécution d'opérations antérieurement décidées. Les crédits se répartissent sur trois principaux chapitres : les transports collectifs (50 %), les routes (25 %), et un programme d'initiatives régionales (en faveur des espaces verts, des hôpitaux, des loisirs), 25 %. Les élus souhaitent pour 1978 conserver cette répartition, mais l'effort qu'ils ont choisi de poursuivre en faveur des transports en commun risque de peser très lourd sur le budget et de restreindre les possibilités d'action dans d'autres domaines ; d'autre part, la capacité d'emprunt n'est pas illimitée et les recettes ont atteint un plafond.

Une bonne part des recettes de la région subissent en effet le contre-coup de la crise, car les redevances de bureaux et la taxe sur les constructions neuves sont des impôts dont le produit régresse avec le ralentissement économique. D'autre part, il est difficile d'augmenter systématiquement chaque année les autres taxes (sur les cartes grises ou les permis de conduire).

En 1978, le montant de l'emprunt pourra être maintenu à 600 millions de francs qui permettra à la région de ne pas subir trop fortement le contre-coup de la crise.

L'année prochaine, l'ensemble des ressources fiscales de la région atteindra 1 milliard 400 millions, auxquels il faut ajouter le montant de l'emprunt. Le budget dépassera donc les 2 milliards, mais 250 millions seront consacrés aux annuités de la dette ; 1 milliard 500 millions seront affectés à la poursuite des opérations antérieurement décidées, dont 200 millions seulement pourront servir à financer des actions nouvelles.

Cette masse de 200 millions de francs se répartira en fonction des choix des élus. Ceux-ci peuvent en effet décider de confirmer la priorité aux transports collectifs, qu'ils ont définie lors du débat du 7 juin, en décidant d'entreprendre le financement d'un nouveau prolongement de ligne du métro ou de la S.N.C.F. Dans ces conditions, la part du budget qui pourrait être accordée à un programme d'initiative régionale serait diminuée d'autant. Les élus peuvent, au contraire, décider de développer diverses actions régionales et repousser d'une année de nouvelles autorisations de programme en faveur des transports collectifs. Or l'application, dès 1978, du plan pluriannuel des transports collectifs devrait conduire les élus à consacrer 960 millions de leur prochain budget aux transports en commun.

« *Ce budget*, estime M. Lucien Lanier, préfet de la région d'Ile-de-France, *est un budget de stabilisation qui répond aux nécessités du plan Barre.* » M. Jean-Maurice Esnault, au nom de la commission des finances du Comité économique et social, a remarqué, pour sa part, que « *les crédits de paiement consacrés aux investissements s'élèveront en 1978 à 1 736 millions de francs contre 1 677 millions en 1977, soit une augmentation de 3,5 % inférieure à la dérive monétaire. Il s'agit donc plutôt d'une régression* ».

1978 ne sera donc pas l'année faste des grandes initiatives. « *Il y a quelques années*, reconnaît M. Alain Griotteray (P.R.), rapporteur général du budget, *tout était à faire. Nous avons financé le R.E.R., le périphérique. Aujourd'hui, les anciennes autorisations du programme pèsent lourd sur notre budget ; nous ne pouvons pas décider de nouvelles opérations sans nous soucier des conséquences financières de ces choix.* »

MARIE-CHRISTINE ROBERT.

● *Péniche « anti-pollution ».* — Le parti communiste a fait naviguer sur la Seine, lundi 13 juin, entre Rouen et Paris, une péniche « anti-pollution », qui est partie de Grand-Couronne, près de Rouen, devant l'usine considérée par les marins-pêcheurs comme l'une des principales causes de la pollution de la baie de la Seine. Selon M. Roland Leroy, directeur de *l'Humanité*, la Seine peut être débarrassée de la pollution et « *redevenir un lieu de promenade et de baignade* ».

● *Contre le péage.* — Des élus et militants communistes des Hauts-de-Seine et du Val-d'Oise ont barré le lundi 13 juin, en fin d'après-midi avec des voitures, l'autoroute A 15 (Gennevilliers - Pontoise) dans les deux sens, à hauteur du pont d'Argenteuil. Ils voulaient protester contre le projet de perception d'un péage sur cette autoroute, bien que le gouvernement n'ait pas encore pris de décision sur cette question.

Après le scandale financier de Saint-Quentin-en-Yvelines

LES ÉLUS DE LA GAUCHE DEMANDENT L'ABROGATION DE LA LOI BOSCHER

Le conseil général des Yvelines a étudié, lundi 13 juin, les conclusions du rapport de sa commission d'enquête constituée à la suite du scandale financier de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines (*le Monde* du 14 juin).

Ce scandale, qui a éclaté en janvier 1977, portait sur le détournement, par la Compagnie générale du bâtiment (C.G.B.), de 5 millions de francs. Dix-huit sociétés, qui avaient choisi cette société comme mandataire commun pour les constructions scolaires de la ville nouvelle, avaient été ainsi spoliées.

Les élus de gauche ont mis en cause la loi Boscher sur les villes nouvelles, qui a permis ces irrégularités de procédure. Ils ont demandé l'abrogation de ce texte.

Les poubelles des industriels

12 MILLIONS DE TONNES DE DÉCHETS PAR AN

Les industriels de la région Ile-de-France ont fait l'inventaire de leurs poubelles : douze millions de tonnes de déchets sont « produits » chaque année, selon une étude des chambres de commerce et d'industrie de Paris et de l'Ile-de-France, présentée, lundi 13 juin à M. Michel d'Ornano, ministre de la culture et de l'environnement.

L'industrie des matériaux de construction et des minerais est en tête avec 3,6 millions de tonnes de déchets, devant l'industrie agro-alimentaire (2,2 millions de tonnes) et l'industrie automobile (1,2 million de tonnes).

Le quart de ces déchets est jeté sur les décharges, tandis que 2,8 millions de tonnes vont directement à l'égout. Environ 4,5 millions de tonnes de déchets sont revendues ou utilisées pour l'épandage ou les remblais.

Après avoir noté que « *la capacité des stations d'épuration industrielle des eaux avait plus que doublé entre 1970 et 1976* », M. d'Ornano a précisé que « *l'effort ne serait pas ralenti* ». « *Le combat pour l'amélioration de l'environnement doit être poursuivi avec énergie. (...) Malgré son coût, cette politique est économiquement supportable par les entreprises. (...) Une industrie propre est nécessairement bien organisée et fonctionne bien.* »

Basse-Normandie

Le budget des établissements publics

L'ÉTAT REPREND D'UNE MAIN...

(De notre correspondant.)

Caen. — Les assemblées régionales vont-elles perdre l'initiative de l'utilisation des crédits des établissements publics régionaux ? C'est la question que se sont posée les 10 et 11 juin, lors de leur dernière session, les conseillers économiques et sociaux de Basse-Normandie.

Déjà, au début de cette année, les responsables régionaux avaient dû accepter que la Basse-Normandie participe financièrement à l'amélioration de certaines routes classées nationales pour obtenir du ministre de l'équipement l'engagement que l'État assurerait la mise à quatre voies de la R.N. 13 entre Bayeux et Cherbourg. Cette fois, c'est le ministre de l'éducation qui tente la même opération. Aux responsables régionaux venus se plaindre du retard dans l'équipement de leur région en collèges ruraux, il propose un crédit exceptionnel de 6 millions en 1977 si la Basse-Normandie apporte une somme équivalente. Les conseillers économiques et sociaux se sont montrés hésitants.

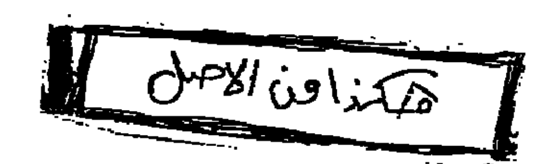
Pour une région qui manque de crédits, 6 millions supplémentaires, ce n'est pas rien ; seulement, en contrepartie, ils doivent dépenser 6 millions dans un secteur où jusqu'alors ils n'intervenaient pas, et 6 millions, c'est 10 % de leur budget annuel. Or ils veulent avant tout conserver le libre choix de leurs dépenses et non pas se les faire imposer par Paris. Ils préféreraient conserver cette somme pour intervenir directement en faveur de l'emploi.

THIERRY BRÉHIER.

PRESSE

● *M. Giscard d'Estaing* devait recevoir à déjeuner, mardi 14 juin, à l'Elysée, dix responsables de quotidiens régionaux ou départementaux : MM. André Poitevin, directeur général du *Provençal* ; Roger Bouzinac, administrateur de *Nice-Matin* ; Jean-Jacques Kiehlholz, président-directeur général des *Dernières Nouvelles d'Alsace* ; Jean Bietner, directeur *de la Haute-Marne libérée* ; René Pretet, directeur du *Courrier de Saône-et-Loire* ; Gaston Gandy, directeur des *Cahiers de la presse française* ; Raymond Jatteau, directeur du *Journal de Gien* ; Jean Brulet, directeur de *l'Est-Eclair* ; Robert Guillier, président du *Courrier de l'Ouest* et Pierre-Bernard Wolf, directeur général de *Paris-Normandie*.

● *Le Syndicat des journalistes C.F.D.T.*, dans un communiqué publié le 13 juin évoquant l'affaire du *Quotidien de la Réunion*, mis en liquidation par un tribunal (*le Monde* daté 12-13 juin), « *estime que la décision est politique, qu'il s'agit d'étouffer un journal indépendant au profit de son concurrent,* le Journal de l'île, *qui soutient la politique de M. Michel Debré. Les journalistes C.F.D.T. du* Quotidien de la Réunion *alertent l'opinion publique et proposent de poursuivre la parution du journal* ».



Basse-Normandie

le budget des établissements

« stabilisation »

L'ÉTAT REPREND D'UNE

MARIE-CHRISTINE ROBERT

Après le scandale financier de Saint-Quentin en Yvelines

LES ÉLUS DE LA GAUCHE DEMANDENT L'ABROGATION DE LA LOI BOSCHER

THIERRY B

PRESSE

Les poubelles des industriels

17 MILLIONS DE TONNES DE DÉCHETS PAR AN

ÉQUIPEMENT

ENVIRONNEMENT

LA DIFFICILE MISE EN PLACE DES CENTRALES NUCLÉAIRES

LE PELLERIN : les scientifiques lancent un appel en faveur des agriculteurs condamnés

Après la condamnation, par le tribunal correctionnel de Nantes, de cinq agriculteurs accusés d'avoir détruit le registre d'enquête d'utilité publique concernant le projet de centrale nucléaire du Pellerin en Loire-Atlantique, une manifestation est organisée, ce mardi 14 juin, à Nantes, par les principaux syndicats et plusieurs organisations agricoles. Une autre manifestation est prévue pour le 15 juin, à Rennes, au moment où sera examiné en appel le recours contre la décision de Nantes.

Plus de deux cents scientifiques (1) *ont déjà signé l'appel lancé par le Groupement des scientifiques pour l'information nucléaire, dont on lira le texte ci-dessous.*

« Cinq paysans viennent d'être condamnés à deux mois de prison ferme. Ils ont été arrêtés le lendemain d'une manifestation contre l'enquête d'utilité publique sur l'éventuelle centrale nucléaire du Pellerin près de Nantes. Ils auraient participé à la destruction du registe et du dossier d'enquête d'utilité publique. Ce dernier, bien que composé de 80 pages touffues, est vide : n'y figurent ni le risque couru par les 450 000 habitants de Nantes ni les résultats des enquêtes obligatoires : géologique, sismologique et climatologique.

» Cette politique d'« information » unilatérale et biaisée n'a pas convaincu la population, et cela a contraint les pouvoirs publics à engager l'épreuve de force. Non contents d'ignorer la loi sur la protection de la nature et de laisser E.D.F. engager des travaux sur les sites avant d'avoir obtenu l'autorisation de création, les pouvoirs publics méprisent l'opinion publique comme à Braud-Saint-Louis et s'engagent dans l'escalade de la répression.

» Depuis deux ans, de nombreux scientifiques (« Appel des 400 », etc.) appellent la population à refuser l'extension du nucléaire aussi longtemps qu'elle ne disposera pas d'une information complète et qu'un débat démocratique à l'échelle nationale n'aura pas eu lieu. Dans cette ligne, la population locale, maires en tête, s'oppos non seulement à la centrale mais aussi à cette parodie d'enquête d'utilité publique.

» Ces cinq condamnés sont des condamnés pour l'exemple. Indignés, nous demandons leur relaxe.» sis-s/I'o

(1) Parmi les premiers signataires de cet appel, on relève notamment les noms de MM. Alain Bombard, Jacques-Yves Cousteau, Haroun Tazieff, Paul-Emile Victor ; des professeurs au Collège de France, MM. Marcel Froissart, Alfred Jost, Yves Laporte, Jean-Claude Pecker ; des professeurs MM. Jean-Marie Chevallier (Paris-XIII), Pierre Samuel (Paris-XI), J. Percepoint (Grenoble), Jean Vuillemin (Paris-XI) ; des directeurs de recherches, MM. Patrick Fleury, Jean-Marie Martin, Evry Schatzman, Alain Touraine ; de MM. Serge Jullian, Jean-Paul Shapirra (maîtres de recherches) ; de M. Théo Leray, Mme Monique Sené (membres du Groupement des scientifiques pour l'information nucléaire) et M. Michel Riou, directeur de l'Institut de physique nucléaire d'Orsay.

GRAVELINES : une antenne de l'Institut Pasteur pour surveiller le milieu marin

De notre correspondant

Lille. — A la sortie est du chantier de la centrale nucléaire de Gravelines, on achève l'aménagement d'un nouveau bâtiment de deux étages qui abritera très prochainement le laboratoire de microbiologie du littoral nord, antenne de l'Institut Pasteur de Lille. Les travaux de la centrale continuent normalement mais ce n'est pas avant 1979 qu'elle pourra fonctionner, avec une puissance de 900 mégawatts.

Pour une fois les scientifiques seront donc sur les lieux avant même que le milieu marin ne soit soumis à de nouvelles agressions dont ils pourront mesurer la portée, encore qu'il faille, en la matière, innover faute de références précises.

Installé sur un terrain mis à la disposition de l'Institut Pasteur pour une durée de vingt ans par le port autonome de Dunkerque, le laboratoire de microbiologie sera doté d'une station de pompage d'eau de mer et d'un modèle expérimental reproduisant un canal de refroidissement des eaux et les contraintes engendrées sur le milieu par les groupes d'unités E.D.F. de la centrale nucléaire.

Les craintes qu'a soulevées l'arrivée du nucléaire sur la mer du Nord, partagées par les élus, ont incité le conseil régional et l'assemblée départementale à appuyer fortement cette réalisation. Le professeur Henri Leclerc, de l'Institut Pasteur, définit ainsi les objectifs du laboratoire : « *Les rejets des centrales nucléaires sont susceptibles de modifier l'équilibre marin et de créer un choc thermique sur toute la chaîne biologique, depuis les micro-organismes qui représentent la production première jusqu'aux poissons. Des recherches fondamentales doivent être entreprises pour mieux connaître les incidences de la pollution thermique et chlorée sur les organismes marins en général et sur les bactéries en particulier.* »

D'autres missions pourraient être accomplies, notamment la surveillance périodique de la salubrité des plages.

Le laboratoire de Gravelines travaillera en étroite liaison avec l'Institut de biologie maritime de l'université des sciences et techniques de Lille, qui se trouve à Wimereux, à quelques dizaines de kilomètres au sud. Ainsi, sur le Pas-de-Calais, se renforcent peu à peu les moyens de contrôle et de recherches jusqu'alors très insuffisants.

GEORGES SUEUR.

TRANSPORTS

LES ROUTIERS JOUENT L'EXPORTATION

Les routiers veulent être traités comme des exportateurs à part entière. « *Nous avons conscience de contribuer largement à l'équilibre de la balance commerciale. Les devises que notre activité rapporte ont été chiffrées ces dernières années par le C.N.P.F. à environ 1 milliard de francs* », a indiqué M. Apollon Lossky, président de l'Association française des transporteurs routiers internationaux (A.F.T.R.I.), qui fêtait, le lundi 13 juin, à Paris, son trentième anniversaire en présence de M. André Rossi, ministre du commerce extérieur.

En 1975, les routiers ont acheminé pour 15 % le commerce extérieur total de la France exprimés en tonnage (50 millions de tonnes) et pour 36 % exprimés en valeur (152 milliards de francs). Ils contrôlent aujourd'hui pour 47 % le fret national transporté par camion à l'importation et à l'exportation, au lieu de 10 % seulement il y a vint ans.

Pour améliorer la part du pavillon français, les routiers voudraient voir atténuer les rigueurs de la politique allemande résolument pro-ferroviaire, qui, depuis plusieurs années, interdit tout accroissement des autorisations de transport. Ils souhaiteraient également voir s'aplanir les difficultés qu'ils rencontrent sur la route du Proche-Orient, notamment en Yougoslavie et en Turquie, pays dans lesquels ils doivent acquitter une « *taxe de transit* ». Ils désireraient enfin voir levées les entraves que mettent au développement des échanges les pays de l'Est, où le commerce extérieur est monopolisé par des centrales d'Etat.

Afin d'améliorer leur compétitivité, les routiers ont notamment demandé aux pouvoirs publics de les exonérer de la T.V.A. sur les carburants consommés sur les tronçons français des parcours internationaux. Ils ont aussi suggéré l'élaboration d'une fiscalité de rétorsion à l'égard de leurs concurrents étrangers qui leur appliquent un traitement discriminatoire ou dissuasif.

M. Rossi a promis d'examiner avec le ministère de l'économie et des finances la possibilité d'étendre aux routiers les avantages fiscaux dont bénéficient les entreprises installées à l'étranger. Il s'est engagé à rappeler aux pays étrangers concernés les règles de réciprocité et d'équité en matière de transport. Il a annoncé, enfin, qu'un prochain comité interministériel étudierait les problèmes de l'exportation.

J. B.

Une initiative britannique approuvée par le président Carter

Londres-New-York à 507 francs

De notre correspondant

New-York. — Le président Carter vient d'approuver le projet de navette aérienne Londres-New-York en DC-10, proposé par la compagnie britannique Laker Airways. Les passagers pourront acheter leur billet au plus tôt six heures avant l'heure du départ et ne paieront que 135 dollars (environ 675 francs français) pour un aller simple dans le sens New-York-Londres et 101,48 dollars (environ 507 francs) dans le sens Londres-New-York. Le coût minimum d'un billet aller et retour sur cette ligne est actuellement de 380 dollars. Ce nouveau service appelé « *train du ciel* » (Skytrain) pourrait débuter à la mi-août.

Il n'y aura aucune condition de durée de séjour. Le nombre des vols sera limité à onze par semaine dans chaque sens en été. En hiver, un vol quotidien seulement pourra être assuré dans chaque sens. Des boissons rafraîchissantes et des sandwiches seront servis à bord contre paiement.

Les responsables de Laker Airways estiment qu'ils transporteront, la première année, 111 337 passagers vers l'Europe et 113 169 passagers vers les Etats-Unis et que leurs DC-10, équipés de 345 sièges, seront remplis à 87,5 %. Ils prévoient donc des bénéfices nets de 4 millions de dollars. Les compagnies américaines contestent ces chiffres. A leur avis, le transporteur britannique ne pourra rentrer dans ses frais qu'en faisant le plein de passagers.

L'accord qui vient d'être conclu pourrait être automatiquement suspendu si le gouvernement britannique empêchait des compagnies américaines d'assurer la liaison entre les deux pays dans des conditions semblables. Le gouvernement américain exige que Pan Am et T.W.A., et non pas un seul transporteur, soient autorisées à concurrencer Laker Airways entre New-York et Londres. — L. W.

ANNIVERSAIRE

● *A Oradour-sur-Glane*, où six cent quarante-deux habitants furent fusillés ou brûlés vifs, le 10 juin 1944 par une division SS, la trente-troisième commémoration du massacre a eu lieu vendredi en présence de nombreuses personnalités. Des gerbes ont été déposées aux différents monuments aux morts et une messe a été dite sur le parvis de l'ancienne église où périrent brûlés les femmes et les enfants. — *(Corr.)*

● *Les amis de Jean Moulin*, qui fut le premier président du conseil de la Résistance, se recueilleront au Panthéon, le vendredi 17 juin à 10 h. 30, « *en souvenir des tortures subies par Jean Moulin le 17 juin 1940 alors que, préfet à Chartres, il résistait aux Allemands qui voulaient obtenir sa signature au bas d'un protocole infamant pour l'armée française* ».

Cette cérémonie, organisée à l'initiative d'Antoinette Sax, qui fut la secrétaire de Jean Moulin, sera présidée par M. Gaston Monnerville, ancien président du Sénat.

JUSTICE

Le secrétaire général du « Parisien libéré » condamné pour des licenciements abusifs

La onzième chambre correctionnelle de Paris, présidée par M. Thérèse Guilhem, a infligé, le 13 juin, deux amendes confondues de 5 000 F à M. Jean Porèche, secrétaire général du conseil d'administration du « Parisien libéré », pour avoir licencié abusivement, le 5 mai 1974, quatre employées documentalistes de son service d'archives sans accord ni du comité d'entreprise ni de l'inspection du travail. Deux d'entre elles, Mmes Danièle Miquet et Danielle Simon, étaient candidates aux élections de déléguées du personnel. Une autre, Mme Geneviève Kœlœfer, briguait un poste au comité d'entreprise et Mme Michele Marc était candidate aux deux fonctions (toutes quatre furent élues). Les trois premières ont obtenu chacune 1 500 F de dommages et intérêts, Mme Marc 3 000 F. Le Syndicat national des employés de presse et du Livre, dont elles faisaient partie et qui s'était également constitué partie civile, a obtenu deux fois 3 500 F.

L'action publique a été déclarée naturellement éteinte à l'égard de M. Emilien Amaury, directeur décédé. M. Claude Bellanger, le directeur général, était mis hors de cause.

Le tribunal a ordonné l'affichage, pendant quinze jours, des deux jugements (concernant, l'un, les candidates déléguées, l'autre, les candidates au comité d'entreprise), au siège de la société du « Parisien libéré » et a condamné M. Porèche à payer les frais de leur insertion dans trois journaux au choix des parties civiles.

M. Porèche va certainement faire appel.

POINT DE VUE

Le pouvoir de l'employeur et la responsabilité de l'État

par GÉRARD LYON-CAEN (*)

LES Français ne doivent pas méconnaître l'importance du jugement rendu, le 7 juin 1977, par le tribunal administratif de Paris au profit des travailleurs du *Parisien libéré*. Importance pour l'avenir de la presse, mais aussi pour la protection de *l'ensemble des travailleurs*, si on situe ce jugement dans son cadre, celui du régime des licenciements économiques. Importance *également pour l'avenir du* système français de relations du travail.

I. - Le conflit

Le jugement (1) ne met pas fin au conflit ; il rend le règlement de *celui-ci possible et même vraisemblable.*

1) L'inspecteur du travail compétent avait, par une décision du 15 avril 1975, refusé d'autoriser le licenciement collectif du personnel des imprimeries exploitées par la société du *Petit Parisien*. Cette société avait objecté que la société éditrice du *Parisien libéré* — en lui retirant sa clientèle, en se faisant imprimer autrement et ailleurs — l'avait contrainte à la suppression de l'ensemble des postes de travail. Dès lors, un motif économique existait de procéder au licenciement collectif. Le ministre du travail, saisi sur recours hiérarchique, s'était rendu à cette argumentation et, par décision du 2 juin 1975, réformant la décision de l'inspecteur du travail, avait autorisé le licenciement.

Que pouvait faire le tribunal administratif ? Se contenter de dire que la mission de l'autorité administrative était seulement de vérifier l'exactitude matérielle du motif invoqué : le retrait de la clientèle du *Parisien libéré* ? Evidemment non ; même le comité d'entreprise a droit d'en savoir un peu plus.

Le tribunal administratif estime qu'il aurait dû être tenu compte de deux circonstances capitales, encore qu'il le dise à mots couverts. D'une part, il a estimé que les motifs invoqués à l'appui d'un licenciement économique devaient être appréciés *« à l'intérieur du groupe »*. Autrement dit, il n'est pas possible pour un groupe de procéder à une compression d'effectifs dans la filiale A, s'il embauche simultanément dans la filiale B, même si l'intention de l'employeur est de liquider la filiale A. D'autre part, il a estimé qu'un motif économique prétendu ne saurait être invoqué *« au cours d'un conflit pour faire pression sur l'interlocuteur »*. Depuis l'origine, la thèse du *Parisien libéré* est que, le coût de fabrication est trop onéreux dans l'imprimerie de la rue d'Enghien. C'est peut-être vrai. Mais le licenciement pour obtenir un avantage dans une négociation n'est pas fondé sur un motif économique réel.

Comme l'a écrit J.-C. Javillier dans ces colonnes (*le Monde* 6 mai 1977), la méthode s'inscrit dans une technique devenue fréquente : la fraude à la loi. C'est grave pour un ministre chargé de la faire respecter (2).

Les ouvriers du *Petit Parisien* n'ont pas eu de mal à démontrer au surplus que des investissements considérables étaient effectués à l'époque même de la demande de licenciement, que les difficultés économiques du groupe du *Parisien libéré constituaient donc un motif* inexact.

Le jugement du 7 juin 1977 se fonde essentiellement sur le fait que *si l'inspecteur du travail refuse le* licenciement, sa décision *« crée des droits au profit du personnel »* : que le ministre, conformément aux principes généraux du droit, ne peut donc la réformer que si elle est entachée d'illégalité. Or en l'espèce, l'inspecteur du travail n'a pas fait une fausse appréciation de la situation économique de la société du *Petit Parisien*, si l'on tient compte, comme indiqué ci-dessus, et de l'existence d'un groupe et de la volonté de l'employeur de faire pression au cours d'une négociation.

En clair, licencier des salariés payés au tarif de la convention collective, pour réembaucher des salariés moins payés, n'est pas conforme au droit français ni à aucun droit en vigueur. Il faut dénoncer la convention collective et la renégocier.

Si bien que, après ce jugement, il n'est plus absurde d'escompter un *prochain* règlement du conflit du *Parisien libéré.*

2) D'autant que devant les tribunaux judiciaires, la thèse aventureuse selon laquelle les travailleurs des imprimeries seraient les employés non de l'entreprise de presse, mais de leur syndicat, semble avoir fait long feu. Le président du tribunal de grande instance de Paris lui a refusé son approbation (ordonnance du 18 mai 1977).

On a prétendu aussi que le contrat de travail de ces salariés serait nul, qu'il n'existerait entre eux et la société exploitante qu'une relation de travail de fait et que l'employeur n'aurait donc pas à les licencier ni à verser les indemnités de rupture. Ce n'est pourtant pas parce qu'un article de la convention collective contrevient à la loi, et doit donc être considéré comme caduc, que le contrat de travail lui-même est nul. Le serait-il que la jurisprudence impose cependant à l'employeur qui y met fin de respecter le préavis et de verser l'indemnité de licenciement.

Au demeurant, comment faire comprendre à un homme de bon sens que l'employeur qui a sollicité, comme on l'a vu, une autorisation de licencier, peut se séparer de son *personnel sans le licencier* ? Le minimum qu'on puisse exiger d'un système juridique est de constituer un ensemble cohérent.

II. - Le régime des licenciements pour motif économique

La loi du 5 janvier 1975 a enlevé à l'employeur une part importante de son pouvoir économique, au moins en tant que celui-ci se répercute sur l'emploi. La suppression d'emplois est subordonnée à une autorisation de *l'administration* du travail. (Comment les tribunaux allaient-ils interpréter ce texte fondamental ?

L'échec du contrôle de l'emploi mis en place en 1945 incitait au scepticisme. Les tribunaux judiciaires, depuis de célèbres arrêts de 1956 (établissements Brinon) s'interdisent tout contrôle, l'employeur étant *« seul juge »* des motifs le poussant à supprimer des emplois, et même à cesser son exploitation. Or les tribunaux administratifs, dorénavant compétents, vont se montrer plus sourcilleux de vérifier les motifs économiques invoqués que ne l'étaient les tribunaux judiciaires. Ceci ressort tant de l'arrêt du Conseil d'Etat du 18 février 1977 (Abellan) que du jugement rendu dans l'affaire du *Parisien libéré*. Le pouvoir discrétionnaire de supprimer des emplois n'appartient plus à l'employeur. La politique de l'emploi relève du service public.

Une première constatation : le ministre n'est pas seul juge en matière de licenciement économique. La jurisprudence donne à l'inspecteur du travail le moyen d'éviter la *réformation de sa décision. Il lui appartient de rechercher « si la situation de l'entreprise justifie le licenciement »*, et il doit s'assurer de la *« nécessité » des réductions d'effectifs.*

D'autre part, il doit contrôler si l'entreprise *« s'est efforcée de reclasser les salariés dans d'autres emplois »*. En outre, *« il a la faculté de retenir des motifs d'intérêt général relevant de son pouvoir d'appréciation de l'opportunité »* pour refuser — et seulement pour refuser — l'autorisation sollicitée, *« sous réserve qu'une atteinte excessive ne soit pas portée à l'un ou l'autre des intérêts en présence »*.

Le juge administratif exerce donc dorénavant un contrôle normal, et *non plus un contrôle minimum, et le* ministre, qui ne peut réformer un refus d'autorisation que pour illégalité, est placé dans la même position *vis-à-vis de l'inspecteur que le juge vis-à-vis* du ministre.

***

Cependant, deux difficultés majeures subsistent liées l'une à l'autre :

1) Jusqu'ici la jurisprudence de la Cour de cassation (chambre sociale, 1er juillet 1964) estimait qu'autorisé à licencier (par le ministre par exemple), l'employeur n'était pas tenu de remettre les choses en l'état si cette autorisation était ensuite annulée par le tribunal administratif. Le licenciement, valablement prononcé en son temps, ne saurait plus être remis *en question*. Le jugement d'annulation ne fait pas revivre le contrat de travail. Cette jurisprudence peut-elle être maintenue ?

Si la *fonction de juger a encore un* sens, elle ne le pourra pas. Dans le cas du *Parisien libéré* par exemple, les salariés des imprimeries de la *rue d'Enghien et de la rue des* Petites-Ecuries sont-ils, à ce jour, les salariés du groupe Amaury ? Sinon que sont-ils, puisqu'ils ont été *illégalement licenciés ? Aucun Etat ne* saurait admettre que la chose jugée soit outragée. On ressent un malaise.

2) La loi du 5 janvier 1975 n'étant sanctionnée que par des dommages-intérêts (art. L. 321.12), la réintégration, dorénavant profitable à l'employeur, et conduisant à leur reclassement) ne saurait être (sauf erreur) ordonnée par décision de justice. Mais leur licenciement ayant été *illégalement* prononcé, sur qui va peser la charge de l'indemnité ? (et non seulement la charge des dommages-intérêts dus aux salariés du *Parisien libéré*, mais celle du remboursement des sommes qui leur ont été versées par leurs camarades depuis deux ans pour leur permettre de vivre — si l'on est logique).

L'autorisation ministérielle irrégulière du 2 juin 1975 paraît bien engager la responsabilité de l'Etat. Il a été admis que l'Etat devait indemniser un employeur acculé à la faillite *par un refus d'autorisation de licencier* (C.E. 28 octobre 1949). Symétriquement cette responsabilité devrait jouer envers les salariés qu'une *autorisation irrégulièrement donnée a privés* de leur gagne-pain.

Mais qui ne voit que ceci n'est rendu possible que par la juris*prudence de la chambre sociale qui* permet à l'employeur de licencier définitivement, alors même qu'un recours hiérarchique ou contentieux est exercé ? *Seul* un renversement catégorique et immédiat de la jurisprudence de la Cour de cassation pourrait éviter au Trésor public d'avoir à payer de fortes sommes dont l'origine réside dans une certaine faiblesse du ministre envers un groupe privé.

Si *le Parisien libéré* avait licencié malgré l'opposition de l'administration, c'est *sur lui* que pèserait l'obligation d'indemniser. Mais c'est autorisé par l'administration, ensuite désavoué par la justice, que le licenciement est intervenu... L'intérêt des pouvoirs publics est bien aujourd'hui de changer radicalement d'orientation, d'exercer une pression vigoureuse sur l'employeur pour qu'il discute avec son vis-à-vis ; sinon le contribuable payera.

(*) Professeur à l'université de Paris-I Panthéon-Sorbonne ; directeur du Centre de recherches de droit social.

(1) *Le Monde* des 13 mai et 9 juin.
(2) Le ministre de l'époque est candidat à l'enseignement des relations du travail.

Ancien animateur de l'Investors Overseas Services

M. Bernard Cornfeld est visé par une demande de renvoi en cour d'assises

De notre correspondant

Genève. — La chambre d'accusation de Genève a examiné, lundi 13 juin, l'opportunité du renvoi devant la cour d'assises de M. Bernard Cornfeld, qui dirigeait l'Investors Overseas Services (I.O.S.) lorsque la déconfiture de cette société de gestion de fonds d'investissement, en 1970, permit de découvrir de graves malversations.

Pour le parquet genevois, le cas de M. Cornfeld relève sans conteste de la cour d'assises. Du réquisitoire du substitut, M. Jean-Pierre Tremblay, il ressort que l'ancien président-directeur général de l'I.O.S. aurait personnellement encaissé 33 millions de francs suisses (66 millions de francs français) grâce à ses escroqueries.

La cour estime en outre que, grâce à la confusion que lui permettait d'entretenir la structure extrêmement complexe de l'I.O.S., l'inculpé a trompé les clients — près de deux cent cinquante mille personnes auraient investi dans cette entreprise, — les employés et les représentants de l'affaire sur les garanties offertes ainsi que sur la destination de l'argent.

Les défenseurs de M. Cornfeld, Mes Dominique Poncet et Marc Bonnet, s'opposent à ce que l'affaire soit transmise aux assises. Jugeant, de plus, ne pas être en possession de la totalité du dossier — il y manquerait une page importante — et ne pas avoir disposé du temps nécessaire pour se préparer, ils ont demandé le renvoi de l'audience. Les parties civiles, représentant trois cent quatre-vingt-un investisseurs malchanceux, virent dans cette démarche une manœuvre dilatoire. Quant à la chambre d'accusation, statuant sur cet incident, elle a déclaré la requête de la défense irrecevable et a par conséquent maintenu l'audience. Elle refusa également de donner satisfaction dans l'immédiat aux demandes des parties civiles d'inculper deux proches collaborateurs de M. Cornfeld qui auraient été mêlés de près à l'affaire. — I.V.

La chute de l'empire

M. Bernard Cornfeld, qui comparaît depuis le lundi 13 juin devant la chambre d'accusation du tribunal de Genève — laquelle le renverra peut-être devant les assises — n'a sûrement pas le cœur à sourire de la description *caricaturale* mais *exacte* que l'on pourrait en faire : parti de peu pour arriver à rien. C'est qu'entre deux prend place dans la vie de cet ancien vendeur au porte à porte de fonds d'investissements un épisode peu banal : la fondation, la direction et l'effondrement d'une des plus grosses affaires *financières du monde* : Investors Overseas Services (I.O.S.).

La petite mappemonde logée dans le O du sigle contenait toutes les idées simples et les idées folles qui présidèrent à la naissance d'une réussite hors du commun, puis à l'engloutissement de l'empire Cornfeld. Peu après *son arrivée en France*, M. Cornfeld, Américain d'origine russo-roumaine, entreprend en 1966 la vente de fonds d'investissements aux soldats américains cantonnés en Europe, avant d'étendre à toutes les parties du monde et aux civils en mal de rentabilité le même principe simple.

Après avoir vendu les parts d'un fonds américain pour lequel M. Cornfeld avait travaillé aux Etats-Unis, il rachète ou crée un grand nombre de fonds internationaux : The fund of Funds, en 1962, I.I.T. (ou International Investisment Trust) la même année, I.O.S. Regent Found Ltd et *The Equity Trust Account of* the Dover Plan en 1963, et huit autres fonds au cours des six années suivantes. I.O.S. se taille ainsi le premier rang mondial dans la distribution des fonds d'investissements et en devient le plus important gérant, réserve faite des Etats-Unis. Le montant des fonds d'investissements gérés par I.O.S., qui est de 119 668 (...) $ à la fin de 1964, atteint en août 1969 1 821 754 000 $.

I.O.S. est de 1960 à 1969 une compagnie de droit panaméen, et, à partir de juin 1969, une société holding de droit canadien. Elle s'adjoint peu à peu un secteur *bancaire* et des *activités* d'assurance dans une multitude de sociétés implantées dans tous les paradis fiscaux, partout en tout cas où la législation comporte quelque lacune : Suisse, Bahamas, Luxembourg, Canada... La roue de la victoire ne semble plus devoir s'arrêter pour la société internationale (*en 1969 ses rentrées atteignent* 900 millions de dollars) qui est introduite en Bourse au mois de septembre 1969.

Au moment où l'IOS roule sur l'or, elle ne manque pas de s'adjoindre de hautes personnalités du monde des affaires et de la politique : le comte Carl Yohan Bernadotte, en France ; *M. Erich* Mende, ancien vice-chancelier allemand et président du parti libéral, chef de l'opposition au Bundestag, en septembre 1967 ; James Roosevelt, fils aîné de l'ancien président des Etats-Unis ; Henry Buhl III, fils de la principale actionnaire privée de General Motors.

M. Robert Vesco

Ces soutiens furent utiles à M. Bernard Cornfeld, lors de ses premiers démêlés avec le canton de Genève, en décembre 1966. Il fut cependant contraint, en raison *de restrictions sur l'emploi de la* main-d'œuvre étrangère, d'installer une partie des services administratifs de l'IOS à Ferney-Voltaire (France), en septembre 1967.

En avril 1970, après la forte baisse (50 %) des actions IOS sur la place de Genève, M. Bernard Cornfeld rassurait en ces *termes le public : « (...) Les fonds versés par nos épargnants représentent 2,3 milliards de dollars (...), quant aux liquidités propres au groupe des sociétés IOS, elles s'élèvent actuellement à plus de 30 millions de dollars, productifs d'intérêt. »* Un mois plus tard, alors que les actions d'IOS *ont perdu 75 % environ de leur* valeur, M. Bernard Cornfeld quitte la présidence du groupe. Dans le même temps, la société américaine King Resources vole au secours d'IOS... pour l'abandonner lorsque la Securities and Exchange Commission américaine persiste à interdire les activités d'IOS aux Etats-Unis.

C'est le commencement de la fin pour l'IOS et son fondateur : une plainte est déposée contre lui en République fédérale d'Allemagne *à la fin du mois* de juin 1970 ; il est en même temps exclu du conseil d'administration d'IOS. Un mois plus tard, on apprend l'échec des longues négociations menées avec un groupe de banques d'affaires pour renflouer IOS. Sir Eric Wyndham White, nouveau président du conseil d'administration, annonce alors que le déficit du troisième trimestre de 1970 sera supérieur à celui du second (2,8 millions de dollars).

Réintégré en septembre 1970 dans « son » affaire, M. Cornfeld s'en retire en janvier 1971 et vend les six millions d'actions (près de 13 % du capital) qu'il détient. L'homme fort d'IOS devient alors M. Robert Vesco, président d'International Controls Corporation (I.C.C.), qui avait ouvert, quelques mois plus tôt, un crédit de 15 millions de dollars à l'IOS. M. Vesco devient, au mois de mars 1971, président d'IOS. Il sera plus tard accusé d'avoir détourné plus de 200 millions de dollars *dans les fonds de cette société*, puis compromis dans l'affaire du Watergate.

Quant à M. Cornfeld, poursuivi pour *« gestion déloyale »*, il est arrêté le 14 mai 1973, à Genève. Remis en liberté en avril 1974, contre une caution de 5 millions de francs suisses, il est reparti aux *Etats-Unis. En est-il revenu* pour assister à sa propre fin ? L'IOS, en tout cas, n'est plus qu'un rêve fabuleux, un sigle vide.

MICHEL KAJMAN.

SOCIÉTÉ

ARRESTATION D'UN RESPONSABLE DU SAC D'ÉVREUX

Un gérant de bar d'Evreux (Eure), M. Jacques Pliez, responsable du SAC (Service d'action civique), comme l'a confirmé ce mouvement, a été arrêté pour détention d'armes de guerre dont la nature et le nombre n'ont pas été précisés. *M. Pliez faisait l'objet* d'un mandat d'arrêt délivré par M. Pascal Fau, juge d'instruction à Evreux, après une plainte déposée par des colleurs d'affiches qui avaient surpris à Louviers (Eure), il y a un an environ, des inconnus en train d'apposer au mur de fausses affiches de la liste locale d'union de la gauche. Des incidents s'étaient produits, mais les victimes de l'agression avaient pu relever le numéro du véhicule. C'est à la suite d'une perquisition au domicile de M. Pliez que les armes ont été découvertes. Celui-ci a été inculpé et écroué à la maison d'arrêt d'Evreux.

CORRESPONDANCE

« Je crois en l'espéranto »

L'article de Jacques Cellard : « L'espéranto, solution ou utopie ? » (le Monde du 5 avril 1977) a suscité un certain nombre de lettres de nos lecteurs, qui, pour la plupart, ne trouvaient pas notre collaborateur assez engagé en faveur de cette langue internationale. Nous publions ce témoignage d'un « espérantiste débutant », qui mettra fin, de notre côté, à une [illegible] polémique.

M. Yves [illegible], agrégé de lettres, professeur au lycée de Sélestat, nous écrit :

Espérantiste débutant, je viens *d'assimiler en trois mois les bases* de l'espéranto, c'est-à-dire la partie théorique complète plus 2 000 racines.

Je regrette de ne pas avoir *commencé plus tôt l'étude* de la « Lingvo Internacia ». (Je ne traduis pas, vous avez sûrement compris).

Je pense qu'au XXe siècle il n'y a pas d'humanisme véritable sans l'espéranto. Cette langue est vivace et dynamique ; elle correspond à un besoin réel. Elle a *survécu à de nombreuses* persécutions. Elle se développe avec insolence, au nez des Etats et des lobbies qui la boudent puérilement.

Il me semble, aujourd'hui, peu réaliste (pour ne pas dire arriéré) de vouloir se borner, ou se résigner, pour communiquer, aux langues à prétention hégémonique : l'anglais, le russe, le chinois, etc.

En dépit des boycottages nationalistes, l'espéranto vivra. Je mettrai, pour ma part, le meilleur de moi-même dans l'étude et la diffusion de la seule vraie langue internationale. Je crois en l'espéranto.

La Semaine des personnes âgées

Un nouveau style ?

La Semaine nationale des personnes âgées, organisée par un comité d'entente groupant une vingtaine d'associations (1) et d'institutions, a lieu jusqu'au dimanche 19 juin, qui sera une Journée nationale comportant des quêtes sur la voie publique.

« C'est la première fois, a noté M. Robert Prigent, ancien ministre, président du comité d'entente, *qu'une telle célébration a lieu au mois de juin, mois qui invite davantage à la fête et à la participation. »*

Est-ce le signe d'un nouveau style, pour une manifestation de plus en plus contestée et considérée comme une survivance d'une époque où l'assistance et la charité publique tenaient lieu d'action sociale ? Une affiche montrant le cercle de famille, *« le rassemblement des générations »*, témoigne de cette intention de renouveau, qu'exprime également le thème principal de cette semaine de rencontres, d'informations et de solidarité : *« Présence des personnes âgées. »*

Auparavant, a rappelé M. Prigent, les campagnes en faveur du troisième âge avaient été orientées, à la fin de la deuxième guerre mondiale, vers le dépannage, l'aide matérielle, les foyers-restaurants et les « chauffoirs » en hiver. Puis l'objectif a évolué vers la valorisation des contacts humains, de la solidarité de voisinage et entre générations. *« A présent qu'un minimum de possibilités matérielles est assuré aux personnes âgées,* estime M. Prigent, *il faut passer de la prise de conscience de plusieurs millions d'entre elles à un effort collectif pour les associer à des responsabilités sociales ».*

(1) Armée du salut, Association nationale les Parents des tués, Centre d'études, de documentation, d'information et d'action sociales, Comité juif d'action sociale et de reconstruction, Conseil national de Saint-Vincent-de-Paul, Fédération française des équipes Saint-Vincent, Fédération des institutions chrétiennes, Fédération des sociétés juives de France, Œuvre des vieux musiciens, les Petits Frères des pauvres, le Refuge des cheminots, Religieuses dans les professions de santé, le Repos des travailleuses sociales, Secours catholique, Secours populaire français, Société mutualiste des artistes de variétés, Soutien confraternel des journalistes, Union nationale des bureaux d'aide sociale de France et d'outre-mer, Union nationale interfédérale des œuvres privées, sanitaires et sociales.

Secrétariat national, 103, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris.

Mercredi 15 juin

DÉCLARATION TÉLÉVISÉE DE M. GISCARD D'ESTAING SUR LES PERSONNES AGÉES

M. Giscard d'Estaing fera mercredi soir 15 juin, à 20 heures, une *déclaration télévisée* consacrée aux décisions qui auront été prises par le conseil des ministres du matin en faveur des personnes âgées.

Ce conseil des ministres sera suivi au palais de l'Elysée d'un déjeuner réunissant l'ensemble des membres du gouvernement et cent soixante personnes âgées appartenant à divers clubs et associations de Paris et de la région parisienne.

JUSTICE

DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE NICE

Le président du casino Ruhl demande la saisie du livre « Dossier M... comme milieu »

En poursuivant pour diffamation MM. Alain Moreau, éditeur, et James Sarazin, auteur de *Dossier M... comme milieu*, M. Jean-Dominique Fratoni, président-directeur général de la Société de créations et d'exploitations touristiques (Socret), qui exploite à Nice le casino Ruhl, a-t-il cherché à défendre une réputation de commerçant bafoué ou à se faire décerner un « *brevet d'honorabilité* » ainsi que l'avança la défense ? Cette question constitua, lundi 13 juin, le fond des débats de la sixième chambre correctionnelle du tribunal de Nice présidée par M. Pierre Porcher.

Pour M. Fratoni, qui réclame la saisie du livre ainsi que des dommages et intérêts s'élevant à 5 millions de francs pour lui-même et 100 millions de francs pour la Socret, il ne fait pas de doute que l'on a, sans la moindre preuve, voulu porter atteinte à son crédit. C'est ce que rappela son avocat, Mᵉ Raymond Santucci, tout au long d'une exégèse nourrie des cinq pages du livre mettant en cause son client. Ce dernier n'admet pas que l'on puisse mettre en doute l'origine des fonds — on a parlé de 60 millions de francs à l'audience — lui ayant permis de commencer, en 1974, l'exploitation du Ruhl. Il réfute également les hypothèses avancées par l'auteur du livre quant à la disparition, en quelques mois, des trois quarts du capital social de l'enpreprise ainsi qu'à la découverte, dans la gestion d'un « *trou* » chiffré dans l'ouvrage à 45 millions de francs. Bref, affirme-t-il, l'affaire du Ruhl est saine et bien menée.

C'est l'argumentation que reprendra le substitut M. René Barselo, en constatant que rien ne vient étayer les faits diffamatoires avancés dans *Dossier M... comme milieu*. En termes particulièrement virulents, il appellera à de fortes sanctions contre « *les journalistes qui se prennent pour Don Quichotte* » et « *les éditeurs qui font fortune par le scandale* ».

La défense estime, au contraire, que les faits visés sont formellement établis. Mᵉ Jean-Paul Chazal, avocat de MM. Moreau et Sarazin, fait d'abord appel au témoignage de Mme Renée Le Roux, président-directeur général du Palais de la Méditerranée, casino voisin du Ruhl, qui se fait à la barre l'écho des questions posées par la situation du Ruhl, témoignage balayé par Mᵉ Santucci, qui y voit l'effet d'une rivalité professionnelle et croit bon de préciser — allusion à des rumeurs persistantes — que son client n'a pas l'intention d'acheter le Palais de la Méditerranée.

Mᵉ Chazal produit ensuite un bilan comptable du premier exercice du Ruhl (1975) dans lequel, affirme-t-il, apparaît clairement le « *trou* » ainsi que des dettes à court terme de 30 millions de francs qu'il met en parallèle avec les 30 millions de francs bruts de recette. Pour Mᵉ Chazal, il apparaît que l'entreprise n'a pu que faire l'objet d'un financement complémentaire. Sans s'appesantir sur l'origine de ces fonds, l'avocat rappelle que le nom d'un ancien administrateur du Ruhl fut avancé lors d'un procès en Italie à propos du « *recyclage* » de l'argent des rapts commis dans la Péninsule.

Jugement le 12 juillet.

Attentat au siège des Éditions sociales.

Une explosion a détruit dans la nuit du lundi 13 au mardi 14 juin une partie des locaux qui abritent le siège des Editions sociales, au deuxième étage du 146, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris (Xᵉ). Deux personnes ont été blessées par cette explosion qui visait le siège de la maison d'édition du parti communiste français, deux mois après que la librairie du Globe, dépositaire des éditions de Moscou eut connu le même sort. Brûlées aux mains et au visage, les victimes, dont l'état n'inspire pas d'inquiétude, ont été transportées à l'hôpital Lariboisière. L'attentat n'a pas été revendiqué.

ÉDUCATION

Les syndicats redoutent la « désintégration » du Centre national de documentation pédagogique

Les sections syndicales C.G.T., C.F.D.T. et FEN du Centre national de documentation pédagogique (C.N.D.P.) ont dénoncé, lors d'une conférence de presse, le « processus de désintégration » qui affecte le C.N.D.P. Très touché par les restrictions budgétaires, le C.N.D.P., selon les syndicats, abandonne progressivement sa mission de service public pour servir d'instrument de propagande en faveur de la réforme Haby.

Les syndicats ont précisé que les fiches documentaires destinées aux maîtres en vue de l'application des nouveaux programmes — « *dérisoire inventaire de tables des matières pour des programmes scolaires d'un autre âge* » — ne sont pas établies par le C.N.D.P. De même, les émissions de télévision sur la réforme présentées récemment sur TF 1 sous le sigle TF 1/C.N.D.P. ont été réalisées exclusivement par TF 1. Selon les syndicats, les émissions ont coûté 2 millions de francs « *offerts par le ministère à TF 1, le C.N.D.P. n'étant qu'une boîte aux lettres* ».

Les responsables syndicaux ont protesté contre le fait que les chaînes de radio et de télévision font payer au C.N.D.P. la diffusion de ses émissions (5 800 F l'heure à la radio et 30 000 F à la télévision). « *Les chaînes de télévision*, ont-ils déclaré, *s'adressent à des sociétés privées pour qu'elles réalisent des programmes et les rémunèrent ; nous, nous proposons des programmes et... c'est nous qui devons payer.* »

S'étonnant que le conseil d'administration du Centre n'ait jamais été réuni depuis la création du C.N.D.P. en août 1976, l'intersyndicale a protesté contre la censure qu'exerce la direction sur les documents et publications du C.N.D.P.

Le 25 avril dernier, ont expliqué les syndicats, M. Gabriel Quencez, directeur général du C.N.D.P., a décidé la suppression de dix-sept articles dans le numéro 20-21 de la revue *Migrants-Formation*, consacrés à « l'expression culturelle des travailleurs immigrés ». M. Quencez a demandé en outre le remaniement de dix autres articles, et les collaborateurs — bénévoles — de *Migrants-Formation* ont retiré leur contribution à ce numéro, qui n'est pas paru. Rappelant qu'un numéro de *Textes et documents pour la classe* qui portait sur les travailleurs immigrés avait déjà été interdit (*le Monde* daté 18-19 juillet 1976), les syndicats ont dénoncé « *le refus du gouvernement de poser clairement le problème des travailleurs immigrés dans notre pays* ».

[M. Quencez nous a précisé que, à ses yeux, ce numéro de « Migrants-Formation » « cultivait les différences au lieu de les aplanir » et comportait de nombreuses attaques. En interdisant certains articles et en demandant la modification des autres, M. Quencez nous a déclaré s'être comporté en « prudent gardien du service public ».]

● *Les programmes des agrégations et des CAPES* pour la session de 1978 sont publiés au *Bulletin officiel du ministère de l'éducation* numéro 22, daté du 9 juin 1977.

● *A l'Association pour l'enseignement des étrangers*, quatre membres du personnel, en grève depuis le 31 mai (*le Monde* du 11 juin), viennent d'être assignés en référé devant le tribunal administratif de Paris. Le secrétariat général de l'A.E.E. qui demandait, par cette action, l'expulsion des grévistes occupant le siège de l'association, 32, rue de Penthièvre (8ᵉ), et la liberté de travail pour les non-grévistes, a cependant accepté la nomination d'un mandataire de justice, M. Stéphane Thouvenot, qui doit tenter de rapprocher les deux parties.

● *L'Association des étudiants de l'Institut national des langues et civilisations orientales* organise, le jeudi 16 juin, à partir de 17 heures, dans les salons de l'Institut (2, rue de Lille, Paris-7ᵉ), une rencontre au cours de laquelle des auteurs d'ouvrages récemment parus sur la Chine signeront leurs livres.

UN COLLOQUE DE L'UNION DES GRANDES ÉCOLES SUR LA FORMATION ET L'INDUSTRIE

Plusieurs dizaines d'élèves des grandes écoles ont participé, les 10 et 11 juin, au colloque « *relations industrie-formation* » organisée à Paris par l'Union des grandes écoles (UGE). Cette rencontre prévue depuis le dernier congrès de l'UGE (*le Monde* du 11 février) a donné l'occasion aux élèves d'approfondir leur réflexion sur des sujets tels que les stages professionnels, la formation des cadres commerciaux, la recherche et les nationalisations. Plusieurs enseignants et syndicalistes, ainsi que l'écrivain René-Victor Pilhes, ont apporté leur concours à cette réunion.

Pour les responsables de l'UGE, ce colloque a également permis de préciser les propositions de cette organisation sur le statut des grandes écoles et de faire connaître son « *projet de convention de stage* ». « *Les liens industrie-formation*, ont expliqué les organisateurs de cette réunion, *constituent un facteur déterminant pour l'avenir du pays. C'est pourquoi notre démarche est d'aller à la rencontre de toutes les catégories concernées afin de définir les positions les plus justes.* »

LES ÉCOLES NORMALES : le

PENDANT près d'un siècle, les écoles normales ont fonctionné comme des « séminaires laïcs » préparant au métier d'instituteur. En fait, il s'agissait plutôt de super-lycées destinés à préparer au baccalauréat les enfants de milieux modestes. La formation professionnelle proprement dite durait un an. C'était peu pour apprendre un métier.

Deux changements majeurs ont modifié le visage des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices au cours de cette dernière décennie : la fermeture progressive des classes préparatoires au baccalauréat a entraîné l'extension à deux ans de la formation professionnelle des instituteurs (depuis 1968) ; la généralisation, en 1972, de la formation continue des instituteurs titulaires a eu pour effet de transformer les écoles normales en centres d'accueil pour stagiaires.

Aujourd'hui, les cent cinquante-quatre écoles normales accueillent plus de seize mille « élèves-maîtres », avec l'aide de deux mille trois cents professeurs certifiés ou agrégés.

Les « É.N. » ne sont plus ce qu'elles étaient...

UN corps de bâtiment central avec horloge et clocheton pour rythmer les heures d'étude, un monument aux instituteurs « morts pour la France » chez les garçons ou une sculpture allégorique édifiante chez les filles : tels sont, à quelques variantes près, les aspects obligés de l'architecture normalienne traditionnelle. Certaines écoles — comme beaucoup de lycées des grandes villes — ont simplement pris la succession d'un monastère ou d'un couvent, et il ne faut donc pas s'étonner si la vie normalienne, à bien des égards, s'est calquée à l'origine sur la vie monastique.

A Paris, l'école normale d'institutrices du boulevard des Batignolles est logée dans une ancienne « institution pour dames », dont le bâtiment central date de 1827. Pour gagner les étages, dont les escaliers sentent l'encaustique, on passe devant une salle encore baptisée « parloir ».

Dans le bureau de la directrice, orné de fenêtres à vitraux et d'une cheminée de marbre surmontée d'un buste sévère, on peut admirer une grande toile de Geoffroy représentant « ces demoiselles », en robes longues et chignon relevé, accueillant gracieusement les garnements de l'école primaire. On n'est pas loin des dames d'œuvre de la comtesse de Ségur. Encore aujourd'hui, quand une directrice parle de « *nos filles* », on pense davantage aux filles du Carmel qu'à ces jeunes femmes qui se préparent à faire la classe dans le groupe scolaire d'une ZUP de banlieue...

Chapeau et parapluie

« *Quand je suis arrivé à l'école normale en 1937,* se rappelle un professeur de Limoges, *on était encore obligé d'avoir un costume noir, un chapeau et un parapluie pour les sorties. Je ne les ai jamais portés ensuite, mais il fallait les avoir.* » Ceux des années 20 se souviennent que le port du canotier était de rigueur pour les rares sorties en ville. Jusqu'à la dernière guerre, on exigeait des normaliens certains « services » comme le ménage dans les chambrées ou la cuisine. On avait tendance à juger une école normale d'institutrices à la tenue de la « maison » : transparence des vitres ou brillant des parquets...

« *Il ne faut pas exagérer l'aspect répressif de l'ancienne école normale,* explique un professeur de physique proche de la retraite. *Moi-même, quand j'ai quitté l'internat du lycée pour celui de l'école, j'ai ressenti un vif soulagement. C'était presque la liberté. Et pourtant, c'était le régime d'internat total pendant trois ans, avec de rares sorties le jeudi ou le dimanche après-midi. Mais nous acceptions cette discipline parce que nous étions conscients d'appartenir à une élite, au groupe des privilégiés qui avaient eu la chance d'être distingués dès l'école élémentaire pour faire ce que l'on appelait encore « le beau métier d'instituteur ».*

Beaucoup d'écoles normales ont conservé jusqu'en 1968 des traditions ménagères ou agricoles qui font sourire aujourd'hui. « *Lorsque j'ai passé l'examen de fin d'études à Nancy, en 1967, on avait encore une épreuve d'agriculture,* remarque un instituteur. *La psycho-pédagogie avait coefficient 4 et l'agriculture coefficient 2.* »

Autre témoignage, d'un professeur de l'école normale de Caen : « *Jusqu'en 1968, chez nous, les filles portaient une semaine des blouses bleues et l'autre semaine des blouses roses. Ainsi, on était sûr qu'elles en avaient changé.* » Il y a dix ans, certains normaliens pratiquaient encore la promenade digestive entre midi et 2 heures, en rangs par deux. « *Nos seules sorties étaient réservées aux soirées de l'Alliance française* », affirme un instituteur lorrain qui a connu l'école normale dans les années 1963-1967.

Les enfants de 1968

Le souffle de mai 1968 a balayé tout cela. Au demeurant, les « E.N. » ne sont plus ce qu'elles étaient. D'établissements offrant une préparation intensive au baccalauréat et une quasi-garantie de succès, les écoles normales sont devenues des lieux de passage pour une formation *professionnelle. Les dernières générations de normaliens recrutés après la troisième achèvent aujourd'hui leurs études secondaires dans des lycées. Ces normaliens « externés » ne sont plus que quatre mille, dont les trois quarts en terminale. Dans deux ou trois ans, il n'existera plus que des normaliens recrutés après le bac.*

Ces normaliens « nouvelle formule » n'ont plus grand-chose en commun avec leurs anciens. Au lieu d'être recrutés parmi la fine fleur de l'enseignement élémentaire, ils se présentent au concours d'entrée après des études secondaires incertaines, n'attendent guère de promotion sociale d'une éventuelle carrière d'instituteur. « *Ce changement s'est opéré dès les années 50,* observe un professeur de l'E.N. de Versailles. *Au fil des années, j'ai vu beaucoup de normaliens bien décidés à aller au-delà d'une carrière d'instituteur qui n'offrait plus assez d'attrait pour eux. L'E.N. devenait un moyen sûr de passer le bac et éventuellement d'accéder aux études supérieures tout en étant payé et assuré d'avoir un métier.* »

2 224 F par mois

Qu'est-ce qui, en 1977, décide un élève à présenter le concours d'entrée à l'école normale ? « *Ce sont mes parents qui m'ont poussé,* avoue un normalien de Versailles, originaire de Fort-de-France. *Lorsqu'on est venu dans la classe en demandant « qui veut passer le concours ? », je n'ai pas levé le doigt. Puis j'ai cédé, pour faire plaisir à mes parents et à mes professeurs.* » Même s'ils affirment, en général, « *aimer l'enseignement* » ou « *le métier d'instituteur* », beaucoup reconnaissent qu'ils n'avaient pas d'idée bien précise après le baccalauréat. Mais la perspective de toucher un salaire (2 224 F par mois) pendant les deux années de formation et d'être assuré de trouver un emploi ensuite en a décidé beaucoup.

> **UN SIÈCLE DE BONS ET LOYAUX SERVICES**
>
> En faisant voter la loi organisant l'instruction primaire (1833), Guizot, ministre de Louis-Philippe, prévoyait la mise en place d'un réseau d'écoles « *normales* » *chargées de former* les maîtres de l'enseignement public. Mais c'est à partir de la IIIe République, en 1871, que virent le jour les « écoles normales d'instituteurs » (ou d'institutrices), dont le statut, préparé par Jules Ferry, fut adopté en 1886.
>
> Une loi organique de 1889 compléta le dispositif en stipulant que chaque département devrait comporter une école normale d'instituteurs et une école normale d'institutrices. Depuis lors, à part la période 1940-1944, où le gouvernement de Vichy ferma les écoles normales, celles-ci ont régulièrement fourni à la France ces promotions de maîtres considérés comme l'élite des instituteurs.

Les « repliés »

Au fil des années, la moyenne d'âge des normaliens augmente (vingt ans actuellement), et il n'est pas rare de rencontrer une mère de famille ou un garçon de vingt-quatre ans ayant derrière lui deux ou trois *années d'Université.* Prenons au hasard un groupe de travail dans une école normale du Mans. Sur onze normaliens de première année âgés de dix-huit à vingt-quatre ans, cinq sont des « repliés » de l'Université : deux ont tenté leurs chances en médecine, deux autres en histoire et géographie et un en mathématiques.

Beaucoup d'étudiants (de 15 % à 40 % des effectifs de normaliens, selon les départements) se « rabattent » sur l'école normale en cas d'échec à l'Université. « *J'ai passé deux ans à la fac de lettres pour devenir professeur,* explique un normalien de Limoges. *Mais deux ans de fac — dont trois mois de grève l'année dernière — m'ont convaincu que j'y perdais mon temps.* » Un licencié de philosophie : « *Que voulez-vous faire avec une licence de philo ? J'étais au chômage. Prenant modèle sur ma femme, institutrice, j'ai fait fonction d'instituteur remplaçant pendant quatre mois, et j'ai passé le concours à vingt-deux ans, juste à la limite d'âge.* »

Voici un normalien de première année marié, dont la carrière est en dents de scie : deux échecs au baccalauréat, deux années de travail comme éducateur spécialisé, puis neuf mois chez un photographe tout en passant le bac avec le C.N.T.E. (Centre national de télé-enseignement). « *La vie, ici, c'est triste,* dit-il en haussant les épaules. *Retrouver le lycée après trois ans de vie active, ce n'est pas tonique, même lorsqu'on vous fait de beaux discours pédagogiques. De l'éducation spécialisée, j'en ai déjà fait. Si je suis venu ici, c'est pour en savoir plus et être formé dans de bonnes conditions matérielles.* » Désabusé, ce normalien très spécial expose ses photos dans une salle de l'école : « *Ça met un peu d'animation dans ce désert.* »

La cohabitation des normaliens « post-bac » et des « repliés » crée des situations difficiles pour les professeurs. « *Si nous leur disons de se prendre en charge,* dit l'un d'eux, *les plus jeunes, tout frais sortis du lycée, sont déroutés. Et si nous faisons des cours, les plus âgés les refusent. Il faut trouver un moyen terme au début pour amener tout le groupe à travailler ensemble et à définir de nouvelles méthodes de travail.* »

Les normaliens sont souvent perplexes lorsqu'il s'agit d'évaluer les méthodes de travail de l'E.N. « *C'est assez surprenant,* dit un ancien de Mérignac (Gironde). *On s'attend à avoir des cours magistraux, comme en fac, et on tombe sur des « groupes de travail » qui passent leur temps à tout remettre en question. Au début, on est désarçonné : la dynamique de groupe, le psychodrame, on n'en a pas l'habitude au lycée. En revanche, on retrouve tous les aspects déplaisants du lycée : l'esprit « caserne » de l'administration, le rappel des règlements, les menaces d'exclusion, etc.* »

Certains professeurs déplorent l'envahissement des écoles normales par les étudiants. « *Tous ces gens en situation d'échec augmentent le malaise latent,* disent-ils. *Le métier d'instituteur n'offre déjà plus guère de charme pour un jeune de vingt ans aujourd'hui, mais lorsqu'on le prépare avec des gens déjà rejetés ailleurs, cela crée un état d'esprit détestable.* » D'autres se rassurent en se disant que si les étudiants refluent vers l'école normale, c'est que la situation n'y est pas si mauvaise qu'à l'Université.

Des étudiants plus motivés

Et il y a ceux, nombreux, qui voient un avantage dans cet apport extérieur. « *Les étudiants ont acquis des méthodes de travail, une certaine autonomie. Cela a un effet d'entraînement positif sur tout le groupe.* » Un professeur agrégé de philosophie converti à l'enseignement de la psycho-pédagogie constate : « *Depuis que je suis arrivé à l'E.N. du Mans, en 1971, j'observe une nette amélioration du niveau. Au début, certains élèves arrivaient en pantoufles, lisaient le journal et montraient clairement qu'ils ne voulaient pas travailler. Depuis deux ou trois ans, avec l'afflux des candidatures, le concours nous amène des étudiants plus motivés.* »

Une remarque s'impose : d'un département à l'autre, parfois d'une école à l'autre dans la même ville, les différences de situation sautent aux yeux. C'est que, plus encore que le recrutement, la direction d'une E.N. détermine l' « esprit maison ». Dans telle école « à poigne », les élèves-maîtres se plaignent d'être traités « *comme des gamins* », dans telle autre, libérale, les normaliens ont à cœur de « *se prendre en charge* » — le leitmotiv des formateurs. Mais quel que soit l'esprit dans lequel on travaille, quelles que soient les méthodes employées, les normaliens ne sont pas satisfaits. Ils ressentent douloureusement la dévalorisation du métier d'instituteur. Ils se rendent compte — comme leurs professeurs — que la mission des écoles normales n'est plus définie, et ils déplorent que rien ne soit fait en haut lieu pour remédier au malaise.

DOSSIER ETABLI PAR ROGER CANS

changement

La maison de tous les

changement dans l'incertitude

Les « centres régionaux de formation », qui accueillent les stagiaires P.E.G.C. (professeurs d'enseignement général de collèges), les futurs maîtres de l'enfance inadaptée ou de classes pratiques, et les instituteurs titulaires en formation continue, ont préparé cette année plus de cinq mille professeurs de collège et recyclé plus de onze mille instituteurs, sous la conduite de trois cents professeurs.

De plus en plus, l'organisation de ces stages prend le pas sur la formation initiale des élèves-maîtres, de sorte que les écoles normales, dont on a pu envisager, dans les années 60, la disparition, retrouvent aujourd'hui un second souffle avec la formation continue.

Mais cette mutation ne se fait pas sans douleur. Tiraillées entre les expériences des « jeunes loups » de la pédagogie, les résistances de la « vieille garde »... et l'inertie du ministère, les écoles normales abordent aujourd'hui une période délicate de changement dans l'incertitude.

La maison de tous les instituteurs

DANS les trente-huit écoles normales auxquelles sont annexés des « centres régionaux de formation », la formation initiale des élèves maîtres est bien souvent passée au second plan. *« Les normaliens occupent peut-être un dixième de mon temps »*, explique Mme Sassi, directrice d'une école de Limoges depuis dix ans. *« Ce qui m'absorbe le plus, c'est la formation continue des instituteurs. J'ai eu quatorze stages de six semaines à organiser cette année. J'en aurai vingt et un l'année prochaine. Bien que pour cela, il faudrait une personne à temps complet. Mais je dois de plus suivre soixante-dix maîtres en stage — dont trente maîtres d'application, sans compter une soixantaine de P.E.G.C. lettres-histoire. J'ai parfois l'impression de tout maintenir à bout de bras. »*

Tous les directeurs d'école normale à vocation régionale en sont là : au lieu d'administrer un internat modèle, où les programmes et les « grilles » se répètent d'une année à l'autre, il leur faut constamment improviser, modifier et créer. « *Cette nouvelle fonction est très intéressante,* reconnaît un directeur, *mais nous n'avons pas les moyens de la remplir convenablement. Satisfaire à la fois des normaliens issus du lycée, des étudiants, des mères de famille en recyclage, des professeurs et des inspecteurs, c'est rigoureusement impossible. Alors, on pare au plus pressé ; on dit « oui » à tout le monde... Et on mécontente parfois tout le monde.* »

En dehors des normaliens, beaucoup de monde fréquente l'école normale. Le gros des troupes est constitué par les instituteurs en recyclage, ou plus exactement en « formation continuée ». Depuis 1972, les instituteurs titulaires ont droit, dans leur carrière, à trente-six semaines de stage. Selon les cas, ces stages peuvent durer trois, six ou neuf semaines, périodes pendant lesquelles les instituteurs sont remplacés dans leur classe par des normaliens — eux aussi en stage, mais sur le terrain.

« Dételer »

Pour les normaliens, ces stages sont l'occasion de se frotter à la réalité de l'enseignement, et pour les instituteurs ils sont, au contraire, l'occasion de « dételer un peu », de se « ressourcer » et de se rendre compte qu'ils ne sont pas seuls à rencontrer des difficultés dans leur classe. Bien entendu, ces stages ne font pas l'unanimité. Beaucoup d'instituteurs se plaignent de ne pas trouver ce qu'ils attendaient, c'est-à-dire des techniques pour améliorer leur pratique. Et beaucoup, aussi, déplorent d'avoir comme professeurs de jeunes certifiés ou agrégés qui ne connaissent pas l'enseignement primaire. *« Lorsque j'ai dit que j'avais un « C.E. »,* dit un stagiaire, *le professeur ne savait pas que c'était une classe de cours élémentaire. Et il ne savait pas non plus ce qu'était un cours élémentaire ! »*

Les professeurs d'école normale sont conscients de ce décalage. *« Je comprends les instituteurs mécontents,* dit l'un d'eux, ancien de l'Ecole normale supérieure de Saint-Cloud. *J'estime en effet qu'après un an d'école normale l'élève maître en sait plus sur la pédagogie que n'importe quel professeur du secondaire. Pour moi, tous les professeurs d'E.N. devraient commencer par enseigner dans une classe primaire pendant un an. »*

D'autres, tout aussi conscients de leurs limites, estiment que cela n'est pas un obstacle insurmontable. *« Lorsque j'ai pris contact avec mes premiers stagiaires,* raconte un jeune agrégé de philosophie, *je leur ai d'abord dit que je n'avais rien à leur apprendre et que c'était eux, les instituteurs, qui allaient m'apprendre quelque chose. Après quelques jours d'explications réciproques, nous avons pu commencer à travailler. »*

La plupart des instituteurs qui font un stage en école normale viennent y chercher des « recettes » que les professeurs sont incapables de leur donner : d'une part, parce qu'ils n'ont, généralement, pas l'expérience directe du primaire, et, d'autre part, parce qu'ils ne veulent pas en donner. *« Nous ne sommes pas là pour donner des « trucs » ni des recettes-miracles,* explique un professeur. *Nous sommes là pour chercher ensemble une solution aux problèmes qui se posent à chacun dans sa classe. Or les problèmes qui se posent dans une classe se retrouvent aussi bien dans le primaire que dans le secondaire ou même le supérieur. A part quelques techniques simples que l'instituteur a dû acquérir lors de sa formation initiale ou ensuite dans sa classe, la psycho-pédagogie ou la relation enseigné-enseignant crée les mêmes difficultés à tous les niveaux. »*

Le parcours du normalien

LES normaliens sont recrutés par concours, après le baccalauréat (en septembre 1976, 6 125 places ont été mises au concours, dont 2 870 pour les garçons et 3 255 pour les filles). Chaque département se voit offrir un quota, en fonction du chiffre national. Au dernier concours, quinze mille filles se sont présentées contre seulement cinq mille garçons.

Une fois admis à l'école normale, l'élève-maître a le choix entre l'internat et l'externat — là où l'internat est encore possible. S'il opte pour l'externat, il perçoit une indemnité forfaitaire.

● La première année *comporte en principe trois stages d'une quinzaine de jours dans les trois cycles de l'école élémentaire (cours préparatoire, cours élémentaire et cours moyen). Le reste du temps est consacré à l'étude des disciplines (mathématiques, physique, biologie, linguistique, histoire, géographie, psycho-pédagogie), à la pratique des activités d'éveil (sports, musique, dessin, travaux manuels) et à des exercices dans les classes des écoles annexes ou d'application.*

● La deuxième année *comporte un stage de trois mois « en situation », c'est-à-dire dans une classe où le normalien enseigne seul, au cours du premier semestre de l'année scolaire. Le stagiaire est suivi par un professeur, son directeur et conseillé par un inspecteur et les autres instituteurs de l'école.*

Depuis 1970, les normaliens peuvent s'inscrire à l'université. Des professeurs de l'enseignement supérieur viennent aussi à l'école pour certains cours.

A l'issue de la deuxième année, le normalien présente le certificat de fin d'études normales (C.F.E.N.). En cas d'échec — ce qui est rare, — il assurera une « suppléance dirigée » pendant un an avant de se présenter à nouveau à l'examen. S'il échoue une seconde fois, il est en principe exclu de l'éducation nationale.

Après le C.F.E.N., l'élève-maître reçoit une « délégation de stagiaire » qui le met à la disposition de l'inspection académique pour un poste. Il doit subir ensuite les épreuves pratiques du certificat d'aptitude pédagogique (il est dispensé des épreuves théoriques) et il sera titularisé au 1er janvier suivant l'obtention du C.A.P.

Le normalien devenu titulaire devra encore sept ou huit ans de service à l'éducation nationale, sous peine de rembourser la totalité des sommes perçues pendant sa formation.

Former quels maîtres pour demain ?

LA multiplicité des tâches dévolues à l'Ecole normale de 1977 — de la formation initiale à la formation permanente — pose la question de son avenir. Doit-elle continuer à ne former que les maîtres du primaire (polyvalents) et quelques professeurs de collège (qui enseigneront deux disciplines), ou doit-elle élargir sa mission à tous les enseignants de la scolarité obligatoire ? Doit-elle s'effacer devant l'Université ou doit-elle maintenir sa spécificité ? Doit-elle continuer à former des jeunes qui s'engagent pour dix ans à servir l'Etat ou doit-elle offrir, sans contrepartie, une formation pédagogique « tous azimuts » ?

Telles sont les questions que se posent normaliens, instituteurs, professeurs, inspecteurs et administrateurs de l'éducation. « *Les écoles normales ont laissé échapper une belle occasion à la libération,* dit un professeur. *Au lieu de profiter des quatre années de fermeture de la guerre pour repartir sur de nouvelles bases, on a reconduit purement et simplement l'ancien système.* »

Les anciens normaliens reconnaissent que l'institution n'a fait que survivre depuis la guerre, enfermée dans un carcan de textes et d'habitudes. « *Jusqu'en 1968,* dit un professeur de Vannes, *l'Ecole normale n'avait pratiquement pas bougé depuis Jules Ferry. Tout d'un coup, on s'est aperçu que son rôle ne correspondait plus à la réalité. Elle serait probablement morte si l'on n'avait pas, entre-temps, découvert les vertus de la formation permanente.* »

Le retard pris par les écoles normales a été accentué par la lenteur des décisions administratives. Ainsi, on a construit en 1962 à Versailles une nouvelle école de garçons strictement conforme au schéma classique : de grands bâtiments comportant quelques grandes salles de classe et de vastes internats. Seule différence avec l'ancienne : on avait agrandi les fenêtres et supprimé le haut mur d'enceinte. Résultat : le rectorat et les services académiques ont emménagé dans les locaux, et on entrepose aujourd'hui les dossiers dans les lavabos de ce qui devait être un internat...

A Limoges, on a construit la nouvelle école de filles en 1969, sur des plans dessinés vingt ans auparavant.

Ces erreurs ont une cause : l'absence de projet au niveau du ministère. Les ministres successifs se sont gardés de toucher aux écoles normales, bastions et viviers du puissant Syndicat national des instituteurs. Si l'on parle de supprimer la polyvalence de l'instituteur, le SNI s'y oppose en faisant valoir que, « sur le terrain », un instituteur spécialisé ne pourrait plus circuler dans son département faute de poste correspondant à cette spécialité. Si l'on envisage de fermer certaines écoles de départements à faible population (Lozère, Creuse, Gers, Haute-Loire, etc.), le SNI s'y oppose par principe, « pour préserver l'outil ».

Cette absence de volonté politique laisse chacun libre d'y aller de son projet. Le SNI propose que l'Ecole normale devienne un « *institut départemental d'éducation* », dont « *l'unité optimale* » serait fixée à deux cent cinquante maîtres en formation (initiale et continue). Le Syndicat national des professeurs des écoles normales (S.N.P.E.N.) propose une « *formation universitaire et unifiée* » d'au moins cinq ans — contre deux ans actuellement pour les instituteurs — « *pour tous les maîtres de la maternelle à la fin de la scolarité obligatoire, elle-même portée à dix-huit ans* ».

Se rendant compte que l'objectif des « cinq ans » est lointain, le S.N.P.E.N. demande que la formation soit d'abord portée à trois ans. « *En tout cas, nous ne voulons pas que l'Ecole normale devienne un centre d'apprentissage pour instituteurs,* dit M. Jean Tanguy, secrétaire général du S.N.P.E.N. *Nous tenons à ce que les professeurs d'écoles normales restent certifiés ou agrégés.* »

Le SGEN-C.F.D.T. (Syndicat général de l'éducation nationale) est lui aussi d'avis de mettre un terme à l'école normale « lycée prolongé » en étendant sa formation à cinq années universitaires. Quant à la polyvalence de l'instituteur, le SGEN préfère parler de « *polyvalence de l'équipe pédagogique* », chaque maître recevant une formation « *à dominante* ».

En attendant la réalisation de tel ou tel projet, les écoles normales doivent vivre comme elles peuvent. Puisque rien n'est fait au sommet — « *les projets ne sont pas mûrs* », dit-on au ministère, — c'est à chaque directeur et à chaque directrice de prendre ses responsabilités, dans la limite des textes, cependant. « *C'est étonnant comme les écoles normales, qui avaient si peu bougé en un siècle, se sont transformées en quelques années,* observe un instituteur-animateur. *Finalement, ce sont peut-être les seuls établissements de l'enseignement public à avoir complètement révolutionné leurs méthodes et leur projet.* » Un professeur enchaîne : « *Aujourd'hui, l'Ecole normale est un microcosme où se croisent chercheurs, pédagogues et spécialistes de disciplines. C'est en tout cas un des rares lieux où se côtoient enseignants du primaire, du secondaire et aussi du supérieur. Rien que pour cela, l'Ecole normale est très précieuse.* »

DES CHIFFRES

Il existe cent cinquante-quatre écoles normales, réparties sur tout le territoire à raison de deux par département (sauf dans le Territoire de Belfort, les départements de la banlieue parisienne et les départements à faible population).

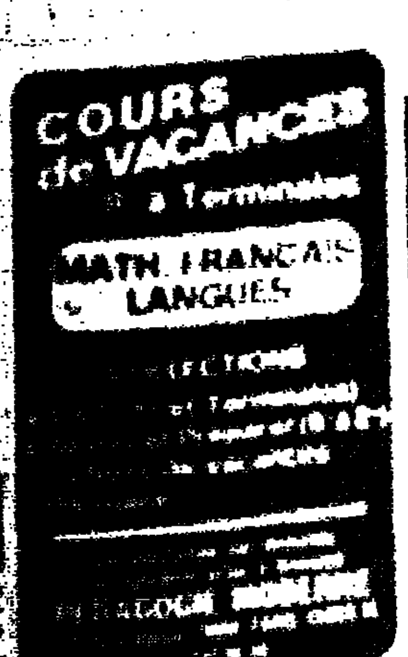
En 1976-1977, il subsiste 3 997 normaliens « externés » en lycée (123 en seconde, 1 044 en première, 2 830 en terminale). 16 050 élèves-maîtres (6 395 garçons et 9 655 filles) reçoivent leur formation professionnelle en école normale.

Dans les trente-huit « centres régionaux de formation » implantés dans les écoles normales de chef-lieu de région, 5 222 instituteurs reçoivent une formation de P.E.G.C. (professeur d'enseignement général de collège).

En 1976-1977, 10 839 instituteurs ont suivi des stages de recyclage, et 691 instituteurs remplaçants ont reçu une formation complémentaire.

En 1975-1976, on dénombrait 2 393 professeurs d'école normale chargés de la formation initiale et 382 professeurs attachés aux centres régionaux de formation.







Supplément éducation

POINT DE VUE

Il faut ajourner la réforme Haby

par FRANÇOIS WALTER (*)

PARMI les promesses ministérielles qu'ont fait fleurir les récents entretiens télévisés à TF 1 sur la « réforme Haby », il en est une intéressante, qui s'est trouvée recouverte par le brouhaha de ces émissions Prenons donc date : le ministre, devant les téléspectateurs, s'est engagé formellement à ramener à vingt-cinq élèves par classe, dès la rentrée de 1978, le plafond des effectifs du cours élémentaire première année (seconde année d'école primaire). Ce maximum était déjà applicable, sinon toujours appliqué, à la classe antérieure, le cours préparatoire. Satisfaction serait donc enfin donnée à une très ancienne et essentielle revendication des mouvements pédagogiques.

Essentielle, vraiment ? Mais oui. Presque autant que l'analogue revendication, non satisfaite, elle, touchant la « grande section » de maternelle (dont l'effectif maximal reste malheureusement fixé à trente-cinq élèves). Le tout pour constituer le cycle initial de trois ans au cours duquel l'instituteur pourrait préparer, entreprendre, faire progresser l'enseignement de la lecture aux époques où chaque enfant est en mesure de le recevoir, épargnant ainsi un grand nombre des échecs et blocages auxquels, dans la suite, il est difficile de porter remède. Voilà pourquoi cette promesse du ministre vaut d'être enregistrée : il importera de vérifier, lors de la présentation du budget de 1978, que les crédits correspondants n'ont pas été oubliés

Oui, bien sûr, il faudrait également un progrès du même ordre à la maternelle et une amélioration décisive, *que jusqu'ici rien n'annonce*, de la formation des maîtres... Cependant, si la promesse encore partielle du ministre est tenue, un pas sera fait vers la réforme salutaire des débuts de la scolarité primaire. *Que ne peut-on en dire autant pour* ce qui concerne le terme de cette scolarité, le passage au collège, le sort des élèves auxquels étaient jusqu'ici r é s e r v é e s ces fausses sixièmes dont on a souvent changé le nom sans les sauver de leur dégradation !

Par quoi remplacer les classes de transition ?

Elles eussent pu être décentes et utiles, ces « classes de transition » au nom variable — de beaux exemples, rares, l'ont prouvé, — mais, par une incurie sordide dont les effets ont été équivalents à ceux d'un sabotage délibéré, l'administration les a faites misérables. Exigeant leur disparition au nom d'un dogmatisme égalitaire que nulle détresse ne fléchit, les syndicats les plus puissants ne les défendaient point. Nous répondions que l'injustice de la maladie *ne se répare pas en supprimant les* centres de soins. Mais en fait de centres, on fit ces ghettos, méprisés, redoutés, haïs, où règne le découragement et mûrit la délinquance. Classes indéfendables, donc.

Le problème est de savoir par quoi les remplacer Les heures de soutien prévues en sixième, et qui peuvent servir à de banals rattrapages, ne vont pas tirer d'affaire les élèves dont la formation primaire a été manquée Le primaire à l'avenir fera mieux ? Voyez les délais qui s'écoulent avant que soient obtenus, arrachés bribe à bribe, les changements *les plus évidemment nécessaires* aux débuts, vitaux, de cet enseignement.

Il y a des collèges expérimentaux qui accomplissent des exploits ? Rien jusqu'à nouvel ordre ne permet d'espérer une généralisation de leurs méthodes, rien dans la réforme Haby n'y prépare. Et les meilleures méthodes connues n'élimineraient pas un fort résidu de cas difficiles, douloureux... Alors ? Puisque la classe de transition, hôpital banal, a échoué, force est de recourir à des thérapeutiques diversifiées. Et, en effet, *les infirmes mentaux (pour qui* n'existent que la moitié environ des « sections d'éducation spécialisée » qui répondraient aux besoins), les enfants traumatisés de familles désunies, les enfants d'immigrants, les dyslexiques, relèvent de traitements distincts ! Mais depuis que le problème des classes de transition se pose de façon dramatique (1), soit quelque douze ans, et depuis trois ans que M. Haby en disserte dans l'abstraction, on attend encore *qu'il en soit fait une étude concrète.*

Croupir à l'école primaire ?

Voilà comment, à la veille (paraît-il) de la mise en vigueur de cette réforme qui a fait l'objet d'une incroyable propagande officielle, l'obstacle reste entier et les perspectives mauvaises. La circulaire, qui régit la prochaine rentrée dispose que les sixièmes seront « *indifférenciées* »... à l'exclusion d e s élèves faibles qui pourront être « *regroupés* » Au surplus, « *les élèves de l'école primaire qui ont atteint treize ans en 1976 et n'ont pas suivi* » la dernière année *d'école primaire (ce qui implique* des redoublements répétés) seront fourrés, au collège, dans des classes « *à caractère préprofessionnel* ». Ils ne seront d'ailleurs pas très éloignés des classes « préparatoires à l'apprentissage », qui les attendent à quatorze ans... Bref, sous le couvert de phrases hypocrites, les élèves qui étaient sacrifiés le restent. A entendre le ministre, nous avions compris que, pour lui, l'adolescent qui n'a pas maîtrisé le programme de l'école primaire n'a qu'à y rester, à cette école. Autrement dit : à y croupir, à s'y enrager, de redoublement en redoublement, avec des camarades plus jeunes que lui de trois ans, ou de quatre, ou davantage... Ce qui serait la pire des solutions.

Cette solution-là, il n'est guère douteux que M. Haby l'a envisagée. Espérons encore que ce n'est pas *celle qui garde ses préférences... Il* proteste beaucoup de ses bonnes intentions et veut absolument qu'il *y ait une « réforme Haby »* Alors, demandons lui de faire, pour commencer, la réforme indiscutable que *tout le monde souhaite, celle qui* apporterait, enfin, le cycle initial de trois ans, sans redoublement, en *trois classes de vingt-cinq élèves au* plus. Et puisque, pour la suite, rien n'est prêt, que les enseignants ne le sont pas, que les plus indulgents des critiques du ministre et ses chefs d'établissement l'adjurent de ne pas courir, aux dépens des enfants, à l'échec dans une pagaille accrue, veuille M. Haby, sous réserve d'améliorations mineures que permettraient les crédits qu'il dit avoir obtenus, ajourner l'an I d'une réforme qui reste à définir, à penser.

(1) Cf. *Rebâtir l'école*, par André Berge, Marcel Bataillon et François Walter, chap XI, édit. Payot, 1967.

(*) *Animateur du m o u v e m e n t* Défense de la jeunesse scolaire.

DANS LES VOSGES

La formation permanente et le désenchantement

DANS les Vosges où l'on compte quelque six mille demandeurs d'emploi, le reclassement des chômeurs se pose avec une acuité toute particulière. Les offres d'emploi, peu nombreuses, stagnent autour de *cinq cent vingt, et les possibilités* de reconversion professionnelle sont bien minces. Actuellement, trois *cents sans-emploi*, des jeunes pour la plupart, apprennent un nouveau métier. Chiffre bien faible quand on sait que dans ce département 47,6 % des personnes à la recherche d'un emploi sont âgées de moins de vingt-cinq ans.

Les organismes de formation continue sont très peu nombreux. Les stages organisés par l'éducation *nationale* et les *instituts* des chambres de commerce et d'industrie d'Epinal et de Saint-Dié *forment actuellement moins* d'une centaine de jeunes au total. Le centre de F.P.A. de Golbey est, sans conteste, le plus important établissement de formation continue du département. Pourtant sa *capacité* d'accueil (deux cents places) est devenue nettement insuffisante au regard des besoins. Bien souvent les demandeurs doivent attendre plusieurs mois avant d'être admis. En outre, l'éventail des métiers auxquels il prépare (bâtiment et mécanique essentiellement) est trop étroit et les possibilités d'embauche dans ces spécialités ont tendance à diminuer. Autre reproche fait à ce centre de F.P.A. : *n'offrir pour ainsi* dire aucun débouché aux femmes... même si la majorité des *branches leur est ouverte. Une* jeune fille reçue première au stage de tourneur attendit un an *avant de trouver un emploi à* Mulhouse.

En réalité, les possibilités de reconversion par la formation continue sont dérisoires dans les Vosges. Alors il faut partir. Suivre des stages à l'extérieur, en particulier dans la région parisienne.

L'exil temporaire

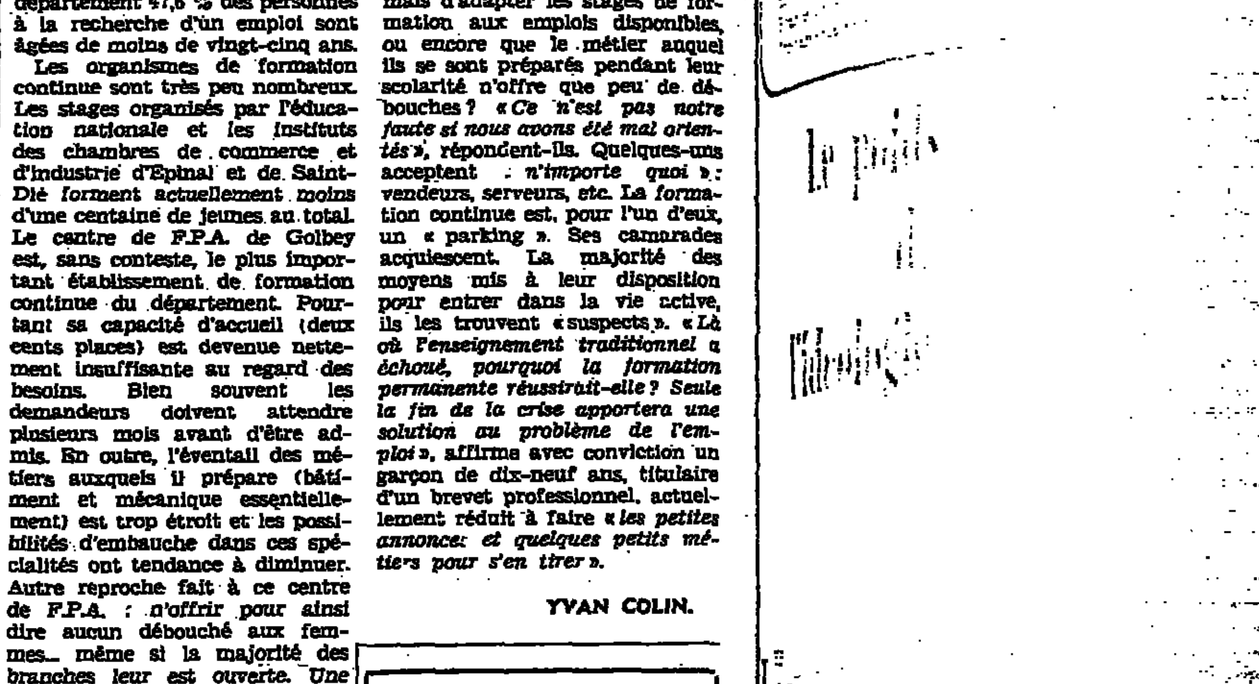
Mais une sorte de désenchantement vis-à-vis de ces modes de formation qui obligent à un « exil temporaire », commence à se manifester, surtout parmi les cadres. Interrogés, ils répondent : « *Nous n'y croyons plus* ». « *A quoi bon essayer de se reconvertir, si l'on n'est pas sûr d'être reclassé ?* », nous confie l'un d'eux. Mieux vaut attendre. Alors, chaque jour, ils consultent les petites annonces, écrivent beaucoup, et, las de ne *point trouver d'emplois* équivalents à ceux qui furent les leurs de longues années durant, ils *finissent par en accepter* un autre, souvent moins qualifié et surtout moins bien rémunéré...

A Epinal, un cadre âgé de cinquante ans, qui gagnait au moment de son licenciement, il y a huit mois, 6 500 F, vient de retrouver un « job » à 3 200 F. Il s'estime « *assez heureux* ». « *C'est mieux que chômeur à vie ; et qui sait, si demain la situation économique s'améliorait...* », explique-t-il. Contrairement à ce qui se passait il y a quelques années, le cadre chômeur ne se considère plus comme un chômeur à part. A ceci près qu'il compte toujours sur ses « relations » pour se recaser.

Les jeunes, surtout ceux qui sortent des établissements scolaires diplômes en poche sans pouvoir trouver un premier emploi, sont encore plus réservés. « *Ne nous parlez pas de formation continue. Pourquoi voulez-vous que le bout de papier que nous obtiendrons à la fin du stage ait plus de valeur que le diplôme qui sanctionne nos études ?* »

Cette réflexion, nous l'avons entendue *m a i n t e s fois* dans la bouche de jeunes garçons et filles qui, à la fin de l'année scolaire, ont quitté un collège technique d'Epinal et sont toujours à la recherche d'un métier. A quoi bon leur dire que l'on s'efforce désormais d'adapter les stages de formation aux emplois disponibles, ou encore que le métier auquel ils se sont préparés pendant leur scolarité n'offre que peu de débouches ? « *Ce n'est pas notre faute si nous avons été mal orientés* », répondent-ils. Quelques-uns acceptent « *n'importe quoi* » : vendeurs, serveurs, etc. La *formation* continue est, pour l'un d'eux, un « parking ». Ses camarades acquiescent. La majorité des moyens mis à leur disposition pour entrer dans la vie active, ils les trouvent « suspects ». « *Là où l'enseignement traditionnel a échoué, pourquoi la formation permanente réussirait-elle ? Seule la fin de la crise apportera une solution au problème de l'emploi* », affirme avec conviction un garçon de dix-neuf ans, titulaire d'un brevet professionnel, actuellement réduit à faire « *les petites annonces et quelques petits métiers pour s'en tirer* ».

YVAN COLIN.





DANS LES VOSGES

La formation permanente et le désenchantement

Le Monde DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES

La science et la société

Pour la plupart des Français, le chercheur scientifique explore des terres vierges. Ce n'est que par l'intermédiaire de la technique que la science influe sur les mécanismes de la société. Certains en déduisent que la science est neutre. Ce qui lui permet, parfois, d'arbitrer les conflits de société et autorise le scientifique à se poser en conscience de l'humanité. Il existe depuis quelques années en France un mouvement d'idées qui s'oppose fondamentalement à cette conception. Il tend à insérer directement la science dans la société non seulement sur le plan matériel mais aussi sur le plan spirituel et idéologique. Coup sur coup, viennent de paraître aux Editions du Seuil deux ouvrages qui reprennent ce thème et qui, chacun à sa manière, exposent des points de vue modernes (et non conformistes) sur les rapports entre la science et la société.

Les deux articles ci-dessous sont écrits par les auteurs de ces livres. Jean-Marie Lévy-Leblond, professeur de physique à Paris-VII, est un des signataires de « L'Idéologie de/dans la science ». Pierre Achard, sociolinguiste (Maison des sciences de l'homme) ; Antoinette Chauvenet, sociologue (Centre d'études des mouvements sociaux) ; Elisabeth Lage, psychosociologue (Ecole des hautes études en sciences sociales) ; Françoise Lentin, sociologue (groupe de sociologie du travail, C.N.R.S.) ; Patricia Nève, psychosociologue (Ecole des hautes études en sciences sociales), ont écrit « Discours biologique et ordre social » (1).

Le premier ouvrage montre comment l'idéologie ambiante, individuelle ou collective, guide le développement scientifique, le second comment une idéologie à caractère général se dégage d'une discipline scientifique, la biologie, et comment elle imprègne la conception du monde de chacun d'entre nous. J.-L. L.

(1) *L'Idéologie de/dans la science*, 258 pages, 42 F ; *Discours biologique et ordre social*, 286 p., 55 F.

Le poids de l'idéologie

LES sciences sociales, les sciences humaines sont, par essence, engagées dans la cité. Personne ne contesterait qu'elles soient étroitement dépendantes de leur contexte social, tant par les problèmes qu'elles se posent que par l'utilisation faite de leurs résultats. On a même pu prétendre qu'elles ne se donnaient le label de « sciences » que pour masquer leur nature forcément partisane, au service de telle politique ou de telle idéologie. Il n'est pas nécessaire d'aller aussi loin, ce qui demanderait la difficile explicitation de critères absolus de scientificité, et l'on peut accepter aisément la simple idée que l'éventuelle validité des savoirs fournis par ces sciences n'épuise pas leur fonction sociale. Elles disent peut-être la vérité, mais sûrement pas toute la vérité, et sans doute pas rien que la vérité.

Les « vraies » sciences semblent offrir une prise beaucoup moins forte à la critique ou, plus simplement, à l'analyse de leurs déterminations sociales. Ces sciences, si difficiles d'ailleurs à cerner d'un qualificatif global — exactes ? naturelles ? « dures » ? (ou, par antinomie, asociales ? humaines ?), — possèdent un statut épistémologique beaucoup plus solide. Elles produisent des savoirs dont la validité et l'efficacité semblent largement indépendantes des conditions sociales de leur apparition. Le théorème de Pythagore, découvert dans une société esclavagiste, reste vrai en système capitaliste, et la loi de la chute des corps est la même en Union soviétique que dans l'Italie de la Renaissance.

Pourtant, ces savoirs abstraits sont élaborés par des hommes (parfois des femmes) concrets. Aucune découverte scientifique ne naît sous une forme définitive, armée de pied en cap, de quelque cerveau jupitérien. Dès lors, la philosophie personnelle et la vision du monde du « savant » ne peuvent manquer d'influer sur son travail, que ce soit pour modeler la forme de son énoncé ou, plus profondément, pour sélectionner les questions mêmes qu'il étudie. Le cas d'Einstein est bien connu, qui put du même mouvement d'idées fonder la théorie de la relativité et refuser la mécanique quantique. Et dans la création de cette dernière, on sait le rôle crucial que jouèrent les options néo-positives d'un Heisenberg, par exemple. A ce titre, toute découverte scientifique porte l'empreinte de ses géniteurs, et donc de leur époque et de leur milieu.

C'est là cependant une évidence assez banale, et de portée limitée. On peut arguer, en effet, que le propre d'une vérité scientifique est de pouvoir se dégager des conditions de sa naissance, pour acquérir une validité générale. De fait, toute rupture inauguratrice de nouvelles idées est suivie d'un long (et même sans fin) travail de refonte, par où ces idées se débarrassent des marques de leur naissance, de façon à prendre place successivement dans le cadre conceptuel propre à chaque époque. Ainsi, en mécanique classique, le principe de moindre action ne doit-il aujourd'hui plus rien aux arguments théologiques par quoi Maupertuis l'introduisait. De même, la théorie quantique, à l'heure actuelle, tend à se démarquer de plus en plus nettement de ses interprétations philosophiques traditionnelles, sources de tant de débats, bientôt caducs, sur l'indéterminisme de la nature, les limitations et les incertitudes « inhérentes au savoir scientifique », etc. A ne vouloir comprendre les conditionnements de la science qu'à travers le poids des idéologies ou des philosophies ambiantes sur ses énoncés, on vise donc une cible en peau de chagrin. L'argument finit même par conforter la vision d'une science sans failles : marquée par son insertion sociale peut-être, elle semble capable de s'en abstraire pour accéder à une vérité absolue et intrinsèque.

De l'artisanat à l'industrie

Cette conception essentiellement épistémologique des médiations entre le contexte idéologique et le discours scientifique est d'ailleurs dépassée par l'évolution historique et ne vaut, au mieux, que pour le passé.

Jusqu'au début de ce siècle, en effet, la connaissance scientifique est produite sur un mode artisanal, par des « savants » peu nombreux, maîtres de leurs outils de pensée et d'expérimentation, ne dépendant qu'occasionnellement du pouvoir et de la finance, publics et privés, pour poursuivre leurs recherches. Et si elle n'est certes pas séparée de la technique, la science, jusqu'à la fin du dix-neuvième siècle, la suit avec retard : la machine à vapeur suscite la thermodynamique, non l'inverse ; le développement scientifique n'a pas encore partie directement liée avec l'essor industriel. Dans ces conditions, le caractère social de la production scientifique reste largement implicite. Le rôle des individus, en revanche, apparaît majeur et c'est souvent le style personnel des grands savants qui témoigne au mieux de la période historique : Cauchy, en mathématiques, Laplace, en physique, Claude Bernard, en biologie, sont des idéologues de la science en même temps que des praticiens de génie.

Aujourd'hui, la science est passée au stade industriel. La connaissance scientifique, désormais, est l'œuvre d'une collectivité complexe. Le chercheur, flanqué du technicien et de la secrétaire, a remplacé le savant. Le milieu scientifique est hiérarchisé, les disciplines cloisonnées, les tâches parcellisées. Le savoir échappe au contrôle de ses producteurs, en ses orientations comme en ses applications. La maîtrise intellectuelle même, la compréhension globale du statut et de l'évolution d'une discipline, tend à disparaître et ne peut persister qu'au sommet privilégié de la pyramide institutionnelle.

Dès lors, ce sont les déterminations directement sociales de la science qui se font contraignantes, même et surtout si elles opèrent à un niveau infrastructurel où leur prégnance est souvent invisible aux yeux des scientifiques eux-mêmes.

Ainsi, depuis la seconde guerre mondiale, le conditionnement militaire de la science est-il devenu essentiel, non seulement par le financement direct de nombreuses recherches, mêmes fondamentales (de la biologie marine à la chimie du bore), ou par l'impulsion initiale déterminante donnée à d'importants domaines (de la physique nucléaire à la recherche spatiale), mais aussi par les modèles d'organisation fournis (le projet Manhattan de fabrication de la bombe atomique par les Américains, comme archétype inaugural de la « Big Science »), et par les rôles d'expertise proprement politique conférés à certains dirigeants de l'institution scientifique (la Division Jason, organisme conseil du Pentagone pendant la guerre du Vietnam) (1).

Quant au conditionnement économique de la science, il est parfois patent : le transistor fut inventé dans les laboratoires de la Bell Telephone, et l'ingénierie génétique intéresse au plus haut point les firmes pharmaceutiques. Inversement, ce n'est pas comme fournisseurs, mais comme consommateurs que les grands accélérateurs de particules, clients de matériels coûteux et toujours renouvelables, intéressent les trusts de l'électronique, ainsi financés sur fonds publics. En fait, la recherche scientifique sert, aujourd'hui, de banc d'essai et de rampe de lancement aux nouveaux produits des technologies avancées, comme le montre éloquemment toute l'histoire de l'informatique. Le poids de la technologie sur la science est d'ailleurs tel qu'en nombre de domaines c'est le développement des instruments qui dirige celui de la problématique théorique, impulsant une fuite en avant véritablement inflationniste, comme en physique des particules.

N'oublions pas, enfin, au niveau directement politique, le rôle des organismes scientifiques internationaux, tels que le CERN (Organisation européenne de recherche nucléaire) ou l'Agence spatiale européenne, qui servent de test ou d'alibi à la coopération entre Etats : « *Le S.P.S.* (Super Proton Synchrotron) *est en quelque sorte une image de notre société européenne* », déclarait le directeur du CERN, lors de l'inauguration récente de l'accélérateur de 400 GeV.

Le rôle du chercheur

Ces conditions mêmes provoquent l'actuel renouveau de la réflexion sur le développement de la science.

Les scientifiques éprouvent, de plus en plus, le besoin de comprendre leur propre situation, contradictoire : la « prolétarisation » de leur travail dévalorise leur fonction, en même temps que le caractère intellectuel de leur activité et l'idéologie de l'expertise maintiennent leurs relatifs privilèges. Egalement s'accentue la contradiction entre, d'une part, l'ésotérisme, l'incommunicabilité et parfois le caractère dérisoire de la plupart des recherches spécialisées, et, d'autre part, les effets sociaux massifs, souvent bouleversants, des quelques découvertes qui débouchent sur des applications — qu'elles se veulent constructives (reherche médicale) ou destructives (recherche militaire).

La réalité de la science ne peut donc se réduire à ses énoncés et découvertes. Pour comprendre la fonction sociale de la science, son mode de production doit être étudié avant son produit. Les déterminations sociales, quelque peu évanescentes au niveau des résultats scientifiques, sont, en revanche, contraignantes au niveau des orientations de la recherche, comme à celui de ses applications. C'est là que résident les raisons du développement d'une discipline, bien plus que dans l'intérêt « strictement scientifique » de ses travaux.

Ce n'est qu'en approfondissant ces analyses qu'il deviendra possible de peser avec quelque efficacité sur les effets, de moins en moins contrôlés, du développement scientifique. Il serait vain de penser « arrêter la science ». La critique en ce domaine ne vise pas à « revenir au Moyen Age », comme on l'en accuse aisément, en une double méprise. Au contraire : nous avons besoin de plus, et non de moins, de connaissances que la science actuelle ne peut fournir. L'obscurantisme, aujourd'hui, est du côté de ceux qui refusent de connaître, derrière la science de la nature, la nature de la science.

JEAN-MARC LÉVY-LEBLOND.

(1) Voir par exemple sur ce sujet *la Science et le Militaire*, de G. Menahem. Le Seuil, 1976.

Discours biologique et ordre social

LA biologisation accélérée des questions sociales et politiques, et cela dans les discours aussi bien scientifiques qu'officiels, dans ceux des mass media que dans les pratiques sociales mêmes, est une évidence. Elle consiste à transformer la biologie en une philosophie universelle dont les principes s'appliquent à tous les secteurs de la société.

Cet article tente, d'une part, de repérer l'essentiel des continuités et des argumentations qui fondent ce discours totalisant et universel, d'autre part, d'expliciter l'emprise de la représentation biologique dans les pratiques et les appareils de contrôle social.

Des biologistes comme Jacques Monod, François Jacob ou Jean Bernard ne se limitent pas à exposer les derniers résultats scientifiques auxquels ils sont parvenus ; ils mettent en place une série de notions issues du darwinisme pour expliciter l'évolution de notre société et en *prédire* l'avenir. Ainsi le raisonnement de Jacques Monod pour expliciter la relation de l'homme à l'univers sous toutes ses formes, y compris socio-politiques, est fondé sur une double réduction : celle de l'homme à une nature biologique et celle de l'histoire des connaissances à un évolutionnisme qui manifesterait le rôle central et prééminent de la biologie par rapport aux autres sciences.

Bien qu'il reconnaisse que la sélection du code génétique s'opère au hasard, il préfère postuler l'effacement de ce hasard dans une téléonomie (1) : le hasard est dans le sens de l'adaptation sélective. Il n'y a plus alors de contingence, mais une nécessité. L'espèce est définie comme le résultat de la sélection ou plutôt comme le produit de l'évolution telle qu'on peut la reconstituer aujourd'hui. C'est à partir de cette téléonomie de l'espèce que Jacques Monod construit une représentation de l'histoire des sociétés comme traduisant la sélection et l'élimination des moins adaptés, tant pour les individus que pour les idées.

La pérennité des rapports économiques

L'explication puise alors régulièrement dans un mécanisme naturaliste ses modèles de causalité. Les faits socio-politiques y sont considérés comme des faits naturels, purs produits de l'évolution. Elle passe sans transition de l'individuel au planétaire ou à l'espèce : qu'il s'agisse de technique de la décision ou bien d'écologie savante ou encore d'économie, ces faits sociaux naturels sont réduits à des valeurs additives, à des agrégats mis en équivalence, à des variations linéaires. La planification n'a d'autre mission que de renforcer les positions acquises des firmes ou des nations, en limitant les « excédents » et les excès. Elle peut se passer des disciplines qui cherchent ailleurs leurs principes *explicatifs* (histoire, psychanalyse, sociologie et science politique).

Par rapport à l'écologie traditionnelle, qui se préoccupe surtout d'équilibre entre espèces (excluant *l'homme*) au *niveau* local, l'écologie humaine se place d'emblée au niveau mondial — ainsi que l'indique le terme de biosphère. La Terre, sa géographie humaine et politique, sont *transformées* en éco-système, en réserve globale de ressources et en ensemble régi par de « grands équilibres ». Ce point de vue planétaire peut sous-tendre la recherche de solidarités nouvelles, comme le montre le mouvement écologique, mais il peut aussi effacer les problèmes d'appropriation et d'exploitation.

L'écologie humaine se développe surtout au sein des organisations et des conférences internationales. Elle a pour projet la gestion effective de *cet éco-système mondial*. Autour du thème de l'explosion démographique, les experts développent, par exemple, une confusion entre croissance mondiale de la population, augmentation de *la* pollution industrielle et densité due au phénomène d'urbanisation. Cette conception provoque déjà l'affrontement entre nations développées et tiers-monde (cf. conférence de Stockholm, 1972).

Au niveau des experts, l'écologie se centre donc sur une gestion des ressources — une économie politique de la nature — centrée sur la notion d'équilibre. Certains courants récents tentent même, à travers les « technologies douces », de réconcilier croissance et équilibre, et par là de retrouver une place au sein de l'économie politique proprement dite.

Le primat de la croissance dans l'économie politique actuelle repose sur *la* vieille métaphore du corps social, qui a subi au dix-neuvième siècle une brève éclipse au profit du darwinisme social. Le vingtième siècle a réconcilié ces deux métaphores au profit d'une vue téléonique et *physiologiste*, où l'élément essentiel est le point de vue monétaire global et quantitatif.

Ce modèle permet le recours à la notion de croissance, qui repose sur l'agrégation additive des biens produits. Grâce au schéma évolutionniste qui oppose le développement au sous-développement, on obtient alors un modèle concurrentiel des relations internationales permettant d'ignorer la *domination* et l'exploitation. Il ne reste plus alors, dans le cadre d'indépendances formelles, qu'à flanquer les nations sous-développées (= malades) d'experts économistes (= médecins) pour qu'elles assurent par elles-mêmes la pérennité des rapports économiques internationaux.

La coupure objet-sujet

Par le biais d'une philosophie *néo-darwinienne, la médecine* réduit la nature à ses lois purement biologiques, la science établit une *coupure* entre son objet et le sujet. La maladie apparaît alors comme une réalité substantivée, une entité d'ordre biologique d'où toute interférence du sujet individuel ou sociétal est absente. Elle devient un accident, voire un hasard programmé, dont la causalité est extérieure au sujet, puisqu'il s'agit de l'altération d'un organe, d'une fonction.

De même, les experts de la science du comportement, guidés par les principes darwiniens de sélection, d'adaptation pour la survie des plus forts projettent d'orienter l'évolution, qu'il s'agisse d'un sujet, d'une nation, d'une culture (assimilés à une espèce). L'ordre biologique pourrait alors *être planifié*. La science et la technologie *offrent*, nous dit-on, ces moyens de contrôle efficaces tout en nous dispensant de subir l'évolution « naturelle ». Elles permettent de la dominer, de la diriger vers l'issue conçue comme favorable, à l'échelle nationale, voire mondiale.

La responsabilité des savants

Et, si on ne peut la planifier, autant la connaître. En effet, pour Skinner, tout comportement est modifiable. Pour Konrad Lorenz, en revanche, les comportements sont essentiellement innés. L'agression par exemple : comment prévoir ses effets néfastes chez l'homme ? Pour répondre à cette question, Lorenz élabore une phylogénèse des comportements de *l'animal à l'homme, comme on* retrace l'évolution d'un organe. Mais aucun principe scientifiquement établi ne permet à l'heure actuelle de faire de telles extrapolations. Elles servent alors à étayer des positions idéologiques pré-existantes. Pour mieux connaître notre comportement instinctif en matière d'agression, nous avons le choix entre plusieurs comparaisons : la bande anonyme des *harengs* ; la société « sans amour » des lézards ; à moins que ce ne soit la réalité tragique de la *super-famille des rats* dévorant tout étranger, puisque nous ne pouvons pas atteindre la vie idyllique des oies paisibles et fidèles qui découragent l'étranger sans pour autant l'exterminer.

L'impact est d'autant plus important que le *public* aime à rechercher souvent de ces « observations » chez l'animal ce qu'il ne peut expliquer ou vivre pour lui.

Cette analyse de pratiques puisées dans différents domaines révèle un fonctionnement unitaire intégrant les principales notions issues du darwinisme telles que la téléonomie, la survie de l'espèce, la sélection, *l'adaptation au milieu*, l'hérédité et l'ordre hiérarchique. Chaque domaine les met en œuvre pour son propre objet d'étude. Ces principes ne sont *pas explicatifs* au sens scientifique du terme, mais telle n'est pas leur fonction. Ils jouent un rôle idéologique et stratégique et occupent la place qui pourrait être prise par d'autres analyses, nettement plus menaçantes pour l'ordre établi.

Mais les scientifiques, convaincus de *l'efficacité* de leur modèle, en proposent plus. Ils estiment pouvoir et devoir assurer le contrôle et la gestion des faits qu'ils traitent. Planifier, compter, supprimer. De scientifiques ils deviennent experts et de là technocrates. Leur place est « naturellement » près du pouvoir, ils s'en estiment les conseillers — quand ils ne représentent pas ce pouvoir dans leur discipline, comme dans le cas des médecins. Cette entreprise, philosophique d'abord, scientifique ensuite, puis concrète au niveau des pratiques dans les différents secteurs mentionnés, est redoutable. Elle l'est d'autant plus que le raisonnement biologique est entré dans les « mœurs » du public, caution scientifique, donc crédible et même respectable.

Nous croyons quant à nous devoir démythifier les conclusions abusives qui se parent du prestige de certains résultats, parfois très réels, mais dont on ne doit pas ignorer les limitations.

(1) N.D.L.R. : interprétation philosophique de l'évolution introduite par Jacques Monod dans son livre *le Hasard et la Nécessité*.

Une rencontre internationale à Marseille

Différencier l'architecture solaire

DURANT deux jours, les 9 et 10 juin, Marseille a été le siège de la première rencontre nationale interchercheurs, consacrée à l'habitat solaire. Soixante-six participants (ingénieurs, architectes, professeurs d'université, chercheurs du Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.), du Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.), de divers bureaux d'études techniques, représentants d'écoles d'architecture, de divers organismes privés, de la Délégation générale à la recherche scientifique et technique (D.G.R.S.T.), de la délégation aux énergies nouvelles, des ministères de l'équipement et de la culture) se sont retrouvés dans les locaux de l'école supérieure d'ingénieurs à Marseille, elle-même à la pointe de la recherche en la matière, puisqu'elle possède un centre d'hélio-ingénierie, qui a installé sur le toit 320 mètres carrés de capteurs.

Un concours périodique

L'invitation était lancée par le secrétariat permanent au plan-construction, afin de procéder, pour la première fois en France, à des échanges interdisciplinaires devant *faciliter la complémentarité des* recherches techniques et architecturales liées à l'utilisation de l'énergie solaire. Après des années d'expériences en ordre dispersé, le moment semble venu d'harmoniser les efforts de recherches et d'expérimentation.

Le secrétariat au plan-construction est chargé, depuis 1971, de stimuler l'innovation et la recherche dans la construction. C'est à ce titre qu'il a financé un certain nombre d'études et de *réalisations sur l'habitat solaire*, qui viennent d'être soumises à la *critique des spécialistes réunis* à Marseille. Les premières maisons solaires ont été construites voici dix ans ; depuis 1974, des programmes ont été lancés pour aboutir à des opérations immobilières expérimentales, avec l'aide d'organismes de *recherches publiques* et semi-publiques. Le plan-construction a *apporté des aides matérielles*, dans le cadre d'un concours périodique appelé HOT (habitat original par le thermique), qui a abouti à une quinzaine d'opérations hélio-thermiques telles celles de Blagnac, près de Toulouse, de Rousset, près de Marseille, de *Beauvais*, de *Bourgoin-Jallieu*, dans l'Isère, de Bordeaux.

Les *recherches parrainées* par le plan-construction sont surtout le fait du C.N.R.S., *notamment* au laboratoire d'énergie solaire d'Odeillo. Elles sont axées sur la mise au point de stations d'essai en *climat naturel* (deux *sont construites*) et *artificiel* (deux fonctionnent également) ; l'installation des capteurs et *l'étude comparative des divers systèmes* en présence ; les études comparatives des systèmes de stockage de la chaleur (à eau, à lit de cailloux, à sels fondus, en nappes phréatiques ou géothermiques peu profondes) ; l'analyse de systèmes de station d'essai, afin d'étudier en temps réel des systèmes complets permettant des recherches proprement architecturales et urbaines et *facilitant l'utilisation des apports* énergétiques climatiques. Cette dernière étude va de l'intégration au site d'un ensemble architectural jusqu'à la définition des formes optimales à lui donner.

Ce dernier point a fait l'objet d'échanges fructueux, puisqu'il apparaît que construire un habitat solaire, ce n'est pas seulement « plaquer » une batterie de capteurs, *à l'esthétique discutable, sur une* architecture classique. C'est, au *contraire, apporter une réponse globale* à l'exigence de confort thermique, c'est faire de la maison tout entière un capteur d'énergie, en limitant les déperditions en la protégeant du vent, en favorisant tous les apports gratuits d'énergie solaire par des vitrages, par l'orientation des murs, etc. ; c'est, enfin, adapter *l'habitat aux facteurs climatiques* locaux. Ce qui signifie, pour l'architecte, *non seulement* une collaboration étroite avec le thermicien, mais le retour à des conceptions esthétiques qui tiennent compte d'une tradition, elle-même fondée sur l'expérience.

Il ne devrait donc pas y avoir, en matière d'habitat solaire, de normes nationales, à plus forte raison internationales. *Il faut, au* contraire, différencier, affiner les études, tenir *compte de la météorologie locale*, de l'ensoleillement, des vents dominants, *etc. Si les maisons* traditionnelles de Provence ne peuvent être confondues avec les alsaciennes ou les bretonnes, c'est parce qu'elles ont été façonnées par des siècles de contraintes ou de particularités climatiques. La prolifération des maisons solaires aboutirait sans doute à une salutaire différenciation des *conceptions architecturales, aujourd'hui* un peu trop uniformisées. Ce ne serait pas leur moindre mérite.

JEAN CONTRUCCI.

Ces métaux appelés « terres rares » sont devenus d'usage courant

Il est peu fréquent que l'industrie française soit en position de leader mondial. En chimie, le fait est encore plus rare. C'est donc avec raison que en position de leader mondial. C'est donc avec raison que Rhône-Poulenc a invité récemment les journalistes à visiter son usine de terres rares à La Rochelle. Cette installation fournit le monde entier, exporte 85 % de sa production et assure à la France une position prédominante sur le marché des terres rares purifiées.

La consommation mondiale de terres rares ne cesse d'augmenter, et leurs applications se multiplient. Un métallurgiste a même osé affirmer que ce sont les matériaux du vingt et unième siècle. L'usage des terres rares est récent. Il a fallu attendre la fin du dix-neuvième siècle et le début du vingtième pour qu'on les connaisse toutes. Les applications en ont été très limitées jusqu'à la deuxième guerre mondiale. Mais, depuis, leur emploi s'est développé, toujours ou presque dans les domaines de pointe, pour des applications spécifiques où elles n'ont pas (ou peu) de concurrent. De telle sorte que, malgré leur nom, elles sont devenues très communes.

Chacun de nous les utilise sans le savoir. On en trouve dans les récepteurs de télévision, les piles miniatures pour les montres électroniques...

Les développements industriels des terres rares sont liés à la possibilité de les isoler à un prix assez bas. Mais, assez courants dans la croûte terrestre, ces éléments sont très difficiles à obtenir purs, ce qui est indispensable pour la plupart des purs.

CHAQUE élément se distingue des autres par son numéro atomique. Ce dernier n'est autre que le nombre de charges positives que possède son noyau. C'est ainsi que l'hydrogène correspond à une charge, l'hélium à deux, le lithium à trois, le carbone à six, l'uranium à quatre-vingt-douze. La nature va ainsi jusqu'au numéro 106 ou 107. Les atomes étant neutres, les charges positives du noyau doivent être neutralisées par des charges négatives. *Ces dernières sont portées* par les électrons qui tournent autour du noyau. Il y a donc un électron autour du noyau d'hydrogène, deux autour de l'hélium, trois autour du lithium, six autour du carbone, quatre-vingt-douze autour du noyau d'uranium.

Or les propriétés chimiques d'un élément sont déterminées par ses électrons. Chaque élément comportant un nombre différent d'électrons doit donc avoir *a priori des propriétés chimiques* différentes. Et c'est bien le cas en général.

Une étude plus précise de la *structure atomique montre que* les électrons sont disposés en couches autour du noyau. Chacune de ces couches comporte un nombre maximum d'électrons. Deux pour la première, huit pour la seconde, huit pour la troisième, dix-huit pour la quatrième et la cinquième, etc. La théorie montre que les propriétés chimiques dépendent en fait non du nombre *total d'électrons, mais du nombre* d'électrons de la dernière couche. *C'est ce qui permet* à des éléments ayant un nombre total d'électrons différents d'avoir des propriétés chimiques très voisines parce qu'ils ont le même nombre d'électrons périphériques.

Ainsi le fluor, le chlore et le brome se ressemblent parce qu'ils ont tous sept électrons périphériques ; il y a des analogies entre les métaux alcalins (un électron périphérique), les alcalinoterreux (deux électrons périphériques), les gaz rares (huit électrons périphériques). Normalement les couches électroniques se remplissent progressivement. D'abord la première couche, puis la seconde, la troisième, etc. De telle sorte que deux éléments qui se suivent dans *l'ordre des numéros atomiques* ont des propriétés chimiques très différentes parce qu'ils auront un électron de différence sur leur couche périphérique.

Cette loi générale a des exceptions. Elles concernent en particulier les terres rares. Dans leur cas deux électrons sont placés sur la couche externe alors que les couches internes ne sont pas *complètes. Tous ces éléments* qui ont le même nombre d'électrons sur la couche externe (deux) se ressemblent beaucoup. Ils ne diffèrent que par le nombre d'électrons des couches internes, qui n'interviennent pratiquement pas en chimie.

Les terres rares sont au nombre de quinze. Elles portent aussi le nom de Lanthanides, du nom *de la première d'entre elles* (la plus légère), le Lanthane (*le chiffre entre parenthèses est le numéro atomique*) : Lanthane (57), Cerium (58), Praséodyme (59), Néodyme (60), Promethium (61), Samarium (62), Europium (63), Gadolinium (64), Terbium (65), Dysprosium (66), Holmium (67), Erbium (68), Thulium (69), Ytterbium (70), Lutétium (71).

Tous ces éléments, qui sont des métaux, ont des propriétés chimiques très voisines. Leur mise en évidence progressive a *été* le résultat de recherches délicates et acharnées qui se sont terminées au début du vingtième siècle. Les terres rares ont été péniblement isolées les unes des autres au laboratoire, à l'exception d'un *seul, le Prométhium*, qui n'existe pas à l'état naturel. Ce dernier élément a *toutefois été mis en* évidence en 1947 comme produit de fission de l'uranium.

Les difficultés de séparation des terres rares sont si grandes que pendant longtemps les utilisateurs les ont employées mélangées. Les terres rares combinées au Thorium ont été utilisées sur les manchons d'éclairage au gaz. Le Mischmetal (un mélange de terres rares *contenant beaucoup* de Cerium) allié à 30 % de fer constitue les pierres à briquet.

Certaines de ces applications anciennes demeurent. Mais l'essor des terres rares s'est fait surtout quand on a su les séparer à l'échelle industrielle. Divers procédés ont été successivemnt mis en œuvre. Celui qui prédomine aujourd'hui fait intervenir *des propriétés physico-chimiques* observées au cours de la dissolution. *Mises en solution* dans l'eau sous forme de nitrates, les terres rares sont, en effet, différemment solubles dans les liquides organiques. Mélangeons une solution aqueuse de terres rares avec un solvant organique, il *passera un peu plus de certaines* terres rares dans le solvant *organique qu'il n'en restera dans* l'eau. Il y aura donc une séparation. En répétant l'opération un grand nombre de fois, il est possible de parvenir à un produit pur (1).

C'est ce qui est fait à La Rochelle dans l'usine Rhône-Poulenc. Les spécialistes français ont *su, en effet, déterminer les meilleures* conditions (température, concentration), et bien choisir les solvants pour chaque opération. Ils ont mis les résultats de leurs travaux sur ordinateur pour adapter leurs chaînes de traitement aux besoins commerciaux et à la qualité du minerai.

Selon le cas, le procédé permet d'obtenir les terres rares complètement séparées, ou plus ou moins groupées. La proportion des différentes terres rares est, bien entendu, celle du minerai (et non celle demandée par le marché). *Heureusement, chaque* type de minerai ne contient pas les *mêmes proportions de terres* rares, ce qui permet parfois des compensations. Le procédé permet, par ailleurs, d'extraire l'yttrium, un corps nettement plus léger et de numéro atomique très différent, mais qui a les mêmes propriétés chimiques que *les terres* rares puisqu'il possède aussi deux *électrons sur sa couche périphérique*. Un corps légèrement radioactif (et fissile comme l'uranium 235), le thorium, accompagne souvent les terres rares. Il est extrait au préalable de manière à éliminer la radioactivité.

Le prix de vente des terres rares varie énormément de l'une à l'autre et aussi *en fonction du degré* de pureté. Le lanthane, assez commun, vaut 45 F le kilogramme, le cerium 35 F, le néodyme 17 F, mais l'europium 6 000 F et l'yttrium 360 F. Ces deux derniers produits sont, en effet, peu abondants, et les niveaux de pureté exigés par les clients sont élevés.

Les applications des terres rares sont très diverses. Outre celles qui ont déjà été indiquées, les mélanges des terres rares sont maintenant très largement utilisés pour le polissage des verres, des lunettes ou d'instruments d'optique. Les hautes performances des poudres abrasives de terres rares (contenant une grande majorité de cerium) leur ont fait remplacer la classique « potée » d'oxyde de fer. *Le résultat est particulièrement* spectaculaire : il faut actuellement moins d'une minute pour polir un verre de lunette, alors que les procédés classiques exigeaient entre un quart d'heure et une heure.

Le polissage n'est pas la seule application verrière. En incorporant une forte proportion de lanthane dans les verres, il est possible d'obtenir des verres très réfringents et peu dispersifs. *L'emploi (récent)* des verres au lanthane a révolutionné l'industrie de l'optique et l'augmentation de la qualité des objectifs photographiques, par exemple, vient de leur existence.

Un des principaux débouchés de l'industrie des terres rares est le tube des récepteurs de télévision en couleurs. Ces tubes sont, en effet, tapissés de « pastilles » qui se colorent en bleu, vert ou rouge sous l'impact des électrons. Or les pastilles rouges sont faites obligatoirement avec des terres rares (les autres peuvent l'être, mais ce n'est pas le cas général). Pour obtenir un beau rouge, bien lumineux, les experts utilisent un mélange d'yttrium et d'europium, malgré leur prix très élevé.

Cet emploi est un exemple d'application faisant intervenir la *luminescence, c'est-à-dire la* propriété d'un corps de fournir de la lumière quand on lui amène de l'énergie sous une autre forme (dans le tube de télévision, l'énergie cinétique des électrons). La structure électronique des terres rares, où une couche interne n'est pas saturée, est particulièrement propice à ce phénomène. C'est pourquoi les industriels ont de plus en plus tendance à les employer.

Certains tubes luminescents d'éclairage sont ainsi tapissés intérieurement par une pâte contenant des terres rares. Le gaz qui est contenu à l'intérieur émet en effet des rayons ultraviolets. Ces rayons ultraviolets « excitent » les terres rares placées sur les parois du tube, qui émettent alors de la lumière visible. En choisissant divers mélanges de terres rares, il est possible d'obtenir diverses couleurs ou qualités de couleur. Les tubes ainsi fabriqués fournissent une lumière plus agréable que les tubes ordinaires.

Il y a bien d'autres applications des terres rares. Elles sont, par exemple, d'excellents colorants *pour les céramiques à haute température*. Les oxydes de terres rares sont, en effet, des *matériaux réfractaires*. Le nom de « terre » vient d'ailleurs de cette propriété.

Les mélanges de terres rares et de cobalt ont des propriétés magnétiques tout à fait particulières. Les aimants fabriqués avec un alliage de samarium et de cobalt ont des qualités *qui dépassent et de très loin (dans des* proportions de dix à vingt) les meilleurs aimants en ferrite. Or, ces *derniers* ont révolutionné le magnétisme industriel ces vingt dernières années.

Ignorée à la fin de la dernière guerre, l'industrie des terres rares est aujourd'hui adulte. Les terres rares ne sont plus des curiosités qui n'intéressent que les laboratoires, mais des matériaux de toute première nécessité pour des secteurs industriels de pointe. La France, une fois de plus, est défavorisée sur le plan *minier*. Il n'y a pas de gisement de terres rares sur le territoire. Le succès de notre industrie d'extraction et de raffinage, qui exporte à 85 % sa production, n'en est donc que plus méritoire.

JEAN-LOUIS LAVALLARD.

(1) *Le même mécanisme* est utilisé dans le procédé de retraitement des combustibles nucléaires irradiés. Il s'agit, alors, de séparer les produits de fission, l'uranium et le plutonium. L'opération est, cette fois, rendue plus complexe par la très haute radioactivité des produits à manipuler.

LA COMPOSITION DES PRINCIPAUX MINERAIS

Ce tableau donne la composition en différentes terres rares des principaux minerais. L'usine Rhône-Poulenc de La Rochelle utilise principalement la monazite.

OXYDES	Monazite %		Bastnaesite %		Xénotime %	
Lanthane (La_2O_3)	23	93 %	32	98,7		10,6 %
Cerium (CeO_2)	46,5		49,5			
Praséodyme (Pr_6O_{11})	5,1		4,2			
Néodyme (Nd_2O_3)	13,4		13			
Samarium (Sm_2O_3)	2,3	7 %	0,8	1,3 %	1,2	89,4 %
Europium (Eu_2O_3)	0,07		0,11		0,01	
Gadolinium (Gd_2O_3)	1,7		0,15		3,6	
Terbium (Tb_4O_7)	0,16				1	
Dysprosium (Dy_2O_3)	0,52		0,12		7,5	
Holmium (Ho_2O_3)	0,09				2	
Erbium (Er_2O_3)	0,13				6,2	
Ytterbium (Yb_2O_3)	0,061				6	
Thulium (Tm_2O_3)	0,013		0,015		1,27	
Lutétium (Lu_2O_3)	0,006				0,63	
Yttrium (Y_2O_3)	2		0,1		60	
Thorium (ThO_2)	10 %		0,5 %			

EN TOUTE LOGIQUE

L'hexagone de papier

PROBLEME n° 95

Le papier a la particularité d'être, à lui tout seul, à la fois support et instrument de géométrie plane. Ses plis sont spontanément rectilignes et déterminent *des droites. Certains pliages* donnent aussi certains reports, certaines bissectrices, etc.

Si l'on se donne un carré de papier, comment peut-on déterminer, par pliage seul, un hexagone régulier ?

(Solution dans le prochain « Monde des sciences et des techniques ».)

Solution du problème no 94 —

Il est possible de composer un carré magique de 3 × 3 avec neuf nombres premiers. En effet, 111 peut être la somme de trois nombres premiers, des huit façons requises. La disposition *magique* est *unique* à *une* symétrie près.

PIERRE BERLOQUIN.

7	73	31
61	37	13
43	1	67

... appelés terres rares ... d'usage courant

... PRINCIPAUX MINERAIS

AU COLLOQUE DE GRENOBLE

Rationaliser la consommation des antibiotiques pour améliorer la qualité des soins

Lyon. — Les efforts pour diminuer, et surtout rationaliser, la consommation des antibiotiques doivent être poursuivis, non seulement pour des raisons d'économie au sens restreint du terme, mais bien pour aller vers une plus grande qualité des soins. Telle pourrait être la conclusion, très sommaire sans doute, du colloque « Antibiothérapie curative et coût de la santé » qui a réuni, le 10 juin à Grenoble, médecins et économistes sur l'initiative de la société française de pathologie infectieuse.

De notre correspondant régional

Selon l'étude présentée à cette occasion par Mme Simone Sandier, du département d'écomie médicale du Centre de recherches, d'études et de documentation sur la consommation (CREDOC), la part des antibiotiques dans les dépenses de pharmacie est en France de l'ordre de 10 % pour ce qui concerne la médecine ambulatoire, et se situe entre 20 et 30 % dans le cas de l'hospitalisation. Ce qui n'est pas négligeable si l'on sait que les dépenses totales de soins médicaux en France — près de 115 milliards de francs en 1976 — représentent 2 100 F par habitant. La part de la pharmacie dans les dépenses de soins médicaux, par personne, est plus élevée en France (25 %) que dans des pays de niveau économique comparable, l'Allemagne (21 %), la Grande-Bretagne (16 %), les Etats-Unis (15 %) et la Suède (10 %). Quantitativement, la consommation pharmaceutique française par habitant apparaît plus élevée que dans les pays en question, mais le coût des dépenses n'est pas proportionnel, la France et la Grande-Bretagne paraissant être les pays où les produits pharmaceutiques coûtent le moins cher.

Les six principaux motifs de consommation des antibiotiques mis en évidence par une enquête réalisée en 1970 par le CREDOC et l'INSEE (1) et présentés par le docteur Thérèse Lecomte, chargée de recherches à la division d'économie médicale du CREDOC sont dans l'ordre : l'angine (12,6 % des unités acquises) (2), la grippe et la bronchite aiguë (7,5 %), les rhumes et rhinites (5 %), la bronchite chronique (4,5 %) et la tuberculose (3,7 % des unités acquises, mais 10 % des dépenses en raison du prix unitaire élevé des antituberculeux).

L'étude montre clairement que les critères socio-économiques ont une influence sur la consommation d'antibiotiques. Le mode de protection sociale est le facteur le plus contraignant : les personnes n'ayant aucune protection ou ne bénéficiant que d'une aide médicale privée sont rarement consommatrices (5 %) alors que ce taux est presque trois fois plus élevé (13,50 %) pour les personnes les mieux couvertes, c'est-à-dire bénéficiant, outre la Sécurité sociale, d'une mutuelle et d'une assurance privée. Quant aux assurés ne bénéficiant que de la Sécurité sociale, ils se situent à un pôle intermédiaire : 10 %.

Le niveau de revenu des ménages est aussi de nature à influencer notablement la consommation des antibiotiques : celle-ci peut varier de 6 % pour les individus dont les revenus sont inférieurs à 3 000 F par an, à 14 % pour les revenus supérieurs à 100 000 F par an. Enfin, professionnellement, ce sont les salariés agricoles qui ont le plus bas niveau de consommation (8,5 % des enquêtés), les cadres supérieurs et les professions libérales atteignant 14 %.

De un à dix selon le médecin...

Ces chiffres témoignent-ils d'une certaine « anarchie » au niveau de la prescription ? Sans doute. M. J.-C. Sournia, médecin, conseiller national du régime général de la Sécurité sociale a même indiqué que *« la thérapeutique en ville échappe à toute efficience des soins — l'efficience étant le meilleur résultat avec la moindre dépense ». « A maladie égale, à germe comparable le coût d'une thérapeutique varie de un à dix chez les médecins de ville. »* Certes l'efficacité des soins — c'est-à-dire la mesure de l'efficacité d'une thérapeutique en fonction des résultats — n'est pas aisée à mesurer, convient M. Sournia. Mais si les observations sont faites sur une plus grande échelle, elles peuvent avoir valeur scientifique. *« Unissez vos efforts, regroupez-vous »*, conseille aux praticiens M. Sournia, qui souhaite que les efforts de rationalisation de l'emploi des antibiotiques entrepris par les spécialistes des maladies infectieuses soient menés dans les autres domaines, en particulier ceux des maladies cardio-vasculaires et de l'hypertension.

Cette maîtrise de l'emploi des antibiotiques — dont les médecins devraient prendre l'initiative au risque de voir l'administration leur imposer un jour son contrôle — est-elle possible ? La mise en place, depuis le 1er janvier 1975, d'un département de pathologie infectieuse au centre hospitalier de Villeneuve-Saint-Georges ayant entre autres dans ses attributions *« l'établissement, en collaboration avec le pharmacien, d'une liste limitative d'antibiotiques disponibles, le contrôle précis du coût de l'antibiotique, l'expérimentation et la surveillance des thérapeutiques anti-infectieuses nouvelles et dangereuses »*, a donné selon le rapport de MM. Lafaix et Cadoz, *« des résultats très encourageants »*.

Selon ces derniers, la dépense globale en antibiotique a baissé d'une manière *« très sensible »* alors que l'activité du centre hospitalier n'a fait que s'accroître. Par ailleurs, aucun problème d'hospitalisme infectieux n'est apparu (3). Enfin, en ce qui concerne la qualité des prescriptions, les observations effectuées ont révélé *« une baisse très sensible des prescriptions d'antibiotiques à large spectre ainsi que des associations dites « de couverture » ;* à l'inverse, *« une augmentation de la consommation des antibiotiques à spectre étroit »* (plus spécifiques du germe en cause) ; enfin, *la quasi-disparition des associations toutes faites et des antibiotiques les plus dangereux »*.

Pour un contrôle collégial

Ce n'est pas tant au plan financier qu'au plan des justifications thérapeutiques et écologistes que ces observations sont intéressantes. Le coût de la consommation d'antibiotiques de l'Assistance publique de Paris est d'environ 25 millions de francs par an. *« Cette consommation tend à baisser en valeur »*, a dit M. J.-M. Simon, maître des requêtes au Conseil d'Etat, directeur du Plan à l'Assistance publique de Paris, *« mais elle ne représente toutefois que 0,5 % du chiffre d'affaires de l'Assistance publique. »* En revanche, *« une prescription injustifiée peut provoquer des surinfections et, dans ce cas,* a expliqué M. Simon, *l'antibiothérapie inappropriée devient génératrice de fortes dépenses »*.

Si le résultat obtenu est à l'opposé *de celui recherché, c'est qu'il y a « soit un mauvais usage de l'antibiothérapie par le médecin prescripteur, soit mise en cause de l'antibiothérapie elle-même »*. M. Simon s'est interrogé ainsi sur la stratégie de la diffusion des antibiotiques. Plutôt que de répandre sur le marché des antibiotiques dits majeurs lors de leur découverte — au risque de provoquer des accoutumances irréversibles — ne devrait-on pas les mettre « en réserve » ?

M. Simon s'est montré partisan de mettre en place de nouveaux moyens de contrôle de l'antibiothérapie : *« La procédure des visas, les profils médicaux de la Sécurité sociale, le contrôle budgétaire des hôpitaux, même dans leurs versions les plus élaborées, ne constituent pas des instruments suffisants ; leur perfectionnement ne procurerait que des effets dérisoires, voire dangereux. »* M. Simon propose donc la création au niveau national d'une *« instance collégiale indépendante, composée de chercheurs, cliniciens, biologistes d'une part, de représentants des administrations publiques et des industriels d'autre part, dont le rôle devrait pouvoir aller jusqu'à la définition d'une stratégie de diffusion d'une nouvelle série d'antibiotiques »*.

Il faut ensuite *« vérifier l'adéquation des prescriptions au but thérapeutique visé »* et, par exemple, lorsque plusieurs antibiothérapies concurrentes sont également appropriées, *« choisir la moins coûteuse ou la moins toxique »*. Dans le cadre d'un système général de contrôle des coûts et de la qualité des soins dispensés, M. Simon estime que, en milieu hospitalier, ce contrôle *« pourrait être confié à un comité de pairs élargi à des économistes et des épidémiologistes »*. Naturellement, en matière d'antibiothérapie *« les bactériologistes et les médecins des maladies infectieuses auraient un rôle privilégié à jouer »*.

En ville, où le contrôle serait plus difficile, M. Simon souhaiterait voir celui-ci confié *« à des institutions qui s'appuieraient sur l'auto-discipline des praticiens »*. Beaucoup de ceux-ci présents au colloque se sont montrés cependant très opposés à ces propositions. Mais ne valait-il pas la peine de les discuter tant il paraît établi que les objectifs des économistes et des psychologues sont communs ? *« Le développement économique de la société passe en priorité par la question de l'état de santé de l'homme, et la médecine est bien un des moyens d'atteindre cet objectif. »* Cette remarque de M. Georges de Bernis, professeur à l'université des sciences sociales de Grenoble, est sans doute la meilleure manière d'illustrer la cohabitation des deux disciplines.

BERNARD ELIE.

(1) L'enquête en question ne vise que la consommation « ville », exclut la consommation hospitalière, dont les résultats seraient sensiblement différents et corrigeraient certains facteurs socio-économiques.

(2) L'acquisition correspond à l'acquisition d'un produit ou d'une présentation déterminée, un jour donné, pour une même personne, dans une même officine, quel que soit le nombre d'unités acquises.

(3) Contamination microbienne survenant au cours et en raison de l'hospitalisation.

La revue « Autrement » présente les « francs-tireurs de la médecine »

La revue « Autrement », qui consacre son dernier numéro aux « francs-tireurs de la médecine », a organisé récemment un débat au cours duquel sont intervenus un certain nombre de jeunes médecins. Contrairement aux partis politiques (« le Monde » du 8 juin), ces « francs-tireurs » parlent peu des modifications éventuelles à apporter aux structures sanitaires. Ils mettent l'accent sur le bouleversement nécessaire à leurs yeux de l'état d'esprit du corps médical.

NOMBREUX parmi ces praticiens sont ceux qui soulignent la nécessaire prise en charge de leur santé par les individus. Ainsi dans une usine de la banlieue parisienne, des tracts ont été distribués pour expliquer en quoi le mode vie pouvait provoquer des ulcères à l'estomac.

Expérience plus poussée : une « boutique de santé », à Tours, permet de donner gratuitement des informations sanitaires à la population : les professionnels de la santé qui y travaillent refusent de distribuer soins et ordonnances. Maximaliste, son représentant affirma, lors du débat organisé par la revue Autrement (1) *que « à partir de tels éléments d'information, chacun devait faire le choix de sa thérapeutique » et que « les groupes femmes étaient mieux armés que les médecins pour parler de l'accouchement, les associations de consommateurs les mieux informées pour traiter des médicaments ».*

*Ces expériences ne sont pas sans limites ; la demande des patients est actuellement avant tout un demande de soins : la maladie est considérée encore comme une fatalité, contre laquelle il importe d'être sécurisé. La voie est donc étroite pour « rassurer en démystifiant », et, comme le souligne dans le numéro d'*Autrement *le docteur Pradal, une génération sera nécessaire pour changer l'état d'esprit des soignés. Témoigne de cette résistance, l'enquête menée auprès d'usagers de la médecine par un sociologue, dont la conclusion est le caractère « valorisant » de la maladie pour beaucoup, car, affirme-t-il, celle-ci permet aux malades « sinon de communiquer, du moins de côtoyer des personnages au statut prestigieux ».*

Mais les quelque quatre cents personnes qui participaient au débat ne furent certainement pas le reflet de cette majorité silencieuse. Elles interpellèrent ces médecins contestataires, les accusant « de vouloir valoriser leur fonction de généraliste, de tendre à être la pierre angulaire de la médecine de demain ». Cette mise en cause a permis de souligner le danger de substituer au médecin d'aujourd'hui, fort de son savoir médical, un praticien dont le rôle social sortirait grandi de la mutation actuelle. Le pouvoir d'un généraliste, consacrant plus d'une heure à cerner la vie professionnelle, familiale, sociale de ses malades, serait, en effet, immense.

Si ces médecins ont en commun la volonté de démontrer que « la médecine n'est pas neutre », force est de constater le caractère inachevé des perspectives politiques qui sont les leurs. Seulement quelques centaines de professionnels de la santé participent à des mouvements organisés, nationaux ou régionaux. La revue Autrement *en décrit les principaux : le Syndicat de médecine générale, qui axe sa réflexion sur ce que pourrait être l'exercice d'une médecine générale « autre », dégagée du paiement à l'acte ; Santé et Socialisme, qui défend le principe d'unités sanitaires de base dans la mouvance du parti socialiste ; le Mouvement Action-Santé et le Groupe Information - Santé, intervenant sur des actions ponctuelles : Ordre des médecins, maladies professionnelles ou contrôle patronal.*

La faiblesse des effectifs de ces associations, les clivages qui les divisent, leur insistance à donner la priorité à un changement d'état d'esprit sur une modification des structures, rendent difficile l'apparition d'un projet mobilisateur qui pourrait transformer en légions ces francs-tireurs isolés. La revue Autrement *montre, de manière très documentée et avec beaucoup de précisions, notamment dans le domaine de la médecine préventive, les failles de l'institution médicale : aucune ligne de fracture n'apparaît pourtant encore très distinctement.*

NICOLAS BEAU.

(1) Autrement : « Des francs-tireurs de la médecine ». Le numéro : 30 F. En vente en librairie ou sur abonnement : 120, boulevard Saint-Germain, 75280 Paris, Cedex 06.

Nutrition et cancer :

Manger pour mourir?

S'il est aujourd'hui admis, par bon nombre de spécialistes, que la majorité des cancers humains sont dus à des facteurs d'environnement — le professeur Higginson, directeur du Centre international de recherche contre le cancer de Lyon, chiffre même à 80 % la proportion de ce type de cancer, — la part qui revient aux facteurs alimentaires, à l'intérieur de cette enveloppe, reste, quant à elle, plus difficile à déterminer. Tel est l'un des enseignements essentiels que l'on a pu tirer d'une Journée organisée tout récemment à la Fondation Curie sur le thème « Nutrition et cancer » (1).

Le professeur R. Maclennan (C.I.R.C., Lyon) a noté l'importance que revêtent, pour les épidémiologistes, les données fournies par la « géographie » des cancers. Elles permettent en effet d'établir des corrélations entre les modes alimentaires et les populations atteintes de façon atypique. Ce sont des études de ce genre qui ont mis en évidence, par exemple, le rôle des aflatoxines dans le déclenchement des cancers primitifs du foie, comme l'a rappelé le professeur C. Frayssinet (Villejuif). Ce cancer particulier, on le sait, apparaît avec une fréquence tout à fait inhabituelle dans certaines régions du monde, telles que le Sénégal, où un champignon qui sécrète des substances cancérogènes — les aflatoxines — contamine les tourteaux d'arachide.

Plus près de nous, un facteur cancérogène constamment présent dans l'alimentation n'est autre que... l'alcool, comme l'a rappelé le docteur Tuyns (C.I.R.C., Lyon). Des études poussées sont engagées, en Bretagne et en Normandie, afin d'établir avec précision la corrélation entre cancer de l'œsophage et consommation d'alcool.

D'une manière générale, cancérologues et épidémiologistes s'entendent pour dénoncer le rôle néfaste d'une alimentation à la fois trop abondante, trop riche en certaines substances (graisses animales et alcools) et trop pauvre en fruits, légumes (qui apportent des fibres et de la cellulose) et graisses végétales.

Quel rôle jouent, enfin, les additifs et les polluants alimentaires que nous absorbons ? Mme le docteur Griciute (C.I.R.C., Lyon) a en particulier incriminé deux types de substances : d'une part, les hydrocarbures aromatiques polycycliques, produits par la combustion incomplète de différentes matières organiques.

Il s'agit là, a-t-elle noté, *« de polluants atmosphériques très importants »*, dont les principales sources sont les systèmes de chauffage, les moteurs de voiture et d'avion. Ils tombent sur le sol et dans l'eau, contaminent les plantes et, quoique en partie détruits par les ultra-violets et des bactéries du sol, subsistent dans certains produits que nous ingérons. On en a trouvé dans la fumée du tabac, dans des produits alimentaires fumés ou grillés.

Deuxième type de substances incriminées par le docteur Griciute : les nitrosamines, dont la production dans l'organisme peut être induite par *« des nitrates (dans les légumes cuits) qui peuvent être réduits en nitrites par des bactéries si les légumes ne sont pas consommés immédiatement ; par les nitrites que l'on utilise pour le traitement de la viande, dans le bacon, le saucisson, le poisson ; par le nitrite de la salive produit par les bactéries de la bouche »*. Mais, ajoute Mme Griciute, *« on considère qu'un organisme bien portant n'est pas un site favorable pour la formation des nitrosamines »*.

L'ensemble des scientifiques présents à Curie ont cependant insisté sur la notion de doses toxiques. Celles qui sont utilisées sur l'animal, en laboratoire, n'ont nécessairement rien de commun avec les doses de substances potentiellement cancérogènes présentes dans l'alimentation humaine. En outre, conclut Mme Griciute, *« il est très probable que certaines denrées alimentaires neutralisent, totalement ou en partie, les cancérogènes chimiques, ou inhibent leur action (l'acide ascorbique et la vitamine E, par exemple, inhibent la formation des nitrosamines). L'équilibre entre les différentes substances, comme les hormones ou les métaux toxiques, joue un rôle important dans le processus de la toxicité : le zinc, par exemple, neutralise l'action du cadmium, le cuivre l'action du nickel, le calcium l'action du plomb... »*

Ces notions doivent rester présentes à l'esprit du consommateur, avant que l'angoisse ne le gagne à la vision du moindre poisson fumé... Car le stress, lui aussi, ne s'est-il pas révélé... hautement cancérogène ?

CLAIRE BRISSET.

(1) Cette Journée était organisée conjointement par l'Association française pour l'étude du cancer et la Fédération des centres de lutte contre le cancer.

AU CONGRÈS DE SAINT-ÉTIENNE

La loi sur les handicapés et le secret partagé

De notre correspondant

Saint-Etienne. — La loi d'orientation en faveur des personnes handicapées et son application dominaient l'assemblée générale de l'Union nationale des associations de parents d'enfants handicapés (UNAPEI) réunie, samedi 11 et dimanche 12 juin, à Saint-Etienne, et a rassemblé plus de huit cents délégués, représentant cinq cent quatre-vingt-trois associations, regroupant au total quelque soixante et un mille adhérents. Des spécialistes de la génétique, de la pédopsychiatrie, tels que les docteurs Kohler, Salbreux, Lecuyer, Bascou, Fraisse ont animé le dernier jour un colloque *médical, au cours duquel il fut* principalement question des problèmes posés par la mise en place de la loi qui, pour la première fois, ainsi que l'a souligné le docteur Kohler, a défini un statut de l'handicapé.

Pour Me Morin (Paris), le mérite de la loi est de faire que soient réunis dans une même commission, quelles que soient origines administratives ou professionnelles, des gens s'occupant désormais ensemble d'être humains jusque-là infiniment négligés et incapables d'exprimer eux-mêmes, ou leurs familles avec eux, des souhaits et de faire aboutir des demandes relevant de trop nombreuses administrations. « *Avec cette loi,* a dit un intervenant, *on ne verra plus, comme cela s'est passé il n'y a pas très longtemps, un médecin contrôleur de la Sécurité sociale décider tout seul du refus de prise en charge d'une orientation scolaire pour un garçon de dix-sept ans dans tel établissement, et cela dans le mystère, le secret et l'arbitraire.* »

Il y a, bien sûr, des points d'ombre : des charges mettant le médecin *« dans la situation désagréable du secret partagé »*, le manque des moyens nécessaires pour que spécialistes et administrations puissent vraiment travailler ensemble. *« Il y a une rupture entre notre travail thérapeutique et le travail administratif demandé »*, constatera au nom du syndicat des psychiatres des hôpitaux, le docteur Brisou. Me Morin posa le problème de la distinction que l'on peut faire entre la maladie et le handicap. *« Est-ce que le handicap,* demanda-t-il, *n'est pas une situation permanente, héritée, d'origines très diverses, génétique, traumatique, virale, et qui ne sera pas modifiée ? A partir de là, si certaines actions sont possibles, d'autres ne le sont pas. »*

Les médecins militant à UNAPEI se refusent à cette distinction. *« le mot handicap est la source de tous nos maux,* répondra notamment le docteur Salbreux, *parce que, finalement, nous avons bien entendu que derrière ce mot il y avait plus ou moins quelque chose de définitif, d'irrémédiable, qui ne pouvait plus être compensé que par des aides financières, ou par des mesures d'ordre social. Pour nous, les choses restent perpétuellement évolutives, modifiables. Cette loi est ouverte, elle sera ce que nous la ferons. Il faut essayer de la faire marcher le mieux possible »*. Elle pose le problème du handicapé en termes sociologiques.

Mme Simone Veil participait aux travaux de la seconde journée du colloque. Le président national, M. Henry, lui avait fait part des espoirs suscités par cette loi d'orientation, mais aussi des inquiétudes nées de la lenteur de la promulgation des décrets d'application ; il en reste trente à paraître. Le ministre de la santé et de la Sécurité sociale n'a pas nié les difficultés engendrées par l'application de la loi, mais elle a affirmé qu'elle serait appliquée, *« car il existe une volonté gouvernementale de la faire appliquer. Les vingt et un décrets déjà parus portent témoignage d'un changement de mentalité (...) » « L'affaire la plus importante,* a ajouté Mme Veil, *reste dans la manière dont les commissions doivent concevoir leur tâche et il ne faudrait pas qu'à une certaine lourdeur de fonctionnement en raison de la diversité des personnes appelées, s'ajoutent des mécanismes rigides, technocratiques et bureaucratiques, des procédés envahissants, et qu'on en vienne à une emprise administrative intolérable sur la vie et l'avenir de tous les enfants en difficulté. »*

Dans un message qu'il a adressé samedi aux congressistes, M. Giscard d'Estaing a pris l'engagement personnel de les aider à donner à leurs enfants *« la place qui leur revient dans la société plus juste et plus fraternelle que je désire pour tous les Français »*. Le chef de l'Etat a souligné l'importance qu'il attache à la loi d'orientation, *« l'une des plus importantes, sinon la plus importante des trois premières années de mon mandat »*.

PAUL CHAPPEL.

CARNET

Décès

HENRI JABOULAY

Nous apprenons le décès de
M. Henri JABOULAY,
compagnon de la Libération,
survenu dans sa quatre-vingtième année.

Ses obsèques auront lieu mercredi 15 juin à Johannesbourg (République Sud-Africaine).

[Né le 5 août 1897 à Izieux (Loire), Henri Jaboulay est chef du service études et applications nouvelles de la rayonne au Comptoir des textiles artificiels lorsqu'il est mobilisé, en septembre 1939, dans l'armée de l'air. Dès 1940, il entre dans la résistance intérieure et organise les maquis, en 1942, à la demande d'Henry Fresnay, puis il prépare la fusion entre les maquis, l'Organisation de résistance de l'armée (O.R.A.) et l'Armée secrète (A.S.). Le 11 novembre 1943, il organise un défilé de maquisards dans les rues d'Oyonnax (Ain). Le 6 juin 1944, il prend le commandement des maquis de l'Ain, à la tête desquels il résista, le 10 juillet suivant, à vingt-sept mille Allemands. Lieutenant-colonel honoraire de l'armée de l'air, il est fait compagnon de la Libération le 26 septembre 1945. Après la guerre, M. Jaboulay s'installe en Afrique du Sud, où il s'occupe de vente de matériel militaire.]

— On nous prie d'annoncer le décès de
Mme veuve Gaston BERTHEY,
née Henriette Habert,
survenu le 8 juin 1977 à Nice, à l'âge de quatre-vingts ans.
L'inhumation a eu lieu au cimetière de Nice, le vendredi 10 juin 1977.
De la part de son frère, M. César Habert.
4, rue Honoré-de-Balzac,
95140 Garges-lès-Gonesse.

— Les familles Carmillet et Colin ont la douleur de faire part du décès de
Jeaninne CARMILLET,
née Colin,
survenu à Paris le 11 juin 1977, à l'âge de quarante-sept ans, à la suite d'une brève maladie.
La levée du corps aura lieu à l'amphithéâtre de l'hôpital Laennec le mercredi 15 juin, à 7 h. 30.
Les obsèques seront célébrées en l'église de Neuves-Maisons (54), le 16 juin, à 10 h. 30.

— Mme Vaisman,
Monique, Nathan et Olivier Celnik,
Monique, Jean, Pierre et Isabelle Celnik,
Et leurs amis,
ont la douleur de faire part du *décès de*
Anne CELNIK,
âgée de treize ans, survenu le 12 juin 1977, des suites d'un cancer.
Ils rendent hommage au professeur Schwarzenberg et à son équipe de Villejuif pour leur dévouement sans limite et l'exemplaire humanité de leur comportement.
L'inhumation aura lieu au cimetière de Bagneux-Parisien, le mercredi 15 juin 1977, à 14 h. 30.
4, rue Pierre-et-Marie-Curie,
75005 Paris.

— Mme Paul Delacrois,
M. et Mme Jean Delacrois,
M. et Mme Charles Delacrois,
Mlle Marguerite Delacrois,
Mme Paul Delattre,
M. et Mme Guy Serres,
M. et Mme Botto de Massa et leurs enfants,
M. et Mme Henry Serres et leurs enfants,
M. et Mme Pierre-Yves Comte et leurs enfants,
ont l'immense douleur de faire part du décès subit de
M. Paul DELACROIS,
administrateur de société,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
survenu le samedi 11 juin 1977.
L'inhumation aura lieu dans l'intimité à Caissargues (Nîmes).
56, avenue Foch, 75016 Paris.

— Le conseil d'administration,
La direction générale et le personnel de la Caisse nationale des marchés d'Etat,
ont le regret de faire part du décès, survenu à Paris le 12 juin 1977, de
M. Pierre GUYOT,
chef de service adjoint
de l'inspection,
président du directoire d'Auxicrédit,
directeur général d'Auxicaution.
La levée du corps aura lieu le mercredi 15 juin, à 10 heures, à l'hôpital Saint-Antoine, 23, rue de Chaligny, Paris (12e).
Le présent avis tient lieu de faire-part

— Mme Christian Kremp-Bouilliez,
Aurélia et Marie-Sophie Kremp-Bouilliez,
M. et Mme Jean-Marie Kremp-Bouilliez, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Charles-Yves Greggory, leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Christian KREMP-BOUILLIEZ,
leur époux, père, fils, gendre, frère et oncle, survenu à Paris, le 29 mai 1977.
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité à Cabris (Alpes-Maritimes).
Cet avis tient lieu de faire-part.
Une messe sera célébrée pour le repos de son âme le jeudi 16 juin, à 19 heures, à la chapelle Saint-Pierre, 67, rue du Point-du-Jour, *92100 Boulogne.*

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

— On nous prie d'annoncer le décès de
M. Pierre-Francis LACROIX,
professeur à l'Institut national de langues et civilisations orientales,
survenu le 6 juin.

[Né en 1924 à Paris, M. Lacroix était licencié en droit, docteur ès lettres et titulaire d'un diplôme d'arabe moderne. Avant son entrée à l'Ecole des langues orientales, en 1958, comme professeur de langue peule, il avait été, durant quatorze ans, administrateur de la France d'outre-mer au Cameroun et au Niger, où il s'était spécialisé dans les affaires islamiques. M. Lacroix avait soutenu, en 1964, une thèse d'ethnologie sur la « Poésie peule de l'Adamawa ».]

— On nous prie d'annoncer le décès, survenu le 9 juin 1977, de
Henry-Marcel MARTY,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918.
De la part de :
Mme Henry-Marcel Marty, née Myzette Girard, son épouse,
M. et Mme J.-P. Durand, leurs filles, gendres et petit-fils,
M. et Mme H. Marty et Béatrice,
M. et Mme Franck de Cuzey, Stéphane et Philippe,
M. et Mme J. Marty, Anne, Caroline, Evelyne et Stéphanie,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petit-fils.
Les obsèques et l'inhumation ont eu lieu à Saint-Germain-en-Laye, le 13 juin 1977, dans la stricte intimité familiale.
8, rue d'Alsace,
78100 Saint-Germain-en-Laye.
26, rue Nicolas-Beaujon,
33000 Bordeaux.

— On nous prie d'annoncer le décès de
Mme Henri PRANGEY,
née Solange Bonafous,
survenu subitement le 11 juin 1977 à son domicile, dans sa quatre-vingt-sixième année.
Ses obsèques seront célébrées mercredi 15 juin, à 8 h. 30, en l'église Saint-Charles de Monceau, 22 bis, rue Legendre, sa paroisse.
De la part de
M. et Mme Pierre Lancrenon,
M. et Mme Jean Démogé,
M. et Mme Louis Prangey,
M. et Mme Bernard Marcus,
Mlle Geneviève Prangey,
Ses enfants,
M. et Mme Philippe Lancrenon et leurs enfants,
M. et Mme Vincent Boués et leurs enfants,
M. et Mme Gérard Prangey,
Mlle Béatrice Prangey,
Le lieutenant de vaisseau et Mme Claude Marcus,
M. et Mme Thierry Marcus et leur fils,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Mme Henri Noël, sa sœur,
Mmes A. Sayet, J. Ducuing, D. Prangey et M. Prangey, ses belles-sœurs.
Ni fleurs ni couronnes.
22, place Malesherbes,
75017 Paris.

— Son épouse, ses enfants, sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Hoang QUANG-GIU,
survenu le 11 juin 1977.
La famille ne reçoit pas.
Cet avis tient lieu de faire-part.
33, avenue De-Lattre-de-Tassigny,
94 Cachan.

— Sa famille et tous ceux qui l'ont aimé,
annoncent tristement le décès subit de
Jean-François-Henri ROSER,
à Fouqueville (Eure), le 5 juin.
Le service funèbre a eu lieu dans l'intimité.
« Dieu est amour. »

— Mme Victor Saint-André Perrin,
M. et Mme Philippe Baer et leurs enfants,
Mlle Sylvie Saint-André Perrin,
M. et Mme Dominique Saint-André Perrin et leur fille,
M. et Mme Hervé Saint-André Perrin et leurs enfants,
Le baron et la baronne d'Encausse et leurs enfants,
La marquise de Palaminy et ses enfants,
ont la douleur de faire part de la mort de
M. Victor SAINT-ANDRÉ PERRIN,
ingénieur civil des mines,
croix de guerre 1939-1945,
rappelé à Dieu, muni des sacrements de l'Eglise, le 12 juin 1977, à l'âge de soixante-huit ans.
Ses obsèques seront célébrées en l'église de Veauchette (Loire), le mercredi 15 juin, à 14 h. 30.
Une messe sera dite ultérieurement à Paris.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Nous apprenons le décès de
M. Roger SARRET,
ancien député,
survenu à Nice, le 8 juin 1977.

[Né le 1er août 1893, avocat, Roger Sarret était devenu, le 2 avril 1934, député (radical indépendant) de Seine-et-Oise (circonscription de Mantes), à la suite de la démission de Gaston Bergery, que les événements du 6 février 1934 avaient amené à quitter la Chambre et le parti radical-socialiste. Candidat du parti frontiste, qu'il avait créé, Gaston Bergery avait retrouvé son siège le 3 mai 1936.]

— Mme Ernest Sfez,
M. et Mme Gilles Sfez et leur fille,
M. et Mme Jacques Mazrek et leurs enfants,
Le docteur et Mme Yves Lefebvre et leurs enfants,
Les familles Ghidalia-Nataf,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Ernest SFEZ,
(Etablissements Preciosa, Tunis),
survenu à Paris le 13 juin 1977.
Les obsèques auront lieu le jeudi 16 juin au cimetière de Bagneux, où l'on se réunira, à 14 h. 15, à la porte principale.
Le présent avis tient lieu de faire-part.
Ni fleurs ni couronnes.
La famille ne reçoit pas.
15, rue de Châteaubriand,
Tunis.
96, rue Chardon-Lagache,
75016 Paris.

— Mme Rouben Ter-Davtian,
Michel Ter-Davtian, son fils,
M. et Mme Ter-Davtian et leurs enfants Sylvia, Renaud, Pierre-Marc et Béatrice,
M. et Mme A. Baréghian et leurs enfants Michel et Anne,
Les familles Couffinhal et Agalède,
Ainsi que ses nombreux amis,
ont la douleur de faire part du décès du
docteur Rouben TER-DAVTIAN,
médecin assistant des hôpitaux,
médaillé de la Résistance.
Une cérémonie à sa mémoire sera célébrée en l'église arménienne de Chaville, 4, rue des Trois-Champtiers, le samedi 18 juin, à 10 h. 30.
Le présent avis tient lieu de faire-part.

— Le docteur Serge Kezirian, son associé,
Ses collaborateurs,
ont la douleur de faire part du décès du
Docteur Rouben TER-DAVTIAN,
assistant des hôpitaux,
médaillé de la Résistance,
survenu le 11 juin 1977, dont la vie ne fut que bonté et dévouement.

— Nous apprenons le décès de
M. Jean TIXIER,
survenu brutalement le 10 juin dernier à la suite d'une défaillance cardiaque.
[Agé de soixante-quatre ans, M. Jean Tixier était directeur de « la Cote bleue », vice-président et secrétaire général de l'Association syndicale de la presse économique et financière.]

— On nous prie d'annoncer le décès du
commandant de réserve
Serge WEILL-GOUDCHAUX,
avocat honoraire à la Cour de Paris,
chevalier de la Légion d'honneur,
médaille militaire,
croix de guerre 1914-1918 et 1939-1945,
American Bronze Star,
American Medal of Foreign Warf of U.S.
Les obsèques auront lieu le jeudi 16 juin, à 8 h. 45.
Réunion au cimetière du Montparnasse (entrée principale boulevard Edgar-Quinet).
Ni fleurs ni couronnes.
184, rue de l'Université,
75007 Paris.

Anniversaires

— Pour le premier anniversaire du retour à Dieu du
gouverneur Jean GOUJON,
une pieuse pensée est demandée à ceux qui l'on connu.

Messes anniversaires

— Pour le deuxième anniversaire de la mort de
Jean-Claude ALLAIRE,
le 15 juin 1977, des messes seront dites à Aix-en-Provence, à Alger et à Saint-Georges-de-Reitambault.
Une pieuse pensée est demandée à ceux qui conservent son souvenir.

Avis de messe

— L'Association des Français libres,
fera célébrer le samedi 18 juin, à 9 h. 45, en l'église Saint-Louis des Invalides, une messe (portes ouvertes) pour commémorer l'appel du
général de GAULLE,
et honorer sa mémoire ainsi que celle des combattants de la France libre morts au champ d'honneur.
Cette messe sera suivie, à 11 heures, d'un dépôt de gerbe par le président de l'A.F.L. et le maire de Paris, au monument de la France libre, avenue du Président-Wilson.
Il est demandé aux associations d'anciens combattants et de résistants de porter cet avis à la connaissance de leurs membres et d'y déléguer leur porte-drapeau.
Pour mémoire. — La Flamme sera ranimée ce même jour par l'amiral La Haye, président de l'Association, à 18 heures, et non pas à 18 h. 30, comme annoncé précédemment.

AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 14.06.77. A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 15.6.77 DÉBUT DE MATINÉE

Evolution probable du temps en France entre le mardi 14 juin à 6 heure et le mercredi 15 juin à 24 heures :

Les basses pressions d'Europe occidentale ne se déplaceront que lentement vers l'est, et des masses d'air humide et souvent instable maintiendront un temps très variable en France.

Mercredi 15 juin, il pleuvra par moments en Bretagne et en Vendée, où les vents de nord, modérés dans l'intérieur, seront assez forts près des côtes et en mer.

Sur le reste de la France, après quelques orages nocturnes, la matinée sera souvent brumeuse et nuageuse. Dans la journée, le ciel deviendra variable, des nuages d'instabilité se développeront ; ils donneront des averses, principalement sur le Massif Central, les Alpes et le Jura, ainsi qu'en Corse, tandis que les éclaircies prédomineront sur le Languedoc et la Provence. Les vents, d'abord faibles et variables, s'orienteront progressivement au nord. Les températures maximales varieront peu par rapport à celles de la veille.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 13 juin ; le second, le minimum de la nuit du 13 au 14) : Ajaccio, 28 et 12 degrés ; Biarritz, 12 et 11 ; Bordeaux, 16 et 12 ; Brest, 12 et 10 ; Caen, 18 et 13; Cherbourg, 14 et 12; Clermont-Ferrand, 23 et 10 ; Dijon, 25 et 10 ; Grenoble, 20 et 11 ; Lille, 30 et 13 ; Lyon, 21 et 11 ; Marseille, 21 et 12 ; Nancy, 30 et 12 ; Nantes, 30 et 13 ; Nice, 23 et 13 ; Paris-Le Bourget, 28 et 12 ; Pau, 14 et 9 ; Perpignan, 28 et 14 ; Rennes, 16 et 13 ; Strasbourg, 32 et 13 ; Tours, 24 et 12 ; Toulouse, 20 et 10 ; Pointe-à-Pitre, 31 et 24, Alger, 24 et 9 degrés ; Amsterdam, 29

Températures relevées à l'étranger : et 15 ; Athènes, 32 et 21 ; Berlin, 30 et 18 ; Bonn, 32 et 15 ; Bruxelles 30 et 14 ; Iles Canaries, 22 et 15 ; Copenhague, 27 et 16 ; Genève, 25 et 11 ; Lisbonne, 19 et 10 ; Londres, 19 et 14 ; Madrid, 19 et 5 ; Moscou, 25 et 18 ; Nairobi, 23 (max.) ; New-York, 28 et 12 ; Palma-de-Majorque, 22 et 11 ; Rome, 29 et 17 ; Stockholm, 27 et 14 ; Téhéran, 38 et 27.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 788

HORIZONTALEMENT

I. Harcelait les hommes et n'épargnait pas les dieux ; Se prépare avec minutie. — II. Suit de près le cours des rivières. — III. Gibier. — IV. Préfixe ; En pente. — V. Un qui devait prendre la vie du bon... côté ! — VI. Se rencontre dans les bois ; Fournissait le gîte à nos ancêtres. — VII. Vraiment faciles ; Abréviation. — VIII. Action cotée très bas. — IX. Dominique ou Maurice ; *Tournent dans les deux* sens. — X. Prélat français. — XI. On n'y saurait rouler carrosse.

VERTICALEMENT

1. Fait revivre un instant les morts au seuil de l'Eternité ; Petite bête. — 2. Orientaliste ; Sont doux. — 3. Marient harmonieusement le rose de leur existence avec le vert de l'espérance. — 4. Lointain royaume ; Monnaies ; Grain (épelé). — 5. Quelque chose de droit ; *Rend moins* haut. — 6. Font plaisir à voir. — 7. Traduit un malaise très passager ; Elle se trompe (épelé) ; Abréviation. — 8. Symbole ; Mues. — 9. Face à eux, il est inutile de faire la petite bouche !

Solution du problème n° 1 787

Horizontalement

I. Esope ; Fer (le tas était une enclume). — II. Orties ; Te. — III. Aptes. — IV. Oléine. — V. Gag ; Œufs. — VI. Sion ; Loi. — VII. Sien ; Aère. — VIII. Ee ; Dettes. — IX. Anne ; Eté. — X. Usée ; Lest. — XI. Esses.

Verticalement

1. Eon ; Seaux. — 2. SR ; Oasiens. — 3. Otalgie ; Née. — 4. Pipe ; Ondées. — 5. Eétion. — 6. Séné ; Atèle. — 7. Seulettes. — 8. Et ; Forées. — 9. Réussies ; Tu.

GUY BROUTY.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	108 F	195 F	283 F	370 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	195 F	375 F	553 F	730 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE	135 F	250 F	365 F	480 F
II. — TUNISIE	173 F	325 F	478 F	630 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* des 13 et 14 juin 1977 :
DES DECRETS

● Tendant à appliquer aux praticiens à temps partiel des centres hospitaliers régionaux faisant partie de centres hospitaliers et universitaires certaines dispositions du décret n° 74-393 du 3 mai 1974, et à modifier ce même décret ainsi que le décret n° 60-1377 du 21 décembre 1960 ;

● Fixant les modalités de rémunération des conseillers maîtres en service extraordinaire à la Cour des comptes ;

● Modifiant l'article premier du décret n° 67-463 du 16 juin 1967 précisant les conditions de délivrance de la carte spéciale de démarchage.

A L'HOTEL DROUOT

Mercredi

EXPOSITION

S. 8-9 - Tableaux anc., obj. d'art, meubles.

VENTES

S. 1 - *Livr. est. sur le Moyen-Orient.*
S. 2 - 14 et 21 h. : Art. d'Orient et d'Extrême-Orient.
S. 6 - Autogr. docum. hist., littér., musicaux.
S. 10 - Haute curiosit. Antiquité, Moyen Age, Renaiss., Art primitifs.
S. 13 - Tableaux, argent., bronzes.

PALAIS GABRIEL
EXPOSITIONS LE 15 (11 à 17 h.) - VENTE à 21 h. : Imp. tableaux mod.
Chagal, Cézanne, Signac.
2 imp. tableaux par Yves Tanguy.
PALAIS D'ORSAY - EXPOSITION : Statuettes de Saxe, meubles, objets d'art 18e, tablx anc., art. d'Orient et d'Extrême-Orient.

Cinéma

« LE MESSAGE », de Moustapha Akkad

Fidèle à la tradition hollywoodienne, ce film sur la vie de Mahomet est avant tout une œuvre spectaculaire, une sorte de western islamique, comparable à ces westerns chrétiens que furent *les Dix Commandements* ou *le Signe de la croix*. C'est dire que le « message » est ici le plus souvent sacrifié à l'anecdote, et plus particulièrement aux épreuves qu'affrontèrent les premiers disciples du Prophète. Dans ce cadre précis, le récit de Moustapha Akkad ne manque d'ailleurs ni de souffle ni parfois de grandeur. Et s'il nous apprend peu de chose sur la personnalité de Mahomet (absent de l'écran, comme le veut la loi coranique), du moins offre-t-il une représentation haute en couleur des circonstances dans lesquelles naquit une des plus importantes religions du monde.

Nous voici donc à La Mecque, au début du septième siècle. Adepte d'un polythéisme idolâtrique, l'aristocratie commerçante de la ville commence à s'inquiéter des propos tenus par un homme, Mohammed, qui se dit l'envoyé d'un Dieu unique, Dieu d'amour, de justice et de charité et qui recrute ses fidèles dans les classes les plus pauvres de la population. Comment ces fidèles, et Mohammed lui-même, fuyant la persécution, traversèrent le désert et se transformèrent en guerriers pour repousser les attaques de leurs ennemis, comment ils trouvèrent à Yathris (la future Médine) le havre de paix qui leur permit de s'organiser en communauté, comment Mohammed réussit à s'imposer à la fois comme chef politique et religieux, c'est ce que relate le film dans une suite d'épisodes où les coups de main et les batailles succèdent aux discussions théologiques (notamment avec le roi d'Abyssinie), et où la vérité historique se mêle à la légende dorée.

Que le schématisme de cette imagerie et la naïveté de certaines scènes soient accentuées dans la version américaine du film : que la présence d'Anthony Quinn en vieux baroudeur de la foi nuise à la crédibilité du récit, on ne peut en douter. C'est pourquoi il est peut-être préférable de voir *le Message* dans la version arabe (avec sous-titres français) que Moustapha Akkad a réalisée parallèlement à la version américaine. Là, du moins, la parole du Prophète se fait-elle entendre dans sa langue originelle.

Quoi qu'il en soit, un autre film sur l'islam reste à faire. Un film né, celui-là, de la pauvreté, de la simplicité, de la pureté des intentions. Un film qui serait plus proche, par exemple, de *l'Evangile selon saint Matthieu*, de Pasolini, que des grandioses fresques hollywoodiennes. Et sur lequel passerait un souffle de spiritualité.

JEAN DE BARONCELLI.

★ Ambassade (version anglaise), Gaumont-Sud, Berlitz, Cluny-Palace, Gaumont-Gambetta (version française), Wepler-Pathé (version arabe).

« Jabberwocky » de Terry Gilliam

Sous la signature de Terry Gilliam on reconnaît dans *Jabberwocky* la patte des Monty Python, ce groupe de joyeux garçons, venus de la B.B.C. britannique, que leurs deux premiers films, *Pataquesse* et surtout *Sacré Graal*, avaient fait connaître en France. Comme *Sacré Graal*, qui ridiculisait la légende du roi Arthur, *Jabberwocky* est un conte médiéval à l'intérieur duquel la parodie, la satire, la pure clownerie, l'humour noir, s'entremêlent. Un souverain débile organise des tournois afin de découvrir, parmi ses chevaliers, un champion capable de libérer ses terres de la bête monstrueuse qui les ravage. Désarçonnés, les chevaliers se transforment en tas de ferraille ou bien disparaissent dans les airs. C'est le meilleur moment du film. Le reste du récit est d'une confusion extrême et, malgré l'avalanche de gags, ne provoque que rarement le rire.

Chose curieuse : de ce film qui se voudrait une apologie du non-sens, on retient surtout la minutie de la reconstitution historique et la qualité de la photographie. A croire que les Monty Python se sont laissé prendre à leur propre jeu. Ratant la bouffonnerie, mais faisant de leur film un bel album d'images grouillantes et brumeuses. — J. B.

★ U.G.C.-Danton, Biarritz (v.o.) ; U.G.C.-Opéra, Bienvenüe-Montparnasse (v.f.).

Théâtre

Le Festival d'automne : de l'Italie à l'Afrique

Le sixième Festival d'automne aura lieu du 22 septembre au 11 décembre. En prologue, il offre en collaboration avec le Festival estival une première audition, *Coro*, de Luciano Berio. L'Italie est également représentée par un cycle Carmelo Bene : du 22 septembre au 13 octobre, à l'Opéra-Comique, un *Roméo et Juliette* assez éloigné de Shakespeare, et *S.A.D.E.* en français. Une rétrospective des films de Carmelo Bene sera organisé au Studio Gît-le-Cœur, tandis qu'un hommage à Raymond Roussel sera présenté par Mme Perlini : *Locus Solus*, dans un lieu et à une date encore à déterminer.

Le Théâtre national de Chaillot abritera les pays de l'Est : la Pologne, avec *la Classe morte*, de Kantor, le spectacle-triomphe du Festival de Nancy, du 18 au 30 octobre, en coproduction avec Chaillot ; l'U.R.S.S., du 3 au 26 novembre, avec enfin, après des années de projets et d'attente, la Taganka de Moscou : un panorama Lioubimov. Au musée Galliera, Eugenio Barba présentera *Come ! and the days will be ours*, du 11 au 26 octobre. Durant les jours de relâche, cette troupe organisera des rencontres dans les quartiers et même à la campagne. Le Centre dramatique des Alpes donnera du 20 octobre au 27 novembre à Nanterre, en coproduction avec la Maison de la culture, ses deux grands spectacles : *Palazzo mentale*, de Bourgeade, par Georges Lavaudant, et *Hamlet*, par Daniel Mesguich.

Le Théâtre du Quotidien créera à Bobigny, les 7, 8 et 9 octobre, et présentera ensuite au TEP, du 11 au 30 octobre, un spectacle musical de Jean-Paul Wenzel, Claudine Fievet et Jean-Marie Senia, tandis que Georges Aperghis, qui avait travaillé de la même façon à Bagnolet, donnera, en collaboration avec cette ville et avec le Festival d'Avignon, deux spectacles en alternance (le lieu et la date restent à fixer).

Le théâtre sera présent au cinéma du 9 au 22 novembre, au palais des Arts avec « Caméras/Théâtres ». Une confrontation : quinze thèmes, deux cent cinquante films de et sur le théâtre, en collaboration avec le C.N.R.S. Des colloques suivront.

Danse au Théâtre des Champs-Elysées pour l'annuel Festival international : la Pologne, du 14 au 20 novembre, Cuba du 5 au 11 décembre, le Forum du 21 novembre au 4 décembre.

Des expositions : « Images du XV[e] arrondissement », synthèse du travail réalisé par Denis Gheerbrant (du 4 octobre au 5 novembre, le lieu reste à trouver). Au musée du Luxembourg, du 3 novembre au 4 décembre, « Dix ans de Photo-Journalisme » en coproduction avec la Fondation nationale de la photographie. Du 14 octobre au 27 novembre, à la Fondation Rothschild « Support-papier ». Au Musée de l'homme au musée Galliera, et dans un lieu encore à trouver, des expositions sur l'Afrique (du 22 septembre au 23 octobre). L'Afrique sera au centre du programme musical-SMIP (Semaines musicales internationales de Paris) avec, du 24 septembre au 12 octobre, au Cirque d'Hiver et aux Bouffes-du-Nord, des musiques traditionnelles. Les Jeunesses musicales de France organiseront leur galerie sonore avec mille six cents instruments d'Afrique et d'Asie à voir et à toucher ; Alan Silva dirigera un stage.

D'autre part, du 3 au 17 novembre, Joseph Svobada dirigera un stage de scénographie pour les professionnels qui peuvent s'inscrire à l'AFDAS. — C. G.

En bref

Cinéma

● « CAR WASH ». — *Saint-Germain Studio, Dragon, Marignan, Monte-Carlo (v.o.), Gaumont-Théâtre, Impérial-Pathé, Gaumont Sud, Montparnasse-Pathé, Cambronne, Clichy-Pathé, Gaumont-Gambetta (v.f.)*

Une station de lavage de voitures à Los Angeles. Le patron et son fils sont blancs. Les employés — une douzaine — sont noirs. Michael Schultz raconte une journée de la vie dans cette station, avec les clients qui passent et quelques autres personnages épisodiques.

Dans cette micro-société, il ne se passe rien d'exceptionnel. Le film accumule les anecdotes. Il est porté par une musique facile et envahissante de Norman Whitfield, par des chansons qui lui donnent des allures de comédie musicale. Si les Noirs sont en majorité, ils n'ont pas plus de problèmes que ne pourraient en avoir des Blancs. Dans le monde idéalisé de *Car Wash*, les conflits raciaux sont supprimés. Les acteurs noirs sont parfaitement intégrés par le spectacle. Ces types de la société de consommation correspondent aux bons domestiques et aux pittoresques musiciens de jazz des années 30-40. A croire qu'il ne s'est rien passé depuis, aux Etats-Unis, entre les deux communautés. A croire qu'il suffit, pour les Noirs américains, d'entrer dans le « *show business* » pour atteindre à l'égalité. Curieuse attitude.

JACQUES SICLIER.

Théâtre

● « COMBIEN ? » — Aire libre, 20 h 30.

Un manitou vénézuélien international du pétrole lassé de son épouse chinoise décide d'acheter la femme d'un de ses collaborateurs, une militante d'extrême gauche, liée aux combattants du maquis. L'acheter combien ? 3 millions de dollars. Par la décision de l'auteur, Georges Berreby, ce marché douteux sera conclu. C'est du mini-Boulevard, habile, mis en scène prestement par Jean Negroni. Renée Cosima (la Chinoise), Rosine Cadoret (la proie), Philippe Mercier et Patrick Messe (le pétro-dollar-man et le vendeur), paraissent en bonne santé. L'auteur va peut-être moins bien qui semble avoir pour but de renvoyer la droite et la gauche au même coin, et qui croit spirituel de mettre sur un seul plan, au cours d'une envolée lyrique, « *la Commune, le Père-Lachaise, les Folies-Bergère* ».

MICHEL COURNOT.

Culture

LA MORT DE PIERRE-ANDRÉ WEILL

Pierre-André Weill, qui vient de mourir à l'âge de soixante-quatre ans (voir « le Monde » du 12-13 juin), dirigeait, avec son épouse Lucie Weill, la Galerie du Pont des Arts, rue Bonaparte. Ayant été imprimeur à ses débuts, il avait une prédilection pour l'édition d'art, et particulièrement pour la lithographie. On doit aux Editions du Pont des Arts plusieurs ouvrages de lithographie, où il a montré une exigence peu courante.

De Picasso, qu'il connaissait bien, Pierre-André Weill a édité quatre ouvrages dont l'exceptionnel « Papiers collés » cubistes autour de 1914. Ernst, Masson, Braque, Derain, Herold, Cocteau et bien d'autres, figurent dans son catalogue d'éditeur d'art pointilleux et passionné. La mort l'a surpris alors qu'il travaillait à un ouvrage sur Miro avec un texte de P. Waldberg.

Pierre-André Weill avait été, pendant la guerre, secrétaire général de « France for ever », mouvement de la France libre aux Etats-Unis.

● *M. Jean Basdevant* sera nommé président de l'Institut d'étude et de culture arabes et islamiques, dont la création avait été décidée le 24 décembre 1975, a annoncé l'Elysée. Ancien ambassadeur à Alger, M. Basdevant vient de quitter les fonctions d'inspecteur général des postes diplomatiques.

INSTITUT

A l'Académie des sciences morales et politiques

BALZAC ET L'HISTOIRE

Cinq tours de scrutin n'ont pas suffi à assurer la majorité à l'un des six candidats au siège rendu vacant par le décès d'Adrien Dansette, à l'Académie des sciences morales et politiques. L'élection est reportée à une date ultérieure.

La Compagnie, en revanche, a élu deux correspondants aux places vacantes, dans la section de philosophie, par les décès de Mgr Juan Zaragüeta et de Ferdinand Gonseth. Ce sont :

M. Evangelos Moutsopoulos, vice-recteur de l'Université d'Athènes, né à Athènes en 1930, docteur ès lettres (Paris).

M. Claude Tresmontant, maître assistant à l'Université de Paris, auteur de très nombreux ouvrages de métaphysique et de théologie.

Elle a ensuite entendu un brillant exposé de Mlle Madeleine Fargeaud, professeur à la Sorbonne, sur « Balzac et l'histoire ». Balzac, qui se présentait comme « *un historien fidèle et complet de son époque* », affirmait aussi : « *J'ai fait mieux que l'historien, je suis plus libre.* » Avec de nombreux exemples à l'appui, Mlle Fargeaud a démontré que *la Comédie humaine*, « *univers fictif en tous points analogue à l'univers réel* », illustre parfaitement la conception de l'histoire « *science positive qui a pour objet l'étude de l'humanité* ».

Qui a peur de la philosophie ?

(Suite de la première page.)

En fait, les raisons d'une telle attitude sont tout autres. Historiquement, la philosophie a plus ou moins voulu remplacer la théologie, enseigner la morale à une élite, devenir une sorte d'enseignement sacerdotal. La « classe de philosophie », comme on dit encore, a été montée comme une réalité à part, mystérieuse, charismatique, une idole, une véritable « révélation » réservée à des privilégiés. En fait, aujourd'hui, elle est devenue le « ghetto » des incapables, de ceux qui sont allergiques aux sciences. Pour sauver la philosophie, la condition première est de l'aligner sur les autres disciplines, d'en faire l'objet d'un enseignement progressif étalé sur tout le cycle scolaire.

« La reine des disciplines »

Cette réforme, superficielle au premier abord, entraînerait une transformation radicale de la philosophie elle-même comme de son enseignement. La philosophie, classe terminale, suppose qu'elle est le sommet des études, la « reine des disciplines ». Une conception arbitraire, qui fait du philosophe un juge universel, oriente toute la formation des élèves. Mettre la philosophie sur le même plan que les autres études, c'est la transformer et la transporter hors des lieux qui lui sont habituellement réservés. Le travail philosophique ne saurait rester étranger aux enseignements scientifique et littéraire, tels qu'ils son donnés dans les classes. Il change alors complètement de nature : on ne découvre plus « la » philosophie, on fait « de la » philosophie.

L'enseignement « magistral » maltraite, c'est-à-dire endort, le corps et l'esprit : le « disciple » n'est que celui qui a subi et accepté une « discipline ». L'enfant, à un certain âge et contrairement à l'étymologie, est celui qui parle et qui aime parler. L'essentiel de l'enseignement philosophique doit être la parole — une parole que suscite le maître, mais qui aussi le conteste. Ce sera le lieu d'un travail et d'un débat, non de mots d'ordre. Tâche entre toutes difficile lorsqu'on a compris qu'il y a du mot d'ordre dans tout concept et réciproquement. Aussi une grande partie de l'ouvrage relate-t-elle des expériences d'enseignement philosophique en 6[e] et en 5[e], où des maîtres discutent avec les élèves de l'interprétation de textes di[illegible]rs, de Platon et Hegel à La Fontaine et Jules Verne, classes parfois faites ensemble par un « littéraire » et un « philosophe ». C'est à partir de la parole et de la langue que naît une réflexion vivante.

Ce qui conduit à la découverte de l'interdit ultime qui frappe la philosophie dans le premier cycle. Au contact des textes, les enfants révèlent et se révèlent à eux-mêmes leur vécu, ils le parlent et le réfléchissent, ils montrent leur intérêt si vif et si profond, surtout entre trois ou quatre et huit ou neuf ans, pour ce qui est essentiel à l'humanité. La philosophie doit apprendre à chacun, dès sa jeunesse, à ne dissimuler ni ses enjeux passionnels ni ses enjeux politiques, ses désirs. Des analyses de divers philosophes, notamment de Hegel, qui voulait justement exclure de l'enseignement secondaire l'histoire de la philosophie « qui n'est souvent qu'un simple récit d'opinions contingentes et oisives », montrent en même temps le danger sous-jacent à toute étude d'un philosophe, qui est presque toujours téléologique, imposant une morale prescrivant un mode de vie. Ce qui pervertit la philosophie, c'est la contrainte politico-sociale. Il ne s'agit pas de combattre toute politique, ce qui serait utopique, mais de faire de la philosophie un combat politique et de donner à la lutte politique un aspect philosophique. Comme l'indique encore Derrida, le but ultime du G.R.P.H. c'est la critique de toutes les hiérarchies constituées, une réélaboration générale de toute problématique des hiérarchies.

En systématisant ainsi ces recherches, on risque de les déformer. Car ce sont effectivement des recherches. Les auteurs le disent et le répètent. Un seul point est acquis : la « progressivité ». C'est en fonction de cette « hypothèse » que tout est présenté, proposé, non sans divergence entre les auteurs eux-mêmes : c'est le moment de la quête et non des conclusions. Les objections ne peuvent donc être encore que des questions. Cette idée de progressivité me paraît entièrement valable. Je la prolongerais volontiers dans l'enseignement supérieur : les étudiants de philosophie devraient librement choisir une ou deux autres disciplines (scientifique, littéraire, esthétique, juridique, économique, etc.), qui accompagneraient et soutiendraient leur développement philosophique, les autres étudiants devraient compléter leur formation par une réflexion philosophique adaptée à leurs propres études.

Quelle réflexion ?

Mais ce sont les conséquences déduites de ce choix qui exigent interrogation et discussion. Le terme de réflexion est ambigu. Les auteurs du volume l'emploient souvent, mais paraissent en même temps repousser toute attitude « réflexive », voire l'« accouchement » socratique. Que serait alors cette réflexion ? Les plus grands philosophes, de Platon à Hegel, Comte et Heidegger, étaient-ils vraiment hors de la philosophie ? N'est-il pas utile d'approfondir au moins l'un d'entre eux pour approfondir sa propre réflexion — en évitant toute lecture d'un catalogue superficiel ? On ne peut déterminer le sens de la philosophie sans savoir ce qu'elle est. La philosophie n'est pas créatrice : elle est réflexion sur un donné, sur une matière, qui sont le vécu intégral. Certes la lutte politique, la volonté d'autonomie et d'opposition aux pouvoirs est essentielle. Plusieurs fois invoquée, la onzième thèse de Marx sur Feuerbach est valable : il ne suffit pas d'interpréter le monde il faut le transformer. Mais chez Marx, qu'on l'accepte ou qu'on la rejette, cette philosophie militante suppose une certaine conception de la philosophie : la « praxis » ne va pas sans une théorie et une connaissance.

Est-il alors possible de parler de réflexion sans en préciser la nature ?

JEAN LACROIX.

★ QUI A PEUR DE LA PHILOSOPHIE ? Ouvrage collectif par le G.R.E.P.H. (Groupe de recherche sur l'enseignement de la philosophie). Flammarion, collection de poche « Champs », 476 p., 16 F.

M. PAPP, DIRECTEUR DU NEW YORK SHAKESPEARE FESTIVAL, SE DÉMET DE SES FONCTIONS.

M. Joseph Papp, directeur du New-York Shakespeare Festival, au Lincoln Center, vient de se démettre de ses fonctions. M. Papp anime depuis quatre ans le Viviant Baumont Theater, dont les représentations les plus récentes, « l'Opéra de quatre sous », mis en scène par Richard Ecreman, et « Agamemnon » d'Eschyle, mis en scène par André Serban, ont connu un grand succès. Sous sa direction, les deux théâtres du Lincoln Center accusent cependant un déficit de 3,6 millions de dollars, que le gouvernement fédéral refuse de combler. « Sans le soutien du gouvernement, a dit M. Papp au cours d'une conférence de presse, les arts continueront à se désintégrer aux Etats-Unis. » — (Corresp.)

Petites nouvelles

■ La soirée d'ouverture du Festival du Louvre, qui devait avoir lieu le 13 juin dans la cour Carrée, a été annulée à cause de la pluie. Les invitations pour le spectacle de Maïa Plissetskaïa et les danseurs du Bolchoï, sont valables jusqu'au 16 juin.

■ Un « salut international » à Jacques Prévert est organisé le 15 juin à l'UNESCO, de 18 h. 30 à 21 heures, par l'Institut international du théâtre. Il sera composé de poèmes, de chansons, de théâtre et de cinéma.

■ Dans le cadre des manifestations des Amis de l'Orient, la chanteuse de l'Inde du Nord, Lakshmi Shankar, donne un récital, le mercredi 15 juin, à 20 h. 30, au musée Guimet (6, place d'Iéna). A la même heure, le théâtre « Le Palace » (8, rue du Faubourg-Montmartre) présente, ce mardi 14 juin, le percussionniste Latif Ahmed Khan, et, le 15 juin, le cithariste Deepak Choudhouri.

■ Un débat avec Emile de Antonio suivra la projection de 20 heures de son film « Millhouse : a White Comedy », le 15 juin, au Centre Georges-Pompidou. Le même soir, à 20 heures, sera présenté un film de montage sur l'œuvre du cinéaste brésilien Alberto Cavalcanti, « One man and the Cinema », produit à l'occasion du quatre-vingtième anniversaire de ce réalisateur.

Un coup de chapeau à Salou

Les 16, 17 et 18 juin 1977 se déroulera au Stadium une manifestation *en faveur de Michel Salou.*

Qui est Michel Salou ? C'est un monsieur qui, depuis onze années, a travaillé avec une quantité incalculable d'artistes, dont le nom a été lié à de nombreuses réalisations et manifestations artistiques, qui nous a fait découvrir Sunny Murray, Sun Ra, l'Art Ensemble de Chicago et qui a largement contribué à propager le free jazz autour de l'année 1968.

Mais sa vision artistique élargie et progressiste fait qu'il a travaillé également dans des domaines aussi variés que le folk, avec Jack Treese, Steve Warring, Roger Mason et les Frères Balfa, qu'il a « importés » ; la chanson, avec des gens comme Francesca Solleville, Colette Magny, Aimée Guillard, Gilles Naudin ; le théâtre, avec le Théâtre des Deux-Rives. Et cette liste est loin d'être exhaustive.

Il est malade aujourd'hui et connaît quelques difficultés financières. Cette manifestation, dont le bénéfice lui sera versé, sera avant tout un coup de chapeau sur le plan tant professionnel qu'humain.

JEUDI 16 JUIN

Présentation : **Ève Griliquez**

Claude Cagnasso - Aimée Guillard - Gilles Naudin - Gwendal - Henri Tachan - Francesca Solleville - Jean-Roger Caussimon - Brigitte Fontaine et Areski - Colette Magny.

VENDREDI 17 JUIN

*Présentation : **Jacques Vassal***

Pierre Bensusan - Cyril Lefèvre - Philippe Fromont - Jack Treese - Henri Texier - La Grande Citrouille - Blue Grass Long Distance - Connection - Roger Mason et les Touristes - Steve Warring.

SAMEDI 18 JUIN

Présentation : **Maurice Cullaz**
Animation : **Math Samba**

Edition Spéciale - Robert Wood - Dharma - X Tet - Jean-Claude Naude - Georges Arvanitas - Perception (Yochk'O Seffer - Didier Levallet - Jacques Thollot - Siegfried Koessler - Michel Ripoche - André Demay - Yochk'O Seffer Group - Steve Potts - Compagnie Lubat.

Prix des places :
pour 1 jour : 25 F.
pour 2 jours : 45 F.
pour 3 jours : 60 F.

Location dans les FNAC et au Stadium
66, avenue d'Ivry (13e) - 583-11-00

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 19 h. 30 : la Flûte enchantée.
Comédie-Française, 20 h. 30 : Soirée littéraire (Ami, entends-tu ?).
Chaillot, Grand Théâtre, 20 h. 15 : Ballet-Théâtre Joseph Russillo (Requiem, Malédictions et Lumières). — Gémier, 20 h. 30 : la Fortune de Gaspard.

Les salles municipales

Nouveau Carré, 20 h. : Médor, de Vitrac. — Grande salle, 21 h. : la Dame de la mer.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Georges Zamfir ; 20 h. 30 : London Contemporary Dance Theatre, avec A. Portugheis, piano (Debussy).

Les autres salles

Aire-Libre Montparnasse, 20 h. 30 : Combien ; 22 h. : Un après-midi d'automne.
Antoine, 20 h. 30 : les Parents terribles.
Arts-Hébertot, 18 h. 30 : Philippe Faure.
Atelier, 21 h. : le Faiseur.
Bouffes-du-Nord, 21 h. : On ne badine pas avec l'amour.
Cartoucherie de Vincennes, 20 h. 30 : Moby Dick.
Centre culturel canadien, 20 h. 45 : Rencontres (R. Arsenault, compositeur, et L. Yergeau, poète).
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 45 : Chers Zoiseaux.
Fontaine, 21 h. : Irma la Douce.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
La Bruyère, 21 h. : l'Homme aux camélias.
Le Lucernaire-Forum, Théâtre rouge, 20 h. 30 : les Emigrés ; 22 h. 30 : tu m'aimes ; 22 h. 30 : Alors, tu fais l'artiste.
Blancs-Manteaux, 20 h. 30 : la Demi-rieuse ; 21 h. 45 : Au niveau du chou ; 23 h. : Par ici la sortie.
Café d'Edgar, I, 20 h. 45 : Bobby Lapointe. — II, 22 h. 15 : Deux Suisses au-dessus de tout soupçon.
Cour des Miracles, 20 h. 30 : Pascal Auberson et Boris Santeff ; 22 h. : les Jeannes.
Café de la Gare, 20 h. 30 : Pardon, je m'excuse ; 22 h. : Une pitoyable mascarade.
Le Connétable, 20 h. 30 : la ... humaine ; 22 h. : Lewis et Alice.
Coupe-Chou, 20 h. 30 : l'Impromptu du Palais-Royal ; 22 h. : C'est pas mon frère ; 23 h. 30 : les Frères ennemis dans l'environnement.
Dix-Heures, 20 h. 30 et 22 h. 15 : Patrick Font et Philippe Val.
Le Fanal, 18 h. 30 : Béatrice Arnac ; 20 h. 30 : le Président.
Le Plateau, 20 h. 30 : Un ouvrage de dames ; 22 h. : la Nuit de noces de Cendrillon.
Sélénite, I, 20 h. 45 : la Culture physique ; 22 h. : Rosine Favey. — II, 21 h. : Pinok et Matho ; 22 h. 30 : les Faiseuses d'anges.
Splendid, 20 h. 45 : Frissons sur le secteur ; 22 h. 15 : Amours, coquillages et crustacés.
Veuve-Pichard, 20 h. : le Cracheur de phrases III ; 22 h. : le Secret de Zonga.
La Vieille Grille, I, 21 h. : J.-B. Falguière ; 22 h. : Temo ; 23 h. 15 : Musique persane. — II, 21 h. : Lionel Rocheman ; 22 h. 30 : De l'autre côté de la vie.

Mardi 14 juin

Toto Bissainthe. — Théâtre noir, 22 h. 30 : C'est pas de l'amour, c'est de l'orage.
Mouffetard, 18 h. 30 : Stéphane Varègues ; 19 h. 45 : Sémaphore.
Orsay, grande salle, 20 h. 30 : Johann Faustus (R.F.A.). — Petite salle, 20 h. 30 : Sacco et Vanzetti (U.S.A.).
Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Poche-Montparnasse, 20 h. 45 : *Lady Strass.*
Porte-Saint-Martin, 21 h. : Folies bourgeoises.
Présent, 20 h. 45 : la Serrure ; la Voix.
Ranelagh, 20 h. 30 : l'Invitation au château.
Récamier, 20 h. 30 : les Fraises musclées.
Sainte-Chapelle, 21 h. : Mephiboseth.
Square Félix-Desruelles, 21 h. 30 : la Rose et le Fer au siècle des cathédrales.
Studio des Champs-Elysées, 20 h. 45 : les Dames du jeudi.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 30 : José.
Théâtre Essaïon, salle I, 21 h. : Transe Kamikaze Express. — II, 20 h. 45 : Feydeau Farréloïk ; 22 h. 15 : la Maison d'en face.
Théâtre du Marais, 20 h. 45 : le Grand Vizir ; le Cosmonaute agricole.
Théâtre Oblique, 20 h. 30 : Travail à domicile.
Théâtre Paris-Nord, 21 h. : Délire *lucide.*
Théâtre des Quatre-Cents-Coups, 20 h. 30 : les Catcheuses ; 22 h. 30 : l'Amour en visite.
Théâtre de la Rue-d'Ulm, 21 h. : Quand je serai petit.
Troglodyte, 21 h. : Gugozone.
Variétés, 20 h. 30 : Féfé de Broadway.
28-Rue-Dunois, 20 h. 30 : Sketches et chansons de Brin d'filles et du Groupe de femmes Balzac.

Les théâtres de banlieue

Argenteuil, basilique, 21 h. : Orchestre de chambre Bernard Thomas et chorale Vittoria d'Argenteuil, dir. M. Piquemal (Mozart).
Montreuil, Studio Théâtre, 20 h. 30 : les Voyages diaboliques de François Rabelais.
Saint-Denis, basilique, 21 h. : Phil Glass (œuvres pour clavier, solistes et chœurs).
Saint-Germain-en-Laye, chapelle du château, 21 h. : Récital Daniel Gélin.
Villeparisis, C.O.M., 21 h. : Maître Puntila et son valet Matti.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 20 h. 15 : Chris et Laure ; 21 h. 30 : la Collection ; 22 h. 45 : *Hommage à J. Prévert.*
Au Petit Casino, 21 h. 15 : Douby ; 22 h. 30 : Cami.
Au Tout-à-la-Joie, 19 h. : Didier Schmitt ; 20 h. 30 : Je vote pour moi ; 21 h. 15, N'oublie pas que

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : Plan raté plan plan.

Les concerts

Salle Gaveau, 9 h. 30 et 14 h. 30 : *Concours Long-Thibaut (violon).*
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : A. Brendel, piano (Beethoven).
Maison de la Radio, 20 h. 30 : Jessye Norman.
Salle P. Faralick, 20 h. 45 : Chorale populaire de Paris (Chostakovitch, Gossec, Poulenc, Durey).
Porte de la Suisse, 21 h. : Atelier musique de Ville-d'Avray et le *GERM* (Pousseur, Benhamou...).
Eglise Saint-Séverin, 21 h. : Orchestre et chorale Paul-Kuentz (Haendel, Haydn, Schubert).
Eglise Saint-Germain-de-Charonne, 21 h. : M. Bourgue, hautbois, C. Klein, clavecin, D. Simpson, violoncelle (Bach, Couperin, Marais, Telemann, Vivaldi).
Eglise Saint-Louis-en-l'Ile, 21 h. : Ensemble 12, dir. et sol. Ph. Bride, violon (Bach).
Abbaye de Port-Royal, 21 h. 45 : *P. Cildat, piano (Chopin, Liszt).*

Les opérettes

Théâtre des Arts, 20 h. 45 : Hommage à Luis Mariano.

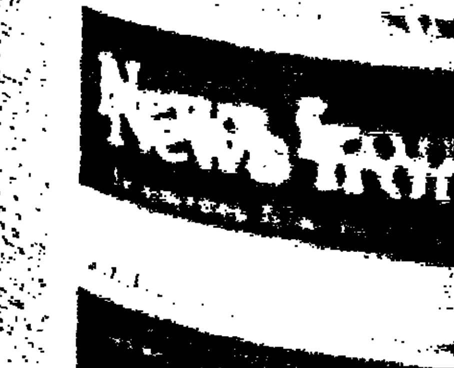
LE CALENDRIER DES CONCERTS

FESTIVAL INTERNATION. DES ARTS MONTE-CARLO 1977 COUR D'HONNEUR DU PALAIS PRINCIER à 21 h. 45 SALLE GARNIER (OPERA DE MONTE-CARLO) à 21 heures Rens., loc. : Opéra Tél. 30-69-31 (P.e. Dandelot.)	FESTIVAL MONTE-CARLO Orchestre National de l'Opéra 17/7 : P. Paray - A. Ciccolini. 20/7 : G. Danon - W. Kempff. 24/7 : M. Chostakovitch Ph. Entremont. 27/7 : I. Markevitch. 10/8 : L.-V. Matacic - W. Klien. 13/8 : Z. Macal - C. Arrau. 8 au 13/7 : Ballets de l'Opéra de Monte-Carlo. 3/8 : Soirée lyrique - Orch. National, dir. G. Gavazzeni, sol. M. Arroyo - P. Domingo. 17/8 : Orchestre National L.-V. Matacic - Z. Francescatti. 20/8 : Récital D. Barenboïm. 23-24/8 : Ballet National folklorique du Japon.
EGLISE ST-SEVERIN TOUS LES MARDIS à 21 heures *Loc. : Durand, face Eglise* (Werner.)	ORCHESTRE et CHORALE KUENTZ le 14 : Haendel : Dixit Schubert, Haydn : Clo tromp. le 21 : Haydn : « les Adieux » et concertos - Solistes : H. Dreyfus, Ch. Lardé
SALLE GAVEAU et THEATRE *des CHAMPS-ELYSEES* du 11 au 18 juin (Valmalète.)	CONCOURS INTERNAT. M. LONG J. THIBAUD piano
Cathédr. N.-Dame de Paris Mercredi 15, Jeudi 16 juin 21 HEURES *PRECISES* Location : Parvis N.-D. 11 h. à 18 h. (326-96-00) Durand, 3 FNAC (P.e. Werner.)	Au profit des CHANTIERS DU CARDINAL Concerts exceptionnels NOTRE-DAME Première partie LES GRANDES VOIX BULGARES Chants liturgiques orthodoxes Deuxième partie : Création LE MIROIR DE JEANNE Oratorio du R. P. Emile Martin Chorale Nationale Bulgare Chanteurs de Saint-Eustache Orchestre Concerts Colonne Direction : Pierre DERVAUX Soliste : Jocelyne TAILLON de l'Opéra (Réalisation : Perspectives et Animation 272-26-28.)
EGLISE ST-NICOLAS GUIRY-EN-VEXIN Sam. 18 juin à 21 heures (P.e. Kiesgen.)	FESTIVAL DU VEXIN HAENDEL C. DUSSAUT, soprano et l'Ensemble Jean-Philippe RAMEAU Cantates et Motets
THEATRE des CHAMPS-ELYSEES Lundi 20 juin à 20 h. 30 (Valmalète.)	Concours International M. Long, J. Thibaud Concert de Gala avec 1ers GRANDS PRIX de piano et violon ORCHESTRE de la GARDE REPUBLICAINE Dir. : Roger BOUTRY

SPECTACLES POUR ENFANTS

(du 15 au 22 juin)

Centre Georges-Pompidou (278-77-42), 20 h., sf dim. et lundi ; mer., sam., dim., 15 h. 30 : Cirque Gruss à l'ancienne.
Guignol du parc Montsouris (273-39-56), mer., jeudi, sam., dim., 15 h.
Marionnettes du Luxembourg (326-46-47), mer., sam., dim., 15 h. et 16 h. 30 : Au pays des contes de fées.
Festival du Marais (277-93-08), tous les jours 20 h. 30, mer. et sam., 15 h., dim., 17 h. : Ecole nationale du cirque.
Théâtre d'animation Paris-Vincennes (782-19-60), mer., sam., dim., 14 h. : Mille marionnettes théâtrales.
Théâtre le 28-Rue-Dunois (584-72-00), mer., 15 h. : Histoire de dragon clown.
Cinéma. — Le label Chouette a été attribué par le secrétariat d'Etat à la culture : (enfants) les Vacances de M. Hulot, les Aventures de Peter Pan, la Panthère rose, les *Sorciers de la guerre*, Jour de fête, le Bus en folie ; (adolescents) Barry Lyndon, Cria Cuervos, Nous nous sommes tant aimés, Dersou Ouzala, l'Esprit de la ruche, Pain et Chocolat, Casanova, L'une chante, l'autre pas, Rocky, la Guerre, la Musique, Hollywood et nous, les Ambassadeurs, Transamerica Express, Adoption, le Dernier Nabab, *le Fantôme de Barbe-Noire*, Omar Gatlato, Jabberwocky, Vol à la tire.



SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot : 15 h., Kean, de A. Volkof ; le Brasier ardent, de Y. Mosjoukine ; 18 h. 30, Adom ou le Sang d'Abel, de G. Myriam Benhamou ; 20 h. 30, Loterie de la vie, de G. Gill (en présence de l'auteur) ; 22 h. 30, One Man, de R. Spry.

Les exclusivités

ADOPTION (Hong., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
ALICE DANS LES VILLES (A., v.o.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25), Le Marais, 4e (278-47-86).
LES AMBASSADEURS (Fr.-Tun., v.o.) : Jean-Renoir, 9e (874-40-75).
AND THE CAME ROCK (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
BARRY LYNDON (Ang., v.o.) : Colisée, 8e (359-29-46) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
BEN ET BENEDICT (Fr.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
BILITIS (Fr.) (**) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
LE CAMION (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
CARRIE (A.) (**) v.o. : Quintette, 5e (033-35-40), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f : Templiers, 3e (272-94-56), Français, 9e (770-33-88), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).
CASANOVA DE FELLINI (It.) (*) v.o. : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83) ; v.o.-v.f. : Les Templiers, 3e (272-94-56) ; v.f. : St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).
LA CASTAGNE (A.) v.o. : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19), Miramar, 14e (326-41-02), Mistral, 14e (539-52-43), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Napoléon, 17e (380-41-46).
LA COMMUNION SOLENNELLE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (723-69-23), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42), Mistral, 14e (539-52-43).
LA DENTELLIERE (Suis.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE DERNIER BAISER (F.) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Diderot, 12e (343-19-29) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE DERNIER NABAB (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Arlequin, 6e (548-62-25).
LE DIABLE DANS LA BOITE (Fr.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Termes, 17e (380-10-41).
ELISA VIDA MIA (Esp., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
EN ROUTE POUR LA GLOIRE (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47) ; Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).
L'ESPRIT DE LA RUCHE (Esp., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
FERDINAND LE RADICAL (All., v.o.) : Studio Logos, 5e (033-26-42).
LE FANTOME DE BARBE-NOIRE (A., v.o.), en soirée : Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Ermitage, 8e, en mat. ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LES FOUGERES BLEUES (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
L'HERITAGE (It., v.f.) : Calypso, 17e (754-10-68).
HISTOIRE D'AIMER (It., v.o.) : Normandie, 8e (359-41-18).
L'HOMME QUI AIMAIT LES FEMMES (Fr.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C.-Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LES IMPITOYABLES (A., v.f.) : Omnia, 2e (233-39-36) ; Les Images, 18e (522-47-94).
JULIE POT DE COLLE (Fr.) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (770-20-89).
LIQUIDEZ L'INSPECTEUR MITCHELL (A.) (*), v.o. : Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 15e (539-52-43).
L'UNE CHANTE, L'AUTRE PAS (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40)
MADAME CLAUDE (Fr.) (*) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Lumière, 9e (770-84-64) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
NETWORK (A., v.o.) : Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23).
LA NUIT DE SAINT-GERMAIN-DES-PRES (Fr.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Bosquet, 7e (551-44-11) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96 ; Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41)
OMAR GATLATO (Alg., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97), Palais des Arts, 3e (272-62-98), Lucernaire, 6e (544-57-34), Gaîté-Rochechouart, 9e (878-81-77).
L'OMBRE DES CHATEAUX (Fr.), Quintette, 5e (033-35-40), Palais des Arts, 3e (272-62-98).
PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.), St-Michel, 5e (326-79-17), Luxembourg, 6e (633-97-77), Biarritz, 8e (723-69-23).
PORTRAIT DE GROUPE AVEC DAME (All., v.o.), Quintette, 5e (033-35-40), Colisée, 8e (359-29-46) ; V.F. : Français, 9e (770-33-88), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Athéna, 12e (343-07-48), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LA QUESTION (Fr., **), Quartier-Latin, 5e (326-84-65), Grand-Pavois, 15e (531-44-58), Calypso, 17e (754-10-68), Impérial, 2e (742-72-52), Studio Raspail, 14e (326-38-98).
LE REGARD (Fr.), Le Seine, 5e (325-95-99).
ROCKY (A., v.o.) : Colisée, 8e (359-29-46).
LES SORCIERS DE LA GUERRE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
SUSPIRIA (It., ** v.o.) : Panthéon, 5e (033-15-04) ; V.F. : ABC, 2e (236-55-54), Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Fauvette, 13e (331-56-86), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
TOUCHE PAS A MON COPAIN (Fr.), La Clef, 5e (337-90-90).
TRANSAMERICA EXPRESS (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; V.F. : UGC-Opéra, 2e (261-50-32).
TROIS FEMMES (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36), Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; V.F. : Impérial, 2e (742-72-52), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Les Nations, 12e (343-04-67), Gaumont-Convention, 15e (838-42-27).
UN TAXI MAUVE (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69), Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Boul'Mich, 5e (033-48-29), Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Bastille, 12e (343-79-17), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Paramount-Galaxie 13e (580-18-03), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00), Passy, 16e (288-62-34), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
V. Ang. : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34).
VANESSA (It., **, v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : U.G.C.-Opéra 2e (261-50-32), Miramar, 14e (326-41-02).
LA VIE FANTASTIQUE DE BRUCE LEE (H-K) v.f. : Capri, 2e (508-11-69), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37)

Les films nouveaux

QUINZAINE DES REALISATEURS (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : mercr., le Soleil des hyènes ; jeudi, Continuer à vivre ou les Indiens de Meia Praia ; vend., Fuera de aqui ; sam., les Noces de Zeim ; dim., Gizmo ; lundi, Neuf mois ; mardi, Near and far away.
PERSPECTIVES DU CINEMA FRANÇAIS : Olympic, 14e (542-67-42), mat., Livret de famille, Chants et affiches de la révolution, soir., Nucléaire : danger immédiat, Un peuple, un canal + courts métrages d'animation.
FILMS SOVIETIQUES PRESENTES A CANNES (v.o.), Le Seine, 5e (325-95-99) : mercr. soirée, Partition inachevée ; jeudi, Vingt jours sans guerre ; vend., La parole est à la défense ; sam., les Orphelins ; dim., Spartacus ; lundi, Un drame poignant ; mardi, la Romance des amoureux.
BAXTER, VERA BAXTER, film français de Marguerite Duras. Quintette, 5e (033-35-40). Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
NEWS FROM HOME, film français de Chantal Akerman. Hautefeuille, 6e (633-79-38). Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
CAR WASH, film américain de Michaël Schultz. V.O. : Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72). Marignan, 8e (359-92-82), Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; V.F. : Impérial, 2e (742-72-52), Gaumont-Théâtre, 2e (231-33-16), Montparnasse-Pathé, 4e (326-65-13), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Cambronne, 15e (734-42-96), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74)
JABBERWOCKY, film anglais de Terry Gilliam. V.O. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62). Biarritz, 8e (723-69-23) ; V.F. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).
LE MESSAGE, film américano-libyen de Mustapha Akkad. V. am. : Ambassade, 8e (359-19-08) ; V.F. : Berlitz, 2e (742-60-33), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74) ; V. arabe : Wepler, 18e (387-50-70)
LA GUERRE, LA MUSIQUE, HOLLYWOOD ET NOUS, film américain (montage) de Susan Winslow. V.O. : Action Christine, 6e (325-85-78), Action-République, 11e (805-51-33), Balzac, 8e (359-52-70)
ALEX OU LA LIBERTE, film américain de John Korty V.O. : Bonaparte, 6e (326-12-12), Marbeuf, 8e (225-47-19)
LE TIGRE DU CIEL, film anglais de J. Gold. V.O : Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; V.F. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Max Linder, 9e (770-40-04), U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Moulin-Rouge, 18e (606-34-25), Secrétan, 19e (206-71-33).
LES MONSTRES DES PLANETES SECRETES, film japonais de I. Honda (*) V.F. Maxéville, 9e (770-72-86), Scala, 10e (770-40-00), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Gaîté, 14e (326-99-34), Cambronne, 15e (734-42-96).

Les grandes reprises

AU FIL DU TEMPS (A., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
LA BLONDE ET MOI (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).
BELLE DE JOUR (Fr.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22).
BORN TO DANCE (A., v.o.) : Vendôme, 2e (073-97-52) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
LE CONFORMISTE (It., v.o.) : Studio Dominique, 7e (705-04-55) (sf mardi).
COMMENT YU KONG DEPLAÇA LES MONTAGNES (Fr.) : Studio Saint-Séverin, 5e (033-50-91).
2001, ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.o.) : Le Ranelagh, 16e (288-64-44), h. sp.
DUPONT LA JOIE (Fr.) : Club, 9e (770-81-47).
LES DOUZE SALOPARDS (A., v.o.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).
HUIT ET DEMI (It., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60).
J'AI MEME RENCONTRE DES TZIGANES HEUREUX (Youg., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44), h. sp.
JULES ET JIM (Fr.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66), h. sp.
LAWRENCE D'ARABIE (A., v.o.) : Studio Marigny, 8e (225-20-74) ; v.f. : Hollywood-Boulevard, 9e (770-10-41).
LOVE (Ang., v.o.) : Actua-Champo, 5e (033-51-60).
LA MONTAGNE SACREE (A., v.o.) : Broadway, 16e (527-41-16).
ORANGE MECANIQUE (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
LA PRISE DU POUVOIR PAR LOUIS XIV (It., v.o.) : La Pagode, 7e (075-12-15).
SA MAJESTE DES MOUCHES (Ang., v.o.) : Grands-Augustins, 6e (633-22-13).
SLEEPING BEAUTY (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66), à 20 h. 30, perm. S., D.
LA TERRE DE LA GRANDE PROMESSE (Pol., v.o.) : Murat, 16e (288-99-75).
LES VACANCES DE M. HULOT (Fr.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82) ; Daumesnil, 12e (343-52-97) ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
WOODSTOCK (A., v.o.) : George-V, (225-41-46)

Les festivals

UN DEMI-SIECLE DE CINEMA SOVIETIQUE (v.o.), Le Seine, 5e (325-95-99) H. Sp. I : l'Arc-en-Ciel. — II. L'Enfance d'Ivan.
I. BERGMAN (v.o.), Le Racine, 6e (633-43-71) : Toutes ces femmes.
A. PETROVIC (v.o.), Studio des Ursulines, 5e (033-39-19) : J'ai même rencontré des Tziganes heureux.
P. NEWMAN (v.o.), Action La Fayette, 9e (878-80-50) : le Rideau déchiré.
CHATELET-VICTORIA, 1er (508-94-14). I : 11 h. 50 (sf dim.) : la Grande Bouffe ; 14 h., les Mille et Une Nuits ; 16 h. 10 : Jour de fête ; 18 h. et 20 h. 45 : Dersou Ouzala ; (+ mer., jeudi, vend., sam. à 24 h.) — II : 12 h. (sf dim.). Satyricon ; 14 h. 10 : Le Dernier Tango à Paris ; 16 h. 20 : Taxi Driver ; 18 h. 30 : Cabaret (+ mer., jeudi, vend., sam., à 24 h.) : 22 h. 20 : Aguirre, la Colère de Dieu ; 20 h. 30 : Cria Cuervos.
NOUVELLE VAGUE, Studio Jean-Cocteau, 5e (033-47-62) : Adieu Philippines.
KEN RUSSEL (v.o.), Studio des Acacias, 17e (754-97-83), 20 h. 15, 12 h. 30 : Music Lovers ; 14 h. 30 : les Diables ; 16 h. 30 : Mahler ; 18 h. 15 : Love ; 22 h. 15 : Tommy.
CINEMA AMERICAIN (v.o.), Mac-Mahon, 17e (380-24-81) : Invasion.
VISCONTI (v.o.), Styx, 5e (633-08-40) : Violence et Passion.
COMEDIES A L'ITALIENNE (v. o), Bilboquet, 6e (222-87-23), 14 h. : les Aventures de Pinocchio ; 16 h. 30 : le Fanfaron ; 18 h. 15 : Miracle à l'italienne ; 20 h. : les Monstres ; 22 h. 15 : Une poule, un train et quelques monstres.
ALAIN TANNER, Olympic, 14e (542-67-42) : Jonas qui aura vingt-cinq ans en l'an 2000.
BOITES A FILMS (v.o.), 17e (754-51-50), I. : 13 h. : Pink Floyd à Pompéi ; 14 h. : Let it be ; 15 h. 30 : Vera-Cruz ; 17 h. ; Docteur Folamour ; 18 h. 30 : Jeremiah Johnson ; 20 h. 30 (Ven. et Sam. + 24 h. 15) : le Lauréat ; 22 h. : Délivrance. — II. : 13 h. : Macadam Cow-Boy ; 14 h. 45 : 1900 (prem. partie) ; 17 h. 45 : 1900 (deuxième partie) ; 20 h. 15 : Mort à Venise ; 22 h. 30 : Phantom of the Paradise ; ven., sam., à 0 h. 15 : Chiens de paille.
CARNE-PREVERT, La Pagode, 7e (705-12-15) : les Portes de la nuit.
Studio 28, 18e (606-36-07), s.f. à 21 h. 30 : Network.







ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03



emplois internationaux

IMPORTANTE SOCIÉTÉ DE MONTAGE
Fortement implantée hors de France
recherche

RESPONSABLE du personnel chantier

- Homme 35 ans minimum ayant acquis une expérience d'administratif et/ou de comptable de chantier en France et à l'étranger.
- Bon contact humain.
- Anglais parlé, écrit indispensable.
- Déplacements courte durée.
- Libre 1er juillet 1977.

ADJOINT au Directeur d'exploitation

- Ingénieur 35 ans minimum.
- Expérience confirmée de travaux sur chantiers.
- Ayant déjà eu la direction de projets complets en France ou à l'étranger.
- Poste semi-sédentaire nécessitant courts déplacements à l'étranger.
- Connaissance anglais écrit, parlé indispensable.

AGENT Technique et de méthode

- Rattaché au directeur d'exploitation chantiers.
- Homme 35 ans minimum.
- Formation ingénieur technicien supérieur ou équivalent.
- Anglais indispensable, expérience minimum 5 ans dans la préparation et les prévisions de chantiers.

CADRE comptable et administratif

- Adjoint au Directeur financier et administratif.
- Homme 30 ans minimum.
- Formation D.E.C.S., E.S.C. ou équivalent.
- Expérience minimum 5 ans en techniques financières de préférence dans une entreprise réalisant des chantiers à l'étranger.
- Anglais indispensable.
- Déplacements courte durée.

2 INGÉNIEURS débutants
pour chantiers à l'étranger

- Formation Arts et Métiers I.N.S.A., etc.
- Après stage de 2 mois en France seront détachés en Iran ou au Nigéria.
- Connaissance de l'anglais indispensable.

Adresser C.V. manuscrit, photo, prétentions sous n° 5236 B à BLEU Publicité 17, rue Lebel, 94300 Vincennes Q.T.

LE NICKEL - SLN
recherche pour prendre la responsabilité d'importants services d'entretien usine en
Nouvelle Calédonie

ingénieur d'entretien
de haut niveau
AM - ESE - CENTRALE

30 ans minimum et ayant plusieurs années d'expérience de la fonction dans l'industrie lourde. Il dirigera un service de 80 personnes environ doté de moyens importants.

La fonction fait appel à la fois à un professionnalisme incontestable et à un sens aigu des relations humaines.

Toutes informations sur cette offre seront données confidentiellement au téléphone du lundi au vendredi 9 h à 12 h 30 - 13 h 30 à 18 h par Information Carrière SVP 11.11 qui donnera un rendez-vous aux candidats concernés. On peut aussi adresser son dossier : Réf 875. 65, avenue de Wagram 75017 Paris

Information Carrière SVP.11.11

SUD-EST ASIATIQUE

Firme ayant 20 ans d'activité dans le domaine d'équipements, usine clef en main, Construction navale et vente de navires, etc.

recherche :

DIRECTEUR D'AGENCE

parlant parfaitement l'anglais, ayant si possible une *expérience de cette région du monde*. Préférence TECHNICO-COMMERCIAL.

Agé de 35 ans minimum, après période probatoire, contrat minimum 3 ans renouvelable.

Env. C.V. et photo sous le n° 17.195 à CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, qui transm.

CONCESSIONNAIRE GROS MATÉRIEL T.P.
recherche

CADRE technico commercial

35 ans minimum.
Ingénieur A.M. ou T.P.
Anglais courant.
Il sera responsable des contacts commerciaux avec les grandes entreprises pour la vente de matériel T.P. en Afrique de l'ouest.
Poste basé en France, déplacements Europe et Outre-mer.

Envoyer C.V., photo et prétentions s/réf. 6648 à P. LICHAU S.A., 10, rue de Louvois 75063 Paris cedex 02 qui transmettra.

Les Cliniques Universitaires de l'UCL à 1200 Bruxelles recrutent

dans le cadre de leur expansion et POUR LEUR CENTRE D'INFORMATIQUE ADMINISTRATIVE

1 informaticien(ne) principal(e)

□ formation universitaire; □ expérience professionnelle de l'analyse et des systèmes d'exploitation; □ bonnes conditions de rémunération; □ travail dans le cadre d'une équipe jeune et dynamique; □ libre d'obligations militaires.

Les candidatures avec curriculum vitae, copies de diplômes et photo de passeport sont à adresser à Monsieur J. MASSION, Directeur Administratif, Cliniques Universitaires St-Luc, avenue Hippocrate 10, Woluwé-St-Lambert, B-1200 BRUXELLES, Belgique.

HOSPAL, a major producer of Biomedical equipment, with worldwide production facilities, seeks an

AREA MARKETING MANAGER

to head its sales organization for Africa, Middle-East and Eastern Europe.
We are looking for a manager with proven achievements in these areas and expertise in international business including Finance, Logistics, Sales Administration, negociation with independent distributors and government agencies.
The position will be located in Northern Italy and two major european languages should be fluently spoken. The salary, open to negociation, *will be in line with job's requisites.*

Please write with curriculum vitae to :
HOSPAL S.A., COUNTRY MANAGEMENT, Missionsstrasse 60-62, CH 4055 BASEL SWITZERLAND.

Important Consultant International
recherche

ARCHITECTE Diplômé
ou
INGÉNIEUR BATIMENT Diplômé

35 ans min. Anglais courant. Arabe souhaité, non indispensable, désirant avoir activité commerciale pour poste résidant en

ARABIE SAOUDITE

Adress. lettre de candidature manuscrite avec C.V. *détaillé et photo* ss no 17.207, CONTESSE Publ., 20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS CEDEX 01.

URGENT

ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES A L'EXPORTATION

recherche

DIRECTEUR DE TRAVAUX
DE HAUTE COMPÉTENCE

pour important chantier en T.C.E.
POUR ARABIE SAOUDITE
ayant acquis une expérience de conduite de chantiers importants à l'étranger.

— pratique courante de la langue anglaise.
— disponibilité immédiate,
salaire élevé suivant expérience acquise.

Adresser C.V. à : Etablissement JOUFFRIEAU, B.P. n° 6 — 10190 ESTISSSAC.

NOUS RECHERCHONS

4 RÉVISEURS COMPTABLES

avec bonne formation générale, D.E.C.S. complet.
2 à 3 ans expérience en cabinet.
Le poste nécessite un séjour de 2 ou 3 ans en

AFRIQUE NOIRE

La rémunération offerte est élevée.

Envoyer C.V. à n° 44.854 P.A. SVP, 37, rue Général-Foy, 75008 PARIS.

Importante Société d'Ingénierie recherche pour un séj. en Extrême-Orient un technicien confirmé dans le domaine de la

GESTION DE STOCK

de formation de base technique, le candidat retenu aura pratiqué pendant quelques années la gestion de pièces détachées, à l'aide de l'informatique, dans le domaine des travaux publics (une bonne connaissance de ce matériel est nécessaire). Une expérience de programmation lui permettra d'assum. ce poste qui est à pourv. rapid., et auq. sont liés les avant. de l'expatriation. Connaissance de l'anglais néc. Les candidats intéressés sont invités à envoyer leur C.V. en mentionnant leur dernier salaire annuel sous référence 869/101.

L.T.P. 31, bd Bonne-Nouvelle, 75002 PARIS.

AFRIQUE DU NORD
CONDUCTEURS DE TRAVAUX

1) ELECTRICITE pour lignes et postes de transformation.
2) GENIE CIVIL pour contrôle travaux béton.

Envoyer C.V. détaillé à : A.T. 29, av. Friedland, 75008 PARIS.

IRAN
2 ARCHITECTES
EXPERIMENTES
1 INGÉNIEUR
GENIE CIVIL

POUR ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS.
Envoyer C.V. détaillé à : A.T. 29, av. Friedland, 75008 PARIS.



emplois régionaux

VILLE DE ROUEN recrute par concours sur titres 1 ing. principal, 1 ing. subd. serv. signalisation, écl. public et 1 ingén. princip. serv. ouvrages d'art. Renseign. et candidat. direction pers., mairie de ROUEN. Dépôt dossiers avant le 25 juin 1977.

SEITHA
Lyon
CLIMATISATION CONDITIONNEMENT AIR
recherche
INGÉNIEUR ÉTUDE
de formation solide, A. et M., Centre Lyon.
— Possédant goût de la recherche pour travail d'étude approfondie dans service de physique appliquée.
— *Capable de s'intégrer dans équipe et y jouer un rôle de formateur.*
Adresser C.V., photo et prétent. sous n° 7 M 079, à CENTRE de PSYCHOLOGIE APPLIQUEE 104, rue Ney, 69006 Lyon.

SEITHA
Lyon
CLIMATISATION CONDITIONNEMENT AIR
recherche
INGÉNIEURS et TECHNICIENS CHARGÉS D'AFFAIRES
Leurs missions :
— Coordonner les études, l'approvisionnement des fournitures, le montage.
— Etre responsable du budget *et du planning.*
— Assurer les relations avec les clients.
Adresser C.V., photo et prétent. sous n° 7 M 081, à CENTRE de PSYCHOLOGIE APPLIQUEE 104, rue Ney, 69006 Lyon

---

INGENIEUR METHODES

La C.P.I.O. à NANTES, spécialisée dans la fabrication grande série de pièces industrielles en caoutchouc et plastique injecté

recherche un Ingénieur Méthodes, pour son département Plastique (240 personnes - 53 millions de francs de C.A.)

Dépendant du Chef du Service Méthodes, il définira et mettra en service les nouveaux moyens de production (implantation des machines, équipements, outillages, etc), assurera la liaison avec les moulistes et fournisseurs de matériels, participera à la détermination des temps, établira les consignes de travail.

Agé d'au moins 28 ans, Ingénieur Mécanicien (Formation E.N.S.M., I.N.S.A., A.M. ou équivalent) ayant de bonnes connaissances en électronique, hydraulique et pneumatique appliquées, il apportera 2 ou 3 ans d'expérience de la fonction Méthodes.
Cette expérience est recherchée en priorité dans le domaine de la transformation des thermoplastiques.
Le poste offre des possibilité d'évolution de carrière pour un candidat de valeur.



Adresser C.V. détaillé et photo sous réf. 352 à M. AUPETIT.
CENTRE de PSYCHOLOGIE du TRAVAIL, 3, Bd René Levasseur 72000 LE MANS, qui garantit la discrétion la plus absolue.



POLYSAR FRANCE

Notre usine de la Wantzenau (10 km de Strasbourg) emploie 730 personnes et produit des élastomères de synthèse (caoutchoucs synthétiques et latex destinés à diverses industries)
Elle fait partie d'un groupe international regroupant 30 sociétés et 6.000 personnes.

Pour poursuivre notre expansion technique et industrielle *nous recherchons :*

POUR LA DIRECTION TECHNIQUE :

PLUSIEURS INGENIEURS DIPLOMES

Réf. T1

Formation requise :
. ingénieurs chimistes avec expérience ou spécialisation en polymérisation (ou hauts polymères) *acquise dans une unité de production ou de recherche appliquée.*
. une spécialisation en génie chimique ou une *expérience de BE d'usine ou de sté d'engineering* serait appréciée.

Mission :
. assistance technique à la fabrication et contrôle des produits et des procédés ainsi que de la marche des équipements.
. mise au point et développement des produits et des procédés de fabrication.
. amélioration et conception d'installations pétrochimiques.

L'un des candidats retenus pourrait, en fonction de son expérience, être amené à assurer la supervision d'une équipe d'ingénieurs et de techniciens d'études.
Une expérience minimum de 3 ans dans une fonction similaire est indispensable.

Adresser candidatures détaillées à : POLYSAR FRANCE - Direction du personnel, B.P. 7 67610 LA WANTZENAU.

---

crédit agricole

Résidence : ORLEANS

La CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL du LOIRET (18e de France),

RECHERCHE

- UN RESPONSABLE MARKETING : REF. 704205/M

Sa mission, dans le cadre du département développement, consistera à centraliser les informations concernant les besoins de la clientèle existante et potentielle du C.A. puis, par une utilisation optimale des fichiers et des produits, à orienter la politique commerciale de l'entreprise, à élaborer les programmes d'action, à préconiser les moyens à mettre en œuvre.

Il sera responsable de la promotion de l'ensemble des activités de la Caisse et assumera la gestion d'un budget publicité.

Une formation commerciale de base type HEC est vivement souhaitée ainsi qu'une expérience marketing de plusieurs années d'établissement bancaire de préférence.

- UN ADJOINT AU CHEF DU SERVICE ORGANISATION ET METHODES : REF. 704207/M

Responsable de l'animation d'un groupe de 9 organisateurs dont la mission est de concevoir et d'améliorer un système d'information pour la Caisse; il doit aussi orienter la recherche de nouvelles méthodes afin d'automatiser les activités des différents *services en collaboration avec les responsables dans* le cadre d'un plan informatique pluriannuel.
Une solide formation de base en informatique est *nécessaire* : diplôme d'ingénieur ou maîtrise d'informatique, ainsi qu'une expérience d'organisation l'ayant familiarisé avec les procédures bancaires.

Envoyer C.V., photo récente et rémunération actuelle et prétentions sous les références correspondantes, à Michèle ROUSSELOT.

sperar

BERNARD KRIEF CONSULTANTS
1, RUE DANTON 75263 PARIS CEDEX 06

CHEF COMPTABLE

Société de Construction Mécanique de forte notoriété en PAYS DE LOIRE (550 pers., 140 Millions de C.A. - 60% Export). Nous recrutons le futur Chef de la Comptabilité Générale avant un prochain départ à la retraite.
- *Sous l'autorité du Dir Adm. ou Finan., son service (7 pers) aura la charge de l'ensemble des comptes, bilans, et C.E. mensuels, décla. fiscales et sociales, liaisons avec les filiales, consolidations, trésorerie journalière, prévisions, réglementations diverses, statistiques.*
- *Il faut avoir + de 30 ans, une formation supérieure et une expérience confirmée (+ 5 ans) dans le domaine, être familiarisé avec les comptes informatisés. Anglais apprécié.*

Envoyez C.V. + photo sous référence 14.150 à :
A.D.P.M. 100 av. Ch. de Gaulle, 92522 NEUILLY

STERIA

recherche pour un de ses clients
Région Charentes

INGÉNIEUR CHEF DE PROJET

Haut niveau technic.
Responsabilités et relations humaines
pour
— assurer gestion centre informatique,
— lancer nouveaux projets.

Env. d'urgence C.V. manuscr., photo et prétentions à n° T 074.754 M, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris, qui transm.

Dans le cadre du développement de *ses unités de production de* Clermont-Ferrand, le groupe Merck Sharp et Dohme-Chibret, filiale française de l'un des tout premiers groupes pharmaceutiques mondiaux souhaite engager des

pharmaciens

pour ses services de FABRICATION et CONDITIONNEMENT

Une expérience de quelques années en production est indispensable. *La pratique courante de l'anglais serait appréciée.* Le groupe offre de réelles possibilités d'évolution à des candidats d'envergure.

Merci d'envoyer votre dossier de candidature avec C.V. détaillé et photo à :



Direction du Personnel
M.S.D. - Chibret
200, boulevard Etienne Clémentel
63100 Clermont-Ferrand

Très Important Constructeur Matériels pour l'Industrie Textile. Agréable vallée vosgienne (68), recherche :

INGÉNIEUR DE PROJETS

INDUSTRIES TEXTILES
ENSAIT - ITR - ESITM

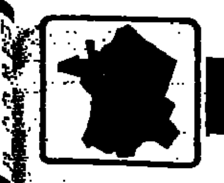
3 à 5 a. expérience industrie textile (teinture ou filature laine et *fibres chimiques* coupe longue).

MISSION : projets et devis d'installations d'usines textiles. Relations techniques clients et fournisseurs. Déplacements de courte durée.

Logement facilité, poste d'avenir stable et évolutif.

Adresser C.V. dét. à SELETEC Conseil en recrutement, 67007 STRASBOURG CEDEX, sous la référence 736.

Etablis. enfants et adolescents cherche EDUCATEUR (TRICE) diplômé pour septembre 1977. Adresser C.V. à l'INSTITUT HELIO-MARIN, 1, av. Dr-Pascal, 06400 Cannes



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

PETITJEAN & Cie

(1200 personnes en France) - 1er constructeur européen de candélabres, mats métalliques d'éclairage et de transport de lignes, poursuivant sa forte expansion sur les marchés internationaux, et conduit à REMODELER et à RENFORCER ses structures, propose les postes suivants :

DIRECTEUR ADMINISTRATIF

Chargé de la planification générale, des achats et de la mise en place informatique. Ce poste charnière entre commercial et production demande un homme d'au moins 40 ans, études supérieures, expérimenté dans ces 3 domaines.
(Référence MDA)

DIRECTEUR RECHERCHES et DEVELOPPEMENT

Chargé de diriger des études économiques, commerciales, techniques de la Société. L'Homme : minimum 38 ans, formation : Ingénieur Grande Ecole : MINES - CENTRALE - ARTS ET METIERS, ayant pratiqué études économico-commerciales (marchés, produits...) et études techniques (bureau d'études et amélioration équipements).
(Référence MRD)

Ces 2 postes sont rattachés à la Direction Générale.

CHEF DE SERVICE ETUDES ECONOMIQUES et COMMERCIALES

Sous le Directeur recherches et développement conduit toutes les études de développement économique sur les marchés et sur les produits.
L'Homme : minimum 35 ans, formation commerciale supérieure : HEC, ESSEC, ESC. avec expérience dans les biens d'équipement.
(Référence MCC)

CHEF DEPARTEMENT GESTION COMMERCIALE

Sous le Directeur Commercial, organise la gestion : tableau de bord général, assistance sur la promotion des ventes, dirige les services d'expédition, transports, douanes, stocks etc...
L'Homme : 38 ans minimum, formation commerciale supérieure : HEC, ESSEC, ESC. Expérience de l'organisation et la gestion commerciales.
(Référence MGC)

CHEF DEPARTEMENT PRODUCTION

Sous le Directeur de production gère un secteur de production de 300 à 500 personnes.
L'Homme : Ingénieur ARTS ET METIERS, 38 ans minimum ayant dirigé des unités de production de cette importance, de préférence en chaudronnerie ou en construction soudée.
(Référence MP)

ADJOINT CHEF BUREAU D'ETUDES

Ingénieur minimum 38 ans, connaissant la chaudronnerie, la charpente métallique et calcul de résistance des matériaux.
(Référence MAB)

CHEF DE SERVICE SECURITE

Sous le Directeur du Personnel, propose, conduit la politique sécurité de la Société.
L'Homme : minimum 40 ans, Ingénieur de sécurité et formateur.
(Référence MS)

LIEU DE TRAVAIL : TROYES

Adresser dossier de candidature en rappelant la référence du poste choisi à

CORBIN S.A. CONSEILS EN ORGANISATION
Département Emploi 57, rue du Temple 75004 Paris.

---

directeur de production

120.000 F +

Notre entreprise est spécialisée en carrosserie industrielle et leader dans son créneau. La demande très forte de notre clientèle nous conduit à accroître notre production.
Nous recherchons un homme de 30 ans au moins pour lui confier la conduite de nos ateliers. Il sera responsable du calcul des prix de revient, des délais, de l'encadrement et de l'animation de 150 personnes.
Ce poste convient à un homme enthousiaste et créatif : il devra concevoir de nouvelles méthodes. Il est nécessaire pour réussir de posséder une formation d'ingénieur Arts et Métiers ou équivalent ainsi qu'une expérience de direction et de gestion d'atelier de moyenne série en serrurerie-chaudronnerie. La connaissance du polyester ou du matériel de réfrigération serait en outre appréciée.
De réelles possibilités d'évolution existent pour un homme à fortes potentialités.
Résidence à 110 km de Paris.

Envoyer C.V., photo récente et rémunération actuelle sous la référence 706235/UN (à mentionner sur l'enveloppe) à Michèle ROUSSELOT. Le secret absolu des candidatures est garanti par.

BERNARD KRIEF CONSULTANTS
1, RUE DANTON 75263 PARIS CEDEX 06

CHEF DE PROJET INFORMATIQUE

Le Groupe BSN-Gervais Danone propose à un analyste, diplômé d'études supérieures, une fonction de chef de projet informatique, aux Brasseries Kronenbourg, à Strasbourg.

Au sein du Service Analyse et Programmation, il interviendra en général comme chef de projet, chargé, en liaison étroite avec les utilisateurs, d'étudier, concevoir, réaliser et mettre en place de nouvelles applications.

Cette fonction conviendrait à un jeune ingénieur ou diplômé de l'université, ayant acquis 2 à 3 ans d'expérience, comme analyste ou analyste-programmeur, sur des applications d'informatique de gestion.

Adressez votre candidature avec c.v. détaillé, sous réf. J 09, à Jean Bürckel, BSN GERVAIS DANONE, 7, rue de Téhéran, 75008 Paris.

bsn. gervais danone

HAVAS CONTACT

CONSEILLER (ÈRE) DU TRAVAIL

- Attiré par les problèmes que pose l'homme au travail ;
- Ayant du sens psychologique pour comprendre les attentes du personnel, peut trouver un poste intéressant dans une usine près d'

AVIGNON

(1.900 personnes, établissement d'un important groupe industriel français).

Il exercera son activité au sein de l'équipe du service du personnel.

Le candidat idéal aura :
- une bonne formation orientée vers l'approche psychosociologique des problèmes industriels (Conseiller du Travail, Surintendant, etc.) ;
- si possible une expérience de la vie industrielle.

Si vous voulez en savoir davantage AVANT MEME D'ETRE CANDIDAT, demandez une documentation sous référence 261 à :

C. DOZOL - DELTA CONSEIL
27, rue Dombasle, 75015 PARIS.

ORGANISME PUBLIC LYON
recherche

CHEF COMPTABLE

sous l'autorité du Directeur Financier et Comptable, le postulant se verra confier les missions suivantes :
- assurer la tenue de la comptabilité, et tous les travaux annexes,
- dresser les états financiers de synthèse et les documents afférents,
- animer et diriger une équipe de 6 personnes.

Le poste conviendrait à un candidat d'au moins 35 ans, possédant le DECS et ayant dans le cadre d'une entreprise, une expérience confirmée de la fonction.

Adresser lettre manuscrite, C.V. très détaillé, photo (retournée) et prétentions s/réf. 1574 à P. LICHAU S.A., 18, quai Jean Moulin 69002 Lyon qui transmettra.

Pour faire face à son expansion continue, la Sté des Maisons Phénix Rhône-Alpes recherche :

MAISON PHENIX RHONE ALPES

DIRECTEURS DÉPARTEMENTAUX

reportant au Directeur Régional

Fonctions :
- Anime et gère un ou deux départements comportant une ou plusieurs unités commerciales chacun ;
- Responsable du budget et des objectifs commerciaux du département ;
- Représente la Société.

L'homme :
- 30 ans minimum ;
- Diplôme commerc. ou autodidacte réussi ;
- Entraîneur d'hommes ;
- Punch et maturité ;
- Expérience de la fonction : 2 ans.

DIRECTEUR DE TRAVAUX

reportant directement au Président

Fonctions : Opérationnelles :
- — Animer et gérer un réseau de treize centres de production ;
- — Effectif sous responsabilité : 450 ;
- — Chiffre d'affaires : 200 millions.

Fonctionnelles :
- — Participe à la définition de la politique production ;
- — Anime le service Méthodes ;
- — Responsabilité de compétence sur les Bureaux d'Etudes de la Direct. Commerc.

L'homme :
- — Minimum 34 ans ;
- — Ingénieur de préférence ;
- — Entraîneur d'hommes ;
- — Immédiatement efficace ;
- — Réalisateur ;
- — Esprit de gestion ;
- — Maturité ;
- — Réelle maîtrise de la fonction méthodes ;
- — Expérience de la fonction : 3 à 4 ans.

Envoyer lettre manuscrite et C.V. détaillé, motivations, performances, prétentions, date de disponibilité à : Mlle JEANTET, SOCIETE DES MAISONS PHENIX RHONE-ALPES, 34, avenue Général-de-Gaulle, 38100 GRENOBLE.

Nous recherchons pour la France le

DIRECTEUR DES VENTES

environ F 130.000 par an

Nos produits sont vendus par des quincailliers, des grandes surfaces et libres-services ainsi que l'industrie du bâtiment.

Pour notre succursale française en création qui commencera ses activités à partir du 1er septembre 1977, nous recherchons un spécialiste en articles de quincaillerie. Vous êtes ce spécialiste si vous avez vendu jusqu'à présent à des quincailliers, grandes surfaces et centres de bricolage.

La connaissance de la langue allemande serait un avantage.

Nous vous demandons de créer et de diriger un réseau de vente avec des représentants libres dans toute la France.

Le siège social de notre succursale sera à Strasbourg ou à Sarreguemines.

Notre directeur des ventes devra prendre domicile à l'endroit du siège social de la succursale.

Les appointements comprennent un fixe en fonction de la position ainsi qu'un intéressement au résultat.

Nous prions le candidat intéressé de bien vouloir adresser sa candidature complète avec certificats, curriculum vitae et photo sous n° 696.365 M. REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris.

---

directeur d'agence régionale

La filiale de distribution d'un grand groupe alimentaire français recherche, pour suivre son expansion, un Directeur d'Agence Régionale.

Sa responsabilité polyvalente couvre :
- L'animation d'une équipe commerciale.
- L'exploitation d'un important entrepôt.
- L'administration et la gestion de son budget.

Il jouit d'une grande autonomie et répond directement à la direction générale de la rentabilité de son exploitation.

Véritable chef d'entreprise, c'est un homme courageux, débrouillard, organisé, aimant l'imprévu.

Agé de 35 ans minimum, il a obligatoirement fait ses preuves dans des fonctions similaires (branche indifférente).

Des postes sont offerts dans de grands centres à des hommes motivés par la réussite d'une nouvelle carrière, dans un poste vivant et dans un bon climat humain.

Adressez votre **dossier complet** avec lettre manuscrite, C.V. précis, photo, zone de rémunération, région souhaitée, à SEDI, 16, rue Turbigo, 75002 Paris, réf. ST 13, qui étudiera confidentiellement votre candidature.

BROSSETTE

Département
AFRIQUE

recherche

pour son service irrigation

INGENIEUR

connaissant parfaitement

problèmes irrigation

Justifiant solide expérience dans cette branche et parlant parfaitement anglais, il devra :
- — Participer à élaboration politique irrigation en AFRIQUE NOIRE ;
- — Rechercher nouveaux fournisseurs (France, étranger) ;
- — Soutenir action du département irrigation en Afrique noire par voyages sur place, par étude projets nouveaux, par négociations auprès prescripteurs.

Poste basé à Lyon
Déplacements fréquents

Adr. C.V., photo et prét. ss n° 213.123 à CENTRE DE PSYCHOLOGIE APPLIQUÉE, 104, rue Ney, 69006 LYON.

DOSAPRO MILTON ROY

27360 — PONT-SAINT-PIERRE
proximité ROUEN

Recherche pour son service pièces de rechange :

AGENT TECHNICO-COMMERCIAL

Devant assurer :
- — Offres de service,
- — Prises de commandes,
- — Traitement des dossiers.

Poste sédentaire avec liaison téléphonique.

Expérience commerciale et technique (Industrie mécanique) souhaitée.

Bonnes connaissances langue anglaise.

Ecrire avec C.V. et prétentions au SERVICE DU PERSONNEL.

GROUPE INTERNATIONAL

Très important de l'Industrie de Transformation des Matières Plastiques

recherche pour son Usine Française située à environ 130 km au SUD DE PARIS

CHEF DE PRODUCTION

Age : 35 ans environ.

Rattaché au Directeur Technique, il sera responsable de l'ensemble des ateliers de production et aura autorité sur environ 60 personnes.

Ce poste conviendrait à un Ingénieur Arts et Métiers
- possédant une expérience de plusieurs années dans un poste similaire ;
- ayant une bonne connaissance de la technique de transformation des matières plastiques ;
- désireux de progresser dans une société en pleine expansion.

Anglais nécessaire.

Adress. C.V. et photo à no 17.034, CONTESSE Publ., 20, avenue de l'Opéra, PARIS (1er).

SIDAT TOYOTA FRANCE
recherche

UN ASSISTANT AU DIRECTEUR DES PIECES DETACHEES

Pour son Centre de CHERBOURG

Ce cadre de 35 ans min. devra être dynamique, avoir des notions de gestion au moins 5 ans d'expérience en mécanique autos et parler l'anglais couramment.

Les candidats devront envoyer C.V. détaillé lettre manuscrite, photo et prétentions à :
SIDAT TOYOTA FRANCE
Centre de Cherbourg
50110 TOURLAVILLE
à l'attention de Mr Couraud.

GROUPE INTERNATIONAL

recherche pour le service Engineering de son usine dans la MARNE
fabriquant des produits grands soins vendus sur stock

UN JEUNE INGENIEUR

responsable envers le Directeur des Services Techniques Usine.

PROFIL :
- — Formation AM, ICAM ou équivalent
- — 2 à 3 ans d'expérience machines spéciales
- — Excellent animateur
- — Disponible 1er septembre

Envoyer C.V. détaillé et prétentions à No16950 CONTESSE PUBLICITE, 20, av. de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01 qui transmettra. Discrétion assurée.

NORMANDIE
ENTREPRISE INDUSTRIELLE
Ouate et pansements
Un des leaders dans sa profession

offre une situation intéressante à

CHEF D'ENTRETIEN

Ce poste conviendrait à ingénieur diplômé A. et M., INSA ou similaire, de 35 a. minimum.

Une expérience d'environ 5 ans entretien mécanique est indispensable, textile appréciée.
Poste disponible.
Une entrée en fonction 15 juillet souhaitée, mais non indisp.

Adresser lettre man. avec C.V. détaillé indiq. dernier traitement perçu, à B.E.O. (réf. 6.891), 3, rue de Téhéran, 75008 PARIS.

Laboratoire Pharmaceutique français (Est de la France), compte tenu de la notoriété de ses produits et de leur introduction à l'étranger, crée, dans le cadre de son expansion le poste de

Directeur Exportation

160.000 +

Il sera responsable de son budget, du marketing export, des objectifs (plan à 5 ans), de leur réalisation et au plan scientifique des relations avec la recherche.

Cette fonction de haut niveau sera confiée de préférence à un pharmacien, 35 ans minimum, justifiant obligatoirement de plusieurs années d'expérience dans la pratique de l'exportation de produits pharmaceutiques ou para-pharmaceutiques.

Bilingue français-anglais indispensable - d'autres langues étrangères seraient en outre appréciées.

sélé CEGOS

Prière d'adresser C.V. détaillé et circonstancié, sous Réf. 6063/M à Fr. ROUSSEAU - Sélé-CEGOS - 33 quai Galliéni 92152 SURESNES, qui s'engage à répondre et garantit une entière discrétion.

FABRICANT DE COMPOSANTS HYDRAULIQUES
cherche son

CHEF COMPTABLE

Diplôme demandé : D.E.C.S., Maîtrise de Gestion, E.S.S.E.C. ou Sup. de Co.
- — Il aura en charge la comptabilité générale d'une P.M.I. ;
- — le poste, évolutif, est basé à MULHOUSE.

Le candidat devra être disponible à partir du 15 juillet pour stage de 2 mois région parisienne. Le lieu de travail et de résidence étant ensuite MULHOUSE.

Adr. C.V., photo, lettre man., prét. ss la réf. 5.429 à P. LICHAU S.A., 10, rue Louvois 75063 Paris Cedex 02, qui transmettra.







offres d'emploi

Importante société électronique de la banlieue Sud recherche :

INGENIEUR II

Spécialisé en technologie des composants hyperfréquences. **Réf. A.**

INGENIEURS ou A.T.P.

expérimentés en technologie et fabrication des semi-conducteurs. **Réf. B.**

Pour exercer leurs compétences dans :
— la coordination de projets internationaux.
— l'évaluation des composants et fournisseurs.

La maîtrise de l'anglais est indispensable pour ces postes.

Adresser C.V. et rémunération souhaitée en indiquant la référence du poste sous N° 4576 à PARFRANCE P.A. 4, rue Robert Estienne 75008 Paris qui transmettra

---

PS Conseil

JEUNE NEGOCIATEUR

Métallurgie - fonderie.

Pour sa filiale française, une société allemande de négoce de produits métallurgiques, recherche un Jeune Négociateur d'Affaires. Après une période de formation de plusieurs mois en Allemagne Fédérale, il aura pour objectif de développer de nouveaux marchés auprès des industries de la sidérurgie et de la métallurgie, en s'appuyant sur un réseau de fournisseurs qu'il aura pour mission de suivre, d'entretenir et de développer. Ce poste convient à un jeune diplômé de l'enseignement supérieur (Ecoles d'ingénieurs, E.S.C. ou équivalent), motivé par la fonction commerciale, ouvert aux produits industriels, et pouvant faire état, si possible, d'une première expérience dans un domaine similaire. La pratique courante de l'anglais est nécessaire. La rémunération annuelle de départ sera liée au potentiel du candidat retenu.

Adresser C.V. sous référence A/2571 M à :
PS CONSEIL
8, rue Bellini - 75782 Paris Cedex 16
Discrétion assurée

---

matériaux bâtiment
100/150 000 F

Entreprise française diversifiée, au C.A. d'1 milliard de F, crée pour développer sa branche matériaux de construction, un poste de

DIRECTEUR

rattaché à la Direction Générale à Paris.

Il devra :
- diriger et animer les 4 organisations déjà en place,
- donner une autre dimension à cette activité : développement interne, rachats ou prises de participation dans des affaires nouvelles.

Le candidat que nous recherchons est ingénieur au Sup de Co; il a au moins 5 ans d'expérience des problèmes commerciaux et de gestion dans le Bâtiment; il n'a aucune chance de réussir s'il n'est pas ambitieux.

Envoyer C.V., photo sous réf. 8471-M à I.C.A. qui transmettra.

I.C.A. International Classified Advertising 3, RUE D'HAUTEVILLE - 75010 - PARIS

Charles of the Ritz
et parfums
Yves Saint-Laurent
recherchent

ASSISTANT CONTROLEUR de GESTION

SI VOUS ETES :
— un homme âgé d'environ 25 ans ;
— un diplômé d'une école supérieure de commerce ;
— attiré par le contrôle au sein d'une direction financière dynamique.

SI VOUS AVEZ :
— le goût du travail en équipe ;
— une grande rigueur intellectuelle.

VOUS ETES CELUI QUE NOUS RECHERCHONS

Le poste est à pourvoir très rapidement. Le niveau de rémunération sera fonction du potentiel du candidat.

Adresser C.V. complet et prétentions à : Charles Of The Ritz, Direction Personnel, 100, rue Chaptal, 92302 Levallois-Perret. cedex.



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

SOCIÉTÉ GENEST
un des leaders de la distribution
recherche

— POUR LA PROMOTION ET LA VENTE DE *SES MARQUES EN PRODUITS DE JARDIN* ET ANIMALERIE

UN DÉLÉGUÉ COMMERCIAL

homme de terrain, ayant une bonne connaissance du circuit traditionnel (marchands grainiers, Garden Center...) et une expérience de 3 à 5 ans dans la vente.
Basé à Bordeaux, sa zone d'activité couvrira les départements de la Gironde et de la Dordogne.
Référence de ce poste 01G

— POUR L'UNE DE SES AGENCES DANS LA SOMME

UN DÉLÉGUÉ COMMERCIAL

capable d'en assurer à terme la responsabilité. Essentiellement commercial, son rôle consistera à assurer la promotion et la vente de produits destinés à une clientèle de distribution de produits agricoles.
Basé à Doullens (Somme), sa zone d'activité couvrira les départements de la Somme, du Pas-de-Calais et du Nord.

Référence de ce poste 02G.

Pour ces deux postes, écrire avec C.V. et photo à *S.I.C.A. GLG. B.P. 51, 63360 GERZAT.*

Société Industrielle
Région CENTRE recherche

INGÉNIEUR-ÉLECTROMÉCANICIEN

pour prendre la direction de son département Services

L'intéressé doit posséder une solide expérience de l'animation d'une équipe et de la gestion d'un stock de pièces détachées important, si possible à l'aide de moyens informatiques. Il se verra confier d'importantes responsabilités commerciales, administratives et techniques.

Adr. C.V. détaillé en précisant prétent. n° 17.058, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

Importante Société du Nord, spécialisée dans le négoce de meuble recherche pour son expansion

DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

28 ans minimum, titulaire du D.E.C.S., relation avec la D.G., qui s'occupera de la finance et de l'administration de la Société, Budget prévisionnel TB relations banques, expérience dans une P.M.E. souhaitée, ainsi que travail comptable sur ordinateur. Salaire 84 000 F/an.

DIRECTEUR COMMERCIAL

ayant déjà la connaissance du produit (meuble), relation avec la D.G. Il sera chargé de définir la gamme, de surveiller le stock, relations fournisseurs et statistiques en général, sens de la responsabilité. Salaire 84 000 F/an.

RESPONSABLE VENTE MEUBLES

D'esprit dynamique, il doit avoir le sens des responsabilités de l'autorité et de l'animation de l'équipe de Vente (8 personnes), pour un C.A. de 1,7 million de francs mensuel. Rémunération sur objectif.

Adr. lettre man., C.V. et photo, à : S.A. PRIAM, Centre commercial, ENGLOS 59320 HAUBOURDIN.

IMPORTANTE ENTREPRISE ALIMENTAIRE FRANCHE-COMTÉ
recherche
pour assister son DIRECTEUR COMMERCIAL

Responsable (homme ou femme) ADMINISTRATION COMMERCIALE

30 ans minimum.
Très solide expérience professionnelle nécessaire Chargé, sous l'autorité du Directeur Commercial et avec l'appui d'une équipe de correspondancières de :
— l'exploitation des commandes ;
— la gestion des clients (fichier, conditions de vente, encaissements, correspondance) ;
— le contrôle administratif du réseau de vente (50 vendeurs) ;
— l'analyse des statistiques ;
— les dossiers exportation.

D'une grande disponibilité, il sera capable d'assurer de façon autonome l'organisation et la marche du service, *la conduite du personnel.*

Rémunération attrayante pour candidat compétent.

Envoyer C.V. manuscrit, prétent., photo, n° 16.937, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

COLLECTIVITÉ LOCALE du Nord de la France
recherche pour

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT OPÉRATIONNEL

INGÉNIEUR DES PONTS CENTRALE ou ÉQUIVALENT

justifiant de plusieurs années d'expérience.

Le candidat devra :
— Diriger la conception et la réalisation des plans d'aménagement de la voierie, des plans de circulation, des programmes d'espaces verts ;
— Participer et suivre la réalisation des S.D.A.U et P.O.S. ;
— Gérer le domaine municipal ;
— Réaliser et prendre en charge l'entretien des équipements publics.

Adresser C.V. sous n° 7.140 à « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 Paris (9e), qui transm.

Basse-Normandie - 50 km de Caen
Filiale Groupe International
Anglais performant
Fabrication : Accessoires automobiles
CA : 60 millions recherche

Directeur Administratif et Financier

Responsabilités :
- Administration comptable et financière
- Relations humaines
- Secrétariat Général
- Informatique

Langue anglaise indispensable.
Il est réclamé une expérience de 5 années minimum dans un poste similaire.
Connaissance de la comptabilité anglo-saxonne souhaitée. Rémunération très motivante pour un candidat de valeur.
Pour tous renseignements complémentaires, veuillez adresser curriculum vitae très détaillé *plus lettre manuscrite et photo,* sous référence 71050 C

ORES S.E.C.E. 11, allée de la Robertsau 67000 STRASBOURG
GROUPE BOSSARD

ALPES

IMPORTANTE BANQUE REGIONALE implantée sur place commerciale en pleine expansion, dans région touristique, recherche pour seconder Directeur Administratif proche de la retraite

ADJOINT

38 ans minimum.

Ce poste ne peut convenir qu'à CADRE possédant solide expérience de l'administration d'une banque.

Nous exigeons une réelle compétence dans comptabilité bancaire (établissement du bilan, compte d'exploitation) et fiscalité.

La connaissance des services portefeuille, virements, correspondants, est indispensable. Une expérience dans l'organisation et l'animation sera très appréciée.

Adresser lettre manuscrite avec C.V. dét. indiquant derniers émoluments perçus à (référence 6880),
B.E.O. 3, rue de Téhéran, 75008 PARIS.
DISCRETION ABSOLUE DE RIGUEUR.

Importante Usine moderne Maroquinerie gd public (680 pers.), Sud Bas-Rhin, recherche :

JEUNE CHEF DE PRODUIT

ESC, IECS ou simil. 1 à 2 ans d'expér. de vente ou d'organisation commerciale.
MISSION :
Développement des ventes d'une ligne de produits grand public. Animation et contrôle d'une équipe de représentants.

— Déplacements 50 % du temps.
— Poste d'avenir stable.
— Logt facilité rég. touristique Sud Bas-Rhin.

Adresser C.V. détaillé à SELETEC, Conseil en Recrutement, 67009 STRASBOURG CEDEX, sous référence : 681.

L'Institut Universitaire de Technologie de CAEN, département techniques de commercialisation *recherche*

PROFESSIONNELS

en exercice sur la Normandie pr vacation marketing et vente. Adr. C.V. et lettre à M. Claudet, Chef du Département I.U.T. de CAEN, bd du Mal-Juin, 14032 CAEN CEDEX

Importante Agence Région Nord recherche, URGENT

CHEF DE PUBLICITÉ

confirmé. 3/4 ans d'expérience agence. Situation d'avenir. Envoyer C.V., photo et lettre manuscrite sous n° 696.881 M, REGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir *bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe* le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ GRENOBLOISE
recherche pour son équipe de calculs intégrée au bureau d'études

INGÉNIEUR MÉCANICIEN

GRANDE ÉCOLE (Centrale, A.M., etc.)

— D'un bon rang de sortie ;
— Débutant ou ayant quelques années d'expérience
— Intéressé par les calculs de structures mécaniques (R. d. M., vibrations, etc.).

Adresser candidature, photo et C.V. sous n° 16.710 à CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris (1er), qui tr.

IMPORTANTE USINE INDUSTRIE LOURDE, FEU CONTINU RÉGION NORMANDE
recherche

INGÉNIEUR

FORMATION A. et M. ou similaire
POUR ASSURER L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DE SES INSTALLATIONS

Toute candidature doit être nécessairement assortie d'un curriculum vitae détaillé précisant entre autres le degré d'expérience en la matière.

Age minimum 33 ans. Rémunération 140.000 F/an.

Ecrire sous n° 17.346, Contesse Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, qui transmettra.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ GRENOBLOISE
recherche pour son
Département « ACHATS »

INGÉNIEUR

DIPLOME ÉLECTROMÉCANICIEN

Il s'intégrera dans le Groupe d'achat d'électricité ensembles mécaniques de la Direction des Approvisionnements.

Expérience industrielle exigée de 5 ans.

Adresser candidature, photo et C.V. sous n° 16.707 à CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris (1er), qui tr.

Importante Société Grosse Mécanique
recherche

INGÉNIEUR MÉCANICIEN

Intéressé par les problèmes d'atelier. Après une *période d'adaptation, le candidat* retenu aura la responsabilité de tous les problèmes d'entretien de l'Usine (100 machines dont C.N.C.)
Un développement du poste est possible vers l'informatique.

Adresser C.V. détaillé + photo à : SECIM - Av. Clemenceau, 59680 Ferrière-la-Grande.

Importante Entreprise de Confection Ouest-France, voulant promouvoir une politique de personnel dynamique, recherche pour son siège, un :

responsable relations humaines et sociales

35 ans environ. 5 ans d'expérience en entreprise, homme de dialogue - aimant le travail en équipe il devra : développer l'information, proposer et gérer la politique sociale, assurer la gestion *des ressources humaines.*

Adresser C.V., lettre man. et vos atouts pour réussir à Melle HATCHOUEL

CLE 128 9 bis, rue Labie 75017 Paris.

SOCIETE DE PRODUITS CHIMIQUES POUR LA CONSTRUCTION,

faisant partie d'un groupe, leader européen dans sa branche, recherche, pour le laboratoire de son usine en Normandie (120 pers. - 100 Km de Paris),

INGENIEUR CHIMISTE

pour assurer la formulation et le développement de ses nouveaux produits.
Ecrire (réf IA à inscrire sur l'enveloppe) au :

coq
hébert conseil
Poissonnière Building
11, Faubourg Poissonnière 75009 Paris

---

ingénieur commercial

PARIS

TRANSMISSION DE PUISSANCE

Une société internationale spécialisée dans la vente de matériel de transmissions (courroies, chaînes, réducteurs) recherche un ingénieur pour développer une clientèle existante sur le territoire français (déplacements environ 10 jours par mois). Il devra avoir 25 ans minimum et posséder une excellente connaissance de l'Anglais car il sera formé dans les usines européennes et américaines. La pratique de la vente aux industries est indispensable. Une expérience chez un chaînier serait un atout.
Ce poste implique une large autonomie d'action au sein de l'équipe européenne de marketing et ouvre à un jeune homme de valeur la perspective d'une carrière internationale.

Envoyer C.V., photo récente et rémunération actuelle sous la réf. 706239/M (à mentionner sur l'enveloppe).
Le secret absolu des candidatures est garanti par :

BERNARD KRIEF CONSULTANTS
1, RUE DANTON 75263 PARIS CEDEX 06

G. I. S.

Gestion Informatique Système recrute personnel expérimenté pour les postes suivants :

ANALYSTES CONCEPTEURS ET FONCTIONNELS
REF. : 1 à 10
GESTION ADMINISTRATIVE-DISTRIBUTION

INGÉNIEURS SYSTÈMES
REF. : 1 S 21 - D.O.S. - G.C.O.S. 66 - OS

ANALYSTES PROGRAMMEURS
REF. : AP 31 - COBOL-PL1 - FORTRAN
(I.M.S. - DL 1 appréciés)

Possibilités évolutions pour les candidats retenus.
Envoyer curriculum vitae détaillé : 48, rue du Ranelagh - 75016 PARIS.

TRES IMPORTANT GROUPE ALIMENTAIRE FRANÇAIS
recherche

directeur marketing international
très haut niveau

- 45 ans minimum,
- de formation supérieure, il doit avoir une expérience de plusieurs années dans le Marketing, tant au plan de la conception que de la réalisation,
- la connaissance du milieu des Biens de Grande Consommation est indispensable,
- jouissant d'une large autonomie d'action, il aura pour rôle de conseiller, d'assister et d'auditer les équipes Marketing du Groupe,
- sa personnalité épanouie, riche et très concrète, promesse d'une réussite certaine, devra s'imposer par sa compétence technique et par la qualité de son contact,
- anglais et allemand courants.

Ecrire avec C.V. détaillé et prétentions sous référence 2539-M à J. GUILLON (réponse et discrétion assurées).

guillon sélection
23, AV. DE LIVRY - 93340 LE RAINCY

AUDIT

CABINET INTERNATIONAL
Recherche

JEUNES DIPLOMÉS DE GRANDES ÉCOLES COMMERCIALES
ou équivalent

Nous offrons une formation aux techniques d'audit par cours, séminaires, travail auprès des clients et stages à l'étranger.

Requis : au moins 2 certificats du DECS ou équivalent, bonnes connaissances de l'anglais.

Envoyer curriculum vitae détaillé (de préférence avec N° de téléphone) à :

Coopers & Lybrand
Boîte Postale 451-08 - 75366 Paris Cedex 08

offres d'emploi

LogAbax informatique

PREMIER CONSTRUCTEUR FRANÇAIS DE TERMINAUX ET MINI-ORDINATEURS DE GESTION

recherche pour son service FORMATION - DOCUMENTATION

MONITEURS DE FORMATION MAINTENANCE

sur l'ensemble des matériels de la gamme

Niveau Ingénieur ou Technicien Supérieur
Quelques années d'expérience en informatique exigée (Unités centrales et périphériques).
Un minimum de pratique dans le domaine de la formation technique sera apprécié.
Les postes nécessitent la pratique de l'anglais technique.
Après formation complémentaire sur nos différents systèmes, les candidats assureront la formation du réseau de techniciens de maintenance opérant en France et à l'Etranger.

Lieu de travail : GIF-SUR-YVETTE.

Adresser C.V., photo et prétentions sous réf. 172 à la Direction du Personnel, 77, av. Aristide-Briand, 94110 ARCUEIL.

Les Compagnies d'Assurances du



recherchent

un jeune analyste financier

Ayant l'une des formations suivantes :
- jeune cadre bancaire d'un service crédit,
- analyste avec 1 à 3 ans d'expérience (cours S.F.A.F.),
- jeune cadre d'un bureau d'analyse.

Possédant parfaitement la langue anglaise.
Ayant une bonne connaissance des techniques de l'analyse financière.
En étroite collaboration avec une équipe de gestion autonome, il travaillera essentiellement aux
- analyses de participations industrielles,
- analyses de valeurs françaises côtées en bourse,
- études de secteurs industriels sur le plan international.

Lieu de travail : MARLY LE ROI.
Ecrire sous référence EF avec CV et désir de rémunération au :

GROUPE DROUOT
SERVICE DU RECRUTEMENT
Place Victorien Sardou
78161 MARLY LE ROI

SOCIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE de renommée mondiale recherche pour son

SERVICE COMMERCIAL
JEUNES INSPECTEURS DES VENTES

pour assurer le maintien et le développement des ventes de produits techniques auprès d'une clientèle professionnelle de revendeurs

sont offerts
- un climat de travail agréable dans une équipe jeune, stable et dynamique.
- une formation complète : technique et commerciale assurée dans l'entreprise.
- de très bonnes conditions générales d'emploi : salaire - retraites - avantages sociaux - voiture fournie - frais professionnels couverts.
- de réelles possibilités de promotion pour les candidats de valeur.

sont recherchés :
- soit de jeunes débutants ayant une bonne formation générale équivalente ou supérieure au baccalauréat.
- soit de jeunes commerçants ayant la référence d'une première expérience dans le domaine commercial.

Toutes les candidatures seront étudiées avec discrétion sous un délai de 5 semaines.
Adresser CV. détaillé avec photo à :
INTERMEDIA N° 268
69, rue Lafayette 75009 PARIS

Dans le cadre de son expansion

la société des autoroutes
PARIS - POITIERS
PARIS - LE MANS

recherche un

CADRE FONCIER EXPERIMENTE

pour assister le chef du service foncier.

Une expérience de quelques années acquise dans un service de l'administration ou un bureau foncier serait appréciée.

Les candidats intéressés sont priés d'adresser leur C.V. détaillé avec indication de rémunération actuelle et prétentions au Service Recrutement

COFIROUTE
77, avenue Raymond Poincaré
75116 Paris

L'OCEANE AQUITAINE

---

etap

TRÈS PUISSANT GROUPE FRANÇAIS 5.000 PERSONNES - FORT DÉVELOPPEMENT RECHERCHE POUR UNE DE SES FILIALES GRANDE VILLE BRETAGNE

DIRECTEUR DE PRODUCTION

Ce poste peut convenir à un ingénieur E.C.P., Mines, A.M. ou équivalent, ayant une solide expérience professionnelle impliquant la direction d'un personnel nombreux et témoignant de réelles qualités d'organisateur, capable d'animer un effectif de 700 personnes environ.

FORMATION AUX TECHNIQUES PROPRES DE LA SOCIÉTÉ ASSURÉE AU SEIN DU GROUPE.

Ecrire sous référence OH 321 AM.

GROUPE LIMAGRAIN

CLERMONT-FERRAND
RECHERCHE POUR SA PRINCIPALE SOCIÉTÉ

CONTROLEUR DE GESTION

DANS LE CADRE DE L'ÉQUIPE ASSURANT LE CONTROLE DE GESTION, IL SERA CHARGÉ DE
- l'élaboration du plan à un an et des prix de revient ;
- assurer les prévisions et le contrôle budgétaire ;
- participer à la réalisation du tableau de bord.

CE POSTE CONVIENDRAIT A CANDIDAT
- formation école supérieure de commerce ;
- disposant 2 à 3 ans expérience au sein Direction Financière ou Service Contrôle de Gestion (connaissance en informatique de gestion souhaitée).

RÉELLES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DE CARRIÈRE DANS LE GROUPE.

Ecrire sous référence YK 517 CM.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS-LA DÉFENSE
PROPOSE SITUATION STABLE ET ÉVOLUTIVE A

EXPERT-COMPTABLE DIPLOMÉ
RESPONSABLE DE LA COMPTABILITÉ FILIALES

CE CADRE TRAVAILLERA AU NIVEAU DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

et devra assurer de manière autonome, des missions de centralisation, d'audit ou de conseils de gestion auprès d'un groupe de filiales.
Ce poste intéresse un candidat, 35 ans min., ayant acquis une solide expérience comptable de préférence dans l'industrie.

Ecrire sous référence AH 519 CR.

TRÈS IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL SECTEUR EN DÉVELOPPEMENT CONSTANT RECHERCHE POUR UNE DE SES DIVISIONS

CHEF DE SERVICE MARKETING

RATTACHÉ A LA DIRECTION GÉNÉRALE,

il aura la responsabilité d'animer et coordonner des études et des réalisations concrètes.
Ce poste peut convenir à un candidat H.E.C., E.S.S.E.C., E.S.C. ou formation supérieure équivalente, ayant une solide expérience en marketing acquise dans une entreprise témoignant de qualités de contact et de réalisateur.

Poste : ville OUEST FRANCE.
Ordre de grandeur de rémunération :

120.000 F

Ecrire sous référence FM 524 CM.

DANS LE CADRE DE SON EXPANSION

LA RUCHE PICARDE - AMIENS

SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION AUX ENSEIGNES RUCHE - NOVA - DELTA - MAMMOUTH RECHERCHE

UN JEUNE CADRE

E.S.S.E.C., E.S.C.P. OU ÉQUIVALENT AYANT 3 ANS D'EXPÉRIENCE DANS LES DOMAINES

GESTION - ORGANISATION - MÉTHODES

Le rôle de ce spécialiste consistera, au sein d'un département important à :
- analyser les résultats de gestion ;
- définir les meilleures méthodes d'exploitation ;
- contrôler les procédures administratives et d'exploitation mises ou à mettre en place

Cette fonction, en cours de création dans la société sera amenée à se développer et présente des possibilités d'évolution pour un candidat de valeur.

Ecrire sous référence EL 523 AM.

INGÉNIEUR PREMIER PLAN (X, E.C.P., MINES, M.B.A...) POUR POSTE

DIRECTEUR COMMERCIAL FRANCE EXPORT

Un groupe industriel français ayant des activités internationales (export supérieur à 50 %) leader dans la réalisation de biens d'équipement pour industrie lourde, offre au sein d'une de ses plus importantes divisions de larges responsabilités impliquant
- des qualités de manager et une expérience de 10 ans environ de la négociation de contrats importants (connaissance clientèle ingénierie appréciée) ;
- la prise en charge du développement et de la rentabilité d'un C.A. supérieur à 100 millions ;
- l'animation d'une équipe étoffée (environ 60 ingénieurs et techniciens).

Poste à PARIS. Anglais indispensable, autre langue appréciée.

Ecrire sous référence BI 520 AE.

GRANDE FIRME FRANÇAISE FILIALE D'UN PUISSANT GROUPE INDUSTRIEL
RECHERCHE POUR SON DÉPARTEMENT TÉLÉCOMMUNICATIONS PARIS

DIRECTEUR EXPORTATION

Capable définir, mettre en œuvre et contrôler une politique dynamique d'exportation monde entier et animer équipe de cadres confirmés

Il s'agit d'un

POSTE IMPORTANT QUI PEUT CONVENIR A DIPLOMÉ GRANDE ÉCOLE, 35 ANS MINIM.,

ayant acquis une solide expérience de la vente à l'export de biens d'équipements et de contrats clés en main.

TRÈS BONNE CONNAISSANCE DE L'ANGLAIS INDISPENSABLE.

Traitement à partir de

160.000 F

Ecrire sous référence ZL 518 AE.

GROUPE FRANÇAIS ACTIVITÉS INTERNATIONALES BIENS D'ÉQUIPEMENT (2.200 PERSONNES - C.A. 450 MILLIONS)

recherche pour lui confier la

DIRECTION D'UNE DE SES UNITÉS INDUSTRIELLES

INGÉNIEUR GRANDE ÉCOLE CONFIRMÉ

Il aura la responsabilité de la gestion de l'animation et du développement d'un ensemble réalisant un C.A. de 40 millions. Il sera l'interlocuteur des services commerciaux et dirigera les études, les méthodes, la fabrication

POSTE INTÉRESSANT PERMETTANT RÉELLE ÉVOLUTION DE CARRIÈRE POUR

Ingénieur E.C.P., Mines, A.M. ou équivalent, ayant 8 à 10 ans d'expérience industrielle (de préférence dans fabrication unitaire ou petite série), de bonnes connaissances en mécanique et/ou chaudronnerie, la capacité de travailler dans société pratiquant décentralisation des responsabilités et mettant en œuvre méthodes modernes de gestion et d'animation du personnel.

Poste : ville province, proximité PARIS.

ORDRE DE GRANDEUR DE REMUNERATION

120.000 F +

Ecrire sous référence GN 525 CM.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ APPARTENANT A GROUPE EN EXPANSION - VILLE UNIVERSITAIRE CENTRE FRANCE - OFFRE UN POSTE DE

RESPONSABLE ADMINISTRATION DU PERSONNEL

LE TITULAIRE DU POSTE DEVRA PRENDRE EN CHARGE
- la gestion du personnel ;
- la paie en liaison avec l'ordinateur ;
- les problèmes d'hygiène et sécurité ;
- le suivi des effectifs, les classifications...

IL DEVRA DISPOSER
- d'une formation supérieure, licence en droit ou équivalent ;
- d'une expérience de 5 à 8 ans acquise au sein d'une direction du personnel.

POSTE INTÉRESSANT ET POSSIBILITÉS D'ÉVOLUTION DANS LE GROUPE.

Ecrire sous référence SB 481 AM

écrire en précisant la référence
4, rue Massenet 75016 PARIS
discrétion assurée

etap

Laboratoire Pharmaceutique spécialisé dans les Produits Grand Public, recherche

PHARMACIEN (NE)

pour poste d'attaché commercial auprès de la Direction Générale. Il orientera directement la Direction Générale pour les décisions « Marketing » et publicitaires. Il disposera à cet effet des moyens modernes d'information.
Il pourra approfondir son expérience commerciale grâce à des possibilités d'initiatives dans des domaines variés. Nous examinerons ensemble les perspectives d'avenir du poste que nous proposons

Envoyer curriculum vitae manuscrit à PUBLIART, réf. 1843 - 27, rue Garnier - 92201 NEUILLY, qui tr.

GROUPE BANCAIRE SPÉCIALISÉ

RECHERCHE

AUDIT INTERNE

— ayant minimum 3 à 5 ans d'expérience dans la fonction, soit dans une entreprise, soit dans un cabinet ;
— formation supérieure et expérience bancaire souhaitables.

Ecrire avec C.V., photo et prét., ss la réf. OV 319 à ARCHAT, 34, bd Haussmann, 75009 PARIS, qui tr.

Cadre Supérieur Immobilier

Le Logement Français, Société Anonyme d'H.L.M., à but non lucratif, 25.000 logements.
Nous construisons chaque année environ 1.000 logements (location et accession à la propriété). Nos activités couvrent également le domaine de l'aménagement et de la restauration de l'habitat ancien.

Nous vous proposons de venir compléter notre équipe de Direction et dans un premier temps, vous assurerez la fonction de Responsable des Programmes.

Agé d'environ 35 ans, vous devez avoir une expérience de la promotion des logements aidés ou avoir exercé des fonctions de Direction dans un organisme similaire.

Vos connaissances en gestion financière, vos qualités d'organisation alliées à votre sens des relations humaines seront les atouts nécessaires à votre réussite.

Ecrivez à EUREQUIP, sous référence 6.067, qui examinera les candidatures.



EUREQUIP
Département recrutement
B.P. 30 - 92420 Vaucresson.

Filiale d'un important groupe multinational notre société, 3.000 collaborateurs, commercialise des biens d'équipements industriels par l'intermédiaire de succursales implantées dans toute la France.
Votre formation, de type ESC ou DECS, confirmée par une expérience de 2 ans dans un cabinet anglo-saxon, devrait vous permettre, en qualité d'

auditeur interne

de réaliser le contrôle de nos établissements, et d'apporter - à leurs responsables - les conseils et solutions les mieux appropriées à une optimisation de leur gestion administrative.
Cette mission de contrôle s'exerçant sur tous nos services de Paris et de Province, elle exigera du candidat, basé à Paris, de fréquents déplacements.
Votre candidature (lettre manuscrite, c.v. et prétentions) devra être adressée sous référence 35319 à Havas Contact, 156 bd Haussmann 75008 Paris.

HAVAS CONTACT

---

audit opérationnel

BSN-Gervais Danone recherche pour son Service Audit, un diplômé d'études supérieures, ayant acquis au moins 3 ans d'expérience dans un Cabinet d'Audit Anglo-Saxon ou dans le Service Audit Interne d'une Société Anglo-Saxonne.

Il utilisera les techniques anglo-saxonnes d'analyse pour contrôler et améliorer la rentabilité des différentes fonctions de l'entreprise (transports, achats, finances, export, etc.).

Il sera chargé d'élaborer et de proposer des recommandations à la Direction Générale pour lui permettre d'améliorer le fonctionnement et les résultats des différentes Sociétés du Groupe.

Le poste, basé à Paris, nécessite de nombreux déplacements tant en France qu'à l'Etranger.

Adresser votre candidature avec c.v. détaillé, sous réf. J 04 M à Jean Bürckel BSN-Gervais Danone, 7 rue de Téhéran, 75008 Paris.

bsn. gervais danone

HAVAS CONTACT

---

audit interne

Important groupe industriel français (C.A. 4 milliards de francs). Nous renforçons notre service de contrôle interne au sein de notre Direction Financière.

Nous recherchons un réviseur niveau senior. Directement rattaché au Directeur Financier, l'équipe à laquelle il devra s'intégrer est chargée de prendre en charge et développer : l'appréciation et le contrôle des procédures des sociétés du Groupe, la révision des bilans de ces sociétés, et participer à des missions d'audit en vue d'acquisition de sociétés.

Ce poste conviendrait à un jeune diplômé de l'enseignement supérieur (type grande école commerciale) présentant une première expérience de la fonction d'audit acquise de préférence au sein d'un cabinet d'audit français ou international.

Lieu de travail : Proche banlieue Ouest.
Adresser curriculum vitae ss réf. OREX (à mentionner sur l'enveloppe) à

Publicis Conseil
EMPLOIS et CARRIÈRES
30, rue Vernet, 75008 PARIS

ingénieurs commerciaux
débutants

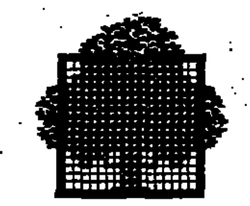
Nº 2 mondial de l'Informatique, la Compagnie Internationale pour l'Informatique *Cii Honeywell Bull vous propose, dans le cadre du renforcement de son réseau commercial à* Paris et en Province, une carrière dans la négociation et la vente à haut niveau.

Vous devez être diplômé d'une Grande Ecole d'Ingénieurs (X, Centrale, Mines...) ou d'une Grande Ecole Commerciale (Hec, Essec, Escp...) et dégagé des obligations militaires.

Une période de formation d'un an vous permettra d'apprendre votre métier d'Ingénieur Commercial en vivant des situations de formation diversifiées.

Date d'embauche septembre 1977.

Adressez rapidement votre candidature sous réf. M 2 accompagnée d'un C.V. *en précisant* la région souhaitée à Cii Honeywell Bull, Direction Marketing France, Poste courrier 1 F 107 61-63, rue d'Avron - 75980 Paris cédex 20.



Cii Honeywell Bull

Société Internationale recherche

UNE COMPTABLE DACTYLO

notion d'anglais.

Ecr. nº T 74.805 M, Régie-Pr., 85 bis, r. Réaumur, PARIS (2e).

AUDIT - COMPTABLE HME

titulaire du D.E.C.S.

Ayant :
— 2 ans min. expér. cabinet ;
— Pratique de la révision ;
— Connaissance anglais si possible parlé et écrit.

Pour importante Société travaux publics *banlieue SUD.*

C.V. très complet manuscrit à S.T.O., 11, rue Géricault (16e).

Société de conseils en informatique, mathématiques et économie, située à PARIS, recherche

INGÉNIEUR INFORMATICIEN

av. expér. particulière, réseaux télé-informatiques et/ou systèmes base de données. Expér. préalable consultant appréciée. Disponibilité rapide souh. Temps plein ou partiel. Ecrire C.V. MANAGEMENT SCIENTIFIQ., 43, rue Beaubourg, PARIS (3e).

En vue gestion d'un régime de sécurité sociale, rech

RÉDACTEUR JURIDIQUE

— Licence ou équivalent ;
— Connaissance des problèm. de séc. sociale. Libre rapidem.

Adresser lettre manuscrite, C.V., prétentions, à : CENTRE NATIONAL DES LETTRES, rue Dufrenoy, 75116 PARIS.

Canon France
Directeur de Division Matériel de Bureau

Le regroupement de certaines activités de la Société entraîne la mise en place d'un nouveau responsable.

Sa mission : mettre en œuvre des moyens nécessaires pour l'atteinte d'un budget prédéfini avec le Directeur Général en terme de C.A., de produits, de marges...

Ses produits : photocopieurs, calculatrices électroniques, microfilms...

Son marché : clientèle directe (Industries, Administrations, Stés Commerciales, professions libérales), clientèle indirecte (revendeurs,...).

Ses moyens : effectif 700 personnes dont une force de vente présente sur l'ensemble du territoire, un S.A.V. efficace et contribuant largement à l'image de marque, une cellule Marketing *et Publicité, et une administration* commerciale.

C.A. actuel : 140 Millions.

Son profil : après une formation supérieure (HEC, ESSEC, ESCP...) il a été confronté à de réelles responsabilités de gestion d'hommes et de budget. C'est un animateur bien au fait des problèmes de vente, de S.A.V., de stock... Il sait aussi prendre du recul, concevoir et faire appliquer.

La rémunération importante tient compte de l'acquis professionnel.

Lieu de travail : Parinor (93).

Les personnes préparées par leurs expériences et leurs compétences à ces responsabilités sont invitées à adresser leur dossier sous référence MB 611/M à *SEFOP* qui les en remercie.

SEFOP 7 rue Lincoln 75008 PARIS

Pour notre Division Industrielle à Bougival nous recherchons

responsable marchés

eaux résiduaires urbaines Réf. 211

PROFIL : ingénieur chimiste • anglais courant • expérience vente dans secteur municipal, de produits pour le traitement des eaux résiduaires • personnalité affirmée • âge minimum 30 ans.

ROLE : études de marchés, définition du potentiel, du plan d'action, *des prises de contacts avec les agences de bassin et Municipalités, des* investissements en ressources de personnel et matériel • réalisation de toutes actions à partir d'objectifs définis • déplacements France et étranger.

ingénieur d'affaires

génie climatique Réf. 221

PROFIL : *écoles Supérieures d'Ingénieurs dans la branche demandée* ou niveau • anglais courant • expérience du milieu, en particulier, dans le domaine de la vente, de 5 ans minimum • personnalité affirmée.

ROLE : prospection de marchés neufs • promotion de nouveaux produits • connaissance des problèmes thermiques • suivi de l'action commerciale en totalité • déplacements de courte durée.

Ecrire avec C.V. + photo + prétentions sous référence à la Direction du Personnel

ALFA-LAVAL

62/70, rue Yvan Tourgueneff - 78380 BOUGIVAL

RESPONSABLE PROGRAMME
91.000 F

Notre organisation crée et développe avec succès un certain nombre d'expositions internationales. Dans le cadre de notre expansion, nous recherchons actuellement un jeune Sup. de Co ou équivalent pour prendre en charge de A jusqu'à Z l'organisation, le lancement, le suivi et la gestion des expositions dont il sera responsable,

L'homme nous intéresse plus que son diplôme. Aussi, vous avez donc l'habitude de vous organiser en fonction de vos objectifs, d'assurer le suivi administratif de vos commandes. En fait, il s'agit pour vous de gérer une unité opérationnelle.

Bien sûr, vous êtes rompu aux négociations à tous les niveaux, vous êtes doué d'incontestables qualités d'animateur et de coordonnateur et enfin, *vous parlez un anglais courant.*

De notre côté, nous mettrons tout en œuvre pour vous aider à réussir.

Merci d'envoyer votre C.V. sous référ. 3.420 à :

INTERNATIONAL BUSINESS DRIVE
28, avenue de Messine
75008 PARIS

à qui nous avons confié cette recherche.

Jeunes diplômés de l'enseignement supérieur commercial, ce n'est pas 1 % mais 7% de notre masse salariale que nous investissons pour votre formation. C'est un risque. Nous le prenons.

Et nous prenons ce risque compte tenu de l'intérêt que nous portons à vos études supérieures. Et à vos candidatures. Votre objectif : débuter votre carrière par une expérience commerciale. *L'expansion liée à notre société, nos* méthodes de vente, la nature de nos produits et la rémunération évolutive et attractive que nous vous proposons justifient l'investissement de vos études supérieures et les fonctions d'INGÉNIEUR COMMERCIAL que nous vous destinons.

D'autre part, et paradoxalement à la taille de Burroughs, nous avons réussi, et celà grâce à l'implantation de nombreuses agences régionales, à préserver des rapports humains avec nos collaborateurs. *Vous interviendrez* auprès d'un type de clientèle déterminé et serez par conséquent considéré comme un interlocuteur privilégié. Si vous ne possédez pas de connaissances en informatique, celà ne présentera pas un obstacle pour l'étude de votre candidature.

Pour de plus amples informations nous vous prions de nous soumettre votre C.V. auquel vous joindrez une photo à :



Burroughs

à l'attention de Louis-Marie Rolin
230, avenue Laurent Cély,
92231 Gennevilliers Cédex

Ingénieur Consultant

CEGOS TYMSHARE

Filiale commune du Crédit Lyonnais, de Tymshare et de Cégos, leader dans son domaine, forte expansion européenne, vous propose un poste d'Ingénieur Consultant à Paris.

time sharing

Vous participerez au développement des applications du time sharing chez les utilisateurs dans tous les secteurs économiques, en fournissant l'assistance technique et les conseils nécessaires au niveau de la conception et de la réalisation.

Vous aborderez ainsi les techniques les plus avancées de l'informatique et du management : simulations financières, contrôle de gestion, personnel, études de marketing... Nous disposons d'un réseau mondial comprenant à ce jour plus de 40 gros systèmes interconnectés de types IBM 370/158, *PDP 10 et XDS 940.*

Vous aurez la possibilité d'évoluer vers le commercial ou l'animation d'équipes technico-commerciales en France et à l'étranger.

Ce poste convient à un diplômé GRANDE ECOLE, débutant ou non, ayant si possible une bonne expérience des langages de programmation.

Formation complémentaire de gestion appréciée.

- Le goût de l'action et des contacts humains est nécessaire.
- *La formation au time sharing sera assurée dans nos bureaux de la Colline* de Saint-Cloud.

Nous vous remercions d'adresser votre C.V. sous référence M 7.631 à *CEGOS TYMSHARE (tél. 602-70-12),* 106, Bureaux de la Colline de Saint-Cloud - 92213 SAINT-CLOUD.



IMPORTANTE SOCIÉTÉ DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

banlieue Sud-Ouest Paris.

recherche pour son

SERVICE FORMATION

INGÉNIEURS ET TECHNICIENS

- En vue d'assurer d'une part les formations internes, d'autre part celles des clients.
- De développer des centres de formation à l'étranger.
- De réaliser la documentation clients.

Ces postes conviendraient à des candidats expérimentés en électronique ou en informatique (informatique industrielle).

Pour certains postes des déplacements à l'étranger n'excédant pas 3 ou 4 mois sont à prévoir.

La connaissance de l'anglais et de l'espagnol est souhaitée mais non indispensable.

Adresser curriculum vitae détaillé et prétentions sous le nº 16.777 à CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, Paris (1er), qui transmettra.

L'Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes

recherche pour son Centre Technique et Pédagogique Régional de NEUILLY-SUR-MARNE (93)

4 INFORMATICIENS
(ingénieur ou maîtrise en informatique)

Possédant une expérience d'au moins 5 années :
- dans l'étude de l'implantation, la programmation et l'exploitation de moyens systèmes
  et/ou
- dans les domaines de conception, réalisation et mise en œuvre d'applications classiques de gestion (système de télétraitement à base de moyens ordinateurs).

Ces futurs enseignants seront chargés :
- d'étudier des formations orientées vers les P.M.E. ou vers les systèmes de *télétransmission* ;
- de participer à la formation technico-pédagogique et du perfectionnement des professeurs ;
- d'assurer la conception, l'expérimentation et la réalisation des formations.

Un plan de formation de plusieurs mois est prévu pour les candidats retenus.

Si cette offre vous intéresse, adressez C.V. et prétentions à :

afpa

A.F.P.A.
13, place de Villiers
93108 MONTREUIL CEDEX
Réf. YG 01.

HAVAS CONTACT

Notre société est jeune et en pleine expansion : née, il y a un an, elle réunit aujourd'hui 450 collaborateurs et son développement est prévu à long terme.

La Direction Commerciale recherche :

un responsable administratif

qui devra organiser puis prendre en charge la responsabilité du service administratif (gestion des stocks, fichiers...).

5 ans d'expérience sont – à notre avis – suffisants pour qu'il devienne vite opérationnel.

Les diplômes (ESC, ESSEC...) sont des atouts importants, mais nous sommes prêts à vous faire confiance et à apprécier vos qualités d'organisation et les connaissances que vous aurez acquises dans une fonction similaire, en particulier, si elles sont confirmées par une formation de type IAE.

Monsieur PERETMERE examinera les candidatures (lettre manuscrite + c.v.) qui lui seront adressées : 63, rue Jean-Jacques-Rousseau - 92150 Suresnes.

HAVAS CONTACT

Important centre informatique de gestion, région parisienne, équipé de matériel de grande puissance recherche pour son département EXPLOITATION

informaticiens

niveau DUT Informatique ou équivalent
- expérience indispensable dans la fonction de pupitreur sur grosse configuration IBM avec environnement téléprocessing.
- travail en équipe
- postes de responsabilité

Envoyer C.V. et photo sous réf. 12.341 M

Havas Contact 156, Bd Haussmann 75008 PARIS

Importante entreprise de Fabrication de Peintures Industrielles

recherche

RESPONSABLE LABORATOIRE

Une expérience pratique de la formulation et du suivi des produits en clientèle est souhaitée. Le poste est à pourvoir en région Parisienne.

Adresser C.V. avec références et prétentions sous référence 1.896, à : INTER P.A., B.P. 508, 75066 PARIS, Cedex 02, qui transmettra.



le **gan vie** recherche

recherche pour son important département informatique (200 personnes) travaillant sur matériel IBM 370, DOS/VS, CICS/VS, DL1

CHEF DE PROJET

(INGENIEUR GRANDES ECOLES : SUPELEC, MINES...)

Ce poste permettra à un candidat dynamique de valoriser :
- son expérience de l'analyse de 3 à 5 ans,
- son sens des contacts humains et de l'organisation,
- ses aptitudes à l'encadrement.

La connaissance du D.L. 1 est exigée.

Envoyer C.V. détaillé, photo et prétentions à Mme DEGEY, 2, rue Pillet-Will - 75009 PARIS. Discrétion assurée.

RANK XEROX

recherche

UN INGENIEUR SYSTEME CONFIRME Réf. C22

pour son centre de calcul international.

Le candidat retenu aura une formation supérieure et au moins trois années d'expérience des grands systèmes IBM. Il connaîtra obligatoirement OS/VS2, VSAM et optionnellement ASP ou IMS.

L'anglais écrit et parlé est indispensable en raison du caractère international du poste.

AUDITEUR INTERNE Réf. C23

dans le cadre du développement du Service Audit.

Vous êtes diplômé d'une grande Ecole de Commerce ou d'une Business School,
Vous avez 3 à 5 ans d'expérience professionnelle (dont au moins un an et demi d'audit et un an d'organisation)
Vous parlez couramment anglais

et vous aurez un atout supplémentaire si vous avez déjà pratiqué la programmation informatique.

Venez donc rejoindre notre équipe haut niveau (3 auditeurs) pour leur apporter des techniques d'analyse en organisation.

Votre rôle consistera à revoir le contrôle interne et l'efficacité des organisations de notre société : vous développerez les programmes de travail correspondants vous les appliquerez pour en tirer les conclusions, rédiger les diagnostics et enfin «vendre» les recommandations.

Nous attendons de vous qu'après 2 ou 3 ans d'audit vous preniez des responsabilités dans d'autres secteurs de l'entreprise.

Pour ces deux postes, lieu de travail : AULNAY SOUS BOIS

Envoyez candidature et C.V., sous la réf. indiquée à Catherine RAFFIT, Service Recrutement

RANK XEROX B.P. 63
93602 AULNAY SOUS BOIS

Large U.S. based multinational mining company search for its Paris European Headquarters

MARKET RESEARCH AND ECONOMIC ANALYST

with equivalent of American Master Degree in Economics, with emphasis in Statistics and Interactive Information Processing. University degree as well as fluency in English are absolute requirements. Engineering degree will be a plus.

The successful candidate, aged between 25 and 30, will be responsible for :

— Evaluation economic conditions in European industrial market ;
— Constructing forecasting models ;
— Study metals supply/demand and competitive situation ;
— Advise management as to potential impacts on Company's business and opportunities.

All applications will be treated in the strictest confidence. Please send curriculum vitae and salary expectation to n° 1161.

COFAP 40, rue de Chabrol 75010 Paris q. tr.

EXPORTATEUR D'USINES TEXTILES

recherche

UN INGÉNIEUR DIPLOMÉ

ayant

— Connaissance des matériels textiles ;
— Expérience de la conception et de la réalisation d'ensembles industriels ;
— Formation de base mécanique ou électricité ;
— Langues : allemand, anglais.

Lieu de travail : Paris (8e)
Déplacements occasionnels à l'étranger.

Envoyer C.V., photo et prétentions sous n° 7.136 à «le Monde» Publ., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

Organisme culturel recherche

CADRE ADMINISTRATIF

ayant expérience du secteur. Salaire mensuel brut 4.662 F. Envoyer C.V. n° T 074.712 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS, qui tr.

LE CRÉDIT CHIMIQUE
BANQUE PRIVEE

recherche

CLASSE III ou IV

opérations documentaires

Le candidat retenu sera spécialiste des opérations documentaires (remises et crédits). - Il aura une bonne connaissance de la réglementation des changes et de la comptabilité bancaire.

Nous lui confierons rapidement l'animation d'une équipe de personnes, ce qui requiert sens de l'organisation, autorité, donc expérience de plusieurs années dans le poste et dans le grade.

Env. C.V. manuscrit et prétent. sous référence OD/M à :
B. AMELOT
20, rue Treilhard, 75008 PARIS.

SOCIETE DE PUBLICITE
recherche personne pour

PRISE DE RENDEZ-VOUS AU TÉLÉPHONE

Une première expérience réussie est indispensable.
Travail à

TEMPS PARTIEL

début de matinée et/ou début d'après-midi.
Ce poste peut aussi convenir à ETUDIANT (E)
Ecr. avec référence n° 1891 à ORGANISATION et PUBLICITE 2, r. Marengo, 75001 Paris q. tr.

STE ELECTROMECANIQUE
en pleine expansion implantée en banlieue Nord de Paris, recherche :

INGÉNIEUR

SUPELEC, INPG
5 à 10 ans d'expérience.
Responsable deplates-formes essais, animateur d'un groupe de 20 techniciens.

Réelles perspectives d'avenir.

Adresser C.V. et prétentions à n° 17.488, Contesse Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.







CAP SOGETI

La Société du Groupe CAP-SOGETI spécialisée dans le logiciel de Base et les systèmes Temps Réel

ANALYSTES - PROGRAMMEURS

Formation I.U.T., 2 ans d'expérience, désirant s'orienter vers la réalisation de logiciels, d'application et de système, intégrés à des automatismes industriels.

INGÉNIEURS D'ÉTUDES

2 ans d'expérience minimum, de préférence chez un constructeur ou dans l'équipe système d'un utilisateur (DOS, OS, GECOS 3, SIRIS 7-8)

INGÉNIEURS COMMERCIAUX

Pour la vente de produit-programme SYSTEME. Bonnes connaissances techniques et expérience de la vente requises.

Envoyer C.V., photo, prétentions à CAP-SOGETI LOGICIEL
5, rue Louis-Lejeune, 92128 MONTROUGE CEDEX.



LOGICIEL

LA VENTE VOUS ATTIRE

Vous souhaitez exploiter vos aptitudes commerciales ou enrichir une première expérience...

Nous sommes la filiale française d'un groupe solidement implanté dans le monde entier ; nous voulons pénétrer de nouveaux marchés en créant pour cela des équipes de vendeurs confirmés. Leur rôle sera de promouvoir nos équipements dans des secteurs encore inexplorés.

Nous offrons.
- un fixe de 2.100 ou 2.650 F + commissions non plafonnées + frais de déplacements
- de nombreux avantages sociaux
- une formation de 3 semaines rémunérée permettant une bonne connaissance des produits techniquement élaborés de notre gamme.

Des postes sont à pourvoir à PARIS et sa banlieue, REIMS, MARSEILLE et la BRETAGNE.

Adresser C.V. + photo sous réf. T 102 (en précisant l'affectation désirée) à Tour de Lyon,
185, rue de Bercy 75012 Paris qui traitera les candidatures.

INFRAPLAN CARRIERES

WATERS ASSOCIATES S.A.
LA CHROMATOGRAPHIE LIQUIDE

recherche

2 INGENIEURS PROMOTION SCIENTIFIQUE ET COMMERCIALE

Aires géographiques :
- Région parisienne (Paris ou banlieue).
- Ouest)Angers ou Rennes).

Responsables directement :
- des contacts aux plus hauts niveaux pour promouvoir une technologie ;
- de l'initiation et de la formation des prospects ;
- du perfectionnement des utilisateurs ;
- du bon fonctionnement du parc «Instruments».

Le candidat devra être un chimiste confirmé de haut niveau (chimie alimentaire de préférence) ou biochimiste. Eexpérience très appréciée, mais non indispensable. La connaissance parfaite de l'anglais est obligatoire (le stage aura lieu aux Etats-Unis). Voiture fournie.

Adresser curriculum vitae, photo et prétention sà M. DELAMARE, directeur adjoint, WATERS ASSOCIATES S.A., 18, rue Goubet, 75019 PARIS.

Directeur du personnel F 160 000

La filiale (1000 personnes) d'un très important groupe étranger spécialisée dans la vente et la maintenance de matériels de bureau de haute technologie recherche son nouveau Directeur du Personnel.

Basé à Paris et membre du comité de direction, celui-ci aura pour mission de doter son service des moyens nécessaires à l'embauche, à la formation et à la gestion d'un effectif en pleine expansion dans un milieu en constante évolution. Il définira et mettra en place une politique qui favorise cette évolution industrielle. Il apportera des techniques précises en matière d'évaluation de fonction, d'appréciation et de rémunération et coordonnera ses méthodes avec ses collègues européens.

Le poste convient à un candidat âgé de 35 ans minimum, de formation supérieure et ayant acquis son expérience dans des sociétés utilisant des méthodes avancées en gestion de personnel. Homme de création et de contact, il devra être capable de jouer un rôle actif dans l'évolution des structures et des comportements socio-professionnels.

La pratique courante de l'anglais est impérative.

Adresser C.V. détaillé sous réf. 7101 à J.N. CRÊTÉ, Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine, 75755 Paris cedex 15 - Discrétion absolue

---

IMPORTANTE SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DOMAINE BIENS ÉQUIPEMENT

ayant acquis solide position internationale et visant à les accroître, cherche

CADRE SUPERIEUR

devant assumer responsabilité du service des financements, garanties et conditions générales des contrats à l'exportation.

Ce poste conviendrait à personnalité de premier plan ayant déjà exercé fonctions analogues dans secteur bancaire, administratif ou industriel et disposant expérience d'au moins dix ans dans ce domaine.

Ecrire avec curric. vitae et prétent. sous n° 16.523 à CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris (1er), qui tr.

DIGITAL EQUIPMENT FRANCE :
leader dans le domaine des mini-ordinateurs, pour faire face à son importante croissance recherche pour Paris des

ingénieurs logiciel

Ils ont pour rôle :
- d'aider nos Ingénieurs Commerciaux dans la définition des sytèmes informatiques à proposer,
- de fournir à nos clients une assistance logiciel (système et application) sur PDP 11.

Dans le cadre de leurs activités, nos Ingénieurs sont amenés à travailler dans une ambiance jeune, à voyager *fréquemment, à avoir beaucoup de contacts et à suivre de* très près l'évolution des techniques informatiques.

Nous demandons :
- une expérience professionnelle d'au moins 3 ans en logiciel d'application, soit Gestion (Réf. ILG 15) soit Scientifique (Réf. ILS 15),
- une très bonne connaissance d'un système d'exploitation, d'un langage assembleur et d'un langage évolué,
- la maîtrise de la langue anglaise.

Notre société, en fort développement, offre à chacun de larges possibilités d'évolution.

Adressez votre candidature en précisant la référence au :

digital Directeur du Personnel
18, rue Saarinen Silic 225
94528 RUNGIS Cedex

ORDINA SCI
de dimension européenne
recherche

JEUNES INGÉNIEURS

(INSA - ENSI)
débutant à 1 an d'expérience

Connaissant temps réel pour participation à la réalisation de SOFT sur mini-ordinateurs (PDP 11 - MULTI 20 - MITRA 15)

Env. C.V. et prétentions, à
ORDIS Conseil en recrutement
15, rue Auber - 75009 PARIS

La Sté Française d'un groupe international réalisant des équipements industriels lourds dans le monde entier rech.

INGÉNIEUR D'AFFAIRES

Responsable de son bureau de Paris. A.M. - ENSI ou similaire, 10 ans expérience allemand courant indispensable.

MISSION : Homme de contact à niveau élevé, il devra obtenir des consultations, informer les services techniques de la Sté qui élaborent projets et devis, négocier et conclure.

SES CLIENTS : Engineering, Sociétés minières, portuaires. Son expérience l'aura familiarisé av. la négociation technicocciale à niveau élevé, concernant ce type de clientèle et ces grands équipements.

Poste d'avenir stable.
Rémunération motivante.

Adresser C.V. détaillé, à
SELETEC
Conseil en recrutement
67009 STRASBOURG CEDEX
sous référence 689.

ARMEMENT MARITIME INTERNATIONAL

recherche

COLLABORATEUR

parfait bilingue anglais

— Ce poste nécessite des qualités de Négociation.
— Travail administratif et de contact, déplacements de courte durée en Europe, connaissances maritimes appréciées.

Ecr. C.G.M., Tour Winterthur Cédex 18 - 92085 LA DEFENSE

URGENT recherchons :

UN ANALYSTE PROGRAMMEUR

expérimenté C.I.C.S./VS (connaissances D.L. 1 appréciées), très bons salaires. Lieu de travail : CHELLES (77) Envoyer C.V., sous réf. 3.662, à Publicité LICHAU S.A. 10, rue de Louvois, 75063 Paris Cedex 02, qui transmettra.

Importante Société CENTRE PARIS recherche

COMPTABLE PRINCIPAL

EXPERIMENTE

de préférence ayant travaillé dans service paye et connaissant lois sociales. Anglais très souhaitable.

Adresser curriculum vitae, n° 17.266, Contesse Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

---

jeunes informaticiens

La Division SIMULATEURS et SYSTEMES ELECTRONIQUES d'un important groupe français recherche plusieurs

ingénieurs ou universitaires

de niveau élevé

Intéressés par l'Informatique Scientifique et la Modélisation de systèmes complexes en vue de leur Simulation.

Des connaissances dans le domaine des calculateurs de la gamme MITRA seraient appréciées.

Une bonne maîtrise de la langue anglaise et/ou allemande serait un atout supplémentaire.

Les postes sont à pourvoir dans notre Etablissement de la Banlieue Sud Ouest de la Région Parisienne.

Adressez C.V. et prétentions sous réf. 8500-M à I.C.A. qui transmettra.

I.C.A. International Classified Advertising 3, RUE D'HAUTEVILLE - 75010 - PARIS

SOCIÉTÉ D'ÉLECTRONIQUE
proche banlieue Paris-Ouest
recherche

JEUNES INGÉNIEURS ÉLECTRONICIENS

pour laboratoire d'études

Adresser C.V. détaillé à C.G.P. N° 505
25, rue Cavendish, 75019 Paris, qui transmettra.

IMPORTANT ORGANISME SOCIAL ET DE PREVOYANCE
recrute d'urgence

CADRE

LICENCIE EN DROIT

(spécialisation Droit des Assurances)
Expérience indispensable :
— soit dans une Cie - Vie
— soit chez un Courtier,
pour fonction importante dans son service prévoyance.

FNMF Adresser CV détaillé, photo (qui sera retournée) et prétentions à :
F N M F
Service des Relations Sociales
10, rue Desaix — 75730 PARIS
Cedex 15.

UNE PUISSANTE SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION NUCLÉAIRE liée à un groupe de 1er ordre, recrute dans le cadre de son développement, pour son siège social à Paris et pour ses chantiers (installés en France et à l'étranger) des

Ingénieurs et cadres

Ils interviendront dans les domaines suivants :
- coordination de projet (réf A)
  (mécanique - électricité - instrumentation et contrôle commande)
- coordination et supervision de montages (réf. B)
- essais sur chantiers et démarrage (réf. C)
- licensing (réf. D)
- planning et ordonnancement (réf. E)
- transports (France et étranger) (réf. F)
- estimation de prix et contrôle budgétaire (réf G)

Pour l'ensemble des postes, la parfaite maîtrise de l'anglais est absolument indispensable.

Pour un premier contact, nous vous prions d'adresser votre candidature sous réf. 5427 - vous préciserez votre niveau de rémunération actuel ainsi que le nom des sociétés auxquelles vous ne souhaitez pas soumettre votre dossier - Merci également de rappeler la lettre de référence du secteur dans lequel vous aimeriez exercer.
PIERRE LICHAU S.A., 10, rue de Louvois 75063 Paris cedex 02 nous transmettra votre courrier.

offres d'emploi

SOCIETE A VOCATION INTERNATIONALE
recherche :

UN INGENIEUR TECHNICO-COMMERCIAL CONFIRME

Expérience de la vente de Biens d'Equipement á l'exportation

- Connaissance souhaitée du marché de l'équipement textile
- Capable :
  - de mettre en place et de développer un réseau commercial
  - de coordonner et d'animer une équipe commerciale.
- *Expérience de la négociation à haut niveau*
- Anglais parlé indispensable
- Lieu de travail : proche banlieue Ouest de Paris
- Fréquents voyages à l'étranger.

Prière d'adresser C.V. et prétentions sous No 17.161 Contesse Publicité 20, avenue de l'Opéra 75040 Paris Cedex 01 qui transm.

GROUPE INDUSTRIEL DE TRANSFORMATION PAPETIERE
animant 5 sociétés filiales,
recherche

ASSISTANTE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE

Elle devra avoir une large expérience du secrétariat de direction P.M.E./P.M.I., doublée d'une formation sérieuse comptable, financière, administrative, sociale et commerciale pour prendre en charge les tâches habituelles de gestion et de relation d'un Holding, ainsi que les travaux ponctuels décidés par le P.-D.G. auquel elle est directement rattachée.

La poste demande une connaissance et une pratique parfaites *de la sténo et de la dactylographie, une excellente capacité* de rédaction, de l'aisance et de l'autorité dans les contacts sociaux à tous les niveaux, un jugement avisé et des qualités d'initiatives. Permis de conduire et anglais commercial souhaités. Quelques déplacements à prévoir.

Ce poste conviendrait à une H.E.C.-J.F. formée à une pluralité de disciplines et tentée par un travail de responsabilité de haute diversification.

Poste de cadre, niveau de rémunération départ : 5.000 F. Avantages.

Adresser C.V. détaillé à M. Jacques GENEVAY, 11, square Jasmin, 75016 Paris, qui transmettra les candidatures répondant au profil ci-dessus.

SAT
recherche

ingénieurs

— Pour Étude et Ingénierie de réseaux de télécommunications. (réf. 1893 E.I.)
— Pour programmation temps réel. (réf. 1893 T.R.)
— Pour Études et mise au point d'ensembles *logiques et analogiques.* (réf. 1893 E.L.)

Débutants ou quelques années d'expérience en Télécommunications ou en Commutation téléphonique.

Formations : E.N.S.T. - E.S.E. - E.N.S.A.E. - E.N.S.T.A. - préférées.

Ne pas se présenter, adresser C.V. et photo en précisant la référence du poste choisi à :
SAT - 41, rue Cantagrel
75624 Paris Cedex 13.

LA FILIALE COMMERCIALE D'UN DES PREMIERS GROUPES INDUSTRIELS ALLEMANDS
crée
Au sein de la Direction (Paris) de son département Grand Public, un poste

CHEF PRODUITS
Matériels Hi Fi - Son

Qu'elle confiera à un jeune HEC, ESSEC, ESC, maîtrisant bien la langue allemande et qui aura exercé une fonction similaire dans un secteur grande distribution.

Pour un entretien, nous vous remercions d'expliciter les trois points de ce profil en écrivant sous n° 5393 B à :

bleu 17, rue du Docteur Lebel, 94300 VINCENNES qui transmettra.

Une importante société industrielle et minière ayant ses activités en Afrique Francophone, recherche pour sa division administrative de Paris, un (une)

psychologue

Il (elle) sera chargé(e) du recrutement des cadres et agents de maîtrise dans des secteurs d'activité très variés, aussi bien techniques qu'administratifs.
Ce cadre sera responsable de toutes les opérations liées à la recherche des candidats *jusqu'à leur mise en place outre-mer.*
Une première expérience de la fonction est nécessaire et la connaissance des conditions de vie outre-mer appréciée.

Adresser lettre manuscrite, C.V. et photo sous référence 053/M à Axial Publicité, 91, Fbg Saint-Honoré 75008 Paris, qui transmet.

Un des plus grands constructeurs d'ordinateurs mondiaux recherche pour le démarrage d'un centre équipé d'une très grosse configuration, un :

DIRECTEUR DE PROJET

réf : MA 76
Salaire annuel 130 - 180.000 F

pour prendre la responsabilité d'une équipe d'une trentaine d'analystes et de programmeurs chargés de la conversion d'applications de gestion actuellement réalisées sur matériel IBM avec base de données et télétraitement. Le lieu de travail sera le Bénélux pendant une durée d'environ 18 mois et ensuite Paris.

La personne recherchée a une expérience de la conduite de projets informatiques de grande *taille impliquant des équipes importantes ; bon* anglais très souhaitable.

Adresser C.V. détaillé + photo + salaire actuel

CARRIERES SERVICES Conseil en recrutement — 19, rue de la Paix 75002 Paris

---



GROUPE IMMOBILIER
1200 personnes
Paris 13ème

recherche

ANIMATEUR
de l'équipe GESTION-PAIE

Responsable d'une équipe de 5 personnes, il sera chargé :
- du contrôle de la paie et des travaux annexes en liaison avec l'atelier informatique (programme Pagos)
- de la coordination des tâches de gestion (budget, retraites-prévoyance, déclarations légales).

Ce poste convient à un candidat ayant acquis une expérience effective de la paie informatisée et désireux d'élargir ses fonctions dans la gestion du personnel.

Envoyer C.V. détaillé à F.F.F.
159, rue Nationale 75640 Paris Cedex 13



Hoechst France

vous propose le poste :

promotion des ventes fibres textiles

VOTRE MISSION :
- promotion de nos produits auprès des industries textiles (tisseurs et confectionneurs habillement)
- vente directe à la clientèle ameublement
- exploitation de données statistiques.

VOUS DEVEZ AVOIR :
- une formation commerciale supérieure et si possible une 1ère expérience en textile (1 an environ)
- la connaissance de l'allemand (indispensable).

Si vous êtes intéressé, adressez-nous votre candidature sous réf. 20-15 en mentionnant la rémunération souhaitée à HOECHST FRANCE
Département des Ressources Humaines
Tour Roussel Nobel - Cedex 3
92080 PARIS LA DEFENSE.

INGENIEUR DE PRODUCTION

PARIS/BANLIEUE SUD 90/100.000 F

Usine production meules, scies, outils diamantés, (100 personnes) recherche un Ingénieur de production.
Dépendra de la D.G. et coordonnera relations fonctionnelles avec D. Technique et Quality Control. Assurera la production, le contrôle des coûts, l'amélioration de l'organisation et de la productivité.
Conviendrait à Ingénieur mécanicien, habile en contacts humains, forte expérience vie en ateliers de fours, tournage, rectification, ajustage.

Env. C.V. avec lettre manuscrite s/réf. 2589 à P. LICHAU S.A., 10, rue de Louvois 75063 Paris cedex 02 qui transmettra.

Kienzle Informatique



l'un des premiers constructeurs européens, recherche pour sa direction des ventes PARIS

INGENIEURS COMMERCIAUX OU ATTACHES COMMERCIAUX CONFIRMES

pour vente ordinateurs de bureau.

Une expérience réussie dans un domaine similaire serait souhaitable. Rémunération en rapport.

Envoyer C.V. et prétentions à Kienzle Informatique Service du Personnel, 50, av. Daumesnil 75012 Paris.

COMSIP ENTREPRISE

Leader européen pour la conception, l'étude et la réalisation de systèmes d'automation industrielle.

recherche

Un Assistant en Contrôle de Gestion

Le poste conviendrait à un jeune Ingénieur (Electricité - Travaux Publics) ayant quelques années d'expérience dans l'Entreprise et désireux d'enrichir sa carrière en occupant *un poste de fonction centrale de Gestion* (suivi de gestion des affaires, gestion d'entreprise, finances...).

Ecrire avec C.V. et prétentions sous réf. 37/M
COMSIP ENTREPRISE
Service du Personnel
B.P. 305, 92506 RUEIL-MALMAISON CEDEX

LE SERVICE JURIDIQUE D'UN IMPORTANT GROUPE COMMERCIAL
à VOCATION INTERNATIONALE
recherche

JURISTE D'ENTREPRISE
(FEMME ou HOMME)
LICENCIÉ EN DROIT - D.E.S.

s'étant déjà spécialisé dans le droit et la fiscalité des Sociétés. Une pratique de quelques années dans un Service Juridique est nécessaire. Une expérience au sein d'une Holding ou d'un Cabinet juridique est appréciée.

30 ans minimum
Lieu de travail : Pont de NEUILLY

Env. lettre manuscrite avec C.V. ss le n° 17.149 à :

cabinet leconte 4, rue Amiral Courbet 75116 PARIS

MATRA

recherche pour son département MAINTENANCE

INGENIEUR ELECTRONICIEN

(I.S.E.P. — I.S.E.N. — E.S.E.O. ...)

— Il participe à la maintenance en France et à l'étranger de systèmes équipés de calculateurs industriels.
— Il assiste le client dans la mise en place des systèmes et apporte une aide technique aux équipes d'Inspecteurs.
— Ce poste concerne un Ingénieur ayant des connais*sances en mini-calculateur.*
— Une bonne maîtrise de l'anglais est indispensable pour ce poste.

Adresser C.V., rémunération souhaitée en indiquant la référence NK 201

MATRA Monsieur KORFAN
BP n° 1 78140 VELIZY

TRÈS IMPORTANTE SOCIÉTÉ *ÉLECTROMÉCANIQUE*
recherche pour son Siège Social
QUARTIER ETOILE

CADRE POSITION II
Transports Exportation

Formation E.S.C. ou équivalent

— Etablissement devis et appels d'offres ;
— Analyse des propositions ;
— Préparation des contrats ;
— Négociation avec transitaires.

Bonnes connaissances d'anglais,
Allemand souhaitable.

Env. C.V. détaillé, prétentions sous n° 16.508 à CONTESSE Publ., 20, av. Opéra. Paris (1er), qui tr.

INGÉNIEUR COMMERCIAL
HAUT NIVEAU

Une Société de Conseils d'Entreprises, Groupe multidisciplinaire, ayant 20 ans d'activité et de références, spécialisée d'une part dans l'amélioration des produits (réduction des coûts directs par l'analyse de la valeur), d'autre part dans l'amélioration du fonctionnement des services (maîtrise des coûts administratifs), recherche dans le cadre de la politique d'expansion un ingénieur *commercial ; personnalité* dynamique, âgé d'au moins 35 ans, avec expérience, entregent, goût des contacts au plus haut niveau.

Son action personnelle consistera à établir et à maintenir des contacts avec des dirigeants appartenant aux mille premières sociétés françaises pour faire connaître nos services, à obtenir des consultations, à travailler en équipe avec les ingénieurs en chef de la société jusqu'à l'aboutissement des propositions.

Préférence sera donnée à un diplômé de grande école ayant déjà une bonne connaissance des services offerts.

Adresser lettre manuscrite, C.V., photo, prétentions *sous* référence 8.824, à *AXIAL Publicité*, 91, fg Saint-Honoré, 75008 PARIS, qui transmettra.

IMPORTANTE SOCIETE ALIMENTAIRE
PROPOSE UN POSTE DE

ASSISTANT CHEF PRODUIT
PARIS

Pour renforcer notre équipe marketing, nous recherchons un jeune collaborateur diplômé (H.E.C., E.S.C.P., E.S.S.E.C. ou équivalent).

Après une période de formation, cet assistant aura la responsabilité complète de certaines opérations de notre plan marketing (Ex. : promotions).

Le goût et l'aptitude aux contacts à tous les niveaux sont des qualités essentielles dans ce poste.

Merci d'env. C.V., photo et prét. ss le n° 696.720 à : *REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS,*

Filiale d'un groupe international recherche

CHEF DU SERVICE DISTRIBUTION

PROFIL DU TRAVAIL :
— Traitement de commandes, facturation, gestion des stocks produits finis et matières premières, gestion magasin expédition ;
— Voyages FRANCE et ETRANGER.

PROFIL DU CANDIDAT :
— Age idéal 35 ans minimum ;
— Expérience nécessaire en la matière et à direction du personnel. — Connaissance en gestion administrative. — Connaissance de l'Allemand indispensable. Diplôme d'une haute école souh.

PROFIL DE LA POSITION :
— Position cadre ;
— Avantages sociaux ;
— *Lieu : Banlieue NORD, NORD-EST.*

Envoyer candidature et C.V. sous référence 1.033, à P. LICHAU S.A., 10, rue de Louvois, 75063 PARIS. Cedex 02, qui transmettra.

SOCIÉTÉ COMPOSANTS
Banlieue Ouest, recherche

AGENT TECHNIQUE ÉLECTRICIEN
DÉBUTANT - Niveau B.T.S. - D.U.T.

Pour étude de connecteurs coaxiaux nécessitant l'utilisation des hyperfréquences

Ecrire avec C.V. n° 16.146 CONTESSE Publ. 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, qui transmettra

---

Sté région sud-est Paris rech. Ingénieur Electronicien ayant grande expér. petits systèmes *électroniques et électromécaniques (étude et développement).* Ecr. sous n° 5.268 B, à BLEU, 17, r. Lebel, 94300 Vincennes.

VOUS ETES

PROGRAMMEUR

VOUS CONNAISSEZ 1 ou 2 LANGAGES PARMI FORTRAN - COBOL - BASIC.
Vous avez au min. 2 ans d'expérience.
Vous souhaitez vous orienter vers du *TIME SHARING* en basic sur mini-ordinateur Digital.
Vous êtes précis, méthodique.

Nous vous proposons :
— Un poste stable dans une sté de services dynamiques développant un réseau de Time Sharing.
PARIS NORD

Envoyer C.V. sous référ. 7.532 à P. LICHAU S.A., 10, rue de Louvois, 75063 Paris cedex 02, qui transmettra.

Cie GENERALE D'AUTOMATISME
LE PLESSIS-PATE
91220 BRETIGNY-SUR-ORGE
recherche

UN INGÉNIEUR COMMERCIAL

pour développement des ventes exportation de systèmes de transaction automatique à base de micro-informatique

Ce poste concerne un ingénieur diplômé d'une grande école scientifique ayant au moins 5 ans d'expérience industrielle.

Connaissance parfaite de l'anglais exigée. Deuxième langue souhaitable (espagnol, portugais ou italien).

Voyages fréquents. Contacts à très haut niveau.
Adresser C.V. manuscrit et prét. à Direction du Personnel et des Relations humaines.

Cie DES MÉTAUX PRÉCIEUX
recherche
pour étoffer son service EXPORTATION

CADRE

débutant ou ayant 1 ou 2 années d'expérience.

Anglais et allemand (ou espagnol) nécessaires.

Formation commerciale supérieure (sup. de commerce) ou licence Sc. Eco., etc.

Le candidat devra pouvoir prouver par ses stages ou son expérience son intérêt pour les problèmes export.

Env. lettre manus. avec C.V. à n° 16 977.

CABINET LECONTE
4, r. Amiral-Courbet, Paris-16e.

FILIALE IMPTE Sté AMERIC. INGINEERING et CONSTR. cherche

ADJOINT AU DIRECTEUR DU PERSONNEL

Ayant parfaite connaiss. langue anglaise et expérience 3 à 4 a. service personnel. Société Engineering et construction.
Ecr. avec C.V., photo et prét. ss/réf. 7.580 P. LICHAU S.A., 10, r. Louvois, 75063 PARIS Cédex 02, qui transmettra.

POUR DES ENTEPRISES DE BATIMENT

INGÉNIEURS D'AFFAIRES
min. 30 ans, 120 à 150 000 F/AN Réf. 910

INGÉNIEUR D'AFFAIRES EXPORT
min. 35 ans, 150 à 220 000 F/AN
Anglais indispensable. Réf. 911

DIRECTEUR DE TRAVAUX
min. 30 ans, 90 à 150 000 F/AN. Réf. 912

— Expérience d'au moins 5 ans dans le bâtiment gros œuvre.
— Formation ingénieur ou conducteur de travaux.

Ecrire en précisant la référence choisie à SWEERTS, B.P. 269, 75424 PARIS CEDEX 09 qui tr.

Fiduciaire d'expertise
LE RAINCY recherche

ASSISTANT DE HAUT NIVEAU

pour travaux départementaux révision et commissariat.
Place stable et d'avenir.
Envoyer C.V. et prétentions sous n° 4511 B-BLEU, 17, rue Lebel, 94300 VINCENNES.

Importante entreprise

GÉNIE CLIMATIQUE
recherche
pour ses bureaux d'études

JEUNES INGÉNIEURS

DEBUTANTS grande école EINSAI Strasbourg + COSTIC.
Ecrire MINET Pub. n° 2208/JN 40, rue Olivier-de-Serres, PARI-XVe - qui transmettra.

ORGANISME FINANCIER
Siège à PARIS
recherche

UN JEUNE ATTACHÉ DE DIRECTION
(ESSEC - ESCP)
Science Po Droit)

Pour un poste commercial. Une expérience bancaire ou vente produit financier serait appréciée.
(Un intérêt marqué pour démarches et négociations à haut niveau auprès d'entreprises Paris et province est indispensable.
Statut cadre. Fixe important. Formation assurée.
Bonne perspective d'avenir.
Adr. C.V. détaillé manuscrit + photo retournée et prétent. à :
CCSP 49, rue du Rocher, 75008 PARIS.
chargé du recrutement ou tél. pour rendez-vous au 293-54-32.

Urgent, recherchons

UN PROGRAMMEUR

confirmé assembleur et Cobol ANS (connaiss. CICS/VS ou DL 1 appréciées). Possibilité évolution. Salaire intéressant. Lieu de travail : CHELLES 77. Envoyer C.V. sous réf. 3.661, à P. LICHAU S.A., 10, r. Louvois, 75063 Paris Cedex 02, qui tr.

ASSISTANT (E)
AU CHEF COMPTABLE

Aura responsabilité comptabilité générale et informatique.
Doit être très qualifié(e) et prouver expér. profession.
Présence indispensable en août et septembre 1977.
Ecrire avec C.V. et prétentions RAWL, B.P. 13,
93101 MONTREUIL CEDEX.

Société de Conseils (organisation de la production et administrative), rech.

DES INGÉNIEURS

— Formation A.M. ou équival. ayant 5 à 15 années d'expér. en production ou en méthod.
— Formation complémentaire e. gestion appréciée.
— Situation intéressante.
Adr. C.V., photo, prétentions à L.I.A., 21, av. Roosevelt, Paris-8

---

dernière minute !...

pour tous contacts et/ou renseignements avec

COFAP

40, rue de Chabrol 75010 PARIS.

VEUILLEZ APPELER LE

246.75.75

هكذا من الاصل

représentation offres

secrétaires

représent. demande

capitaux ou proposit. com.

enseignem.

occasions

traductions

demandes d'emploi

automobiles

L'immobilier

appartements vente

Paris Rive droite

Paris Rive gauche

Région parisienne

Province

appartements occupés

appartem. achat

hôtels-partic.

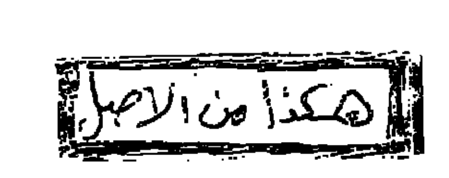
bureaux

immeubles

maisons individuelles

châteaux

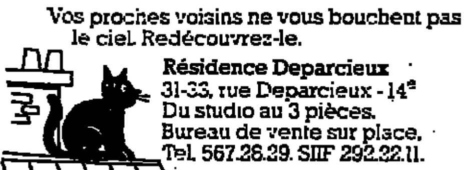
Voir la suite de notre immobilier en page 36



L'immobilier

constructions neuves

MÉTRO MÉNILMONTANT
15, RUE ÉTIENNE-DOLET
LIVRABLES IMMEDIATEMENT
2, 3 ET 4 PIÈCES
A PARTIR DE 4.000 F LE M2
SUR PLACE MARDI, SAMEDI, DIMANCHE ET LUNDI, DE 14 h. 30 à 18 h. 30
ou
GROUPSCI 6, rue Emile-Dubois, 75014 PARIS Tél. : 336-00-61 et 336-00-62.



DU 4e ÉTAGE, ON DOMINE LES TOITS DE PARIS.
Vos proches voisins ne vous bouchent pas le ciel. Redécouvrez-le.
Résidence Deparcieux
31-33, rue Deparcieux - 14e
Du studio au 3 pièces.
Bureau de vente sur place.
Tel. 567.26.29. SIIF 292.22.11.

MÉTRO MAISONS-ALFORT-LES JUILLIOTTES
LIGNE N° 8 (BALARD-CRETEIL)
« LA CROIX DU SUD »
128, avenue De-Lattre-de-Tassigny à CRETEIL.
A PARTIR DE 3.300 F LE M2
DU STUDIO AU 4 PIÈCES
LIVRABLES IMMEDIATEMENT
CRÉDIT POSSIBLE 90 %
SUR PLACE SAMEDI, DIMANCHE ET LUNDI, de 14 h. 30 à 18 h. 30
ou
GROUPSCI 6, rue Emile-Dubois, 75014 PARIS Tél. : 336-00-61 et 336-00-62.

MÉTRO BUZENVAL
65, PLACE DE LA RÉUNION (20e)
LIVRABLES IMMEDIATEMENT
STUDIOS ET 2 PIÈCES
A PARTIR DE 3.600 F LE M2
SUR PLACE MERCREDI, VENDREDI, SAMEDI ET DIMANCHE, DE 14 h. 30 à 18 h. 30
ou
GROUPSCI 6, rue Emile-Dubois, 75014 PARIS. Tél. : 336-00-61 et 336-00-62.

St-Gervais (Hte-S.)
Apparts 30 % moins chers que les stations voisines
Résidence Le Saphir
Saint-Gervais-les-Bains
Studios, 2, 3 et 4 pièces pour vacances d'hiver et d'été. A partir de 4.400 F le m2. Ferme et définitif. Autr. réalisations en Hte-Savoie.
Réalis. SOGEFRANCE
13, bd de Courcelles, 75008 Paris
Tél. : 522-37-60
33, r. Shakespeare, 06400 Cannes
Téléphone : (93) 39-50-90

Maximum 20.000 F comptant et 95 % de Crédit
Votre appartement à CHATOU 3-4 ou 4-5 pièces
Tél. 976-30-70 - 966-32-85

fonds de commerce

PARTICULIER VEND PROXIMITE PORTE MAILLOT
Magasin prêt-à-porter, sportswear, hommes, femmes, enfants matériel et vêtement de sport. Installation récente et luxueuse. Chiffre d'affaires annuel : 1.400.000 F. Prix demandé : 1.000.000 F. Téléphoner sauf le lundi : 624-00-39 heures de burx

COTE D'AZUR part. vend cause maladie Hôtel restaurant 4 ét. murs et fonds, état neuf, façade classée, sur 6 étages, 81 chbres, restaurant panoramique, salles pour récept., bar américain, plein centre ville Toulon. Pr ts rens. écr. M. Simonpiéri, 2, impasse de la Bade, Cap Brun, 83000 TOULON ou tél. 93-59-50

A VENDRE FONDS DE COMMERCE
Restaurant bien situé à MERIGNAC sur route du Cap Ferret C.A. 800.000 F.
Ecr. n° 7142 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

ANNECY HOTEL 3 ét. N.N., proche centre, quartier calme, 22 chbres, tt cft. Bar licence IV. Télex. Parking privé. Cédé cse santé, avec ou sans les murs. Exclusivité ANNECY-IMMOBILIER, 7, rue de la Gare, B.P. 75 74002 ANNECY-CEDEX Tél. 45-42-37 (Adh. F.N.A.I.M.)

POUR VENDRE VOTRE COMMERCE ou BOUTIQUE dans de bonnes conditions **LIIP** 352-00-45 - 834-09-24

villégiatures

BIARRITZ
APPT 100 m2 sur la plage résid. Sunset, Côte des Basques
BLANCAN avenue de Magudas, B.P. 6 33160 LE HAILLAN Tél. (56) 47-29-05

Loue CHALET Vercors, juillet Tél. (78) 24-05-91

Nomb. locations vacances dans journal « LES ANNONCES ». En vente partout 1,50 F.

Playa de Aro, Espagne. Appart. et stud. à louer s/grande plage calme. Tél. Bruxelles 649-92-52.

locaux commerciaux

DIRECT PPTAIRE
LOCAL 450 m2
BOULOGNE-BILLANCOURT près Périphérique pour dépôt ou atelier (travail bruyant autorisé) 2 lignes tél., monte-charge, force 220 et 380 triph. 60 A. Accès petits camions. Sur place ce jour et demain : de 10 h à 18 heures 10, rue Maître-Jacques BOULOGNE-BILLANCOURT Tél. 603-91-38 et 969-68-67

XIe. A vendre murs atelier 410 m2 + jard. privatif. Loué 46.000 F annuel. Révisable début 1978, prix intéressant. Bne rentabilité. CAR.22-62

125 F LE M2 PARIS 18e (près Métro). Imm. commercial 1.900 m2. LIBRE. A louer sans pas-de-porte. Park. Achat poss. Ecrire I.P.F., n° 75.475, 12, rue de l'Isly - Paris 8e.

Immobilier (information)

LOCATIONS SANS AGENCE OFFICE DES LOCATAIRES 18, r. La Michodière, Mo Opéra Seuls frais 310 F. T. 742-78-93

viagers

VIAGER OCCUPE MARAIS
Gd 5 Pces imm. pierre de t. cossu ascens., 3e ét., soleil. Petit comptant. Rente établie sur prix de revient. Occupé. 3.200 F/m2. Absolum. exception. non discutable. 325-19-62

Boulogne - Imm. récent. Beau 2 pièces tt cft, occupé 1 tête 70 ans. Cpt 8.000 F, rente 950 F.
LE VIAGER 130, rue de Rivoli 233-05-75

VUE EXCEPTIONNELLE PLEIN CIEL RASPAIL-MONTPARNASSE
120 M2 tt cft + gdes terrasses Occupé 1 Tête 73 ans. 300.000 F cpt. + rente limité à 15 ans **VERNEL** 526-01-50

LIBRE DANS 10 ANS près AV. FOCH
Luxueux séj. + 2 chbr., 2 bains, 140 m2 + service, imm. récent, gd standing. Comptant + rente 1 TETE **VERNEL** 526-01-50

Vendez rapidement en viager Conseil Expertise Indexation gratuit. Discrét. Etude LODEL 35, bd Voltaire. 700-00-99.

Propriétaire, réalisez mieux votre viager. Indexation garantie
F. CRUZ 8, rue La Boétie 266-19-00
Estimation gratuite. Discrète.

chalets

A vendre, en Alsace, vallée de Munster, très beau CHALET neuf dur et bois, proximité téléski, terrain 1.000 m2, situation ensoleillée, belle vue, chauffage électr. 4 p. cuis. s. de bns, cave, garage. Prix 370.000 F. Entreprise Chalets BUHL 23, Grand-Rue, 68130 MUNSTER Tél. (89) 77-32-05

locations meublées Offre

Paris

CHAMPS-ÉLYSÉES
BEAUX APPTS du STUDIO au 6 PIECES à partir de 1.250 F. TEL. - Imm. standg. 704-88-18.

PRES TOUR EIFFEL
MACSON
43, r. Saint-Charles, 75015 Paris loue à la SEMAINE, QUINZAINE ou MOIS, studios et app. Tél. 577-54-04

locations non meublées Offre

Paris

15e, dans bel imm. moderne 50 m2 env., 3e ét., asc., 2 p. cft. Tél., parkg, 1 400 F + charges. Tél. matin, Ségéco : 522-69-92.

R. CORIOLIS imm. 76 stud. c., bs, 900 F ch. comp. PAS. 34-80.

PARIS (12e)
SANS COMMISSION
Importante société loue dans immeuble neuf bon standing studio 34 m2, loyer 890 F, charges 184 F. 2 pièces 54 m2, loyer 1 226 F, charges 288 F, parking 141 F. S'adresser : 220, rue du Faubourg-Saint-Antoine. T. 345-17-22.

PARIS-15e
Importante société loue SANS COMMISSION dans immeuble récent bon standing 4 pièces 98 m2, loyer 2 137 F, charges 535 F, parking 118 F. S'adresser au gardien : 22, rue Balard. Tél. : 578-60-15.

VIGNES-Boulainvilliers, appt 3 p. av. gar., libre 1-7, 2 500 F + 350 ch. T. av. 17 h. 260-88-31 ou 260-81-44.

5e VUE S/CONTRESCARPE, b. studio nf, lux. aménagé, poutr., moq., bains, cuis., plac., Tél., 1 500 F ch. comprises, 548-07-97.

7e CHAMP-DE-MARS, b. studio avec jardin, calme, soleil, cuis., bns, tél., 1.500 F + 50 F charg. TEL. : 548-07-97.

GEORGE-V, superbe 7 pièces, 240 m2, 2 bains, Tél., + 3 services, 4 600 F. Tél. : 250-20-35.

PARIS (11e)
Mo PARMENTIER ou OBERKAMPF
SANS COMMISSION
Immeuble tout confort
Studio 34 m2, loyer 842 F, charges 139 F. Parking 120 F. 2 Pces 54 m2, loyer 1.148 F, charges 221 F, parking 120 F. 5 Pces 100 m2, loyer 2.200 F, charges 410 F, parking 120 F. S'adresser 51 bis à 61, avenue Parmentier. Tél. : 355-52-46.

17e ROME Propr. loue studio tt cft. T. 622-52-29.

ALESIA STUDIO tt confort, tél. 956,27 F net. POR. 03-83.

15e STUDIO tout confort. Libre suite. 926 F net. - POR. 03-83

Région parisienne

LE PERREUX
Résidence
103 GABRIEL-PÉRI
Zone verte, grand standing, confort tout électrique. Parking. Studio : 24 m2 envir. à part. de 600 F + charg., kitch. équip. 2 pièces : 54 m2 avec balcon à partir de 1.250 F + charges. 3 p : 70 m2 + grand balcon 14 m2 à partir 1.500 F + charges. Vis. sur rendez-vous : 324-19-60. 8, allée de Bayeux, 94170 LE PERREUX.

Province

A louer résidence secondaire maison ancienne avec verger 4 km CHARTRES. S'adress. : M. B. de MAUPEOU 8, square Alboni. 75016 PARIS.

locations non meublées Demande

Région parisienne

Pr Société Européenne cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans. T : 283-57-02.

terrains

MAISONS-LAFFITTE, ds Parc situation exceptionnelle, 1.100 m2 526.000 F. - 963-28-02

Part. vd terrain 7.600 m2, vue exceptionn. 5 km de Vernoux 07, certificat urbanisme. Ecr. n° T 074.753 M Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, Paris (2e).

A vendre LAC D'ANNECY
Rive gauche, coteau, parcelle 3.000 m2 env. grande partie boisée, divisible en 2 C.U. et P. de construire délivrés. Vue magnifique sur lac et montagne 100 F le m2.
Ecr. HAVAS ANNECY n° 650

VAR 30 km MER - Près DRAGUIGNAN
B. TERR. A BATIR 12.000 m2. Eau. El. Avec ruine MAS. Vue splendide. Prix 140.000 F, avec 40.000 F cpt. 265-51-09.

fermettes

Région CHATEAUDUN
130 km Paris env. MAISON de BOURG, ts comm. R.-de-ch. Entrée, cuis., 2 Pces, 1er ét. 2 ch., débarras. Cour et jard. clos. Tr. bon état. 100.000 F. S.A. INDICATEUR VENDOMOIS 41 Vendôme (54) 77-35-91

domaines

Domaine 68 hectares (plein Sud) région Marseille, source, ferme, vigne, oliveraie, fruitiers, bois. Prix : 2 millions de francs (200 millions francs anciens) Tél. : 16-91-43-04-41, qui transm.

propriétés

L'ORDINATEUR de la MAISON de L'IMMOBILIER sélectionne gratuitement l'aff. que vous recherchez parmi celles de 1000 professionnels **F.N.A.I.M.** agréés
PARIS et 120 KM AUTOUR
Consultation sur place ou tél. Par correspondance : questionnaire sur envoi de votre carte de visite.
LA MAISON DE L'IMMOBILIER
27 bis, av. de Villiers, 75017 PARIS. 757-62-02.

TRÈS RARE
Dans parc CHATEAU-MALMAISON, belle demeure 9 P. + maison gardien. Parc privé 7.000 m2 boisé. Essences rares. Pièce d'eau. Px élevé justifié. IMMO BALZAC - 225-04-68.

LUBÉRON
Grand mas authentique à rénov. Beaux volumes, cour intérieure, ombrages, eau, électricité, 2 ha, belle vue. 400.000 F. Maison ancienne restaurée, village, séjour, cuisine, bureau, 3 chambr. bns, gde pièce voûtée, sur jardin. 550.000 F.
IVONNE CORCELLE, conseil immobilier, F.N.A.I.M. GOULT 84220. Tél. (90) 72-20-47.

HAUT - BEAUJOLAIS
Très bel. villa 90 m2, superbe 2.800 m2, vue ensemble except. Cuis. équipée. Chauf. électr. Ecr. HAVAS, Lyon 3940.

LUBÉRON SUD - CUCURON
Bastide pierre. 400 m2 habitables, grand confort et réception. 8 ha bois. Vue panoramique imprenable. 1.460.000 F. Ag. CHEETHAM, 13410 Lambesc Tél. (91) 28-00-14

Recherchons : propriétés, châteaux, terrains, fermes
GUIDES D'OR - 605-07-52

15 km Ouest Paris, résidentiel propriété, grand standing, très grande réception, 9 chbres, sur 3.000 m2. AGENCE. 973-72-75

PROVENCE, à 8 km Orange sur colline boisée 2.800 m2 clos, quart. résid. vue impr. Sud. Part. vd villa prov. rust. 3 sél. 5 chbres, terr., patio int. climat. t. gdes dépend. Px 900.000 F. Ecr. n° 1162 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

VILLAGE DU HAUT VAR
REGION DE CHASSE
MAISON PROVENÇALE
sur 10.000 m2 terrain très bien arboré, rez-de-ch., gd living, cheminée, poutres, salon, cuisine, office, 1er ét. : 3 chbres, bain, dépendances, garages, maison de gardien. 550.000 F. BOYER. Tél. 11 à GINASSERVIS (94) 77-91-11.

20 min. AIX-EN-PROVENCE
Ppriété d'agrém. et de rapport sans connaiss. spéciales. Terres, fruitiers, bois, 23 ha. Belle et anc. bastide de 8 p., tout conft. Dépendances, pisc. 1.350.000 F. AGENCE CHEETHAM, 13410 LAMBESC. (91) 28-00-14.

LA VARENNE BORD DE MARNE
S/720 m2, demeure anc. restaur. gd luxe, 210 m2 habit. + terrasse 55 m2 + mais. gard. 52 m2, vue magnifiq. imprenable. 1.800.00 F. Tel 283-15-41

villas

PRES VERSAILLES (7 km)
Très belle maison récente plain-pied. 140 m2 habitables, 675 m2 terrain clos. Sud. Cheminée. Prix 506.000 F. Tél. 460-14-53

SAINT-NOM-LA-BRETECHE
Affaire à saisir. Maison neuve 232 m2 habitables, plain-pied, jardin de 850 m2. Px 795.000 F. J.M.B. - 970-79-79

CLERMONT-FERRAND, quartier gare, part. vd villa 1900, 11 pces + 5 s. de bains, chauff. central, cave, garage, jardinet, sur 2 rues, libre à la vente. 750.000 F. Pour visiter, écrire à DELADOEVILLE, TOURTOULE 63530 VOLVIC

VAUCRESSON PLATEAU
Maison ancienne 220 m2 habitab. séjour 44 m2, cuis., 4-5 chbres, 2 bns, ss-sol total, atelier séparé dans jdin 960 m2. Px 1.050.000 F J.M.B. - 970-79-79

Pour clients étrangers rech. propriétés de grand standing villas, pavillons, terrains. TEL. 605-07-52

PERPIGNAN - ST-ASSISCLE
vds villa 2 faces, 1 étage, F 5, gar., chauff. cent., 2 jardinets. 270.000 F. Ecr. HAVAS MARSEILLE 32049

CHATOU - R.E.R.
VILLA rez-de-chauss. surélevé, récept., 3 chambres + bureau, conft, JARDIN BOISE 1.000 M2. PRIX 735.000 F. AGENCE DE LA TERRASSE, LE VESINET, 976-05-90.

DIRECTEUR GENERAL DE STE INTERNATIONALE recherche VILLA CONFORTABLE à
GARCHES
ou PROCHE ALENTOUR
Construct. neuve, 4 ch., salon, s. à manger, garage, jardin privatif ou terrasse. LONG BAIL. Téléph. heures bur. : 261-56-12.

MEAUX - 1/2 h. PARIS
Part. à part., 1970, 300 m2, s/1.800 arborisé, vue splendide, 2 bains, 2 w.-c., 2 cuis., gar. 2 v., tt cft, état exc., 2' gare, écoles. Calme. 670.000. Vis. s/r.-v. tél. 434-25-00.

ASNIERES - Villa 10 pièces sur 1.000 m2 terrain + pavill. gardien. Prix 1.350.000 F.

CHATENAY-MALABRY - 8 P., 830.000 F. 526-38-33.

VERSAILLES R. D. Résidentiel
Emplacement exceptionnel
Très belle maison, salon, salle à manger, 6 chbres, 3 bains, jardin 266-56-50

pavillons

Ch. à acheter Pavillon ou maison avec min. 500 m2 terrain. A rénover, Champigny, St-Maur, La Varenne, Nogent-sur-Marne, Le Perreux ou environ. S'adr. à M. Benquet, 10 bis, r. de Musselburg, Champigny. 880-77-57

BOIS D'ARCY, except. récent récept., 4 chbres, 2 bns, jard. 380 m2, Atelier, gar. 423.000 F av. facilités. 027-57-40

Cherche Pavillon 3/4 pces banl. (dép. 93-94) 1.500 F. mens. Téléph. à part. 19 h. 927-82-70

ETANG-LA-VILLE - Vend MAISON MODERNE cadre, verdure, living, 6 chb., garage 2 voit. Jardin 620 m2. 780.000 F - Tél. 963-22-09.

RADIO-TÉLÉVISION

VU

APACHES OU CÉVENOLS ?

Comparer les derniers mineurs des Cévennes — leurs puits sont condamnés — aux derniers Apaches exterminés, déportés en masse, parqués dans des réserves aux Etats-Unis, c'est tout de même un peu gros, un peu difficile à avaler : le chapitre que Michel de Castillo consacrait, lundi, à la petite ville de Grand-Combe-Lapise dans la « Saga des Français » n'avait rien à y gagner.

Le problème de la réinsertion dans le monde du travail de ces hommes — nous en avons rencontré plusieurs qui ont passé leur vie dans le ventre de la terre, — de ces hommes marqués dans leur cœur, dans leur chair, par un métier qui vous prend complètement est assez grave en soi. Inutile de placer la résistance opposée, dans la région, à la décision des Charbonnages de France, sous le haut patronage de Jeronimo. Elle n'a rien à y gagner.

D'autant que ce voyage « au bout de la Vallée longue » nous l'avons fait avec un enfant du pays qui l'a quitté, qui est « monté » à Paris, qui a préféré travailler sur un chantier, à 50 mètres de haut, plutôt que dans un trou par 500 mètres de fond. D'accord, de nos jours, les accidents sont encore plus fréquents dans le bâtiment que dans la mine. Mais il n'y a pas que les risques d'éboulement, le coup de grisou, il y a la silicose, les blessures, la poussière, la salissure, il y a les avantages décroissants d'une rémunération à la tâche et non à l'ancienneté. Enfin, il y a tout ce qui retient les fils de suivre les traces de leurs pères.

Il y a aussi, bien sûr, pour ces derniers la nostalgie d'un travail d'équipe, une responsabilité partagée. L'un d'eux — il s'est recyclé, le voilà remonté au jour après trente ans de fond, il est ajusteur-mécanicien — nous disait regretter cette fraternité active, tissée le long des galeries par la particularité de tâches également dures dont aucune n'est privilégiée. Là-bas, on ignore la mesquinerie, la jalousie. Jaloux de quoi ? Il n'y a pas de planque dans la mine, pas de passe-droits. Tous sont logés à la même enseigne : au plus bas.

Soyons honnêtes, lucides. Qui voudrait revivre ce qu'on vécu ces deux vieilles dames, ces anciennes placières, heureuses quand une brique, en leur tombant sur le pied, les envoyait à l'infirmerie ? Elles évoquaient leur jeunesse avec la truculente gaîté d'un Papillon échappé du bagne. Les conditions ont changé, certes, et les mineurs en tirent argument pour demander que soit continuée l'exploitation des gisements de houille. La roue tourne. Après les vers à soie, le charbon. Et après le charbon ? Le tourisme, nous dit-on. C'est à nous de décider aujourd'hui ce que ce mot doit signifier demain. C'est à nous, à nos édiles, de faire en sorte que le départ en vacances de ceux des villes ne sonne pas l'heure du départ en exil de ceux des champs.

CLAUDE SARRAUTE.

★ Une erreur de transmission nous a fait attribuer aux communistes, et non aux « économistes », dans « le Monde » du 14 juin, l'équation « progrès technique = bonheur accru pour l'humanité », posée au début des années 50 par M. Jean Fourastié.

MARDI 14 JUIN

CHAINE I : TF 1

20 h. 30, Série : Histoire de l'aviation, de D. Costelle. (Le mur du son.)

21 h. 32, A la poursuite des étoiles : Les yeux dans l'espace ; 22 h. 30, Musicale : Mademoiselle, de B. Monsaingeon. Réal. Y. Courson.

A l'occasion du quatre-vingt-dixième anniversaire de Nadia Boulanger, un montage de documents sur l'un des plus grands professeurs de piano.

23 h. 25, Journal.

CHAINE II : A 2



20 h. 30, Les dossiers de l'écran, FILM : L'AFFAIRE SLOANE, de D. Jackson (1974) ; avec M. Kane, R. Hartmann, C. Lindner, A. Scoop.

Enquête sur une fraude fiscale commise par le président d'une société de construction immobilière. Produit par l'Office national du film du Canada, en collaboration avec le ministère du revenu national, ce film est inédit en France.

Vers 22 h., Débat : Le citoyen devant l'impôt.

Voir Tribunes et débats.

23 h. 20, Football : Demi-finale de la Coupe de France.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, FILM (westerns, policiers, aventures) : (R.) LES COMPAGNONS DE LA GLOIRE, d'A. Laven (1964), avec T. Tryon, H. Presnell.

Dans un fort de cavalerie, on se prépare à combattre les Cheyennes. Le capitaine qui entraîne les recrues tente de s'opposer à la folie téméraire de son général.

FRANCE-CULTURE

20 h., Dialogues : problèmes de la cosmologie ; 21 h. 15, Musiques de notre temps ; 22 h. 30, Entretiens avec Sonderborg, de Venaille ; 23 h., Journal du séducteur ; 23 h. 50, Poésie : Louise Herlin.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30, Entrée de jeu par M. Stücker : Chopin « Sonate piano violoncelle » ; « Polonaise-fantaisie » ; « Trois études posthumes » ; « Nocturne, opus 62 » ; « Six mélodies polonaises », avec M. Bailly (violoncelle), M. Quilliévéré (ténor), A. Perchat, M.-C. Arbaretaz, G. Moutier (piano) ; 23 h., France-Musique la nuit : hommage à Adolf Busch (l'exil de Glyndebourne aux Etats-Unis) ; 23 h., Musique religieuse yougoslave ; 0 h. 5, Musique électro-acoustique au Planétarium.

MERCREDI 15 JUIN

CHAINE I : TF 1

De 12 h. 15 à 20 h. 30, programme ininterrompu avec, à 13 h. 35, les Visiteurs du mercredi.

20 h. 30, Téléfilm : La grimpe, d'après le roman de Henri Spade. Réal. Roland Bernard. Avec G. Fontanel, G. Chevallier, G. Desmouceaux.

Claudius, le montagnard solitaire, emmène un jour Catherine, sa femme, dans une ascension difficile. Le temps se gâte...

L'émission sera suivie de la présentation du livre d'Henri Spade : Mathieu, Gaston, Peluche.

22 h. 10, Médicale, de I. Barrère, P. Desgraupes, E. Lalou : L'avortement, deux ans après.

CHAINE II : A 2

De 13 h. 35 à 20 h. 30, programme ininterrompu avec, à 15 h. 55, Un sur cinq (festival du film d'animation à Annecy).

20 h. 30, Série : Capitaines et rois ; 22 h., Magazine d'information : Question de temps.

L'Espagne et les élections (voir Tribunes et débats) ; le P.S. français.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, FILM (les grands noms de l'histoire du cinéma) cycle aspects du cinéma italien : LE TEMPS DES AMANTS, de V. de Sica (1968) avec M. Mastroianni, F. Dunaway, C. Mortimer.

Idylle en Italie entre une belle Américaine (qui a des crises d'angoisse et un comportement bizarre) et un séduisant ingénieur.

FRANCE-CULTURE

20 h., Centenaire de la phonographie : Cent ans âge de raison ? ; 22 h. 30, Entretiens avec Sonderborg, de F. Venaille ; 23 h., Journal du séducteur ; 23 h. 50, Poésie : Louise Herlin.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30, Musique à découvrir : mélodies (Dowland, Daneyl, Corkine, Jones, Greaves, Campion), par le duo Fortune's Fire, et « Fantaisie », (O. Gibbons, John Jenkins) ; « Trio n° 87 » ; « Trio n° 48 » ; « Trio n° 96 » de Haydn, par l'Esterhazy Barytos Trio ; 22 h., France-Musique la nuit : hommage à Adolf Busch (interprétation, composition, enseignement, postérité) ; 23 h., Oratorio : « Le géant où l'on ne peut arriver » (L. Ferrero) ; 0 h. 5, Musique électro-acoustique au Planétarium ; 1 h., Si la ville avait des murs.

TRIBUNES ET DÉBATS

MARDI 14 JUIN

— *L'Association des chrétiens témoins dans leur entreprise* dispose de la « Tribune libre » de FR 3, à 19 h. 40.

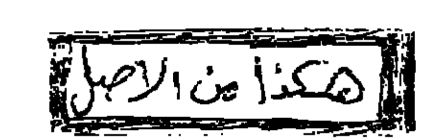
— *MM. Robert Boulin*, ministre délégué à l'économie et aux finances, *Jean Saunier*, secrétaire général du Syndicat national des impôts C.F.D.T., et un boucher contrôlé par une brigade spéciale participent aux « Dossiers de l'écran » sur le thème « Le citoyen devant l'impôt », sur Antenne 2, à 22 heures.

MERCREDI 15 JUIN

— « *Comment peut-on être maton ?* » est la question posée à M. Hubert Bonaldi, directeur de la maison d'arrêt de la Santé, sur France-Culture, à 12 h. 15.

— *Le P.S.* s'exprime à la « Tribune libre » de FR 3, à 19 h. 40.





LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

CONVENTIONS

Toutes les centrales ont signé le nouvel accord sur la préretraite

« C'est l'accord le plus important signé en France », a déclaré le premier ministre, en commentant la signature, par le C.N.P.F. et l'ensemble des syndicats, du protocole instituant la « préretraite à la carte ». Absorbé par sa lutte contre l'inflation monétaire, M. Barre s'est quelque peu laissé entraîner par l'inflation verbale.

Sans la convention, qui, il y a dix-huit ans et demi, a créé les caisses de chômage complémentaires, il n'y aurait pas, depuis plusieurs années, d' « allocation d'attente », donnant 90 % de leur salaire aux travailleurs privés d'emploi pour raison économique, ni de garantie de ressources à 70 %, à compter de l'âge de cinquante-huit ans, pour ceux qui ne peuvent plus sortir du chômage parce qu'ils sont jugés trop vieux.

Cependant, il n'est pas contestable que l'accord du 13 juin apporte, pour la première fois, aux salariés, la liberté de décider de cesser de travailler dès l'âge de soixante ans.

Sans doute la marche est-elle encore bien haute pour ceux qu'une tâche exténuante, physiquement ou moralement, enchaîne à un interminable « *métro-boulot-dodo* ».

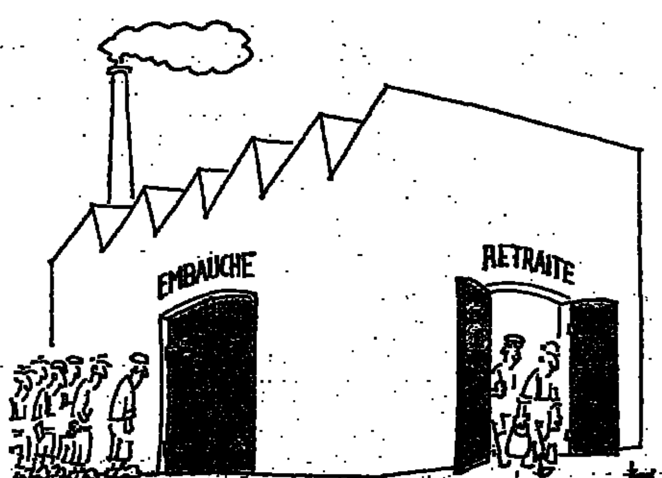
Sans doute, comme le font remarquer les syndicats après s'être félicités de cet aboutissement de leurs campagnes pour l'abaissement de l'âge de la retraite, l'accord a-t-il un caractère provisoire, jusqu'au 31 mars 1979. Mais on voit mal le gouvernement, quel qu'il soit après les élections, laisser le patronat revenir à la situation antérieure.

Sans doute aussi est-il assez anormal de puiser dans les caisses de chômage complémentaires pour payer les prestations, sans que le patronat et l'Etat — en collectivité — apportent de contribution spécifique. Du moins le « marché » conclu n'a-t-il pas l'hypocrisie de la récente loi instituant la retraite à soixante ans pour les seules femmes ayant cotisé trente-sept ans et demi, dont le nombre est infime.

Le coût de l'opération, dit-on, ne sera pas lourd, puisqu'on évalue à environ 80 000 les effectifs qui demanderont à bénéficier de la faculté offerte, théoriquement, à 450 000 personnes.

Et la faiblesse relative de la troupe des « bénéficiaires » jette un jour assez tragique sur notre « civilisation » industrielle. Si accablants que soient l'usine, le magasin ou le bureau, l'individu y trouve un minimum de chaleur humaine. Quitter ses camarades sera souvent tomber dans la solitude et l'ennui sans bornes. Depuis des millénaires habitué au travail, l'homme, faute d'avoir pu découvrir d'autres horizons, perd conscience de son utilité sociale.

JOANINE ROY.



(Dessin de KONK.)

Une indemnité minimum de 1 115 francs par mois

L'accord qui vient d'être signé est applicable à tous les salariés du secteur privé, industriel et commercial âgé de soixante ans et plus, c'est-à-dire à environ quatre cent cinquante mille personnes. Mais, au vu d'accords similaires signés, dans le passé, dans certaines branches ou entreprises, le C.N.P.F. estime qu'environ 20 % seulement des intéressés demanderont à bénéficier de la préretraite : le plus souvent des femmes qui n'ayant pas trente-sept ans et demi de cotisations n'auront pas droit à la retraite pleine et entière à soixante ans qui vient d'être votée, mais souhaiteront s'arrêter de travailler, notamment si leur coinjoint a déjà atteint l'âge de la retraite, et aussi des salariés de niveau modeste.

L'accord signé le 13 juin ne sera applicable qu'après l'agrément ministériel et après la signature d'une convention entre l'UNEDIC et l'Etat qui fixera sa participation au financement de ce régime. Le début de l'application de l'accord ne se fera qu'après ratification de ces deux décisions juridiques. *Tout salarié qui donnerait sa démission avant la date réelle d'application ne pourrait bénéficier de l'extension de la garantie de ressources.*

L'accord prendra fin le 31 mars 1979. Les partenaires sociaux se rencontreront avant cette date pour apprécier l'opportunité d'une prorogatio.. de cet accord. Cela signifie que l'ouverture des droits pour les salariés se terminera à cette date, mais pour les salariés qui auront demandé le bénéfice de cet accord ils percevront leurs prestations jusqu'à l'âge de soixante-cinq ans.

Les bénéficiaires de l'accord toucheront jusqu'à soixante-cinq ans 70 % de leur dernier salaire brut, ce qui représente environ 80 % du dernier salaire net. L'allocation minimale sera de 1114,50 F par mois, le maximum de 10 108 F. Ces indemnités seront revalorisées deux fois par an, en fonction de l'évolution des salaires comme les autres indemnités de l'UNEDIC.

Interdiction de toute activité rémunérée

Les bénéficiaires de l'accord toucheront à soixante-cinq ans leur retraite à taux plein, comme s'ils avaient continué de travailler. Les cotisations de retraite Sécurité sociale et retraites complémentaires seront, en effet, calculées sur la base du dernier salaire des intéressés. Elles seront comptabilisées jusqu'à l'âge de soixante-cinq ans.

Le salarié qui voudra bénéficier de l'accord devra justifier d'avoir appartenu, pendant au moins dix ans à une ou plusieurs régimes de Sécurité sociale. Il devra remettre sa démission au chef d'entreprise à condition d'être âgé d'au moins soixante ans à la date d'effet de sa décision. Un dossier spécial devra être rempli par le salarié et le chef d'entreprise et être adressé à l'UNEDIC. Le salarié devra ensuite s'inscrire à l'Agence nationale pour l'emploi, puis se rendre à l'ASSEDIC de son domicile pour se faire enregistrer. Par la suite, il n'aura aucune obligation de pointage à l'Agence.

Aucune activité rémunérée ne pourra être cumulée avec l'allocation quels que soient la nature et le secteur de cette activité.

AGRICULTURE

LA VISITE DE M. GUNDELACH DANS LE MIDI EST MARQUÉE PAR DES INCIDENTS

La visite de MM. Gundelach, vice-président de la Commission européenne et Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture dans le Midi viticole, lundi 13 juin, a été marquée par de légers incidents. Après une matinée calme dans le Gard consacrée à la visite de la cave coopérative de Bourdic près d'Uzès, MM. Gundelach et Méhaignerie se sont rendus à la cave coopérative de Caunes-Minervois dans l'Aude. Accueillis par des inscriptions hostiles : « *Ministre defora* » (ministre dehors) placé sur les panneaux de signalisation de la ville, leur visite a été perturbée par plusieurs coupures de courant.

Un peu plus tard un commando d'une vingtaine de viticulteurs a arrêté un camion-citerne sur la nationale 113 et l'a vidé de son contenu. Près de Narbonne, enfin, un camion-citerne, vidé de son contenu, a été lapidé et le chauffeur légèrement blessé.

MM. Méhaignerie et Gundelach ont continué leur visite par les Pyrénées-Orientales puis sont revenus dans l'Hérault. A Servian, quatre cents viticulteurs ont manifesté devant les portes du domaine de Cantaussel.

● « *Deux blés, deux marchés* », c'est le thème d'une campagne d'information et de sensibilisation lancée par l'Association générale des producteurs de blé (A.G.P.B.) auprès des producteurs. Il s'agit de développer, à côté du blé panifiable, qui exige une haute qualité, la production de blé fourrager, destiné à la nourriture animale.

SYNDICATS

A la C.F.D.T., les nationalisations aussi...

« Changer la société, c'est certes mettre à bas la domination capitaliste, mais c'est en même temps refuser toute appropriation du pouvoir par les techniciens et chefs de parti (...). c'est rendre les travailleurs actifs dans tous les domaines de leur vie, c'est éliminer tous les mécanismes de domination, politiques, sociaux, sexuels. Bref, c'est considérer la dimension autogestionnaire comme la dimension centrale du socialisme. » *Cette profession de foi, renouvelée lundi 13 juin par M. Maire, la C.F.D.T. a le sentiment de lui avoir désormais donné un prolongement concret à travers* « la plate-forme de revendications et d'objectifs immédiats » *adoptée par le conseil national de la confédération à la fin de la semaine dernière* (le Monde *des 10 et 14 juin).*

Ce texte, la C.F.D.T. déclare qu'il n'est pas destiné à peser sur les partis de gauche qui discutent en ce moment de l'actualisation du programme commun, même si elle va le leur adresser. La centrale s'affirme davantage soucieuse d'ouvrir un débat avec les autres organisations syndicales — Force ouvrière recevra ce texte « pour information » *— et avec différentes associations familiales, culturelles, de jeunesse, du cadre de vie, etc. L'objectif : renforcer la mobilisation sociale sur des thèmes propres à améliorer la crédibilité de la gauche : réduction des inégalités, décentralisation des pouvoirs, etc. Pour qu'une victoire de la gauche donne* « tout ce qu'elle doit donner, l'accord entre la C.F.D.T. et la C.G.T. est aussi important que l'accord sur le programme commun qui existe entre les partis de gauche », *a dit M. Maire.*

Mais la C.F.D.T. elle-même est-elle tout entière prête à se mobiliser autour des thèmes définis dans la « plate-forme » ? Les résultats du vote au conseil national le laissent penser. Un an après le congrès d'Annecy, où l'organisation était apparue fort divisée (19 % des mandats s'étaient portés contre la résolution générale et 20 % s'étaient abstenus), le texte défendu par la direction confédérale n'a pratiquement pas fait l'objet de votes hostiles (1 % seulement des mandats) ; et les abstentionnistes ont représenté moins de 20 % des suffrages. Certes, plus de sept cents amendements ont été déposés au cours des débats ; cela peut paraître surprenant, s'agissant d'un texte qui avait déjà été revu après une discussion au conseil national en avril et deux examens en bureau.

Mais, outre que beaucoup de ces amendements se recoupaient ou portaient sur des questions secondaires, n'est-il pas normal que dans une organisation qui cultive, parfois avec délectation, la démocratie, des fédérations ou des unions régionales cherchent, jusqu'à la dernière minute, à faire prendre en compte leur expression particulière ?

Une minorité proche du CERES

En fait, le seul point — mais il est de taille — qui ait révélé la persistance de divergences au sein de la confédération est celui des nationalisations. Il n'était pas question ici ni de leur étendue, ni de l'indemnisation des actionnaires, ni même du rôle de ces entreprises dans l'économie ; mais bien de leur gestion, en particulier du pouvoir qui y serait accordé aux travailleurs. Le bureau national était allé assez loin dans les propositions en la matière : comités d'ateliers ou de service, conseils d'établissement et d'entreprise dont la composition (représentants élus des travailleurs exclusivement) et les fonctions étaient précisées, directoire, comité central d'entreprise. De nombreux délégués, à commencer par le représentant de la fédération de la chimie, dont M. Edmond Maire est issu, ont estimé que la réflexion de la C.F.D.T. avait été insuffisante dans ce domaine et qu'il était préférable d'attendre quelques mois avant de prendre position dans le détail.

D'autres, comme les délégués des P.T.T. ou de Rhône-Alpes, secteurs signataires de la « contribution au congrès » *d'Annecy et qui s'étaient abstenus à l'époque au moment du vote de la résolution générale, ont estimé dangereux et illusoire de vouloir donner, à travers les conseils d'entreprise, un pouvoir de décision aux salariés dès les premières nationalisations. Développant des thèses proches de celles de la minorité socialiste du CERES — même si un certain nombre d'entre eux n'en font pas partie, — ils ont souligné que si la gauche arrivait au pouvoir, le système économique ne se trouverait pas modifié du jour au lendemain. Il importera, selon eux, de renforcer, dans un premier temps, la mobilisation des travailleurs à travers leurs organisations syndicales pour s'assurer un rapport de forces favorable.*

Dans cette période intermédiaire capitale, il serait dangereux de mettre en place dans les entreprises nationalisées des structures de « pseudo-gestion » démocratique, qui risqueraient de donner l'illusion aux travailleurs qu'ils ont le pouvoir et les démobiliseraient. Comment imaginer d'ailleurs que les salariés puissent avoir prise même sur l'organisation de leur travail et de la production dans leurs usines si les syndicats et les « forces populaires » n'ont pas une certaine maîtrise des choix généraux, explique M. Héritier (Rhône-Alpes).

A cette analyse, que M. Chérèque (métallurgie) qualifie d'« archéo-marxiste »*, la majorité des délégués réplique que si l'on ne veut pas remplacer une technocratie de droite par une technocratie de gauche, il faut, dès le changement de gouvernement et les premières nationalisations, donner un réel pouvoir aux travailleurs sur leur environnement immédiat (atelier, bureau) et mettre en place des structures nouvelles de gestion véritablement démocratiques dans chaque entreprise.*

Atténuations

Après que le conseil national eut, de peu, repoussé la demande de vote séparé sur le chapitre des nationalisations — proposée par les P.T.T. et que M. Maire paraissait prêt à accepter, — la direction de la C.F.D.T. décidait d'atténuer sérieusement ses propositions initiales. Le texte final maintient la mise en place de conseils d'ateliers élus par les travailleurs, mais n'évoque qu'en termes vagues et non dépourvus d'ambiguïtés l'installation, le mode d'élection et le fonctionnement des conseils d'entreprises. La plupart des signataires de la « contribution au congrès » *d'Annecy (banques, Hacuitex, P.T.T., construction, Rhône-Alpes, etc.), à l'exception des fédérations santé et services, se sont néanmoins abstenus, rejoints par les finances.*

Si la direction confédérale peut se prévaloir, à juste titre, de sortir renforcée de ce conseil national, le débat sur les nationalisations est loin d'être clos, au sein de l'organisation.

Un groupe de travail — où figurent certains des abstentionnistes de la semaine dernière — est en train de préparer un document sur « Plan et nationalisation », *qui devrait être soumis aux instances dirigeantes de la confédération au début de l'automne. L'élaboration et la discussion de ce texte permettront peut-être de clarifier la conception qu'a la C.F.D.T. sur le rôle des travailleurs dans les entreprises nationalisées. A moins qu'elles ne fassent apparaître des divergences fondamentales que le texte remanié de la plate-forme, adopté au conseil national, n'aurait fait que subtilement évacuer.*

A la C.F.D.T. aussi, le débat sur les nationalisations illustre de façon exemplaire le choix de l'avenir.

JEAN-MARIE DUPONT.

LE NOUVEAU BUREAU DE LA C.G.C.

Au terme du congrès C.G.C., qui vient de se tenir à Versailles, le nouveau bureau de la C.G.C. se compose ainsi :

Président : M. Yvan Charpentié (chimie).

Délégué général : M. Corentin Calvez (pétrole).

Secrétaire général : M. Jean Menin (chimie).

Secrétaires généraux adjoints : premier poste, M. Michel Caron (assurances) ; deuxième poste, M. Jean de Santis (V.R.P.) ; troisième poste, M. Maurice Cros * (métallurgie).

Autres membres du bureau : MM. Henry Bordes-Pages * (mines et énergie atomique); Yann Clerc (journaliste) ; Michel Corne (F.N.S.I.C., ingénieurs et cadres) ; Michel Diaz (équipement) ; Joseph Lafond (FIATA, agents de maîtrise et techniciens) ; Jean-Paul Léauté (aéronautique) ; Claude Le Hir * (agriculture) ; Adolphe Ricco (fonction publique) ; Mmes Irène Roume (pétrole) et Marie-Jeanne Vidaillet * (Aéroport de Paris).

(*) Nouveaux membres. Aucun d'eux ne dépasse la cinquantaine. A trente-six ans, Mme Vidaillet est la benjamine du bureau.

Précisons d'autre part que seuls sont élus par le congrès le président et le délégué général. Les autres membres le sont par le comité confédéral constitué par les représentants des fédérations et des unions régionales.

EMPLOI

LE NOMBRE DES CHOMEURS SECOURUS A AUGMENTÉ EN MAI

Le bureau confédéral de Force ouvrière constate dans un communiqué que *« aucune amélioration de l'emploi ne s'est manifestée dans le courant du mois de mai »*.

En effet, révèle-t-il, *« le nombre total des allocataires des ASSEDIC, toutes catégories réunies, est remonté aux environs de 535 000 en mai. En avril, une très légère diminution avait été constatée (1). Elle ne s'est pas maintenue. »*

« La diminution saisonnière, habituelle à cette période de l'année, poursuit Force ouvrière, *ne s'est donc pas vérifiée. Cela veut dire que le niveau élevé du nombre des allocataires va probablement se maintenir jusqu'en août pour ensuite augmenter à nouveau du fait de l'arrivée des jeunes. Ceux-ci, mieux informés de leurs droits, vont d'ailleurs probablement commencer, en plus grand nombre, à se faire inscrire dès juillet comme demandeurs d'emploi. »*

(1) En avril, le nombre de chômeurs secourus avait été de 533 875 contre 538 219 en mars.

INDUSTRIES

La visite de M. Rufenacht à Épinal

« Au revoir monsieur... »

De notre envoyée spéciale

Epinal. — Qui l'eût cru ? Epinal la sage, la tranquille, qui coule des jours paisibles entre son musée d'images et son fleuve, s'est transformée, lundi 13 juin, en bastion de la grogne patronale, sa chambre de commerce en « *moulin de Jemmapes* » des cotoniers en colère. Motif : la visite de M. Rufenacht, secrétaire d'Etat à l'industrie, au commerce et à l'artisanat qui, à l'invitation de M. Christian Poncelet, député des Vosges, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, vient s'informer sur le terrain des problèmes de l'industrie textile. Il est servi. Tout l'état-major du syndicat cotonnier français est là, avec le ban et l'arrière-ban des industriels, filateurs, tisseurs, teinturiers qui s'entassent dès 10 heures dans la petite salle de la chambre de commerce.

La « *rencontre* » avait été longuement préparée et, depuis deux jours, la préfecture était sur des charbons ardents. Les patrons locaux n'avaient-ils pas lancé l'idée d'un « *lock-out payé* » de toutes les usines, manifestation extraordinaire dand ces vallées vosgiennes où l'industrie textile vit encore quasiment sous un régime féodal. Rappelés à la raison par les auotrités, les cotonniers s'étaient finalement ralliés à des solutions plus raisonnables, mais ils avaient clamé partout que « *la séance serait chaude* ».

Dès l'ouverture, les discours de M. Sauvegrain, président du Syndicat général du coton, et de M. Faure, président du Syndicat cotonnier de l'Est, donnent le ton. « *Depuis six mois, aucune mesures annoncées par M. Barre n'a été prise en faveur de l'industrie cotonnière. (...) Quand on nous parle de redéploiement industriel, cela ne trompe personne. Il nous faut des actes et non des manifestations oratoires et velléitaires. (...) La France n'a pas de politique industrielle* » déclare le premier, tandis que le second se taille un vif succès en attaquant successivement l'absence de « *modestie intellectuelle* » des énarques, les « *atermoiements* », l' « *attentisme* » du gouvernement.

La réponse de M. Rufenacht ne calme personne, bien au contraire. Sans annoncer aucune des mesures de sauvegarde du textile, vivement attendues par la salle, le secrétaire d'Etat, souvent interrompu par des remarques aigres et des remous, se contente d'assurer que le gouvernement est conscient des problèmes et qu' « *un certain nombre de dispositions doivent être prises à brève échéance* ».

Après M. Faure, qui affirme « *nous sommes extrêmement déçus* », le ton monte avec chaque intervenant. L'un évoque « *l'assassinat, au coin d'un bois, de toute une profession* », le second attaque vivement l'attitude de l'administration, s'attirant une verte réplique de M. Poncelet, irrité.

Un troisième déclarait que le « *libéralisme ne doit pase aller jusqu'à la sottise* » et assurait que « *devant tant de laisser-faire et d'inconscience, nous avons le sentiment d'avoir été indignement dupés par trois ans de promesses vaines* ». Après une exclamation du maire de Rambervilier, « *allez-vous... nous condamner à voter à gauche ?* », un industriel se levait : « *Nous avons passé trop de temps ici. Au revoir monsieur* », et quitte la salle accompagné d'une dizaine de ses collègues. Suit une dame qui, après avoir affirmé qu' « *en France, il faut tuer un C.R.S. pour obtenir quelque chose* », et que « *sa place n'était plus ici* », se levait à son tour.

Au total, la moitié des invités, soit une cinquantaine de personnes, quitte la salle, grommelant des « *on s'est foutu du monde* », soutenus par les applaudissements de la salle, ainsi que des deux responsables syndicaux qui, à la tribune officielle, de part et d'autre du secrétaire d'Etat, montrent une jubilation évidente. Pour rattraper les choses, M. Poncelet tente une attaque du programme commun qui tombe à plat, tandis que M. Rufenacht, exaspéré, n'hésite pas à déclarer : « *Je vous promets qu'on essaiera de ne plus se comporter en jean-foutre, si tant est qu'on l'ait fait dans le passé.* »

Bref, une réunion houleuse, un « *dialogue vigoureux* », selon l'expression de M. Poncelet, qui, bien qu'orchestré à l'avance et destiné à faire pression sur le gouvernement en vue de décisions prochaines, n'en témoigne pas moins de l'exaspération croissante des chefs d'entreprise. Il est vrai que dans les Vosges, le textile, qui employait en 1954 53 315 salariés, n'en compte plus que 26 500 à la fin de 1976 et n'en finit plus de dénombrer ses cadavres : vingt entreprises ont fermé leurs portes de 1950 à 1964, quarante-cinq de 1964 à aujourd'hui.

VÉRONIQUE MAURUS.

CONFLITS ET REVENDICATIONS

Dans le Gard

M. GÉRARD FURNON CRÉE UNE DEUXIÈME ENTREPRISE

Le conflit qui oppose depuis la mi-avril M. Gérard Furnon, P.-D.G. d'une entreprise de confection à Saint-Christol-lès-Alès (Gard), à quelque soixante-dix ouvrières syndiquées a connu, lundi 13 juin, un important rebondissement : le chef d'entreprise a en effet annoncé qu'il avait créé une deuxième société, S.A. Furnon, au capital de 1 million de francs, apporté par des fournisseurs, des clients et des parents.

Il a licencié les quelque cent dix ouvrières non syndiquées des Etablissements Furnon et les a aussitôt réembauchées dans cette société anonyme. Les Etablissements Furnon restent, eux, l'employeur des ouvrières cégétistes, ainsi que des salariés administratifs. Lorsqu'elles se sont présentées, lundi 13 juin, ces ouvrières ont été dirigées vers un autre atelier.

Le petit patron de Saint-Christol-lès-Alès s'est défendu d'avoir ainsi voulu « parquer » les syndicalistes. C'est, a-t-il dit, « devant l'échéance fatale d'un prochain dépôt de bilan » qu'il a adopté cette solution, « afin de tenter de sauver une partie de l'entreprise et du personnel ».

Les ouvrières cégétistes n'ont pas repris le travail : elles ont de nouveau demandé la reconnaissance de leurs droits syndicaux. Les discussions en vue d'établir un protocole d'accord se poursuivaient, ce mardi 14 juin, à l'inspection du travail d'Alès, entre M. Gérard Furnon et les délégués de la C.G.T.







EN MARGE DE LA CONFÉRENCE DE GENÈVE

Vers une réglementation internationale du droit de grève pour les fonctionnaires

Les fonctionnaires ont-ils, de l'avis des gouvernements, des employeurs et des travailleurs du monde entier, le droit de faire grève ? Il semble que la réponse à cette question, très controversée et à l'ordre du jour à la conférence internationale du travail à Genève, reste obscure.

Trop occupés par leurs querelles politiques et par les manœuvres en coulisse pour empêcher les Etats-Unis de se retirer complètement de l'organisation, emportant avec eux un quart des revenus de l'O.I.T., les délégués à Genève ne semblent guère se soucier de cette question.

Au « bon vieux temps », une grève de fonctionnaires était impensable, mais, après la seconde guerre mondiale, alors que le nombre des travailleurs du secteur public augmentait, à mesure que les Etats intervenaient de plus en plus dans la vie économique des nations, ils ont découvert que leur situation et leur paie déclinaient par rapport aux travailleurs manuels et, à une époque où les habitants des pays industriels pensaient que le plein emploi était définitivement acquis, la sécurité de la fonction publique a été moins appréciée.

Lorsque des politiques restrictives en matière de salaires ont été édictées, les gouvernements ont estimé de leur devoir de donner l'exemple en ce qui concernait leurs propres employés. Des signes de révolte se sont accumulés jusqu'à ce qu'on les rencontre partout, à partir des années 50.

Entre 1958 et 1973, le nombre annuel de grèves dans la fonction publique américaine est passé de 15 à 387, dont certaines de la part de policiers, de pompiers et de gardiens de prison.

Les fonctionnaires ont joué leur rôle dans les événements de 1968 en France et dans l'automne chaud de 1969 en Italie ; et ils ont participé dans ces deux pays aux récentes grèves générales. La première grève de portée nationale des travailleurs manuels des collectivités locales au Royaume-Uni a eu lieu en 1970, et trois ans plus tard 128 000 fonctionnaires ont cessé le travail pendant une journée, tandis que 50 000 travailleurs des hôpitaux s'arrêtaient également.

Même les pays connus pour leur paix sociale sont touchés. Les cheminots et autres employés de l'Etat ont pris part à des arrêts de travail en Allemagne en 1974, et les militaires, les membres du ministère public et les fonctionnaires des tribunaux ont participé à des grèves en Suède. Il y a eu des grèves des postes au Royaume-Uni, en Italie, en France, au Canada et aux Etats-Unis, depuis 1970. Les infirmières des services publics de santé ont cessé le travail en France, au Royaume-Uni et dans d'autres pays. En bien des endroits, les enseignants se sont joints au mouvement.

Les dispositions légales concernant la grève des fonctionnaires varient d'un pays à l'autre, mais il y a eu des grèves même là où elles sont contraires à la loi. Selon la classification de l'O.I.T., les quatre principaux pays européens se répartissent dans ce domaine en plusieurs groupes.

La France est l'un des pays où le droit de grève est explicitement reconnu par la loi, en vertu du statut de 1963 qui touche 2 500 000 personnes, mais qui impose deux importantes restrictions. Un préavis de cinq jours doit être signifié par les syndicats qui sont mêlés à la grève, en indiquant les buts ; d'autre part, les « grèves tournantes », c'est-à-dire celles où les divers services cessent brièvement le travail à tour de rôle, sont interdites. La France a aussi des lois qui interdisent la grève pour les fonctionnaires d'autorité, la police, les personnels des prisons, les forces armées et les membres du corps diplomatique.

Restrictions en Allemagne fédérale

L'Italie est l'un des dix pays où le droit de grève est reconnu, sans aucune distinction entre le secteur public et le secteur privé. L'article 40 de la Constitution de 1948 consacre le droit de grève dans la limite des lois qui le réglementent. Mais on n'a jamais jugé opportun de voter ces lois. Au Royaume-Uni également, le droit de grève des fonctionnaires est tacitement reconnu. Mais, comme dans beaucoup d'autre pays, sont interdites les grèves dans les forces armées et la police. Les pompiers et les gardiens de prison échappent à cette réglementation.

Le gouvernement allemand, comme ceux des Etats-Unis et du Japon, refuse le droit de grève à la plupart de ses employés. Bien que la loi ne formule aucune interdiction précise, il est établi que les grèves des fonctionnaires permanents sont prohibées, mais cela ne s'applique pas aux salariés du secteur public, ni aux travailleurs manuels. Les restrictions s'appliquant aux fonctionnaires permanents touchent aussi aux négociations collectives, mais la loi de 1974 sur la représentation du personnel a accordé à tous les salariés du secteur public des droits significatifs en matière de cogestion.

Après consultation des gouvernements membres, l'O.I.T. a présenté des projets en vue d'une convention à adopter l'an prochain, qui exclurait les forces armées et la police des garanties générales.

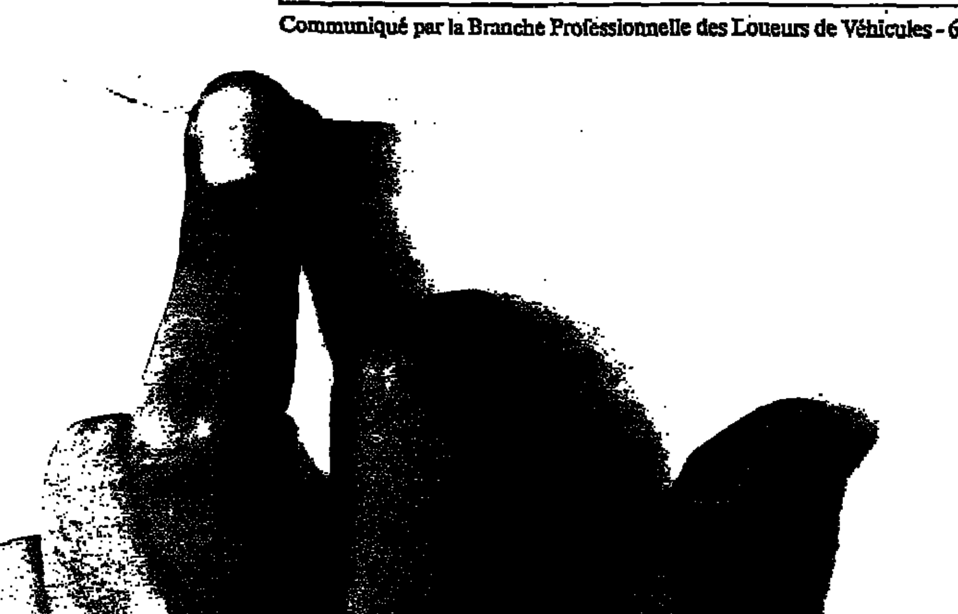
Le but principal est d'aligner les droits reconnus aux fonctionnaires sur ceux qui sont prévus pour les autres travailleurs par la convention de 1949 sur le droit de se syndiquer et sur les négociations collectives. Cette nouvelle convention viserait à protéger les salariés du secteur public contre la discrimination antisyndicale, et leurs syndicats contre les interventions.

Le règlement des conflits, disent ces propositions, devrait être obtenu par la négociation ou par un mécanisme indépendant et impartial, « en vue de rendre inutile pour les organisations de salariés du secteur public le recours aux autres mesures qui sont normalement à la disposition des organisations d'autres travailleurs ».

Cela implique-t-il que, si la négociation et les mécanismes impartiaux échouent, les fonctionnaires auront le droit de prendre les mesures qui sont permises aux autres, y compris la grève ? Certains gouvernements soulignent que rien n'est dit à ce sujet. Les travailleurs disent que c'est là une implication inévitable. Ils souhaiteraient néanmoins amender la proposition afin de dire clairement que, si les autres moyens échouent, « les salariés de l'Etat auront le droit de recourir à la grève ».

Ils n'ont guère de chances de l'obtenir. Le mot de grève est considéré à Genève comme un peu obscène. Dans les trois cents conventions et recommandations adoptées par l'O.I.T. en cinquante-huit années d'histoire, il n'apparaît qu'une fois — et de façon incidente. Il est probable que les gouvernements et les employeurs préféreront la magistrale ambiguïté de la formulation actuelle.

ÉRIC WIGHAM.



LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

LA GROGNE DES AGENTS DES IMPOTS

II. — L'ennemi fiscal numéro un

par MICHEL CASTAING

La réforme du ministère de l'économie et des finances, destinée à « humaniser » les rapports entre l'administration et les contribuables, est accueillie avec une vive hostilité par les syndicats de la direction générale des impôts (D.G.I.). Ces derniers voient, dans la réorganisation des services de la Rue de Rivoli, le moyen pour le pouvoir de faire supporter aux fonctionnaires, déjà accusés d'être « politisés », la responsabilité de la politique économique et fiscale du gouvernement (« le Monde » du 14 juin).

« *Agents du fisc = assassins =* » : l'inscription, tracée au fu-n, barre le mur. Passe encore exercer un métier peu populaire. *l en faut* », philosophe sobre-nt l'inévitable artisan taxi, qui profite pour vous révéler, d'un plaintif, le montant du for-t qu'il verse à l'Etat. La somme rait si miséreuse que, nonobs-t la Mercedes, le costume lpaga et la montre en or, vous lésinez pas sur le pourboire.

Passe encore de ne pas être at-ndu comme le Messie, bien que uf chefs d'entreprise sur dix ueillent le vérificateur en lui tifiant qu'ils dirigent « *une ison de verre* ». Mais assimiler inspecteurs et contrôleurs des pôts à des membres de la Ges-o, voilà qui est à la fois gro-que et insupportable : le CID-IATI, organisation profession-lle qui se veut responsable, et secrétaire général, M. Gérard coud, n'ont pourtant pas craint faire cette équation, par voie ffiches et dans des discours blics.

Certes, le tribun du petit com-rce affectionne l'outrance. ors, une de plus ! C'est que la rnière en date s'ajoute à une pressionnante série d'anathè-es, de provocations et de mena-s parfois mises à exécution. De-is le retour, en avril 1975, de Nicoud à la tête du CID-JATI, les incidents, souvent lents, se sont multipliés. De taque il y a deux ans, des lo-x de l'inspection des contri-ions directes de Bourgoin-Jal-(Isère), à l'incendie, en avril nier, du véhicule d'un fonc-naire dans les Deux-Sèvres, ctions de commando, signées non, se sont succédé.

autre part, des méthodes timidation sont couramment ployées : fausses alertes à la mbe, lettres et appels télépho-ues anonymes, « visites » au micile des agents du fisc, stitution d'un fichier des véri-ateurs de la direction générale s impôts (D.G.I.), opposition mée à des contrôles fiscaux, prédations commises contre des ntres des impôts, etc. Sans mpter les manifestations de rue les diatribes prononcées par le der du mouvement : elles ont particulièrement virulentes s de la « vague » de suicides commerçants. L'intervention du c était-elle directement à l'ori-ne de ces gestes désespérés ? la n'a pas été prouvé, et les nilles se sont opposées — en n — à l'exploitation de ces ames.

Le fusil sous le comptoir

Dans le département de l'Isère, f de l'ancien cafetier de La tie-Montgascon, les représailles t, à l'occasion, plus sophisti-ées : à côté de coups de main ssiques, comme l'envahissement bureau d'un inspecteur à Voi-, le barbouillage ou le bris des rines des centres des impôts La Tour-du-Pin ou de La e-Saint-André, telle inspec-e a été réveillée plusieurs nuits des coups de téléphone mena-its, tel contrôleur a retrouvé voiture en pièces détachées, fonctionnaires ont été osten-lement photographiés.

« *Dans une commune de six le habitants*, explique un jeune pecteur de La Tour-du-Pin, *il st pas possible de se réfugier s l'anonymat. Les agents du sont intégrés à la population me tout Turripinois. Si nos mses ne peuvent plus faire des rses sans se faire prendre à tie, la vie devient vite inte-le. Ces actes d'intimidation t payants, dans la mesure où ne sont pas réprimés : nous ms renoncé à vérifier les ptes d'un gros commerçant, mbre du CID-UNATI, par inte d'un mauvais coup.* »

Il n'est pas plaisant, en effet, pénétrer dans un magasin, nd on sait que le fusil de sse est caché sous le comp-... Et la constitution — illé-e — de « groupes d'autodé-se », « *secrets, facilement bilisables, pour répondre à te attaque* (1) », n'est pas de ure à calmer les esprits.

Face à l'agressivité des troupes choc du CID-UNATI et de r leader, « l'ennemi fiscal nu-ro un », les fonctionnaires de D.G.I. se plaignent amèrement ne pas être soutenus. A titre lustration, les syndicats rap-tent l'affaire suivante : après suicide d'un commerçant sur le rché de Digoin (Saône-et-re), le mouvement de M. Ni-d avait décidé d'organiser une nde manifestation devant le tre des impôts, tout proche, Paray-le-Monial.

Le climat était tel, dans les quarante-huit heures précédant ce rassemblement, que les organisateurs eux-mêmes prévenaient le directeur des services fiscaux qu'ils ne répondaient pas des « *actes de sévices* » qui pourraient être commis. Estimant que les forces de police étaient insuffisantes et que leur sécurité n'était pas assurée, les agents parodiens ne se présentèrent pas à leur travail le matin de la manifestation : la direction devait leur retenir une journée de traitement.

« Les deux mâchoires d'un même piège »

Les autorités de tutelle affirment régulièrement que « *les fonctionnaires des impôts effectuent avec conscience et compétence une tâche difficile* ». M. Gérard Nicoud a fait l'objet de plusieurs plaintes ministérielles, et ses démêlés avec la justice sont fréquents. Mais, outre que les tribunaux font souvent preuve de mansuétude envers cette « vedette des prétoires », les syndicats soulignent : « *Les ministres n'ont porté plainte que sous notre pression. Pour le reste, ce ne sont que de belles paroles.* »

En fait, dit le SNADGI-C.G.T., « *Nicoud et le pouvoir en place sont les deux mâchoires d'un même piège* ». L'opinion prévaut, dans les milieux syndicaux de la D.G.I., que le chantre du petit commerce, auquel le président de la République a accordé une audience en novembre 1975, est « *manipulé* » par le pouvoir. « *Pour le gouvernement*, explique-t-on, *il s'agit d'abord de détourner la colère des petits industriels, commerçants et artisans, dont le mécontentement n'est pas toujours injustifié. Les agents des impôts sont là encore une fois pour servir d'alibi. Vous remarquerez que le CID-UNATI ne s'attaque jamais aux hauts fonctionnaires de la D.G.I. ou de la Rue de Rivoli, ni aux parlementaires qui votent les lois fiscales, mais toujours à de simples exécutants.* »

Un message publicitaire, récemment diffusé à la télévision, a fait bondir les professionnels du fisc : on y voyait un inspecteur des impôts entrer à l'improviste chez un particulier et recenser, d'un œil inquisiteur, les appareils ménagers. C'est tout à fait la manière d'agir que dénonce le CID-UNATI, accusant les vérificateurs d'avoir souvent des comportements de cow-boy.

La réalité est tout autre, rectifie-t-on à la D.G.I. D'abord, les contrôles inopinés, que les brigades spécialisées font, de jour et de nuit, sur les routes, aux frontières ou dans des établissements publics comme les cabarets, obéissent à un objectif précis : la lutte contre les fraudeurs « professionnels » (trafiquants d'alcool, de tabac, de bijoux, etc.), dont les méthodes sont celles du gangstérisme. Ensuite les perquisitions, dans des locaux professionnels ou privés, sont autorisées de 6 heures à 21 heures — mais tout travail commencé avant 21 heures peut être poursuivi plus tard — et les fonctionnaires n'ont le droit d'opérer qu'en présence d'un officier de police judiciaire et munis d'un mandat administratif ou d'une ordonnance judiciaire.

« *Toutes ces dispositions*, dit un délégué syndical, *sont strictement prévues par la loi (2). Cela signifie que, s'ils sont réglementés, ces contrôles-surprises sont parfaitement légaux et ne résultent donc pas du libre arbitre des agents.* » De plus, ce genre d'opération, mis en place lors d'affaires exceptionnelles, ne concerne pas le commun des contribuables. Dans 99 % des cas, en effet, les choses se passent de façon moins mouvementée.

Redressements et recouvrements

Le futur contrôlé est prévenu, huit à quinze jours avant la venue de l'inspecteur, par un avis de vérification, qui indique la période et la nature des impôts en cause et qui précise que l'intéressé peut se faire assister par le conseil fiscal de son choix. Si le commerçant, qui ne dispose d'ordinaire que des services d'un comptable à temps partiel, peut être « intimidé » par cette visite, c'est l'agent du fisc qui, dans les moyennes et grandes entreprises, descend dans « la fosse aux lions ». « *Nous nous retrouvons seul*, dit un fonctionnaire, *devant une armada d'experts — souvent d'anciens inspecteurs des impôts — employés à plein temps et ultra-spécialisés. Nous ne décelons, parfois, que le cinquième de la fraude-iceberg.* »

« *Nous ne nous comportons pas comme en pays conquis*, assure un autre inspecteur. *Les rendez-vous sont pris d'un commun accord et, tout au long de la vérification, nous signalons les erreurs une à une. Les dirigeants de la société peuvent à tout instant présenter leurs explications. Il n'y a pas un pouvoir discrétionnaire d'un côté et des victimes sans défense de l'autre. Nous ne choisissons pas, d'autre part, les entreprises à contrôler.* » Les programmes de vérifications sont en effet établis par les directeurs des services fiscaux ou les directeurs régionaux des impôts. Ils sont confectionnés à partir du fichier des entreprises — dit « fichier 150 », — lui-même constitué par les renseignements collectés dans les services locaux et digérés par l'ordinateur.

« *Il y a une bonne part de hasard dans l'organisation de ces programmes*, remarque un inspecteur principal. *Pour être sûr à l'avance qu'il y a une anomalie dans la comptabilité de telle ou telle société, il faut du flair... C'est pourquoi il arrive de faire des vérifications conformes, c'est-à-dire sans redressement.* »

Fait peu connu : la délation joue un rôle non négligeable dans l'élaboration des programmes. Il n'est pas rare qu'un directeur commercial ou un expert-comptable licencié par son entreprise révèle les « erreurs » de ses patrons, ni qu'une épouse en instance de divorce mette fiscalement en cause son P.-D. G. de mari. Enfin, des programmes « *prioritaires* » sont directement préparés par la D.G.I. Ils concernent une ou plusieurs professions spécifiques, « points de mire » sur le plan national ou régional. L'« opération Babel », par exemple, avait désigné le contrôle des agents immobiliers.

Contre l'éventuelle « partialité » des agents du fisc, il existe bien d'autres garde-fous. Les différents remparts hiérarchiques suffiraient à dissuader les fonctionnaires de la D.G.I. de « *s'acharner* » sur les petits contribuables, comme les en accuse le CID-UNATI (3), et, souligne un délégué syndical, « *il n'est jamais plaisant de se retrouver devant le contentieux avec une vérification erronée* ».

Mais aussi d'autres solides voies de recours sont prévues : les « vérifiés », qui disposent d'un délai de trente jours pour dire s'ils acceptent ou non le redressement notifié, peuvent successivement s'adresser au directeur des services fiscaux, à la commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires — dont quatre des huit membres sont choisis dans la profession qu'exerce l'intéressé — *au tribunal administratif* et, en appel, au Conseil d'Etat.

Sans compter d'autres interventions, beaucoup moins officielles : ainsi, la différence est sensible entre les « droits rappelés » et les sommes qui sont effectivement recouvrées. Elle s'explique avant tout, assurent les syndicats, par des dégrèvements qui n'ont aucun rapport ni avec le travail des vérificateurs, ni avec des « *considérations d'utilité publique* ». Du reste, la Rue de Rivoli publie volontiers le montant des redressements, mais jamais celui des recouvrements.

Prochain article :

CONTROLES EN CHAINE

(1) Les dirigeants du CID-UNATI de la région du Limousin ont créé, depuis le 1er février, des « *groupes d'assistance au contrôle* », en précisant que ceux-ci n'avaient pas « *pour mission* » d'agresser les agents du fisc...

(2) Voir notamment l'article 630 et les articles 1855 à 1861 du code général des impôts.

(3) Face aux agissements du CID-UNATI, la C.G.T., la C.F.D.T., F.O. et le Syndicat unifié partagent les mêmes analyses et, d'une façon générale, l'Intersyndicale fonctionne remarquablement. Mais les quatre syndicats divergent quelque peu sur les formes d'action : F.O. réclame la dissolution du mouvement de M. Nicoud et propose — il l'a déjà fait — de rendre public, après chaque manifestation antifiscale, le dossier d'un membre du CID-UNATI en infraction. Les autres organisations préfèrent placer le « phénomène CID-UNATI » dans le contexte plus large de la lutte pour la justice fiscale.

Changement, justice...

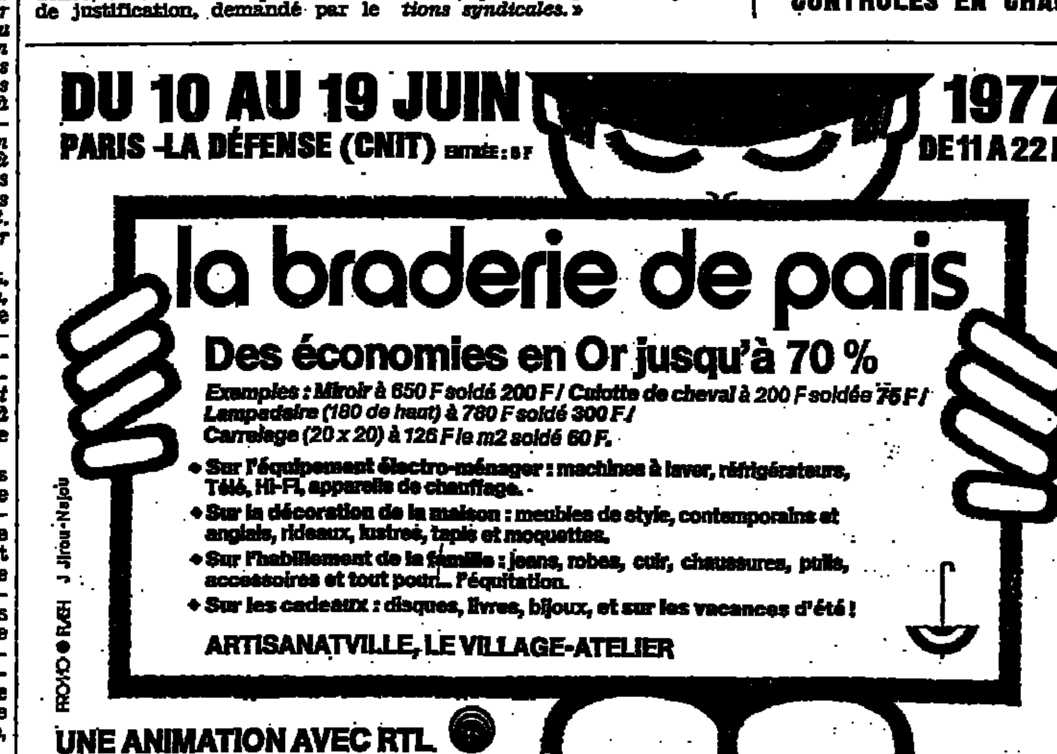
Une malencontreuse erreur de composition a fait omettre un passage du premier article de l'enquête « La grogne des agents des impôts ». Entre les paragraphes se terminant par « Changement, justice, égalité, fraternité » et commençant par « S'ils en ont été écartés », il fallait lire :

M. Butor existe : des contribuables de tout format assurent l'avoir rencontré et les syndicats de la D.G.I. ne jurent pas leurs grands dieux que les contrôleurs et inspecteurs ont tous et toujours le doigté nécessaire pour sonder les portefeuilles sensibles. Question de tempérament et de formation. Il y a, disent-ils, des exceptions qui confirment la règle. Fallait-il pour autant laisser la situation en l'état ? « *Si une chose a besoin d'être humanisée dans notre pays*, rétorque le SNADGI-C.G.T., *c'est en priorité la fiscalité giscardienne et non l'administration chargée de l'appliquer.* »

A vrai dire, en dehors de ce maître mot d' « humanisation », vocable à la mode, le contenu du projet gouvernemental baigne dans un flou qui n'a rien d'artistique. Dans ces colonnes (*le Monde* du 12 mai), M. Jacques Chirac a simplement exposé ses propres réflexions en la matière. Les communiqués officiels qui traitent du sujet sont laconiques. A l'évidence, le travail d'explication et de justification, demandé par le chef de l'Etat en regard de toute entreprise gouvernementale, n'est pas fait. L'Hôtel Matignon et la Rue de Rivoli sont pourtant concentrés dans la même main.

A juste titre, l'ensemble des syndicats protestent contre « *l'absence totale de discussions avec les personnels et leurs représentants* », alors que, comme le souligne F.O., « *les pouvoirs publics ne cessent de parler de concertation* ». S'il ne s'agit que de déplacer quelques pions sur l'échiquier administratif, l'affaire n'est pas si grave. Mais s'il est vraiment question de « *rénover l'administration, notamment en rapprochant celle-ci des usagers* », le projet en cours intéresse l'ensemble des citoyens. Il eût été normal que les syndicats de la D.G.I., qui sont particulièrement représentatifs, y fussent associés.

D'autre part, il fallait aussi lire, dans l'avant-dernier paragraphe de cet article : « *Le domaine de la fiscalité*, répond le SNI-C.F.D.T., *entre pleinement dans la compétence* [et non : « *dans la compétition* »] *des organisations syndicales.* »







ÉCONOMIE

A L'ÉTRANGER

EN ALLEMAGNE FÉDÉRALE

Le gouvernement accueille avec prudence le plan des sociaux-démocrates contre le chômage

De notre correspondant

Bonn. — Tandis que le « petit congrès » des chrétiens-démocrates (C.D.U.), réuni à Bonn le lundi 13 juin, adoptait le programme de lutte contre le chômage préparé par le comité directeur du parti (*le Monde* du 7 juin), le groupe parlementaire social-démocrate faisait au gouvernement des propositions recoupant largement celles de l'opposition.

Les députés sociaux-démocrates demandent au gouvernement d'étudier l'introduction d'une taxe spéciale destinée à financer la lutte contre le chômage, et payée par tous les salariés actifs (y compris par les employés des services publics, qui ne sont pas actuellement assujettis à l'assurance-chômage). Ils suggèrent, en outre, l'instauration d'une « *année bébé* », permettant au père ou à la mère d'un nouveau-né de prendre un an de congé sans perdre son emploi, et se prononcent pour la réduction du temps de travail par l'allongement de la scolarité obligatoire, la réforme de la loi de 1938, qui fixe toujours la semaine de travail à quarante-huit heures (bien que les *conventions collectives* garantissent la semaine de quarante heures à 90 % des salariés allemands), la réduction des heures supplémentaires et la possibilité de ramener de soixante à cinquante-neuf ans l'âge du départ à la retraite pour les salariés en chômage depuis plus d'un an.

Le gouvernement fédéral accueille *toutes ces suggestions* avec beaucoup de prudence. Le ministre du travail, M. Ehrenberg (social-démocrate), a déclaré que toutes ces mesures, fort coûteuses, ne pourraient être réalisées qu'à long terme.

DANIEL VERNET.

MONNAIES

LE PRÉSIDENT DE LA B.R.I. : les menaces l'emportent sur les chances de succès pour l'économie mondiale.

Bâle. — « *Quels que soient les aspects favorables de la situation, les menaces se profilant à l'horizon l'emportent sur les chances du succès* », a déclaré, lundi, le Dr Jelle Zijlstra, président du conseil d'administration de la Banque des règlements internationaux (B.R.I.) et gouverneur de la Banque nationale des Pays-Bas, en dressant un bilan économique international devant l'assemblée générale de cette institution. Sur le plan international, le Dr Zijlstra a *mis l'accent sur* le déséquilibre des balances de paiements, qui « *n'ont jamais atteint une telle ampleur depuis la guerre* ».

Cette question des départs a dominé les entretiens des gouverneurs des Banques centrales réunis dimanche et lundi à Bâle à l'occasion de l'assemblée générale de la B.R.I. L'éventualité d'une association entre la B.R.I. et le F.M.I. (Fonds monétaire international) pour fournir une aide *financière* aux pays *déficitaires* a été notamment évoquée.

● *La Morgan Guaranty Trust*, cinquième banque américaine, a décidé lundi de réduire son taux d'intérêt privilégié (Prime Rate) de 6 3/4 à 6 1/2 %.

ÉNERGIE

LA FERMETURE DE LA RAFFINERIE D'AMBÈS NE DEVRAIT PAS ENTRAINER DE LICENCIEMENTS

La société nationale Elf-Aquitaine va fermer l'unité de distillation de sa raffinerie d'Ambès (Gironde). Le premier ministre vient de donner son aval à cette mesure, souhaitée par la S.N.E.A., et qui avait soulevé de vives protestations dans la région.

M. Raymond Barre écrit à M. Chaban-Delmas, député, maire (R.P.R.) de Bordeaux, pour l'informer de sa décision. « *Ce n'est l'intérêt ni de la collectivité nationale ni de la région de maintenir artificiellement une installation dont la compétitivité, malgré de coûteux investissements, resterait insuffisante et sans espoir d'amélioration* », écrit le premier ministe, qui précise que Elf-Aquitaine s'est engagé à procéder aux deux cents suppressions d'emplois qui en découlent sans licenciements, par le biais d'un plan de mutations au sein du groupe et de mises en préretraite.

Le groupe a décidé de développer en Gironde sa filiale de pharmacie vétérinaire (Sanofi) et de participer au capital d'une usine de trituration d'oléagineux en projet dans le département avec l'aide d'une prime d'orientation agricole du F.O.E.S.

« *Les perspectives de développement pétrochimique de l'Aquitaine à moyen terme ne devraient pas être affectées par l'arrêt de cette distillation* », ajoute M. Barre qui précise que le gouvernement s'est engagé à étudier prioritairement l'implantation en Gironde d'une unité de raffinage moderne dès que le besoin nouveau s'en fera sentir en France.

[La décision de M. Barre n'est pas une surprise. M. Coulais avait annoncé la fermeture de l'unité de distillation le 3 juin à Strasbourg. Le premier ministre n'ayant pas encore rendu publique sa décision, le secrétaire d'Etat à l'industrie avait été amené à démentir ses propos quatre jours plus tard.]



AFFAIRES

LE RACHAT DE L.T.T. PAR THOMSON BUTE SUR LE COUT DE L'OPÉRATION

La Société des lignes télégraphiques et téléphoniques (L.T.T.), l'un des tout premiers fabricants français de câbles téléphoniques et de matériels de transmission, avec un chiffre d'affaires de 650 millions de francs, fait toujours l'objet de marchandages entre ses trois actionnaires : Le matériel téléphonique (groupe Thomson), qui en détient 40 %, les *Forges et ateliers de construction* électrique de Jeumont (Empain-Schneider) et Tréfimétaux (PUK) qui possèdent chacun 30 % du capital.

Pendant des années, le groupe I.T.T. a tenté, par le biais de L.M.T., de prendre le contrôle de L.T.T. Sans succès. Aujourd'hui, Thomson, qui a racheté L.M.T. il y a un an, a repris le flambeau, avec la bénédiction cette fois des pouvoirs publics.

Sur le principe d'une prise de contrôle majoritaire de L.T.T. par Thomson, tout le monde parait d'accord. Deux problèmes restent cependant à régler. D'une part, Thomson n'envisage de ne racheter que 30 % de L.T.T. Or, Empain-Schneider et PUK veulent vendre en bloc ou pas du tout, aucun des deux ne voulant rester *en position d'actionnaire minoritaire* face à Thomson, qui aurait alors 70 % de L.T.T. D'autre part, l'estimation de la valeur de la société, réalisée par un expert (450 millions de francs environ), est jugée trop élevée par Thomson, qui estime qu'une société ne doit pas s'apprécier seulement sur ses résultats passés et présents, *mais aussi sur ses potentialités.*

Prendre le contrôle de L.T.T. intéresse donc Thomson, mais pas à n'importe quel prix. Le rachat à Empain-Schneider et à PUK des 60 % de L.T.T. lui coûterait, selon l'estimation de l'expert, 270 millions de francs. C'est beaucoup pour un groupe qui a déboursé depuis un an des sommes considérables pour racheter L.M.T. (720 millions de francs) et une part du capital de la Française du téléphone Ericsson, et qui a quelque peine à « digérer » toutes ces acquisitions. — J.M.Q.



AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

IMETAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 10 JUIN 1977

Les actionnaires d'IMETAL ont approuvé les comptes de l'exercice 1976, qui se soldent par un bénéfice net de 41 579 071,08 F.

Après affectation de 10 millions de francs aux réserves, le dividende net a été fixé, *conformément aux recommandations* gouvernementales, à 3,50 F (contre 3,30 F) par action, ce qui, compte tenu de l'impôt déjà versé au Trésor, porte le revenu global à 5,25 F par action. Après paiement de ce dividende, qui aura lieu à partir du 6 juillet 1977, le report à nouveau s'établira à 14 841 159,43 F.

Après avoir nommé administrateur M. Nicholas Clive Worms, en remplacement de M. P.-E. Coquelin, atteint par la limite d'âge statutaire, l'assemblée a renouvelé les mandats des autres administrateurs, à l'exception de celui de M. Maurice Doublet qui, appelé à de hautes fonctions publiques, *n'en avait pas demandé* la reconduction.

Dans son allocution, le président *Guy de Rothschild* a souligné que l'accroissement important du bénéfice consolidé d'IMETAL, sans rapport avec celui de l'exercice 1975, *résultait des modifications favorables* intervenues ces dernières années dans les structures et les équilibres généraux, sectoriels et géographiques, de la société. Il a précisé à cette occasion que si l'investissement dans Copperweld intervenait favorablement, pour la première fois, dans ces résultats, la contribution des autres filiales exploitantes représentant néanmoins 15 F sur les 21,50 F de résultat consolidé par action enregistré. Quant aux investissements réalisés par IMETAL et ses filiales de 1974 à 1977 inclus, M. Guy de *Rothschild* a *précisé* qu'ils dépassaient 1 400 millions de francs pour la France et la Nouvelle-Calédonie, contre 500 millions de francs à l'étranger. Il devait confirmer, dans ce cadre, que la participation d'IMETAL dans la société anglaise Lead Industries Group venait d'être portée de 15 à 25 %.

Evoquant l'importance des facteurs *humains* dans la conduite économique des entreprises, le président a tenu tout d'abord à souligner que, depuis 1974, le groupe s'était non seulement efforcé de maintenir, tant en métropole qu'en Nouvelle-Calédonie, le niveau de l'emploi, en dépit des difficultés conjoncturelles, mais que celui-ci avait enregistré une légère progression de 3 %, contrastant ainsi favorablement avec l'évolution d'ensemble nationale. Il devait alors marquer son souci des risques de dépersonnalisation de l'économie et de discordance dans les rapports humains qu'entrainerait un nouveau modèle de société.

Le président devait enfin indiquer que les résultats des premiers mois de l'année en cours laissaient espérer pour IMETAL, avec cependant un large coefficient d'incertitude, un bénéfice consolidé au moins égal à celui de l'année 1976

scac

L'assemblée générale ordinaire réunie le 10 juin 1977 sous la présidence de M. Philippe Poulenc a adopté à l'unanimité toutes les résolutions proposées par le conseil.

Si certaines séquelles de l'exercice précédent ont encore pesé sur l'année 1976, celle-ci a vu le rétablissement de la capacité bénéficiaire de la société.

En effet, le compte d'exploitation présente un solde créditeur de 23,1 millions de francs contre une perte de 11,06 millions de francs en 1975 et le solde du compte de pertes et profits fait ressortir un bénéfice de 10,6 millions de francs contre une perte de 25,5 millions. L'assemblée a donc décidé de distribuer un dividende net de 5 F par action de 100 F (auquel s'ajoute un impôt déjà payé au Trésor de 2,50 F) et de 4,50 F par action de 100 F amortie de 10 F (auquel s'ajoute un impôt *déjà payé au Trésor de 2,25 F*). Ce dividende sera mis en paiement à compter du 22 juillet 1977.

Elle a nommé administrateur la Société alsacienne de participations industrielles (Alspi)

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT D'ACTIONS DE LA COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

AVIS AUX ACTIONNAIRES

La Chambre syndicale des agents de change a fait connaître qu'elle a *été* saisie par la Banque nationale de Paris, le Crédit commercial de France et la Banque de l'union maritime et financière, agissant *pour le compte de la Société navale* chargeurs Delmas-Vieljeux d'une offre d'achat adressée publiquement aux actionnaires de la Compagnie *de navigation mixte*, société anonyme au capital de 141 199 575 F, *divisé* en 1 882 661 actions de 75 *F* nominal inscrites à la Cote offi*cielle et négociées en Bourse de* Paris. Par cette offre, la Banque nationale de Paris, le Crédit commercial de France et la Banque de *l'union maritime et financière se* sont engagés irrévocablement à acquérir pour le compte de leur mandant la totalité des actions qui leur seront *présentées* au *prix* de 140 F par titre, coupon N° 29 et suivants attachés ; l'initiateur et les présentateurs de l'offre se sont cependant réservé de ne pas donner suite à l'opération si une quantité minimale de 300 000 titres ne leur était pas proposée.

Cette offre est valable jusqu'au 8 juillet 1977.

Un avis fixant les modalités de l'opération a été publié au Bulletin de la cote officielle du 8 juin 1977.

Les actionnaires qui souhaiteraient offrir leurs actions au prix proposé sont priés de remettre à leur banquier ou à leur agent de change habituel un engagement de vente suivant le modèle tenu à la disposition des intéressés et de faire déposer leurs actions par leur intermédiaire auprès de la Chambre syndicale des agents de change de Paris, au plus tard le 8 juillet 1977.

La négociation des actions se fera conformément à la loi par l'intermédiaire des agents de change près la *Bourse de Paris*, les *impôts* et courtages seront pris en charge par la Banque nationale de Paris, le Crédit commercial de France et *la Banque de l'union maritime* et financière, ainsi que les frais de port et d'assurance *qui* pourraient être exposés pour l'envoi des titres au porteur.

Le 21 juillet 1977, la Chambre syndicale publiera un avis à la Cote officielle pour informer le public des résultats de l'offre d'achat.

Deux notes d'information, établies respectivement par la Société navale chargeurs Delmas-Vieljeux et la Compagnie de navigation mixte, seront mises à la disposition des *actionnaires de cette dernière après* obtention du visa de la Commission des opérations de bourse.

Il convient également de préciser que, dans *l'hypothèse* où *la* présente offre comporterait une suite positive et où l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Compagnie de navigation mixte, convoquée pour le 24 juin 1977, approuverait tout ou partie des apports qui lui sont soumis et l'émission corrélative d'actions nouvelles de la Compagnie de navigation mixte, l'initiateur et le gro[...] des banques se sont engagés [...] de la Chambre syndicale à [...] l'offre publique aux actions Com[pa]gnie de navigation mixte [...] seraient créées en rémunéra[tion] tant des apports d'actions la [...] que des apports fusion de la Soci[été] d'exploitation de cadres mariti[mes,] des Chantiers maritimes de Paim[pol] et Fécamp, de la Compagnie [...]lière du Midi-France S.A.

En outre, si la Société na[vale] chargeurs Delmas-Vieljeux se [trou]vait détenir, à la suite de la [pré]sente offre publique d'achat ou [de] son extension, plus de 50 % [du] capital de la Compagnie de na[vi]*gation mixte*, elle s'est enga[gée,] ainsi que le groupe des banq[ues] agissant pour son compte, à o[ffrir] un traitement égal aux actionna[ires] *de la Société le Monde S.A.* n'a[yant] pas présenté leurs titres à l'o[ffre] publique d'échange ; cette o[ffre] serait étendue aux actions [de la] *Société le Monde S.A. présentées* [à] l'offre publique d'échange si l'a[p]port de ces actions n'était [pas] approuvé par l'assemblée géné[rale] extraordinaire des actionnaires [de] la Compagnie de navigation mix[te.]

Ces différentes opérations sera[ient] faites à un prix équivalent à ce[lui] offert aux actionnaires de [la] Compagnie de navigation mixte [en] tenant compte des différences [de] jouissance et de la parité publi[ée] d'échange d'actions de la Soci[été] le Monde S.A.

UGIMO

UNION GÉNÉRALE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

Réunis en assemblée générale or[di]naire le 10 juin 1977 sous la pré[si]*dence de M. Michel Caldaguès*, [les] actionnaires ont approuvé à l'un[a]nimité les comptes de l'exercice [clos] le 31 décembre 1976 qui font ap[pa]raître, après dotation de 3 332 [...] aux comptes d'amortissements et [de] provisions, un bénéfice net [de] 23 983 000 F, contre 23 496 000 F [en] 1975.

L'assemblée a décidé la distrib[u]tion d'un dividende de 9,20 F p[ar] action, dont 2,03 F en exonératio[n] de l'impôt sur le revenu, con[tre] 9 F au titre de l'exercice précéde[nt.] La mise en paiement aura lieu [le] *11 juillet 1977 sur présentation* [des] coupons 12 A et 12 B.

Au cours de son allocution, [le] président a indiqué que sur le [vu] de la progression des *recettes* [du] 1er semestre et des prévisions fai[tes] pour l'ensemble de l'année, les per[s]pectives de résultats de l'exercice [en] cours permettaient d'escompter [une] nouvelle augmentation du divide[nde] dont l'amplitude dépendra des lo[ca]tions qui auront été effectuées [dans] le domaine commercial d'ici à la [fin] de l'année.



LES MARCHÉS

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

13 JUIN

Mieux disposé

Après une semaine marquée par de nombreux arrêts de travail, les cotations ont repris normalement leur cours ce lundi à la Bourse de Paris, où, dès l'ouverture de la séance, les valeurs françaises ont fait montre de bonnes dispositions.

A l'issue d'échanges plus fournis qu'au cours des séances précédentes, l'indicateur instantané affichait une hausse de 0,8 % environ.

Le compartiment du bâtiment a incontestablement pris la tête du mouvement qui a également touché la construction électrique et les magasins.

Les cotations de Galeries Lafayette et Denain N.E.L. ont dû être retardées devant l'insuffisance des ordres de vente.

Situation identique pour la Navigation Mixte, titre pour lequel une demande à 200 francs a été inscrite. Mardi, l'action sera cotée par boîtes.

Les plus fortes hausses de la séance ont été enregistrées par Alsacienne de Supermarchés (+ 8,5 %), Denain (+ 7 %) et OPFI (+ 7 %), tandis que P.L.M. et Arjomari subissaient les plus nets replis.

L'on se perdait un peu en conjectures au palais Brongniart, sur les raisons du léger redressement enregistré ce lundi. En revanche, après l'annulation des transactions opérées à la veille du week-end, par les agents de change eux-mêmes, l'accroissement des échanges était prévisible.

Aux valeurs étrangères, américaines, allemandes et pétroles internationaux se sont montrés résistants, tandis que les mines d'or se sont affaiblies.

Sur le marché de l'or, le lingot a perdu 200 francs à 23 000 francs (après 23 190 francs), tandis que le napoléon a gagné 1 franc à 240 francs. Le volume des transactions s'est établi à 11,49 millions de francs contre 7,12 millions.

Taux du marché monétaire
Effets privés .... 9 ... %

LONDRES

Légère reprise

Une légère reprise se dessine mardi matin sur le marché, notamment aux industrielles et aux fonds d'Etat. Aux pétroles, nouvelle baisse de B P après la publication des modalités de mise en vente des actions de la compagnie. Tendance indécise aux mines d'or.

OR (ouverture) (dollars) : 137 60 contre 138 40

VALEURS	CLOTURE 13/6	COURS 14/6
Beecham	484 ...	488 ...
British Petroleum	884 ...	874 ...
Courtaulds	126 ...	129 ..
De Beers	245 ...	241 1/2
Imperial Chemical	392 ...	395 1/2
Rio Tinto Zinc Corp.	211 ...	213 ...
Shell	532 ...	536 1/2
Vickers	163 ...	164 ...
War Loan 3 1/2 %	29 ...	28 15/16
*West Driefontein	20 1/4	19 3 4
*Western Holdings	14 3/8	14 ...

(*) En dollars U. S., net de prime sur le dollar investissement.

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	13/6	14/6
1 dollar (en yens) ...	271 775	271 75

NOUVELLES DES SOCIETES

SATAM. — Le dividende global de l'exercice 1976 a été fixé à 3 F. La dernière distribution, qui s'élevait également à 3 F, avait eu lieu en 1972, au titre de l'exercice 1971. Une augmentation de capital d'un maximum de 25 millions de francs pourrait intervenir à la fin de l'année.

VINIPRIX - BERTHIER - SAVECO - BEAUJOLAISE - VEGAPRIX. — Les parités de fusion de ces trois sociétés, qui étaient à l'étude depuis janvier 1977 (« le Monde » du 19-20 janvier 1977) ont été arrêtées : une action Berthier-Saveco contre deux actions Viniprix, et trois actions Beaujolaise-Vegaprix contre quatre actions Viniprix.

BSN - GERVAIS-DANONE. — Le bénéfice net consolidé de l'exercice 1976 s'est élevé à 46 millions de francs, contre une perte nette consolidée de 55,98 millions de francs. La marge nette d'autofinancement a atteint 671 millions de francs, contre 412 millions de francs pour 1975.

NAVIGATION MIXTE. — A la suite du déséquilibre persistant entre l'offre et la demande, et devant l'impossibilité de procéder à la cotation du titre « à la criée », la chambre syndicale a décidé que les actions Navigation mixte seraient cotées, à partir du 14 juin, par « boîte » (comptant et terme).

NEW-YORK

Irrégulier

Après avoir terminé la semaine dernière sur une note indécise, les cours se sont montrés assez irréguliers lundi à Wall Street, où, au terme d'une séance assez heurtée, l'indice Dow Jones a néanmoins gagné 1,61 point (912,40).

Le rythme des échanges ne s'est guère modifié, 20,25 millions de titres ayant été négociés contre 20,63 millions précédemment.

Sur 1 874 valeurs traitées, 734 ont monté, 619 ont reculé et 521 sont restées inchangées.

Le maintien à 6,75 % du « prime rate » de la City Bank a été bien accueilli. Certains ont voulu y voir l'annonce d'une période de stabilité pour les taux d'intérêt.

Aucun événement d'ordre économique n'étant parvenu à sa connaissance, le marché est resté soumis à l'influence de ses propres facteurs techniques.

Pour beaucoup d'analystes, la barre des 912 de l'indice Dow Jones constitue un « seuil de résistance » difficile à franchir.

Indices Dow Jones : transports, 236,61 (— 0,68) ; services publics, 112,41 (— 0,38).

VALEURS	COURS 10/6	COURS 13/6
Alcoa	54 1/4	53 7/8
A.T.T.	62 5/8	62 1/2
Boeing	56 1/2	57 ..
Chase Manhattan Bank	32 3/8	32 3 4
Du Pont de Nemours	116 1/4	114 7/8
Eastman Kodak	58 3/4	58 5/8
Exxon	50 3 4	51 3/8
Ford	55 1/2	55 7 8
General Electric	56 1/4	56 3/4
General Foods	33 7/8	34 ...
General Motors	67 5/8	68 1/4
Goodyear	19 7/8	20 1 8
I.B.M.	251 5 8	253 3 4
I.T.T.	34 3 8	34 3/8
Kennecott	28 1/8	27 7/8
Mobil Oil	66 7/8	67 ...
Pfizer	26 1/2	26 1/4
Schlumberger	65 ...	65 1/2
Texaco	26 3/4	27 7/8
U.A.L. Inc.	22 1/8	21 1 2
Union Carbide	50 3/4	50 3/8
U.S. Steel	40 7/8	40 5/8
Westinghouse	21 ...	21 1 8
Xerox	46 1/4	46 3/4

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 31 déc. 1976.)

	9 juin	13 juin
Valeurs françaises ..	82,8	83,7
Valeurs étrangères ..	100	98,8

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	54,1	54,3

BOURSE DE PARIS - 13 JUIN - COMPTANT

[illegible]

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

o : offert ; C : coupon détaché ; D : demandé ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 13 6	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 948	4 944	4 940
Allemagne (100 DM)	209 880	210 000	209 500
Belgique (100 F.)	13 726	13 728	13 650
Pays-Bas (100 fl.)	200 430	200 800	199 500
Danemark (100 krd)	81 830	81 826	82
Suède (100 krs)	111 875	111 890	111 500
Norvège (100 k.)	93 710	93 850	94 250
Grande-Bretagne (£ 1)	8 506	8 508	8 550
Italie (1 000 lires)	5 590	5 587	5 650
Suisse (100 fr.)	198 690	198 780	198 500
Autriche (100 sch.)	29 466	29 483	29 350
Espagne (100 pes.)	7 154	7 148	6 975
Portugal (100 esc.)	12 820	12 805	12 250
Canada ($ can. 1)	4 680	4 680	4 685

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 13/6
Or fin (kilo en barre)	23200	23010 ..
Or fin (kilo en lingot)	23200 .	23000 ..
Pièce française (20 fr.)	239 ..	240 ..
Pièce française (10 fr.)	206	209 50
Pièce suisse (20 fr.)	216 .	215 50
Union latine (20 fr.)	197 ..	196 50
Souverain	223 ..	225 40
Pièce de 20 dollars	1034 40	1038 60
Pièce de 10 dollars	564	564 .
Pièce de 5 dollars	313 20	... .
Pièce de 50 pesos	927 ..	922 ..
Pièce de 10 florins	210 ..	209 ..



Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 14 juin 1977 a été tiré à 573 762 exemplaires.

A B C D E F G

ACCUSÉ D'ESPIONNAGE AU PROFIT DE L'U.R.S.S.

Le colonel-brigadier Jeanmaire est jugé à huis clos à Lausanne

De notre correspondant

Berne. — Le tribunal militaire de Lausanne aura, ce mardi 14 juin, le procès à huis clos du colonel-brigadier Jean-Louis Jeanmaire et de sa femme, accusés d'avoir fourni des renseignements militaires à l'Union soviétique. Le verdict est attendu pour jeudi ou vendredi.

L'annonce de l'arrestation, le 9 août 1976, du colonel-brigadier Jeanmaire avait fait l'effet d'une bombe dans l'opinion helvétique. Âgé aujourd'hui de soixante-sept ans, ce militaire de carrière avait pris sa retraite au début de l'année dernière. Auparavant, il avait été, pendant six ans, chef des troupes de protection aérienne. Par ces fonctions, il était directement rattaché à l'état-major général et avait accès à des informations confidentielles sur la *défense de la Suisse*.

Bon vivant pour les uns, hâbleur pour les autres, le colonel-brigadier Jeanmaire ne semblait guère, en tout cas, avoir l'étoffe d'un espion. Ne cachant pas son anticommuniste, il n'avait jamais manifesté de sympathies pour l'U.R.S.S. Cela ne l'a pas empêché, à la fin des années 50, de se lier d'amitié avec le colonel Vassili Denissenko, alors attaché militaire à l'ambassade soviétique à Berne.

D'après des renseignements fournis en octobre dernier au Parlement par M. Kurt Furgler, chef du département fédéral de justice et de police, sa collaboration avec les services de renseignements soviétiques remonterait à 1962. Pendant quatorze ans, il aurait livré à ses correspondants des documents secrets, concernant notamment la défense de la Suisse, les zones territoriales et les plans de mobilisation générale, mais aussi des informations sur la vie privée d'officiers supérieurs et de personnalités politiques helvétiques. En échange de ces services, l'inculpé et sa femme, poursuivie pour complicité, auraient reçu quelques cadeaux tels que postes de télévision, bijoux et bonnes bouteilles...

Le procès permettra peut-être de déterminer l'importance réelle des infractions commises par le brigadier Jeanmaire — qui est passible de vingt ans de réclusion — et de connaître ses mobiles. Selon l'une des hypothèses avancées par la presse, il aurait pu agir par dépit d'avoir été muté de l'infanterie dans les troupes de protection aérienne, ou par frustration de n'avoir pas obtenu l'avancement souhaité.

L'attitude des Soviétiques dans cette affaire n'est pas moins insolite. Le 23 février dernier, sous la signature de Boris Krymov, chef adjoint du service étranger, la *Literatournaïa Gazeta* écrivait : « *Le cas Jeanmaire est un coup monté par les services de renseignements ouest-allemands.* » De son côté, le 18 mars, dans une lettre dont le texte a été publié par les agences soviétiques, le colonel Denissenko affirmait n'avoir jamais reçu de documents secrets ou confidentiels du brigadier Jeanmaire. Actuellement à la retraite dans le Caucase, l'ancien attaché militaire soviétique à Berne s'est rendu il y a quelques jours à Moscou pour accorder un entretien à un journaliste de la *Tribune de Lausanne*. Prenant la défense du colonel-brigadier Jeanmaire, le colonel Denissenko reproche aux autorités suisses de l'avoir condamné avant son procès. « *Jeanmaire,* a-t-il déclaré au quotidien vaudois, *est déjà estampillé des mots « traître » et « coupable ». C'est une inadmissible atteinte aux droits de l'homme. Et vous qui nous faites continuellement ce reproche...* »

JEAN-CLAUDE BUHRER.

UN JOURNALISTE AMÉRICAIN EST RETENU EN U.R.S.S. POUR ÊTRE INTERROGÉ PAR LA JUSTICE

Moscou (A.F.P.). — Les autorités soviétiques ont avisé, mardi 14 juin, l'ambassade des États-Unis à Moscou que M. Robert Toth, correspondant du « Los Angeles Times », accusé de « compilation de secrets politiques et militaires », n'est pas autorisé à quitter le territoire de l'U.R.S.S.

M. Toth avait été arrêté samedi dernier, après avoir reçu un traité sur la parapsychologie (« le Monde » du 14 juin) et détenu trois heures par la police. Il était accusé d'avoir reçu des secrets d'État d'un citoyen soviétique. Il devait quitter définitivement l'U.R.S.S. pour Washington la semaine prochaine.

La notification soviétique déclare que M. Toth doit être « convoqué pour interrogatoire par les organes judiciaires et que, en conséquence, son départ d'U.R.S.S. jusqu'à la fin de l'instruction n'est pas souhaité. »

Après l'interpellation de M. Robert Toth, l'ambassade des États-Unis à Moscou avait reçu du département d'État l'instruction de protester contre le traitement infligé à ce journaliste.

Directeur de l'information à Radio-France et membre du comité central du R.P.R.

M. Péricard est mis en cause par M. Caillavet

La « double casquette » de M. Michel Péricard (conseiller général du canton de Saint-Germain Sud, maire de Saint-Germain-en-Laye), directeur de l'information à Radio-France et élu dimanche soir membre du comité central du R.P.R., a été, après le congrès extraordinaire du mouvement, mise en cause par M. Henri Caillavet, sénateur (gauche démocratique) du Lot-et-Garonne.

Dans une question écrite, M. Caillavet demande, en effet, au premier ministre « *s'il trouve admissible que le directeur de l'information à Radio-France puisse s'engager sans réserve au sein d'une instance dirigeante d'un parti, alors qu'il exerce dans le service public une fonction engageant sa responsabilité.*

» *Il semble en effet dangereux, dans le domaine de l'information, que s'installe une confusion entre le pouvoir politique et le pouvoir d'information.*

» *Désormais, la double fonction de M. Péricard ne risque-t-elle pas de créer un précédent grave au niveau des garanties de la liberté d'expression et du droit de réponse ?* »

M. Michel Péricard, répondant à M. Henri Caillavet, nous a déclaré lundi soir au téléphone qu' « *il y avait sans doute confusion entre le comité central du R.P.R., qui ne saurait être assimilé à une instance dirigeante, et celui du parti communiste* ». Que, pour ce qui concerne la liberté d'expression sur les antennes nationales, il devait être jugé « *sur les faits, non sur les intentions* » et que, enfin, le droit de réponse « *dépendait du président de Radio-France ou, en cas d'appel, d'une commission spécialement constituée à cet effet* ».

Notons cependant que, d'après l'article 24 des statuts du R.P.R., le comité central est appelé à « *assurer la direction du mouvement, à prendre toutes les décisions que peuvent exiger les circonstances* », qu'il décide des investitures électorales, des sanctions disciplinaires et, éventuellement, de la dissolution d'une fédération.

« Conforme aux intérêts de l'entreprise »

M. Péricard n'ignore pas la controverse qui a opposé pendant de longs mois les représentants de l'Union nationale des syndicats de journalistes et ceux des « patrons de presse » au sujet de la révision de la convention collective.

En particulier, l'article 3 sur la liberté d'expression pour lequel les journalistes réclamaient une acception plus « libérale » dans ces termes : « *L'observation des lois s'imposant à tous les citoyens, les organisations contractantes rappellent le droit pour les journalistes professionnels d'adhérer librement et d'appartenir, ou de ne pas appartenir, à un syndicat (...) et d'avoir le libre exercice de leur droit civique.* »

Les patrons de presse ont maintenu un texte plus restrictif ; celui-ci conclut, en particulier : « *l'expression publique [des opinions des journalistes] ne devant, en aucun cas, porter atteinte aux intérêts de l'entreprise de presse dans laquelle ils travaillent* ».

Considérerait-on que l'engagement politique du principal responsable de l'information à Radio-France, n'est pas de nature à « *porter atteinte aux intérêts de l'entreprise de presse* » que constitue une société d'État ? Aurait-on décidé de ne pas appliquer l'article 3 de la convention collective dans certaines circonstances ?

Son cas fera alors jurisprudence, assurément. — C. D.

L'enlèvement de M. Revelli-Beaumont

ARRESTATION D'UN AMI DE LA FAMILLE

Considéré comme le principa[l] négociateur entre la famille d[e] M. Revelli-Beaumont et les ravisseurs du P.-D.G. de Fiat-France, M. Hector Aristy a été arrêté pa[r] les autorités françaises ce mar[di] matin 14 juin. M. Aristy es[t] ancien ministre de Saint-Domingue.

A ce propos, Mme Revelli-Beaumont a déclaré : « *Nous sommes totalement opposés [à] cette intervention tragique et in[juste et sommes toujours disposé[s] à respecter les accords pris ce[s] jours derniers avec les ravisseur[s]. Je les supplie de ne pas commet[tre] l'irréparable inutilement et d[e] se mettre rapidement en rappor[t] avec nous.* »

Ces ravisseurs avaient ramen[é] de 150 à 40 millions de francs l[e] montant de la rançon exigée pou[r] la libération du directeur génér[al] de Fiat-France. Cette somm[e] devrait être versée avant ce mar[di] 14 juin à minuit, heure à laque[lle] expire le dernier ultimatum fi[xé] par les auteurs du rapt.

L'ami de la famille, M. Hector Aristy, qui connaît M. Revelli-Beaumont depuis huit ans, sem[-]blait au centre de ces tractation[s]. Mais il s'était refusé à donner de[s] précisions, car « *briser le silenc[e] pouvait être dangereux pour l[a] vie de M. Revelli-Beaumont* ».

TENTATIVE D'ÉVASION A CLAIRVAUX

Trois détenus, René Montegn[...], Jacques Vidy et Benoît Posé, condam[-]nés à dix-huit, quinze et six a[ns] de prison, ont tenté, le 13 juin ve[rs] 15 h. 30, de s'évader de la centra[le] de Clairvaux-sur-Aube (Aube). L[es] trois détenus travaillaient en com[-]pagnie d'un autre détenu, nomm[é] Gudic, sous la surveillance d'u[n] gardien, M. Michel Demey, âgé [de] vingt-cinq ans, quand ils ligotère[nt] ce dernier et leur compagnon q[ui] ne voulait pas les suivre. Les de[ux] « prisonniers » purent se défaire ra[pi]dement de leurs liens et donn[er] l'alerte, signalant qu'un détenu po[s]sédait une arme de poing.

M. Raymond Marchand, préfet [de] l'Aube, et le lieutenant-colonel [de] gendarmerie Bernard Robin pri[rent] alors la direction des opérations [en] faisant appel aux unités du grou[pe]ment de gendarmerie du dépa[rte]ment, à un peloton de gendar[mes] mobiles stationné à Colombey-[les-]Deux-Églises, à la C.R.S. 35 [de] Troyes, et surtout à un groupe d'[in]tervention de la gendarmerie na[tio]nale de Maisons-Alfort, qui dét[acha] pour la circonstance dix ti[reurs] d'élite et un chien. La centrale b[ou]clée, le bâtiment désaffecté ap[pelé] le Grand Cloître, où s'étaient ré[fu]giés les trois détenus, fut inspect[é]. A 20 h. 20, les gendarmes appréhe[n]daient les trois hommes, qui se re[n]dirent sans résistance. L'arme [de] poing d'un détenu se révéla être [un] pistolet en plastique.

NOUVELLES BRÈVES

● *Le général Mustafa Adrisi*, vice-président ougandais, a proféré, lundi 13 juin, de nouvelles menaces envers la communauté britanique. « *Quiconque sera reconnu coupable d'avoir enfreint la loi*, a-t-il notamment déclaré, sur les nodes de Radio-Kampala, *sera fusillé et il n'y aura pas de procès.* » Ces déclarations semblent indiquer que le citoyen britannique, arrêté *la semaine dernière* pour « *espionnage* », M. Robert Scanlon, est toujours en vie contrairement à ce que laissait entendre lundi le quotidien *The Nation*, de Nairobi. — *(U.P.I.)*

● *Le docteur George Kotzias* vient de mourir à New-York, d'un cancer du poumon, à l'âge de cinquante-neuf ans.

[Né en Grèce, il avait fait ses études à Athènes et terminé sa médecine à Harvard en 1943.

Le docteur Kotzias était à l'origine des résultats remarquables obtenus, dès 1967, dans le traitement de la maladie de Parkinson par l'utilisation progressive de doses massives de L-Dopa.]

● *M. Henri Lhong* a été désigné par le conseil d'administration de la Maison de la culture de Grenoble pour succéder, à partir du mois de septembre, à Mme Catherine Tasca au poste de directeur de cet établissement. M. Henri Lhong est actuellement administrateur général du Grenier de Toulouse.

● *Le budget de la recherche.* — « *Les rigueurs imposées par la crise économique imposent à tous un effort sérieux* », a déclaré, à propos du prochain budget de la recherche, M. Jacques Sourdille, secrétaire d'État à la recherche. « *Les dépenses de fonctionnement présenteront une augmentation de plus de 11,2 %,* a-t-il affirmé, contredisant ainsi l'information parue dans *le Monde* du 10 juin, qui indiquait que ces dépenses seraient constantes en francs courants. Il a par contre, confirmé que, comme nous l'indiquions, les autorisations de programme seront en croissance de 6 % sur les sujets prioritaires du Plan, mais en décroissance de 15 % pour les sujets non prioritaires. « *Ce n'est pas exprimer un défaut de solidarité gouvernementale,* a déclaré le secrétaire d'État à la recherche, *que de dire qu'un effort supplémentaire doit être fait sur plusieurs points.* »

● *Dix-huit casinos* vont être créés aux termes d'un décret adopté, vendredi 10 juin, par le conseil des ministres. Le premier pourrait ouvrir ses portes à San-Sebastian dès le mois de juillet. D'autres sont prévus à Palma-de-Majorque (Baléares), Las Palmas (Canaries), Malaga et Alicante. Les maisons de jeux avaient été interdites en Espagne par le général Franco. — *(A.F.P.)*

● *L'attentat à l'explosif* commis dans la nuit du 11 au 12 juin (*le Monde* du 14 juin) contre le centre commun télévision-P.T.T. à Cesson-Sévigné (Ille-et-Vilaine) a été revendiqué par l'organisation clandestine F.L.B.-A.R.B. (Front de libération de la Bretagne - Armée républicaine bretonne). M. Edmond Hervé, maire de Rennes (P.S.), a déclaré que cet attentat est « *une atteinte nouvelle au patrimoine national dans ce qu'il a de plus novateur* ».